

**DECRET N° 2012-295 DU 28 AOUT 2012**

portant transmission à l'Assemblée nationale du projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 86-021 du 26 septembre 1986 relative aux lois de Finances ;
- Vu** la loi n° 2007-33 du 02 janvier 2008 portant loi de Finances pour la gestion 2008 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2008-05 du 05 novembre 2008 portant loi de Finances Rectificative pour la gestion 2008 ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 99-458 du 22 septembre 1999 portant approbation de la nomenclature budgétaire de l'Etat adoptée aux normes de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ;
- Vu** le décret n° 2001-039 du 15 février 2001 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** la Directive n° 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Lois de Finances au sein de l'UEMOA ;
- Vu** le rapport définitif sur l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2008 et la Déclaration Générale de Conformité de l'année 2008, transmis au Ministre de l'Economie et des Finances par le Président de la Cour Suprême (cf. lettre n° 176/CS/CC du 18 juin 2012) ;

**Sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;

**Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juillet 2012.

**DECRETE :**

Le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2008, sera présenté à l'Assemblée Nationale par le Ministre de l'Economie et des Finances qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

**EXPOSE DES MOTIFS,**

- Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
- Mesdames et Messieurs les Députés,

Le présent dossier qui est relatif au Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2008, décrit les conditions dans lesquelles ce Budget a été exécuté et les différents résultats obtenus. Son adoption permettra :

- la constatation du résultat de l'année ;
- 1. l'autorisation du transfert du résultat de l'année au compte permanent des Découverts du Trésor ;
- l'approbation des différences entre les réalisations et les prévisions budgétaires ;
- l'approbation des dépassements de crédits.

**A – SITUATION ECONOMIQUE**

Le Budget Général de l'Etat, gestion 2008 a été élaboré dans l'optique de contribuer à relever quatre (4) défis majeurs auxquels est confrontée l'économie béninoise, à savoir :

- l'amélioration du cadre institutionnel ;
- l'amélioration de l'environnement des affaires ;
- l'amélioration de la compétitivité à travers la diversification du système productif et l'augmentation de la production ;
- et l'amélioration des systèmes éducatif et sanitaire.

Ainsi, le Budget Général de l'Etat, gestion 2008 se fonde essentiellement sur l'accélération des réformes structurelles devant ouvrir la voie vers l'émergence économique du Bénin, notamment à travers la réforme des mentalités, les réformes administratives et institutionnelles, sans oublier les réformes économiques.



Cette volonté politique du gouvernement a été atténuée, au cours de la gestion 2008, par les fortes menaces d'inflation qui planaient sur l'environnement économique béninois, en raison de la crise économique actuelle provoquée par la hausse effrénée du cours du baril de pétrole. En conséquence, le gouvernement a dû prendre l'initiative d'un budget remanié qui a intégré des mesures visant à préserver le pouvoir d'achat du citoyen. Ces mesures sont de quatre (4) ordres à savoir :

**a) Sur le plan social**

Il s'agit de :

- poursuivre la vente des produits alimentaires de première nécessité ainsi que certains matériaux de construction à des prix subventionnés et en faciliter l'acquisition par les populations grâce à l'ouverture de boutiques témoins dans tous les chefs lieux de communes ;
- faciliter l'accès à l'enseignement supérieur en rendant effectivement gratuite l'inscription dans les facultés de tous les étudiants non boursiers et augmenter la dotation affectée aux secours universitaires ;
- mettre effectivement en application les engagements du gouvernement visant l'apaisement du climat social notamment dans la fonction publique.

**b) Sur le plan économique**

Il s'agit de :

- accélérer les mesures en cours dans le cadre de l'autosuffisance alimentaire ;
- accroître la contribution du Bénin au capital social de la Banque Sahélo-Saharienne d'Investissement et de Commerce (BSIC) ;
- contribuer aux côtés d'autres pays africains, au développement des biocarburants en réaction à la hausse effrénée du prix du baril de pétrole.

**c) Sur le plan des infrastructures**

Il s'agit de :

- poursuivre, dans le cadre des grands travaux, la mise en œuvre avec la contribution du secteur privé, de la politique de l'habitat ainsi que l'aménagement ou la réhabilitation de certaines voies de nos grandes villes ;
- accroître la capacité d'accueil de l'Aéroport International Bernardin Cardinal GANTIN de Cotonou et démarrer les travaux de construction de celui de Tourou, dans le souci de rétablir et d'améliorer progressivement la liaison aérienne entre le sud et le nord du Bénin.

#### **d) Sur le plan sécuritaire**

Il s'agit de :

- poursuivre le renforcement du dispositif de sécurité dans les grandes villes afin de garantir, aussi bien aux citoyens qu'aux investisseurs étrangers, un environnement de paix et de quiétude ;
- rétablir la communication permanente entre les structures techniques du Ministère chargé de la Sécurité et l'Intérieur du Bénin, notamment les localités frontalières.

A la lumière des considérations qui précèdent, le présent Exposé Général des Motifs du Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2008 retrace le cadre macroéconomique dans lequel a été exécutée la Loi de Finances pour la gestion 2008.

Il est articulé autour de quatre (4) axes principaux à savoir :

- l'environnement international ;
- l'environnement sous-régional ;
- la situation économique nationale ;
- l'action budgétaire et fiscale pour l'année 2008.

#### **1- Environnement international**

Le marasme économique mondial constaté depuis le milieu de l'année 2007 s'est généralisé au quatrième trimestre de l'année 2008, avec l'entrée en récession de la quasi-totalité des économies avancées de la planète, du fait des répercussions des crises financière, alimentaire et énergétique.

L'économie mondiale a donc connu un ralentissement synchronisé et de fortes tensions ont affecté le système bancaire, à travers notamment le resserrement des conditions de crédit, la détérioration rapide de la confiance des clients et la chute des marchés boursiers.

Même les pays à revenus intermédiaires et émergents, notamment le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine qui connaissaient une forte croissance et pouvaient soutenir de manière non négligeable l'économie mondiale, ont paradoxalement connu une croissance économique plus modeste que celles enregistrées.

De plus, la baisse des cours des principales matières s'est poursuivie considérablement en raison de la faiblesse de la demande enregistrée dans les économies avancées, dégradant ainsi la situation économique des pays exportateurs.

En définitive, les perspectives de croissance mondiale restent entourées d'un degré d'incertitude élevé, en raison de la volatilité des marchés des capitaux. A titre d'illustration, l'activité économique dans les principaux pays industrialisés se présente ainsi qu'il suit :

#### **a) Aux Etats-Unis d'Amérique**

L'activité économique aux Etats-Unis d'Amérique a été caractérisée en 2008 par une atonie généralisée, conjuguée avec les répercussions des turbulences financières.

Bien qu'ayant progressé de 1,1% en 2008, le Produit Intérieur Brut (PIB) en volume s'est contracté de 6,2% en termes annualisés au quatrième trimestre 2008, après s'être contracté de 0,5% au troisième trimestre. Ce ralentissement de la croissance, symptomatique d'une décélération prononcée par rapport au rythme moyen de croissance observée les années précédentes, est dû à l'intensification des tensions sur les marchés de capitaux, aux conditions restrictives d'octroi de crédit et à l'affaiblissement de la demande étrangère.

S'agissant de l'évolution des prix, l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) a connu une décélération pour se fixer à 3,8% en moyenne sur l'année, du fait du recul rapide des coûts de l'énergie et de la sous-utilisation croissante des capacités de l'économie.

#### **b) Dans la zone euro**

Au quatrième trimestre 2008, le PIB en volume de la zone euro s'est nettement contracté, s'inscrivant en recul de 1,5% en rythme trimestriel. Ce fléchissement de l'activité économique est subséquent à un recul sensible de la demande intérieure, induisant une forte baisse des échanges internationaux en volume et à un durcissement des conditions de financement (intensification et généralisation des tensions financières sur les marchés de capitaux).

Par ailleurs, l'inflation dans la zone euro a poursuivi son ralentissement pour se fixer à 1,6% à fin 2008, contre 3,6% au trimestre précédent.

#### **c) Au Japon**

Sur l'ensemble de l'année 2008, le Japon a été affecté par une récession économique aggravée au fil des trimestres, reflétant ainsi l'important recul de la demande extérieure et l'affaiblissement de la demande intérieure. De ce fait, la croissance du PIB annuel a été négative (-0,7%) après trois trimestres consécutifs de croissance négative.

Les prix à la consommation ont continué de ralentir sous l'effet de l'élargissement de l'écart de production, à telle enseigne que la hausse de l'IPC ne s'est modestement établie qu'à 1,4% sur l'ensemble de l'année 2008.

#### **d) Au Royaume Uni**

D'après les estimations provisoires relatives au quatrième trimestre 2008, le PIB en volume s'est contracté de 1,5% en rythme trimestriel. Cet état de choses est dû au recul de l'ensemble des composantes de la demande et particulièrement à la contraction de la demande intérieure. Du coup, les dépenses d'investissement ont rapidement diminué et les entreprises ont réduit la production et l'emploi ; ce qui a conduit le taux de chômage à se hisser à 6,3% au quatrième trimestre 2008.

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) annuel, quant à lui, a diminué de 1% comparativement à novembre 2008 pour se fixer à 3,1% en décembre 2008.

#### **e) Dans les pays émergents d'Asie**

L'activité économique, dans ces pays, s'est fortement contractée au quatrième trimestre 2008. Les petites économies ouvertes, la Chine et l'Inde en particulier, ont été frappées de plein fouet par la diminution rapide du commerce mondial. La consommation privée domestique a été faible dans plusieurs pays, en raison de la baisse de la confiance des consommateurs, de la hausse du chômage, des conditions de financement restrictives et de l'atonie du marché immobilier. De plus, la faiblesse des perspectives d'activités à l'exportation a contribué à ralentir la croissance de l'investissement.

Parallèlement, la hausse des prix à la consommation est revenue à des niveaux relativement bas dans la plupart de ces pays, ce qui a permis aux banques centrales d'assouplir leur politique monétaire.

#### **f) Dans les pays de l'Amérique Latine**

L'activité économique s'est inscrite en net recul au quatrième trimestre 2008, alors que les tensions inflationnistes sont restées relativement élevées.

Dans l'ensemble, les pays de l'Amérique Latine ont été marqués par l'effondrement de la demande extérieure, le bas niveau du prix des matières premières et les conditions de financement restrictives, alors même que plusieurs banques centrales de la région ont abaissé leurs taux directeurs et pris une série de mesures pour améliorer les conditions d'accès au crédit dans les économies nationales.

97

et

## **2- Environnement sous-régional**

Il sera présenté à travers le contexte économique qui a prévalu dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et au Nigeria.

### **a) Dans l'UEMOA**

En 2008, l'activité économique de l'UEMOA a enregistré un taux de croissance de 3,7% contre 3,4% en 2007, suite à une amélioration de la croissance dans la plupart des Etats-membres. Cette situation s'explique essentiellement par les performances du secteur primaire qui a bénéficié de meilleures conditions climatiques en dépit des inondations survenues dans certains Etats-membres.

Toutefois, il convient de préciser que la croissance dans l'espace UEMOA a été réalisée dans un contexte de fortes tensions inflationnistes, avec un taux d'inflation annuel moyen de 7,4% contre 2,4% en 2007. Cette hausse du taux d'inflation de cinq points est due aux crises alimentaire et énergétique, puis aux mauvais résultats de la campagne agricole 2007/2008 qui ont induit une progression des prix des produits alimentaires et des transports notamment.

L'inflation a atteint ce niveau élevé en dépit des nombreuses mesures prises par les gouvernements des Etats-membres pour atténuer la hausse des prix des produits alimentaires. Lesdites mesures concernent essentiellement la suspension de la perception des droits de douane et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les produits de grande consommation ainsi que la mise à la disposition des couches vulnérables, des céréales à des prix sociaux.

### **b) Au Nigeria**

L'effondrement des cours du pétrole au deuxième semestre 2008 et les troubles actuels dans la région du delta du Niger ont entraîné la baisse de la production du pétrole.

En dépit de ce recul, les bons résultats du secteur non pétroliers ont permis d'atteindre une croissance globale de 6,1% à fin 2008.

Parallèlement, le taux d'inflation pour l'année 2008 est de 11,2%. Ce taux relativement élevé est imputable à l'augmentation des prix des produits alimentaires de base et boissons non alcooliques, du transport, de l'eau, de l'électricité et du gaz.

## **3- Situation économique nationale**



Au plan national, la reprise de l'activité économique entamée depuis le deuxième trimestre 2006 s'est consolidée en 2008 avec un taux de croissance de 5,0 % contre 4,6% et 3,8% respectivement en 2007 et 2006, malgré les chocs exogènes inhérents à la hausse du cours du pétrole, la baisse du dollar américain face à l'euro et la crise économique découlant de celles des marchés financiers. Ce taux de croissance atteint en 2008 est le résultat des premières réformes économiques et structurelles mises en œuvre par le Gouvernement, notamment l'assainissement des finances publiques, l'apurement de la dette de l'Etat vis-à-vis du secteur privé et la promotion du secteur privé à travers les grands travaux, l'organisation du 10<sup>ème</sup> sommet de la CEN-SAD, la relance de la filière coton et la diversification de la production agricole (anacarde, palmier à huile, riz, maïs et autres produits vivriers), la dynamisation des relations économiques avec le Nigeria, l'amélioration de la production des services (Port, Energie, Télécommunications, ...) et l'augmentation des investissements publics (taux d'investissements publics d'environ 13%).

Toutefois, en liaison avec les effets néfastes des crises alimentaire et énergétique, le taux d'inflation a franchi le seuil communautaire de 3% pour se situer à 7,9% en 2008, contre 1,3% en 2007.

Par ailleurs, le climat des affaires au Bénin en 2008 n'est pas pour autant favorable aux investissements, d'après les principaux indicateurs de mesure (l'indicateur "Doing Business" de la Banque Mondiale, l'indice de liberté économique de Heritage Foundation et le risque-pays de la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur CoFACE). Face à cet environnement économique et des affaires qui est peu propice aux investissements, le gouvernement a accéléré la mise en place de plusieurs réformes touchant notamment le foncier, la fiscalité, le code des investissements et la politique de financement du secteur privé.

#### **4- Actions budgétaire et fiscale pour l'année 2008**

Les actions budgétaire et fiscale au titre de l'année 2008 visent essentiellement la mise en œuvre, de façon accélérée, des réformes structurelles devant permettre de jeter les bases du Bénin émergent.

##### **a) Recettes**

En la matière, les efforts engagés depuis 2006 pour l'élargissement de la base fiscale se poursuivent dans un esprit d'efficacité et d'équité fiscales.

Ces mesures qui visent à mettre en place une fiscalité incitative à l'endroit des investisseurs privés, passent notamment par :

- l'actualisation ou la modernisation du code général des Impôts et celui des douanes ;



- la pratique d'exonération des droits et taxes de douanes à l'importation.

Parallèlement, ces mesures fiscales incitatives permettent d'espérer des ressources extérieures et des ressources exceptionnelles de trésorerie devant permettre de financer le déficit des ressources internes par rapport aux dépenses.

## **b) Dépenses**

En ce qui concerne les dépenses, elles devraient connaître une très légère hausse par rapport à 2007, dans un souci de maîtrise puis de gestion saine et prudentielle des finances publiques.

## **Conclusion**

Au total, la situation macroéconomique en 2008 a été caractérisée par la poursuite de la relance de l'activité économique, avec un affermissement du taux de croissance économique.

Toutefois, l'année 2008 a été marquée par un environnement économique difficile lié à la persistance des crises énergétique et alimentaire auxquelles s'est ajouté le spectre de la crise financière et économique internationale.

Quant aux finances publiques, elles ont globalement enregistré de bonnes performances en matière de recettes. Par rapport aux dépenses, un intérêt particulier a été accordé aux dépenses d'investissement qui contribuent pour une part importante à la création de richesse et par ricochet, à l'amélioration de la croissance économique./.

## **B – SITUATION DES COMPTES DE L'ETAT DE 1960 A 1999**

Depuis la création du Trésor Public du DAHOMEY par la Loi n° 61-35 du 14 août 1961, les conditions historiques, matérielles et pratiques n'ont pu être réunies pour asseoir une organisation comptable adéquate devant conduire à une production régulière des documents comptables et des comptes de fin de gestion.

Cette insuffisance tient à deux causes fondamentales :

- la première est l'indisponibilité d'une balance de sortie consécutive à la séparation des Trésors Publics Béninois et Français en 1961 (défaut de documents matérialisant une passation de service formelle) ;
- la seconde est l'impossibilité de produire, dans ces conditions, les Comptes Généraux de l'Administration des Finances intégrant une balance d'entrée.

A cet effet, un groupe de travail a été mis sur pied au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour procéder à la clarification des soldes anormaux de la Balance Générale des Comptes constatés dans la période de 1991 à 1999.



Au terme des travaux de ce groupe, il a été élaboré une Balance de sortie au 31 décembre 1999.

Par conséquent, le Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2008, dispose d'une Balance d'entrée significative qui renforce la fiabilité des résultats à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor.

## **C – SITUATION BUDGETAIRE : PREVISIONS ET RESULTATS DE L'ANNEE 2008**

Cette analyse porte sur :

- les prévisions de la loi de Finances Rectificative, gestion 2008 ;
- l'exécution de la loi de Finances Rectificative, gestion 2008 ;
- le résultat de type patrimonial ;
- le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor.

### **1 – Prévisions de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008**

L'Ordonnance n° 2008-05 du 05 novembre 2008 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2008 est équilibrée en ressources et en charges prévisionnelles à la somme de 1.164.712 millions de francs CFA.

En réalité, il se dégage des différentes opérations prévues par la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, un solde prévisionnel qui doit être entièrement couvert par l'utilisation de ressources intérieures (ressources exceptionnelles de trésorerie) pour un montant de **127.900 millions de francs CFA** et de ressources extérieures à mobiliser, à concurrence de **305.432 millions de francs CFA**, se décomposant comme suit :

- Dons Projets : ..... **93.700 millions de francs CFA ;**
- Prêts Projets : ..... **100.312 millions de francs CFA ;**
- Allègement de la dette : ..... **27.657 millions de francs CFA ;**
- Aides budgétaires : ..... **83.763 millions de francs CFA.**

Les prévisions totales des recettes de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 s'élèvent à **731.380 millions de francs CFA** contre 556.668 millions de francs CFA pour la Loi de Finances Rectificative, gestion 2007. Il en ressort que les prévisions totales des recettes intérieures de la gestion 2008 ont connu une augmentation de 174.712 millions de francs CFA par rapport à la gestion 2007.

Les dépenses totales de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 sont prévues pour un montant de **1.164.712 millions de francs CFA** contre 873.384 millions de francs CFA pour la gestion 2007, soit une augmentation de 291.328 millions de francs CFA.

En définitive, comparée à la Loi de Finances Rectificative de la gestion 2007, la Loi de Finances Rectificative de la gestion 2008 est caractérisée par :

- une évolution de 31,39% des recettes ;
- une évolution de 33,36% des dépenses ;
- un déficit budgétaire prévisionnel de 433.332 millions de francs CFA contre 316.716 millions de francs CFA pour la Loi de Finances Rectificative, Gestion 2007.



## **2 – Exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008**

L'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 en recettes et en dépenses, arrêtée au 31 décembre 2008, se rapporte aux rubriques suivantes :

- Recettes des Régies ;
- Dépenses ordinaires ;
- Dépenses en capital ;
- Budget du Fonds National des Retraites du Bénin ;
- Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Budget du Fonds Routier ;
- Variation nette des arriérés ;
- Compte d'affectation spéciale ;
- Comptes de prêts ;
- Comptes d'avances.

### **2.1.- Ressources**

**L'application des mesures prises dans la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, a permis d'avoir un taux d'exécution de 59,90%. Elles ont atteint un niveau de 697.663 millions de francs CFA sur une prévision de 1.164.712 millions de francs CFA et se répartissent comme suit :**

	(En Francs CFA)
- Budget des Institutions et Ministères : .....	<b>669.578.342.773</b>
- Budget annexe (FNRB) : .....	<b>11.837.210.791</b>
- Budget de la CAA : .....	<b>2.542.799.208</b>
- Budget du Fonds Routier : .....	<b>3.554.806.383</b>
- Compte d'affectation spéciale : .....	<b>7.602.155.329</b>
- Opérations à caractère temporaire : .....	<b>2.548.300.000</b>
<b>Total : .....</b>	<b>697.663.614.484</b>

### **2.2.- Charges**

Les charges permanentes prévues pour 1.585.887 millions de francs CFA au Budget de l'Etat ont été exécutées à hauteur de **704.782 millions de francs CFA**, soit un taux d'exécution de 44,44%. Elles se décomposent comme ci-après :



- Budget des Institutions et Ministères : .....	<b>632.258.672.966</b>
(dont Variation nette des arriérés : 32.709.406.007)	
- Fonds National des Retraites du Bénin : .....	<b>30.959.527.201</b>
- Caisse Autonome d'Amortissement : .....	<b>1.194.039.728</b>
- Fonds Routier : .....	<b>8.729.758.798</b>
- Compte d'affectation spéciale : .....	<b>20.021.862.180</b>
- Opérations à caractère temporaire : .....	<b>11.617.820.208</b>
<b>Total : .....</b>	<b>704.781.681.081</b>

Il ressort de ce qui précède que le Budget de l'Etat, gestion 2008 a été exécuté en recettes à 697.663.614.484 francs CFA et en dépenses à 704.781.681.081 francs CFA, soit un solde déficitaire de **7.118.066.597 francs CFA**.

### **3 – Résultat de type patrimonial**

Le résultat de type patrimonial de l'année 2008 représente la différence entre les produits et les charges. Il constitue également la somme algébrique des résultats du Budget Général de l'Etat et des Comptes spéciaux du Trésor de la gestion 2008. Il est bénéficiaire de **65.550 millions de francs CFA** (compte 117 « Résultat de l'année ») se décomposant comme suit :

- Produits ..... : 589 433 364 974 francs CFA
- Charges ..... : 523 882 899 702 francs CFA
- **Solde créditeur ..... : 65 550 465 272 francs CFA**

### **4 – Résultat à transporter au compte des Découverts du Trésor**

Le résultat d'exécution du Budget de l'Etat, gestion 2008, à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor s'élève à **+18.198 millions de francs CFA** et se décompose comme ci-après (en millions de francs CFA) :


- solde des opérations du Budget des Ministères et Institutions de l'Etat : .. **37.320**
- solde des opérations du Fonds National des Retraites du Bénin : ..... **-19.122**

Il convient de préciser que le Découvert du Trésor est le solde d'exécution du Budget Général de l'Etat corrigé le cas échéant par les soldes des comptes spéciaux du Trésor clôturés. Il peut être déficitaire ou excédentaire selon le cas.

Aussi, avons-nous l'honneur, **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les Honorables Députés**, de soumettre à l'appréciation de votre auguste Assemblée, pour examen et adoption, le Projet de Loi portant Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2008.

Fait à Cotonou, le 28 août 2012

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



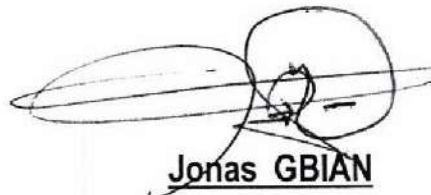
Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,  
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



Jonas GBIAN

Ampliations : PR 6 – AN 150 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – PM/CCAGEPPDS 4 MEF 4 – AUTRES MINISTERES 25 – JO 1.



REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité - Justice - Travail

=====

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

=====

DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE  
LA COMPTABILITE PUBLIQUE

(D.G.T.C.P.)

PROJET DE LOI  
GESTION 2008

PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DU  
BUDGET DE L'ETAT



Juillet 2010

REPUBLIQUE DU BENIN

*Fraternité - Justice - Travail*

-----

*MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES*

-----

DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE



P R O J E T     D E     L O I

PORTANT REGLEMENT DEFINITIF  
DU BUDGET DE L'ETAT,

**GESTION 2008**

***Présenté au nom du :***

*Président de la République,*

*Chef de l'Etat,*

*Chef du Gouvernement,*

*Par*

**Idriss L. DAOUDA**

*Ministre de l'Economie et des Finances*

## TABLE DES MATIERES

N°	TITRES	PAGES
	<b>AVANT PROPOS</b>	
	<b>EXPOSE GENERAL DES MOTIFS</b> . . . . .	05
<b>I</b>	<i>SITUATION ECONOMIQUE</i> . . . . .	06
	Introduction . . . . .	06
<b>1</b>	Environnement international . . . . .	08
<b>2</b>	Environnement sous-régional . . . . .	11
<b>3</b>	Situation économique nationale . . . . .	12
<b>4</b>	Actions budgétaire et fiscale pour l'année 2008 . . . . .	13
	Conclusion . . . . .	13
<b>II</b>	<i>SITUATION BUDGETAIRE : PREVISIONS ET RESULTATS</i> . . . . .	15
<b>2.1</b>	Prévisions de la Loi de Finances, gestion 2008 . . . . .	15
<b>2.2</b>	Exécution de la Loi de Finances, gestion 2008 . . . . .	25
<b>2.2.1</b>	Niveau d'exécution des opérations par rapport aux prévisions ou exécution de la Loi de Finances, gestion 2008 . . . . .	26
<b>2.2.2</b>	Synthèse de l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2008 . . . . .	35
<b>2.3</b>	Résultat d'exécution de la Loi de Finances, Gestion 2008 . . . . .	36
<b>2.4</b>	Eléments d'appréciation de l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2008 . . . . .	37
<b>2.5</b>	Résultat de type patrimonial . . . . .	39
<b>2.6</b>	Solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor . . . . .	41
<b>2.7</b>	Besoin de financement . . . . .	45
<b>2.7.1</b>	Détermination du Besoin de Financement . . . . .	45
<b>2.7.2</b>	Couverture du Besoin de Financement . . . . .	47
<b>2.8</b>	Ouvertures et annulations de crédits demandées dans le Projet de Loi de Règlement . . . . .	47
<b>2.8.1</b>	Mesures réglementaires . . . . .	47
<b>2.8.2</b>	Modifications de crédits demandées dans le projet de loi de règlement . . . . .	48
	<b>EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLE</b> . . . . .	50
	<b>PROJET DE LOI DE REGLEMENT</b> . . . . .	67
	<b>TABLEAUX JOINTS AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT</b>	77
	<b>ANNEXES JOINTS AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT</b>	89



## **AVANT-PROPOS**

Le Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2008 déposé sur le Bureau de l'Assemblée Nationale est appuyé du « Compte Général de l'Administration des Finances, gestion 2008 », du « Rapport sur l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2008 » et de la « Déclaration Générale de Conformité ».

Le Compte Général de l'Administration des Finances, gestion 2008 est élaboré par le Ministre de l'Economie et des Finances.

S'agissant du Rapport sur l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2008 et de la Déclaration Générale de Conformité, ils sont produits par la Juridiction des comptes au Bénin (la Chambre des Comptes de la Cour Suprême).

***EXPOSE GENERAL DES MOTIFS***

***DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT  
DEFINITIF DU BUDGET DE L'ETAT,  
GESTION 2008***

## **I – SITUATION ECONOMIQUE**

### **Introduction**

Le Budget Général de l'Etat, gestion 2008 a été élaboré dans l'optique de contribuer à relever quatre (4) défis majeurs auxquels est confrontée l'économie béninoise, à savoir :

- l'amélioration du cadre institutionnel ;
- l'amélioration de l'environnement des affaires ;
- l'amélioration de la compétitivité à travers la diversification du système productif et l'augmentation de la production ;
- et l'amélioration des systèmes éducatif et sanitaire.

Ainsi, le Budget Général de l'Etat, gestion 2008 se fonde essentiellement sur l'accélération des réformes structurelles devant ouvrir la voie vers l'émergence économique du Bénin, notamment à travers la réforme des mentalités, les réformes administratives et institutionnelles, sans oublier les réformes économiques.

Cette volonté politique du gouvernement a été atténuée, au cours de la gestion 2008, par les fortes menaces d'inflation qui planaient sur l'environnement économique béninois, en raison de la crise économique actuelle provoquée par la hausse effrénée du cours du baril de pétrole. En conséquence, le gouvernement a dû prendre l'initiative d'un budget remanié qui a intégré des mesures visant à préserver le pouvoir d'achat du citoyen. Ces mesures sont de quatre (4) ordres à savoir :

#### **1. Sur le plan social**

Il s'agit de :

- poursuivre la vente des produits alimentaires de première nécessité ainsi que certains matériaux de construction à des prix subventionnés et en faciliter l'acquisition par les populations grâce à l'ouverture de boutiques témoins dans tous les chefs lieux de communes ;
- faciliter l'accès à l'enseignement supérieur en rendant effectivement gratuite l'inscription dans les facultés de tous les étudiants non boursiers et augmenter la dotation affectée aux secours universitaires ;

- mettre effectivement en application les engagements du gouvernement visant l'apaisement du climat social notamment dans la fonction publique.

## **2. Sur le plan économique**

Il s'agit de :

- accélérer les mesures en cours dans le cadre de l'autosuffisance alimentaire ;
- accroître la contribution du Bénin au capital social de la Banque Sahélo-Saharienne d'Investissement et de Commerce (BSIC) ;
- contribuer aux côtés d'autres pays africains, au développement des biocarburants en réaction à la hausse effrénée du prix du baril de pétrole.

## **3. Sur le plan des infrastructures**

Il s'agit de :

- poursuivre, dans le cadre des grands travaux, la mise en œuvre avec la contribution du secteur privé, de la politique de l'habitat ainsi que l'aménagement ou la réhabilitation de certaines voies de nos grandes villes ;
- accroître la capacité d'accueil de l'Aéroport International Bernardin Cardinal GANTIN de Cotonou et démarrer les travaux de construction de celui de Tourou, dans le souci de rétablir et d'améliorer progressivement la liaison aérienne entre le sud et le nord du Bénin.

## **4. Sur le plan sécuritaire**

Il s'agit de :

- poursuivre le renforcement du dispositif de sécurité dans les grandes villes afin de garantir, aussi bien aux citoyens qu'aux investisseurs étrangers, un environnement de paix et de quiétude ;
- rétablir la communication permanente entre les structures techniques du Ministère chargé de la Sécurité et l'Intérieur du Bénin, notamment les localités frontalières.

A la lumière des considérations qui précèdent, le présent Exposé Général des Motifs du Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de

l'Etat, gestion 2008 retrace le cadre macroéconomique dans lequel a été exécutée la Loi de Finances pour la gestion 2008.

Il est articulé autour de quatre (4) axes principaux à savoir :

- l'environnement international ;
- l'environnement sous-régional ;
- la situation économique nationale ;
- l'action budgétaire et fiscale pour l'année 2008.

## **1- Environnement international**

Le marasme économique mondial constaté depuis le milieu de l'année 2007 s'est généralisé au quatrième trimestre de l'année 2008, avec l'entrée en récession de la quasi-totalité des économies avancées de la planète, du fait des répercussions des crises financière, alimentaire et énergétique.

L'économie mondiale a donc connu un ralentissement synchronisé et de fortes tensions ont affecté le système bancaire, à travers notamment le resserrement des conditions de crédit, la détérioration rapide de la confiance des clients et la chute des marchés boursiers.

Même les pays à revenus intermédiaires et émergents, notamment le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine qui connaissaient une forte croissance et pouvaient soutenir de manière non négligeable l'économie mondiale, ont paradoxalement connu une croissance économique plus modeste que celles enregistrées.

De plus, la baisse des cours des principales matières s'est poursuivie considérablement en raison de la faiblesse de la demande enregistrée dans les économies avancées, dégradant ainsi la situation économique des pays exportateurs.

En définitive, les perspectives de croissance mondiale restent entourées d'un degré d'incertitude élevé, en raison de la volatilité des marchés des capitaux. A titre d'illustration, l'activité économique dans les principaux pays industrialisés se présente ainsi qu'il suit :

### **a) Aux Etats-Unis d'Amérique**

L'activité économique aux Etats-Unis d'Amérique a été caractérisée en 2008 par une atonie généralisée, conjuguée avec les répercussions des turbulences financières.

Bien qu'ayant progressé de 1,1% en 2008, le Produit Intérieur Brut (PIB) en volume s'est contracté de 6,2% en termes annualisés au quatrième trimestre 2008, après s'être contracté de 0,5% au troisième trimestre. Ce ralentissement de la croissance, symptomatique d'une décélération prononcée par rapport au rythme moyen de croissance observée les années précédentes, est dû à l'intensification des tensions sur les marchés de capitaux, aux conditions restrictives d'octroi de crédit et à l'affaiblissement de la demande étrangère.

S'agissant de l'évolution des prix, l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) a connu une décélération pour se fixer à 3,8% en moyenne sur l'année, du fait du recul rapide des coûts de l'énergie et de la sous-utilisation croissante des capacités de l'économie.

### **b) Dans la zone euro**

Au quatrième trimestre 2008, le PIB en volume de la zone euro s'est nettement contracté, s'inscrivant en recul de 1,5% en rythme trimestriel. Ce fléchissement de l'activité économique est subséquent à un recul sensible de la demande intérieure, induisant une forte baisse des échanges internationaux en volume et à un durcissement des conditions de financement (intensification et généralisation des tensions financières sur les marchés de capitaux).

Par ailleurs, l'inflation dans la zone euro a poursuivi son ralentissement pour se fixer à 1,6% à fin 2008, contre 3,6% au trimestre précédent.

### **c) Au Japon**

Sur l'ensemble de l'année 2008, le Japon a été affecté par une récession économique aggravée au fil des trimestres, reflétant ainsi l'important recul de la demande extérieure et l'affaiblissement de la demande intérieure. De ce fait, la croissance du PIB annuel a été négative (-0,7%) après trois trimestres consécutifs de croissance négative.

Les prix à la consommation ont continué de ralentir sous l'effet de l'élargissement de l'écart de production, à telle enseigne que la hausse de l'IPC ne s'est modestement établie qu'à 1,4% sur l'ensemble de l'année 2008.

#### **d) Au Royaume Uni**

D'après les estimations provisoires relatives au quatrième trimestre 2008, le PIB en volume s'est contracté de 1,5% en rythme trimestriel. Cet état de choses est dû au recul de l'ensemble des composantes de la demande et particulièrement à la contraction de la demande intérieure. Du coup, les dépenses d'investissement ont rapidement diminué et les entreprises ont réduit la production et l'emploi ; ce qui a conduit le taux de chômage à se hisser à 6,3% au quatrième trimestre 2008.

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) annuel, quant à lui, a diminué de 1% comparativement à novembre 2008 pour se fixer à 3,1% en décembre 2008.

#### **e) Dans les pays émergents d'Asie**

L'activité économique, dans ces pays, s'est fortement contractée au quatrième trimestre 2008. Les petites économies ouvertes, la Chine et l'Inde en particulier, ont été frappées de plein fouet par la diminution rapide du commerce mondial. La consommation privée domestique a été faible dans plusieurs pays, en raison de la baisse de la confiance des consommateurs, de la hausse du chômage, des conditions de financement restrictives et de l'atonie du marché immobilier. De plus, la faiblesse des perspectives d'activités à l'exportation a contribué à ralentir la croissance de l'investissement.

Parallèlement, la hausse des prix à la consommation est revenue à des niveaux relativement bas dans la plupart de ces pays, ce qui a permis aux banques centrales d'assouplir leur politique monétaire.

#### **f) Dans les pays de l'Amérique Latine**

L'activité économique s'est inscrite en net recul au quatrième trimestre 2008, alors que les tensions inflationnistes sont restées relativement élevées.

Dans l'ensemble, les pays de l'Amérique Latine ont été marqués par l'effondrement de la demande extérieure, le bas niveau du prix des

matières premières et les conditions de financement restrictives, alors même que plusieurs banques centrales de la région ont abaissé leurs taux directeurs et pris une série de mesures pour améliorer les conditions d'accès au crédit dans les économies nationales.

## **2- Environnement sous-régional**

Il sera présenté à travers le contexte économique qui a prévalu dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et au Nigeria.

### **a) Dans l'UEMOA**

En 2008, l'activité économique de l'UEMOA a enregistré un taux de croissance de 3,7% contre 3,4% en 2007, suite à une amélioration de la croissance dans la plupart des Etats-membres. Cette situation s'explique essentiellement par les performances du secteur primaire qui a bénéficié de meilleures conditions climatiques en dépit des inondations survenues dans certains Etats-membres.

Toutefois, il convient de préciser que la croissance dans l'espace UEMOA a été réalisée dans un contexte de fortes tensions inflationnistes, avec un taux d'inflation annuel moyen de 7,4% contre 2,4% en 2007. Cette hausse du taux d'inflation de cinq points est due aux crises alimentaire et énergétique, puis aux mauvais résultats de la campagne agricole 2007/2008 qui ont induit une progression des prix des produits alimentaires et des transports notamment.

L'inflation a atteint ce niveau élevé en dépit des nombreuses mesures prises par les gouvernements des Etats-membres pour atténuer la hausse des prix des produits alimentaires. Lesdites mesures concernent essentiellement la suspension de la perception des droits de douane et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les produits de grande consommation ainsi que la mise à la disposition des couches vulnérables, des céréales à des prix sociaux.

### **b) Au Nigeria**

L'effondrement des cours du pétrole au deuxième semestre 2008 et les troubles actuels dans la région du delta du Niger ont entraîné la baisse de la production du pétrole.



En dépit de ce recul, les bons résultats du secteur non pétroliers ont permis d'atteindre une croissance globale de 6,1% à fin 2008.

Parallèlement, le taux d'inflation pour l'année 2008 est de 11,2%. Ce taux relativement élevé est imputable à l'augmentation des prix des produits alimentaires de base et boissons non alcooliques, du transport, de l'eau, de l'électricité et du gaz.

### **3- Situation économique nationale**

Au plan national, la reprise de l'activité économique entamée depuis le deuxième trimestre 2006 s'est consolidée en 2008 avec un taux de croissance de 5,0 % contre 4,6% et 3,8% respectivement en 2007 et 2006, malgré les chocs exogènes inhérents à la hausse du cours du pétrole, la baisse du dollar américain face à l'euro et la crise économique découlant de celles des marchés financiers. Ce taux de croissance atteint en 2008 est le résultat des premières réformes économiques et structurelles mises en œuvre par le Gouvernement, notamment l'assainissement des finances publiques, l'apurement de la dette de l'Etat vis-à-vis du secteur privé et la promotion du secteur privé à travers les grands travaux, l'organisation du 10<sup>ème</sup> sommet de la CEN-SAD, la relance de la filière coton et la diversification de la production agricole (anacarde, palmier à huile, riz, maïs et autres produits vivriers), la dynamisation des relations économiques avec le Nigeria, l'amélioration de la production des services (Port, Énergie, Télécommunications, ...) et l'augmentation des investissements publics (taux d'investissements publics d'environ 13%).

Toutefois, en liaison avec les effets néfastes des crises alimentaire et énergétique, le taux d'inflation a franchi le seuil communautaire de 3% pour se situer à 7,9% en 2008, contre 1,3% en 2007.

Par ailleurs, le climat des affaires au Bénin en 2008 n'est pas pour autant favorable aux investissements, d'après les principaux indicateurs de mesure (l'indicateur "Doing Business" de la Banque Mondiale, l'indice de liberté économique de Heritage Foundation et le risque-pays de la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur CoFACE). Face à cet environnement économique et des affaires qui est peu propice aux investissements, le gouvernement a accéléré la mise en place de plusieurs réformes touchant notamment le foncier, la fiscalité, le code des investissements et la politique de financement du secteur privé.

#### **4- Actions budgétaire et fiscale pour l'année 2008**

Les actions budgétaire et fiscale au titre de l'année 2008 visent essentiellement la mise en œuvre, de façon accélérée, des réformes structurelles devant permettre de jeter les bases du Bénin émergent.

##### **a) Recettes**

En la matière, les efforts engagés depuis 2006 pour l'élargissement de la base fiscale se poursuivent dans un esprit d'efficacité et d'équité fiscales.

Ces mesures qui visent à mettre en place une fiscalité incitative à l'endroit des investisseurs privés, passent notamment par :

- l'actualisation ou la modernisation du code général des Impôts et celui des douanes ;
- la pratique d'exonération des droits et taxes de douanes à l'importation.

Parallèlement, ces mesures fiscales incitatives permettent d'espérer des ressources extérieures et des ressources exceptionnelles de trésorerie devant permettre de financer le déficit des ressources internes par rapport aux dépenses.

##### **b) Dépenses**

En ce qui concerne les dépenses, elles devraient connaître une très légère hausse par rapport à 2007, dans un souci de maîtrise puis de gestion saine et prudentielle des finances publiques.

#### **Conclusion**

Au total, la situation macroéconomique en 2008 a été caractérisée par la poursuite de la relance de l'activité économique, avec un affermissement du taux de croissance économique.

Toutefois, l'année 2008 a été marquée par un environnement économique difficile lié à la persistance des crises énergétique et alimentaire auxquelles s'est ajouté le spectre de la crise financière et économique internationale.

Quant aux finances publiques, elles ont globalement enregistré de bonnes performances en matière de recettes. Par rapport aux dépenses, un intérêt particulier a été accordé aux dépenses d'investissement qui contribuent pour une part importante à la création de richesse et par ricochet, à l'amélioration de la croissance économique./.

## **II – SITUATION BUDGETAIRE : PREVISIONS ET RESULTATS**

Sont examinés dans cette rubrique, les points essentiels ci-après :

- les Prévisions et l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2008 ;
- le Résultat d'exécution de la Loi de Finances, gestion 2008 ;
- le Résultat de type patrimonial, gestion 2008 ;
- le Solde à transporter aux Découverts du Trésor, gestion 2008 ;
- le Besoin de Financement, gestion 2008.

### **2.1.- Prévisions de la Loi de Finances, Gestion 2008**

La Loi n° 2007-33 du 02 janvier 2008 portant Loi de Finances pour la gestion 2008, présente un budget équilibré en ressources et en charges prévisionnelles à la somme de 1.023.299 millions de francs CFA, assorti d'un Besoin de Financement de 315.074 millions de francs CFA.

Les prévisions de la Loi de Finances, gestion 2008 sont décrites dans le tableau ci-dessous :

**Tableau comparatif des prévisions de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2007 et de celles de la Loi de Finances Initiales, gestion 2008**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	RESSOURCES		CHARGES		SOLDE	
	2007 Rév.	2008	2007 Rév.	2008	2007 Rév.	2008
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b>518 432</b>	<b>598 283</b>	<b>836 890</b>	<b>915 299</b>	<b>-318 458</b>	<b>-317 016</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>	<b>495 108</b>	<b>560 044</b>	<b>776 787</b>	<b>856 496</b>	<b>-281 679</b>	<b>-296 452</b>
<b>1.- Budget des Institutions et Ministères</b>	<b>471 473</b>	<b>535 757</b>	<b>738 699</b>	<b>815 476</b>	<b>-267 226</b>	<b>-279 719</b>
a - Recettes des régies financières	470 700	535 757			470 700	535 757
b - BIAC	773	0			773	0
c - Dépenses ordinaires hors arriérés			451 840	443 566	-451 840	-443 566
d - Dépenses en capital			286 859	371 910	-286 859	-371 910
<b>2.- Budget annexe</b>	<b>15 009</b>	<b>15 966</b>	<b>27 901</b>	<b>30 831</b>	<b>-12 892</b>	<b>-14 865</b>
- Fonds National des Retraites du Bénin	15 009	15 966	27 901	30 831	-12 892	-14 865
<b>3.- Autres budgets</b>	<b>8 626</b>	<b>8 321</b>	<b>10 187</b>	<b>10 189</b>	<b>-1 561</b>	<b>-1 868</b>
a - Caisse Autonome d'Amortissement	6 000	6 000	1 386	1 388	4 614	4 612
b - Fonds Routier	2 626	2 321	8 801	8 801	-6 175	-6 480
<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>			<b>35 774</b>	<b>19 400</b>	<b>-35 774</b>	<b>-19 400</b>
<b>III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>23 324</b>	<b>38 239</b>	<b>24 329</b>	<b>39 403</b>	<b>-1 005</b>	<b>-1 164</b>
- Compte SYDONIA			1 005	1 164	-1 005	-1 164
- Compte Maintien de la Paix	23 324	22 000	23 324	22 000	0	0
- Compte Education (appui ciblé)		16 239		16 239		0
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	<b>38 236</b>	<b>109 942</b>	<b>36 494</b>	<b>108 000</b>	<b>1 742</b>	<b>1 942</b>
<b>I - COMPTES DE PRÊT</b>	<b>36</b>	<b>3 500</b>	<b>1 720</b>	<b>8 000</b>	<b>-1 684</b>	<b>-4 500</b>
<b>II - COMPTES D'AVANCE</b>	<b>38 200</b>	<b>106 442</b>	<b>34 774</b>	<b>100 000</b>	<b>3 426</b>	<b>6 442</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>556 668</b>	<b>708 225</b>	<b>873 384</b>	<b>1 023 299</b>		
<b>C - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA LOI DE FINANCES</b>					<b>-316 716</b>	<b>-315 074</b>
<b>FINANCEMENT DU DEFICIT</b>	<b>316 716</b>	<b>315 074</b>			<b>316 716</b>	<b>315 074</b>
<b>D - RESSOURCES INTERIEURES</b>	<b>88 423</b>	<b>53 668</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>88 423</b>	<b>53 668</b>
- Ressources exceptionnelles de trésorerie	88 423	53 668			88 423	53 668
<b>E - RESSOURCES EXTERIEURES</b>	<b>228 293</b>	<b>261 406</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>228 293</b>	<b>261 406</b>
I - DONS PROJETS	67 333	92 586			67 333	92 586
II - PRETS PROJLIS	58 400	96 812			58 400	96 812
III - ALLEGEMENT DE LA DETTE	22 000	27 657			22 000	27 657
IV - AIDES BUDGETAIRES	80 560	44 351			80 560	44 351
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>873 384</b>	<b>1 023 299</b>	<b>873 384</b>	<b>1 023 299</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ces prévisions ont été modifiées au cours de l'année 2008 par l'Ordonnance n° 2008-05 du 05 novembre 2008 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2008.

Dans cette Loi de Finances Rectificative, les modifications ont porté sur les rubriques ci-après :

- les recettes des Régies financières sont passées de 535.757 millions de francs CFA (budget initial) à 551.757 millions de francs CFA (budget remanié), soit une augmentation de 16.000 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 2,99% ;
- les dépenses ordinaires hors arriérés du Budget des Institutions et Ministères sont passées de 443.566 millions de francs CFA (budget initial) à 518.123 millions de francs CFA (budget remanié), soit une augmentation de 74.557 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 16,81% ;
- les dépenses en capital du Budget des Institutions et Ministères dans le budget remanié ont subi une augmentation de 59.701 millions de francs CFA, passant de 371.910 millions de francs CFA (budget initial) à 431.611 millions de francs CFA, soit un taux d'accroissement de 16,05% ;
- les dépenses relatives au Compte d'Affectation Spéciale « Maintien de la Paix » sont passées de 22.000 millions de francs CFA (budget initial) à 26.500 millions de francs CFA (budget remanié), soit une augmentation de 4.500 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 20,45% ; idem en ce qui concerne les prévisions de recettes de ce même compte ;
- les recettes relatives au Compte d'Affectation Spéciale « Education (appui ciblé) » sont passées de 16.239 millions de francs CFA (budget initial) à 18.894 millions de francs CFA (budget remanié), soit une augmentation de 2.655 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 16,35% ; idem en ce qui concerne les prévisions de dépenses de ce même compte ;
- les ressources exceptionnelles de trésorerie sont passées de 53.668 millions de francs CFA (budget initial) à 127.900 millions de francs CFA (budget remanié), soit une augmentation substantielle de 74.232 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 138,32% ;
- les aides budgétaires sont passées de 44.351 millions de francs CFA (budget initial) à 83.763 millions de francs CFA (budget remanié), soit une augmentation substantielle de 39.412 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 88,86% ; il en est de

même pour les dons projets et prêts projets qui sont respectivement passés de 92.586 millions de francs CFA et 96.812 millions de francs CFA à 93.700 millions de francs CFA et 100.312 millions de francs CFA, soit des augmentations respectives de 1.114 millions de francs CFA et 3.500 millions de francs CFA, correspondant aux taux de 1,20% et 3,62% respectivement.

Il en résulte que l'Ordonnance n° 2008-05 du 05 novembre 2008 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2008, présente le budget de l'Etat équilibré en ressources et en charges prévisionnelles à la somme de 1.164.712 millions de francs CFA.

Le tableau ci-dessous, établit une comparaison entre le Budget de l'Etat résultant de la Loi de Finances initiale et celui issu de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 (cf. page suivante).

**Tableau comparatif des prévisions de la Loi de Finances Initiales (LFI) et de celles de la Loi de Finances Rectificative (LFR), gestion 2008**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	LFI 2008		LFR 2008		Ecart	
	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b>598 283</b>	<b>915 299</b>	<b>621 438</b>	<b>1 056 712</b>	<b>23 155</b>	<b>141 413</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>	<b>560 044</b>	<b>856 496</b>	<b>576 044</b>	<b>990 754</b>	<b>16 000</b>	<b>134 258</b>
1.- Budget des Institutions et Ministères	535 757	815 476	551 757	949 734	16 000	134 258
a - Recettes des régies financières	535 757		551 757		16 000	0
b - BIAC	0		0		0	0
c - Dépenses ordinaires hors arriérés		443 566		518 123	0	74 557
d - Dépenses en capital		371 910		431 611	0	59 701
2.- Budget annexe	15 966	30 831	15 966	30 831	0	0
- Fonds National des Retraites du Bénin	15 966	30 831	15 966	30 831	0	0
3.- Autres budgets	8 321	10 189	8 321	10 189	0	0
a - Caisse Autonome d'Amortissement	6 000	1 385	6 000	1 385	0	0
b - Fonds Routier	2 321	8 801	2 321	8 801	0	0
<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>		<b>19 400</b>		<b>19 400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>38 239</b>	<b>39 403</b>	<b>45 394</b>	<b>46 558</b>	<b>7 155</b>	<b>7 155</b>
- Compte SYDONIA		1 164		1 164	0	0
- Compte Maintien de la Paix	22 000	22 000	26 500	26 500	4 500	4 500
- Compte Education (appui ciblé)	16 239	16 239	18 894	18 894	2 655	2 655
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	<b>109 942</b>	<b>108 000</b>	<b>109 942</b>	<b>108 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>I - COMPTES DE PRÊT</b>	<b>3 500</b>	<b>8 000</b>	<b>3 500</b>	<b>8 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>II - COMPTES D'AVANCE</b>	<b>106 442</b>	<b>100 000</b>	<b>106 442</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>708 225</b>	<b>1 023 299</b>	<b>731 380</b>	<b>1 184 712</b>	<b>23 155</b>	<b>141 413</b>
<b>C - Besoin de financement de la loi de finances :</b>		<b>-315 074</b>		<b>-433 332</b>		
FINANCEMENT DU DEFICIT	315 074		433 332			
<b>D - RESSOURCES INTERIEURES</b>	<b>53 668</b>	<b>0</b>	<b>127 900</b>	<b>0</b>	<b>74 232</b>	<b>0</b>
- Ressources exceptionnelles de trésorerie	53 668		127 900		74 232	0
- Cession d'actifs	0		0		0	0
<b>E - RESSOURCES EXTERIEURES</b>	<b>261 406</b>	<b>0</b>	<b>305 432</b>	<b>0</b>	<b>44 026</b>	<b>0</b>
I - DONS PROJETS	92 586		93 700		1 114	0
II - PRETS PROJETS	96 812		100 312		3 500	0
III - ALLEGEMENT DE LA DETTE	27 657		27 657		0	0
IV - AIDES BUDGETAIRES	44 351		83 763		39 412	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 023 299</b>	<b>1 023 299</b>	<b>1 184 712</b>	<b>1 184 712</b>	<b>141 413</b>	<b>141 413</b>



Ainsi, en matière de prévisions, il se dégage des différentes opérations de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, un Besoin de Financement prévisionnel de 433.332 millions de francs CFA.

Aussi, l'Ordonnance n° 2008-05 du 05 novembre 2008 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2008, a-t-elle induit la mise en place d'un Budget de l'Etat remanié, gestion 2008, équilibré en ressources et en charges prévisionnelles à la somme de 1.164.712 millions de francs CFA assorti d'un Besoin de Financement prévisionnel de 433.332 millions de francs CFA (cf. tableau comparatif d'équilibre page suivante).

### Tableau comparatif d'équilibre des prévisions des Budgets de l'Etat remaniés, gestions 2007 et 2008

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	RESSOURCES Rév.		CHARGES Rév.		SOLDE	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b>518 432</b>	<b>621 438</b>	<b>836 890</b>	<b>1 056 712</b>	<b>-318 458</b>	<b>-435 274</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>	<b>495 108</b>	<b>576 044</b>	<b>776 787</b>	<b>990 754</b>	<b>-281 679</b>	<b>-414 710</b>
1.- Budget des Institutions et Ministères	471 473	551 757	738 699	949 734	-267 226	-397 977
a - Recettes des régies financières	470 700	551 757			470 700	551 757
b - BIAC	773	0			773	0
c - Dépenses ordinaires hors arriérés			451 840	518 123	-451 840	-518 123
d - Dépenses en capital			286 859	431 611	-286 859	-431 611
2.- Budget annexe	15 009	15 966	27 901	30 831	-12 892	-14 865
- Fonds National des Retraites du Bénin	15 009	15 966	27 901	30 831	-12 892	-14 865
3.- Autres budgets	8 626	8 321	10 187	10 189	-1 561	-1 868
a - Caisse Autonome d'Amortissement	6 000	6 000	1 386	1 388	4 614	4 612
b - Fonds Routier	2 626	2 321	8 801	8 801	-6 175	-6 480
<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>			<b>35 774</b>	<b>19 400</b>	<b>-35 774</b>	<b>-19 400</b>
<b>III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>23 324</b>	<b>45 394</b>	<b>24 329</b>	<b>46 558</b>	<b>-1 005</b>	<b>-1 164</b>
- Compte SYDONIA		0	1 005	1 164	-1 005	-1 164
- Compte Maintien de la Paix	23 324	26 500	23 324	26 500	0	0
- Compte Education (appui ciblé)		18 894		18 894	0	0
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	<b>38 236</b>	<b>109 942</b>	<b>36 494</b>	<b>108 000</b>	<b>1 742</b>	<b>1 942</b>
<b>I - COMPTES DE PRÊT</b>	<b>36</b>	<b>3 500</b>	<b>1 720</b>	<b>8 000</b>	<b>-1 684</b>	<b>-4 500</b>
<b>II - COMPTES D'AVANCE</b>	<b>38 200</b>	<b>106 442</b>	<b>34 774</b>	<b>100 000</b>	<b>3 426</b>	<b>6 442</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>556 668</b>	<b>731 380</b>	<b>873 384</b>	<b>1 164 712</b>		
<b>C - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA LOI DE FINANCES</b>					<b>-316 716</b>	<b>-433 332</b>
FINANCEMENT DU DEFICIT	316 716	433 332				
<b>D - RESSOURCES INTERIEURES</b>	<b>88 423</b>	<b>127 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>88 423</b>	<b>127 900</b>
- Ressources exceptionnelles de trésorerie	88 423	127 900			88 423	127 900
- Cession d'actifs	0	0			0	0
<b>E - RESSOURCES EXTERIEURES</b>	<b>228 293</b>	<b>305 432</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>228 293</b>	<b>305 432</b>
I - DONS PROJETS	67 333	93 700			67 333	93 700
II - PRETS PROJETS	58 400	100 312			58 400	100 312
III - ALLEGEMENT DE LA DETTE	22 000	27 657			22 000	27 657
IV - AIDES BUDGETAIRES	80 560	83 763			80 560	83 763
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>873 384</b>	<b>1 164 712</b>	<b>873 384</b>	<b>1 164 712</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

En matière de prévisions, il se dégage des différentes opérations de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, un Besoin de Financement prévisionnel de 433.332 millions de francs CFA.

La Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, prévoit la couverture de ce Besoin de Financement prévisionnel par l'utilisation :

- de ressources intérieures (ressources exceptionnelles de trésorerie) pour un montant de 127.900 millions de francs ;
- et de ressources extérieures d'un montant de 305.432 millions de francs CFA se décomposant comme suit :
  - Dons-Projets : 93.700 millions de francs CFA ;
  - Prêts-Projets : 100.312 millions de francs CFA ;
  - Allègement de la dette : 27.657 millions de francs CFA ;
  - Aides budgétaires : 83.763 millions de francs CFA.

On en déduit un Besoin de Financement prévisionnel au titre de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 pour un montant de 433.332 millions de francs CFA, soit (305.432 millions de francs CFA de Ressources extérieures + 127.900 millions de francs CFA de Ressources intérieures (ressources exceptionnelles de trésorerie)).

Les prévisions totales des Recettes intérieures de la Loi de Finances Rectificatives, Gestion 2007 s'élèvent à 731.380 millions de francs CFA contre 556.668 millions de francs CFA pour la Loi de Finances Rectificative, Gestion 2007. Les prévisions totales des Recettes intérieures ont connu une augmentation de 174.712 millions de francs CFA par rapport à la gestion 2007, correspondant à un taux d'accroissement de 31,39% (cf. tableau ci-dessous).

Cette variation s'explique par :

- l'augmentation des prévisions des ressources des Régies financières, qui passent de 470.700 millions de francs CFA en 2007 à 551.757 millions de francs CFA en 2008, soit 81.057 millions de francs CFA correspondant à un taux d'accroissement de 17,22% ;
- l'annulation en 2008, des prévisions de ressources du Budget d'Investissement de l'Administration Centrale (BIAC, qui se chiffrent à 773 millions de francs CFA en 2007 ;
- l'augmentation des prévisions des ressources du Fonds National des Retraites du Bénin, qui passent de 15.009 millions de francs

- CFA en 2007 à 15.966 millions de francs CFA en 2008, soit 957 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 6,38% ;
- la diminution des prévisions des ressources du Fonds Routier, qui passent de 2.626 millions de francs CFA en 2007 à 2.321 millions de francs CFA en 2008, soit 305 millions de francs CFA, correspondant à un taux de régression de 11,61% ;
  - l'augmentation des prévisions de ressources du Compte d'Affectation Spéciale "Maintien de la Paix", qui passent de 23.324 millions de francs CFA en 2007 à 26.500 millions de francs CFA en 2008, soit 3.176 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 13,62% ;
  - la création d'un nouveau Compte d'Affectation Spéciale intitulé "Education (appui ciblé)" et dont les prévisions de ressources se chiffrent à 18.894 millions de francs CFA en 2008 ;
  - l'augmentation vertigineuse des prévisions de ressources des Comptes de prêt, qui passent de 36 millions de francs CFA en 2007 à 3.500 millions de francs CFA en 2008, soit 3.464 millions de francs CFA ;
  - l'augmentation vertigineuse des prévisions de ressources des Comptes d'avances, qui passent de 38.200 millions de francs CFA en 2007 à 106.442 millions de francs CFA en 2008, soit 68.242 millions de francs CFA.

**Tableau-synthèse des Ressources intérieures prévisionnelles**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Recettes des Administrations Financières (*)	470 700	551 757
2 Budget d'Investissement de l'Administration Centrale	773	0
3 Budget du Fonds National des Retraites du Bénin	15 009	15 966
4 Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement	6 000	6 000
5 Budget du Fonds Routier	2 626	2 321
6 Compte d'affectation spéciale (CST)	23 324	45 394
7 Comptes Spéciaux du Trésor (CST) (**)	38 236	109 942
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>556 668</b>	<b>731 380</b>

(\*) Y compris les prévisions de ressources du Compte d'Affectation Spéciale SYDONIA.

(\*\*) Les prévisions des comptes spéciaux du Trésor (comptes de prêts et d'avances) se répartissent comme suit au titre de la gestion 2008 :

- comptes de prêts : 3 500 millions de francs CFA ;
- comptes d'avances : 106 442 millions de francs CFA.

Quant aux Dépenses totales de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2007, elles sont prévues pour un montant de 1.164.712 millions de francs CFA contre 873.384 millions de francs CFA pour la gestion 2007, soit une augmentation de 291.328 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 33,36%.

En définitive, comparée à la Loi de Finances Rectificative de la Gestion 2007, la Loi de Finances Rectificative de la gestion 2008 se caractérise par :

- une évolution de 31,39% des recettes ;
- une évolution de 33,36% des dépenses ;
- un déficit budgétaire prévisionnel de 433.332 millions de francs CFA contre 316.716 millions de francs CFA pour la Loi de Finances Rectificative, Gestion 2007.

Il est à souligner que par les Arrêtés n° 0149/MEF/DC/SGM/DGB/DDC/SPB du 26 février 2008 rectifié par l'Arrêté n° 878/MEF/CAB/SGM/DGB/DDC/SA du 11 mai 2010 et n° 778/MEF/DC/SGM/DGB/DDC/SPB du 09 juin 2008, le Ministre chargé des Finances a fait reporter au titre de certains projets, les crédits de l'année 2007 sur l'année 2008 pour un montant total de 399.336.023.877 francs CFA réparti comme suit :

- Dépenses ordinaires : 32.491.594.694 FCFA
- Dépenses en capital : 366.844.429.183 FCFA

A cela, il faut ajouter les Fonds de concours pour un montant de 21.841.083.706 francs CFA.

Il en résulte que le montant total des crédits ouverts au Budget de l'Etat, gestion 2008 (Dotations remaniées + Reports de crédits + Fonds de concours), s'élève à 1.585.889 millions de francs CFA (1.164.712 millions de francs CFA + 399.336 millions de francs CFA + 21.841 millions de francs CFA) ; (cf. tableau-synthèse comparatif ci-dessous).

**Tableau-synthèse comparatif des crédits ouverts (charges) au Budget de l'Etat, gestions 2007 et 2008**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	2007 Rév.				2008 Rév.			
	Dotations initiales	Reports de crédits	Fonds de concours	Nouvelles dotations	Dotations initiales	Reports de crédits	Fonds de concours	Nouvelles dotations
1 Dépenses ordinaires (*)	487 614	12 192	-	499 806	537 523	32 492	-	570 015
2 Dépenses en capital	286 859	136 885	52 922	476 666	431 611	366 844	21 841	820 296
3 Budget du Fonds National des Retraites du Bénin	27 901	-	-	27 901	30 831	-	-	30 831
4 Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement	1 386	-	-	1 386	1 388	-	-	1 388
5 Budget du Fonds Routier	8 801	-	-	8 801	8 801	-	-	8 801
6 Comptes d'affectation spéciale (**)	24 329	-	-	24 329	46 558	-	-	46 558
7 Comptes de prêt	1 720	-	-	1 720	8 000	-	-	8 000
8 Comptes d'avances	34 774	-	-	34 774	100 000	-	-	100 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>873 384</b>	<b>149 077</b>	<b>52 922</b>	<b>1 075 383</b>	<b>1 164 712</b>	<b>399 336</b>	<b>21 841</b>	<b>1 585 889</b>

(\*) Y compris le montant de la rubrique « Variation nette des arriérés ».

(\*\*) Il comprend le compte SYDONIA, le compte Maintien de la Paix et le compte Education (appui ciblé).

**2.2 – Exécution de la Loi de Finances Rectificative, Gestion 2008**

L'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 en Recettes et en Dépenses, arrêtée au 31 Décembre 2008, se rapporte aux composantes budgétaires suivantes :

- Recettes des Régies financières ;
- Dépenses ordinaires ;
- Dépenses en capital ;
- Budget du Fonds National des Retraites du Bénin ;
- Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Budget du Fonds Routier ;
- Variation nette des arriérés ;
- Comptes d'affectation spéciale ;
- Comptes de prêts ;
- Comptes d'avances.

## 2.2.1.- Niveau d'exécution des opérations par rapport aux prévisions ou exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008

Les réalisations en Recettes et en Dépenses de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 en francs CFA sont répertoriées en Annexe n° 2 du présent Projet de Loi de Règlement.

Dans le détail, elles se présentent ainsi qu'il suit :

### 2.2.1.1.- Recettes des Régies financières

Au 31 Décembre 2008, les Recettes totales effectives des Régies financières s'élèvent à 669.578 millions de francs CFA pour des prévisions de 985.089 millions de francs CFA, ce qui correspond à un taux de réalisation de 67,97% (cf. tableau ci-dessous).

**Tableau d'exécution des Recettes totales effectives des Régies financières (Administrations financières), gestion 2008**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
	2007 Rév.	2008 Rév.	MONTANT		TAUX	
			2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
<b>i RECETTES DES REGIES FINANCIERES</b>	<b>470 700</b>	<b>551 757</b>	<b>475 781</b>	<b>558 957</b>	<b>101,08%</b>	<b>101,30%</b>
1 D.G.D.D.I.	239 600	299 757	253 022	291 192	105,60%	97,14%
2 D.G.I.D.	211 300	235 000	204 327	247 301	96,70%	105,23%
3 D.G.T.C.P.	19 800	17 000	18 432	20 464	93,09%	120,38%
<b>ii AUTRES RESSOURCES</b>	<b>316 716</b>	<b>433 332</b>	<b>292 258</b>	<b>110 621</b>	<b>63,86%</b>	<b>25,53%</b>
iii BIAC	773	0	0	0	0,00%	-
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>788 189</b>	<b>985 089</b>	<b>678 039</b>	<b>669 578</b>	<b>86,02%</b>	<b>67,97%</b>

(\*) Y compris les recettes du Compte d'Affectation Spéciale SYDONIA pour un montant de 1.364 millions de francs CFA.

(\*\*) Y compris les recettes du Compte d'Affectation Spéciale Education (appui ciblé) pour un montant de 656 millions de francs CFA.

Les réalisations totales de Recettes des Régies financières se présentent par Administration chargée du recouvrement comme suit :

- Administration des Douanes : 291.192 millions de francs CFA (taux de réalisation : 97,14%) ;
- Administration des Impôts : 247.301 millions de francs CFA (taux de réalisation : 105,23%) ;
- Administration du Trésor : 20.464 millions de francs CFA (taux de réalisation : 120,38%).

### 2.2.1.2.- Dépenses ordinaires

Les Dépenses ordinaires du Budget Général de l'Etat, gestion 2008, s'élèvent à 500.106 millions de francs CFA contre une prévision annuelle de 570.013 millions de francs CFA (montant de la rubrique « Variation nette des arriérés » compris), soit un taux d'exécution de 87,74% contre 86,91% en 2007.

Cette réalisation des Dépenses ordinaires se répartit par grande rubrique ainsi qu'il suit :

**Tableau d'exécution des Dépenses ordinaires y compris le montant de la rubrique « Variation nette des arriérés »**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
<b>1 Dette publique</b>	<b>42 131</b>	<b>36 143</b>	<b>18 344</b>	<b>21 795</b>	<b>43,54%</b>	<b>60,30%</b>
- intérieure (arriérés sal. et non sal.)	2 505	5 850	690	3 947	27,51%	67,47%
- extérieure	39 623	30 293	17 654	17 848	44,55%	58,92%
<b>2 Dépenses de personnel</b>	<b>173 048</b>	<b>191 965</b>	<b>171 649</b>	<b>203 160</b>	<b>99,19%</b>	<b>105,83%</b>
<b>3 Dépenses de fonctionnement</b>	<b>131 868</b>	<b>140 008</b>	<b>96 497</b>	<b>115 938</b>	<b>73,18%</b>	<b>82,81%</b>
<b>4 Dépenses de transfert</b>	<b>152 759</b>	<b>201 897</b>	<b>128 747</b>	<b>130 775</b>	<b>84,28%</b>	<b>64,77%</b>
<b>5 MP 3 et CD 2</b>	-	-	<b>18 330</b>	<b>28 344</b>	-	-
<b>6 Frais de tenue de compte</b>	-	-	4	8	-	-
<b>7 Crédits délégués non intégrés dans D-sigfip</b>	-	-	797	86	-	-
<b>TOTAL GENERAL (*)</b>	<b>499 806</b>	<b>570 013</b>	<b>434 368</b>	<b>500 106</b>	<b>86,91%</b>	<b>87,74%</b>

(\*) : Y compris le montant de la rubrique « Variation nette des arriérés ».

Sur les Dépenses de personnel prévues pour un montant de 191.965 millions de francs CFA, les Dépenses effectives réalisées au titre de la gestion 2008 s'élèvent à 203.160 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 105,83%.

### 2.2.1.3.- Dépenses en capital

Au 31 décembre 2008, les Dépenses en capital globales exécutées sur ressources intérieures et extérieures totalisent la somme de 132.152 millions de francs CFA contre une prévision de 820.296 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 16,11% contre un taux d'exécution de 21,24% en 2007 (cf. tableau ci-dessous).



(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
<b>I - DEPENSES SUR RESSOURCES INTERIEURES (*)</b>	<b>217 505</b>	<b>360 622</b>	<b>90 177</b>	<b>117 874</b>	<b>41,46%</b>	<b>32,69%</b>
1 Administrations centrales	216 732	360 622	90 177	117 874	41,61%	32,69%
2 Collectivités locales et autres	773	0	0	0	0,00%	-
<b>II - DEPENSES SUR RESSOURCES EXTERIEURES (**)</b>	<b>258 387</b>	<b>459 674</b>	<b>10 916</b>	<b>14 278</b>	<b>4,22%</b>	<b>3,11%</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>475 892</b>	<b>820 296</b>	<b>101 093</b>	<b>132 152</b>	<b>21,24%</b>	<b>16,11%</b>

(\*) Y compris les reports de crédits, les Fonds de concours, les transferts et les virements de crédits.

(\*\*) La mobilisation des ressources extérieures et leur exécution sont faites par la procédure budgétaire.

#### 2.2.1.4.- Budget du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB)

Au 31 Décembre 2008, les Recettes du FNRB exécutées s'élèvent à 11.837 millions de francs CFA contre une prévision de 15.966 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 74,14% contre 70,26% en 2007 (cf. tableau ci-dessous).

Tableau des Recettes du FNRB

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Versement des retenues et parts contributives	14 059	15 016	10 287	11 594	73,17%	77,21%
2 Validation des Services auxiliaires	950	950	259	243	27,26%	25,58%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 009</b>	<b>15 966</b>	<b>10 546</b>	<b>11 837</b>	<b>70,26%</b>	<b>74,14%</b>

Source : Statistiques, gestions 2007 et 2008 fournies par le FNRB.

Quant aux Dépenses exécutées au titre du FNRB, gestion 2008, elles se chiffrent à 30.959 millions de francs CFA contre une prévision de 30.831 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 100,42% contre 103,03% en 2007 (cf. tableau ci-dessous).

Tableau des Dépenses du FNRB

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Dépenses de fonctionnement	2 351	2 583	1 536	1 376	65,33%	53,27%
2 Arrérages de pension	25 550	28 248	27 210	29 584	106,50%	104,73%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 901</b>	<b>30 831</b>	<b>28 746</b>	<b>30 960</b>	<b>103,03%</b>	<b>100,42%</b>

Source : Statistiques, gestions 2007 et 2008 fournies par la DPRV.

De l'analyse des tableaux de prévisions et de réalisations du FNRB, gestion 2008, il ressort les observations ci-après :

- le déficit prévisionnel du Budget du FNRB, gestion 2008, s'élève à 14.865 millions de francs CFA (total recettes prévisionnelles FNRB : 15.966 millions de francs CFA – total dépenses prévisionnelles FNRB : 30.831 millions de francs CFA) ;
- le déficit comptable résultant de l'exécution du Budget du FNRB, gestion 2008, soit 19.122 millions de francs CFA (total réalisations de recettes, soit 11.837 millions de francs CFA – total réalisations de dépenses, soit 30.960 millions de francs CFA), est entièrement financé par les ressources financières propres du Budget Général de l'Etat ;
- la situation d'exécution du Budget du FNRB, gestion 2008 ne dégage pas de montant d'Ordres de Paiement (OP) non régularisés ; cependant, ce montant était de 45 millions de francs CFA pour la gestion 2007.

### 2.2.1.5.- Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)

Au 31 Décembre 2008, les réalisations de Recettes budgétaires de la CAA ont atteint 2.543 millions de francs CFA contre une prévision de 6.000 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 42,38%.

Ces réalisations se décomposent comme ci-après :

**Tableau des Recettes de la CAA**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Prêts rétrocédés	5 995	5 995	2 614	2 543	43,60%	42,42%
2 Bonifications prêts	0	0	0	0	-	-
3 Commissions d'Aval	0	0	0	0	-	-
4 Loyers	5	5	0	0	0,00%	0,00%
5 Ressources exceptionnelles du budget	0	0	-	-	-	-
6 Divers	0	0	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>	<b>2 614</b>	<b>2 543</b>	<b>43,57%</b>	<b>42,38%</b>

Source : Statistiques, gestions 2007 et 2008 fournies par la CAA.

Quant aux dépenses de fonctionnement, pour un montant prévisionnel de 1.388 millions de francs CFA, les réalisations de la Caisse Autonome d'Amortissement s'élèvent à 1.194 millions de francs CFA, correspondant à un taux de réalisation de 86,02% contre 83,48% en 2007.

**Tableau des Dépenses de la CAA**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
FONCTIONNEMENT	1 386	1 388	1 157	1 194	83,48%	86,02%
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>1 386</b>	<b>1 388</b>	<b>1 157</b>	<b>1 194</b>	<b>83,48%</b>	<b>86,02%</b>

Il est à signaler que les dépenses relatives à la Dette publique extérieure sont déjà retracées dans le Compte Administratif, précisément à la section 25 et à la rubrique 259000191201 : Dette publique extérieure - CAA.

**2.2.1.6.- Budget du Fonds Routier (FR)**

Au 31 décembre 2008, les Recettes propres du Fonds Routier s'élèvent à 3.555 millions de francs CFA contre une prévision de 2.321 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 153,15%. Ce taux était de 66,76% en 2007.

Toutefois, il est à noter que les prévisions de recettes sont passées de 2.626 millions de francs CFA en 2007 à 2.321 millions de francs CFA en 2008, soit une diminution de 305 millions de francs CFA, correspondant à un taux de réduction de 11,61% (cf. tableau ci-dessous).

**Tableau des Recettes du Fonds Routier**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Taxe sur ponts bascules	5	0	13	1	260,00%	-
2 Taxe sur pont du Mono / Sazué	124	130	228	230	183,87%	176,92%
3 Taxe de péage Diho (Savè)	253	252	231	397	91,30%	157,54%
4 Taxe de péage Ekpè	1 239	1 227	1 125	1 124	90,80%	91,61%
5 Taxe de péage Prékété	62	88	80	81	129,03%	92,05%
6 Taxe de péage Ahozon	335	255	0	317	0,00%	124,31%
7 Taxe de péage Houégbo	290	0	0	0	0,00%	-
8 Taxe de péage Sirarou	278	275	0	419	0,00%	152,36%
9 Taxe de péage Kpédékpo	40	68	34	62	85,00%	91,18%
10 Recettes diverses	0	26	42	798	-	3069,23%
11 Taxes de péage Ekpè et Prékété Régie	-	-	-	126	-	-
12 Excédent ressources exercices antérieurs	-	-	-	0	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 626</b>	<b>2 321</b>	<b>1 753</b>	<b>3 555</b>	<b>66,76%</b>	<b>153,15%</b>

Source : Statistiques, gestions 2007 et 2008 fournies par le Fonds Routier.

En ce qui concerne les Dépenses budgétaires du Fonds Routier, elles totalisent 8.730 millions de francs CFA contre une prévision budgétaire de 8.801 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 99,19%. Ce taux était de 98,94% en 2007.

Il en résulte que les dépenses budgétaires ordonnancées au titre de la gestion 2008 du Fonds Routier, soit 8.730 millions de francs CFA, ont connu une augmentation de 22 millions de francs CFA par rapport à la gestion 2007 (8.708 millions de francs CFA), ce qui correspond à un taux d'accroissement de 0,25%.

**Tableau des Dépenses du Fonds Routier**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Dépenses de personnel	130	130	105	110	80,77%	84,62%
2 Achats de biens et services	8 340	8 340	8 340	8 327	100,00%	99,84%
3 Autres transferts courants	281	281	213	243	75,80%	86,48%
4 Equipements socio-administratifs	50	50	50	50	100,00%	100,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 801</b>	<b>8 801</b>	<b>8 708</b>	<b>8 730</b>	<b>98,94%</b>	<b>99,19%</b>

Source : Statistiques, gestions 2007 et 2008 fournies par le Fonds Routier.

### **2.2.1.7.- Variation nette des arriérés**

Au 31 Décembre 2008, sur un montant de 19.400 millions de francs CFA prévu au titre des Dépenses relatives aux arriérés et intitulées dans la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 « Variation nette des arriérés », 32.709 millions de francs CFA ont été ordonnancés et acceptés, soit un taux de réalisation de 168,60%.

Les crédits ouverts au titre de la « Variation nette des arriérés » sont évaluatifs.

Par rapport à la gestion 2007 (46.558 millions de francs CFA), l'exécution des dépenses relatives à la rubrique « Variation Nette des Arriérés », a connu une diminution de 13.849 millions de francs CFA (32.709 millions de francs CFA – 46.558 millions de francs CFA), correspondant à un taux de régression de 29,75%.

### **2.2.1.8.- Comptes d'affectation spéciale**

La Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 a prévu l'ouverture de trois comptes d'affectation spéciale. Ils concernent le programme

« SYDONIA », le programme « Maintien de la Paix » et le programme « Education (appui ciblé) ».

#### **2.2.1.8.1.- Compte « SYDONIA »**

Les recettes budgétaires réalisées au titre du Programme SYDONIA, gestion 2008, s'élèvent à la somme de 1.364 millions de francs CFA contre 1.166 millions de francs CFA en 2007, soit une augmentation de 198 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 16,98%.

Toutefois, il convient de préciser que les prévisions de recettes du Compte d'Affectation Spéciale SYDONIA sont déjà intégrées dans les prévisions budgétaires assignées aux Régies financières.

Les prévisions de dépenses du Programme SYDONIA pour la gestion 2008, s'élèvent à 1.164 millions de francs CFA contre des réalisations de 1.190 millions de francs CFA figurant dans la Balance générale des comptes de l'Etat, gestion 2008 (compte n° 967 151), soit un taux de réalisation de 102,23%.

En effet, ce compte est alimenté en ressources par :

- 0,5225% de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au titre de la contribution de l'Etat au programme SYDONIA ;
- 100% de la Redevance informatique perçue au cordon douanier.

#### **2.2.1.8.2.- Compte « Maintien de la Paix »**

Les recettes budgétaires réalisées au titre du Programme « Maintien de la Paix » en 2008 se chiffrent à 7.602 millions de francs CFA contre une prévision de 26.500 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 28,69%.

Quant aux dépenses y relatives, elles s'élèvent à 18.592 millions de francs CFA pour la gestion 2008 contre une prévision de 26.500 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 70,16%.

Les opérations du compte « Maintien de la Paix » sont retracées dans la Balance Générale des Comptes de l'Etat, gestion 2008, précisément au niveau du compte 967 152 intitulé « Opérations militaires à l'extérieur ».

### 2.2.1.8.3.- Compte « Education (appui ciblé) »

Les recettes budgétaires réalisées au titre du Programme « Education (appui ciblé) », gestion 2008, s'élèvent à la somme de 655 millions de francs CFA contre des prévisions de ressources de 18.894 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 3,47%.

Toutefois, il convient de préciser que les réalisations de recettes de ce compte sont intégrées dans les performances des régies financières.

Quant aux dépenses y relatives, elles s'élèvent à 240 millions de francs CFA pour la gestion 2008 contre une prévision de 18.894 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 1,27%.

Il est à noter que les opérations du compte « Education (appui ciblé) » sont retracées dans la Balance Générale des Comptes de l'Etat, gestion 2008, au niveau du compte 967 121 intitulé « Education et fonds DANIDA ».

### 2.2.1.9.- Comptes de prêts

Prévus pour un montant de 3.500 millions de francs CFA au titre des ressources, les remboursements au titre des prêts consentis totalisent la somme de 23 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 0,66%.

#### Comptes de Prêts / Volet Ressources

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Prêts aux Députés	0	0	0	0	-	-
2 Prêts à caractère social	36	2 500	36	23	100,00%	0,92%
3 Prêts aux APE	0	1 000	0	0	-	0,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36</b>	<b>3 500</b>	<b>36</b>	<b>23</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,66%</b>

Source : Balance Générale des Comptes de l'Etat, gestion 2008.

Par contre, prévus pour un montant de 8.000 millions de francs CFA au titre des charges (500 millions de francs CFA aux Députés, 2.500 millions de francs CFA au titre des prêts à caractère social et 5.000 millions de francs CFA aux Agents Permanents de l'Etat), des prêts ont été octroyés uniquement aux Agents Permanents de l'Etat pour un montant de 46 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 0,58%.

**Comptes de Prêts / Volet Charges**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Prêts aux Députés	720	500	0	0	0,00%	0,00%
2 Prêts à caractère social	0	2 500	0	0	-	0,00%
3 Prêts aux APE	1 000	5 000	84	46	8,40%	0,92%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 720</b>	<b>8 000</b>	<b>84</b>	<b>46</b>	<b>4,88%</b>	<b>0,58%</b>

Source : Balance Générale des Comptes de l'Etat, gestion 2008.

**2.2.1.10.- Comptes d'avances**

La Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, a prévu au titre des comptes d'avances, un montant de 106.442 millions de francs CFA en ressources, contre 38.200 millions de francs CFA en 2007. Seule la SONAPRA a effectué un remboursement au titre de la gestion 2008 d'un montant de 2.525 millions de francs CFA, correspondant à un taux de 2,37%.

Par contre, pour une prévision de charges de 100.000 millions de francs CFA au titre de la gestion 2008, les avances consenties s'élèvent à 11.572 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 11,57%.

**Tableau des Avances consenties par le Trésor Public**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Avance à la SONAPRA	20 574	30 000	2 525	0	12,27%	0,00%
2 Avance à la CSPR	12 000	15 000	0	0	0,00%	0,00%
3 Avance à l'ONASA	200	300	180	0	90,00%	0,00%
4 Avance aux Collectivités locales	2 000	15 000	44	0	2,20%	0,00%
5 Avance à la SONACOP	-	10 000	-	0	-	0,00%
6 Avance aux entreprises publiques	-	24 700	-	0	-	0,00%
7 Avance à l'ONS	-	0	-	1 800	-	-
8 Avance aux administrations publiques	-	5 000	-	9 772	-	195,44%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 774</b>	<b>100 000</b>	<b>2 749</b>	<b>11 572</b>	<b>7,91%</b>	<b>11,57%</b>

Source : Balance Générale des Comptes de l'Etat, gestion 2008.

## 2.2.2.- Synthèse de la situation d'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008

### 2.2.2.1.- Recettes exécutées

Les réalisations effectives de Recettes du Budget Général de l'Etat, gestion 2008, se présentent selon les divers Budgets dans le tableau-synthèse ci-après :

Tableau des Recettes exécutées de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008

DESIGNATION DES RECETTES		PREVISIONS		EXECUTION		ECARTS	
		2007	2008	2007	2008	2007	2008
1	Recettes des Régies financières	787 416	985 089	678 039	669 578	-109 377	-315 511
2	BIAC	773	0	0	0	-773	0
3	Budget du F.N.R.B.	15 009	15 966	10 546	11 837	-4 463	-4 129
4	Budget de la C.A.A.	6 000	6 000	2 614	2 543	-3 386	-3 457
5	Budget du Fonds Routier	2 626	2 321	1 753	3 555	-873	1 234
6	Comptes d'affectation spéciale	23 324	45 394	9 483	7 603	-13 841	-37 791
7	Opérations à caractère temporaire	38 236	109 942	36	2 548	-38 200	-107 394
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>873 384</b>	<b>1 164 712</b>	<b>702 471</b>	<b>697 663</b>	<b>-170 913</b>	<b>-467 049</b>

Source : Tableau réalisé par la DCCE, sur la base des données chiffrées tirées des Comptes de gestions 2007 et 2008 du Budget de l'Etat, volet Recettes.

Il en résulte que les Recettes totales effectives du Budget de l'Etat, gestion 2008, soit 697.663 millions de francs CFA sont inférieures aux prévisions totales de Recettes, soit 1.164.712 millions de francs CFA. De même, il est à noter que l'écart entre l'exécution et la prévision, soit 467.049 millions de francs CFA, constaté en 2008 est très important que celui de la gestion 2007, soit 170.913 millions de francs CFA.

### 2.2.2.2.- Dépenses exécutées

Les réalisations effectives de Dépenses du Budget de l'Etat, gestion 2008, se présentent comme suit, par rubrique, dans le tableau-synthèse ci-après :



### Tableau des Dépenses exécutées de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

DESIGNATION DES DEPENSES	PREVISIONS		EXECUTION		ECARTS	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
1 Budget des Institutions et Ministères	939 924	1 370 909	488 903	599 549	-451 021	-771 360
2 Budget annexe (F.N.R.B)	27 901	30 831	28 746	30 960	845	129
3 Autres budgets	10 187	10 189	9 865	9 924	-322	-265
- C.A.A.	1 386	1 388	1 157	1 194	-229	-194
- Fonds Routier	8 801	8 801	8 708	8 730	-93	-71
4 Variation nette des arriérés	35 774	19 400	46 558	32 709	10 784	13 309
5 Programme SYDONIA	1 005	1 164	372	1 190	-633	26
6 Compte Maintien de la Paix	23 324	26 500	9 712	18 592	-13 612	-7 908
7 Compte Education (appui ciblé)		18 894		240		-18 654
8 Comptes de prêts	1 720	8 000	84	46	-1 636	-7 954
9 Comptes d'avances	34 774	100 000	2 749	11 572	-32 025	-88 428
<b>TOTAL GENERAL (*)</b>	<b>1 074 609</b>	<b>1 585 887</b>	<b>586 989</b>	<b>704 782</b>	<b>-487 620</b>	<b>-881 106</b>

(\*) Y compris les reports de crédits de 2007 sur 2008.

Source : Tableau réalisé par la DCCE, sur la base des données chiffrées tirées des Comptes de gestions 2007 et 2008 du Budget de l'Etat, volet Dépenses.

On en déduit que pour la gestion 2008, les réalisations de Dépenses s'élèvent au total à 704.782 millions de francs CFA contre une prévision de 1.585.887 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 44,44% avec un écart entre le montant de l'exécution et celui des prévisions de -881.106 millions de francs CFA qui traduit un effort de maîtrise des Dépenses publiques.

### 2.3.- Résultat d'exécution en Recettes et en Dépenses de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008

Le tableau ci-après présente la synthèse de l'exécution des Recettes et des Dépenses de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 et celle de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2007, en distinguant les opérations à caractère définitif y compris la « Variation nette des arriérés » et les opérations à caractère temporaire.

**Tableau-synthèse de l'exécution des Recettes et des Dépenses de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES BUDGETAIRES	RECETTES		DEPENSES		ECARTS	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
1 Budget des Institutions et Ministères	678 039	669 578	535 461	632 258	142 578	37 320
2 Fonds National des Retraites du Bénin	10 546	11 837	28 746	30 960	-18 200	-19 122
3 Caisse Autonome d'Amortissement	2 614	2 543	1 157	1 194	1 457	1 349
4 Fonds Routier	1 753	3 555	8 708	8 730	-6 955	-5 176
5 Comptes d'affectation spéciale	9 483	7 602	10 084	20 022	-601	-12 420
6 Comptes spéciaux du Trésor	36	2 548	2 833	11 618	-2 797	-9 070
<b>TOTAL GENERAL (*)</b>	<b>702 471</b>	<b>697 663</b>	<b>586 989</b>	<b>704 782</b>	<b>115 482</b>	<b>-7 118</b>

(\*) : Y compris le montant exécuté de la "Variation Nette des Arriérés". Ce montant est de 32.709 millions de francs CFA pour 2008.

Source : Tableau réalisé par la DCCE, sur la base des données chiffrées tirées des Comptes de gestions 2007 et 2008 du Budget de l'Etat.

Il ressort du tableau-synthèse de l'exécution en Recettes et en Dépenses de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 et celle de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2007, que le solde d'exécution au titre de la gestion 2008 est déficitaire de 7.118 millions de francs CFA.

Ainsi, le Résultat d'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, s'élève donc à -7.118 millions de francs CFA, contre un Résultat excédentaire de 115.482 millions de francs CFA au titre de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2007.

**2.4.- Eléments d'appréciation de l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2008**

L'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 peut être appréciée par comparaison à celle de la gestion précédente (2007) au regard de plusieurs critères :

- la progression des Dépenses et Recettes définitives ;
- la couverture des Dépenses par les Recettes.

### 2.4.1.- Progression des réalisations des Dépenses et des Recettes définitives (cf. tableau ci-dessous)

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, GESTION 2008		ANNEES		EVOLUTION (%)
		2007	2008	
1	Recettes définitives exécutées	702 471	697 663	-0,68%
2	Dépenses définitives exécutées	586 989	704 782	20,07%
<b>SOLDE</b>		<b>115 482</b>	<b>-7 118</b>	<b>-106,16%</b>

Source : Tableau-synthèse réalisé par la DCCE, sur la base des données chiffrées tirées des Comptes de gestions 2007 et 2008 du Budget de l'Etat.

Il résulte du tableau précédent que les Recettes définitives, gestion 2008, ont régressé de 0,68% par rapport à la gestion 2007 tandis que les Dépenses définitives, ont progressé de 20,07% par rapport à la même gestion.

### 2.4.2.- Couverture des Dépenses par les Recettes (cf. tableau ci-dessous)

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, GESTION 2008		ANNEES	
		2007	2008
1	Recettes définitives exécutées	702 471	697 663
2	Dépenses définitives exécutées	586 989	704 782
<b>POURCENTAGE DE COUVERTURE (R/D)</b>		<b>119,67%</b>	<b>98,99%</b>

Source : Tableau-synthèse réalisé par la DCCE, sur la base des données chiffrées tirées des Comptes de gestions 2007 et 2008 du Budget de l'Etat.

Il découle du tableau précédent que les dépenses définitives exécutées au titre de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, ont été presque entièrement couvertes par les Recettes définitives y relatives, soit 98,99% ; ce qui corrobore un effort certain de maîtrise des dépenses exécutées en dépit des grands travaux initiés. Par contre en 2007, les dépenses ont été totalement couvertes par les recettes avec un taux de 119,67%.

On en conclut que le taux de couverture des Dépenses définitives exécutées par les Recettes y relatives, a été donc meilleur en 2007 (119,67%) qu'en 2008 (98,99%).

## **2.5.- Résultat de type patrimonial**

Le Résultat de type patrimonial procède d'une application du principe de la comptabilisation des droits constatés. Il est calculé en termes d'enrichissement ou d'appauvrissement de la personne publique.

- Les recettes y sont incluses pour le montant des droits pris en charge dans l'année, indépendamment des recouvrements effectifs et des recouvrements de l'année n'ayant pas donné lieu à émission de titres.
- Les dépenses sont les dépenses ordonnancées et visées « VU BON A PAYER » par le Receveur Général des Finances, Comptable principal de l'Etat et les dépenses sans ordonnancement réglées.

En fin d'année, les opérations budgétaires sont reclassées dans la comptabilité patrimoniale aux classes 1, 2, 6 et 7 par le système de la réflexion.

Le Résultat de type patrimonial de l'année représente la différence entre les produits (classe 7) et les charges (classe 6). Il constitue également la somme algébrique des Résultats du Budget de l'Etat et des Comptes Spéciaux du Trésor au Bilan.

En effet, la DCCE procède au regroupement des produits et des charges par nature. Ce regroupement est effectué à partir de la Balance Générale des Comptes du Receveur Général des Finances (RGF).

Les comptes principaux relatifs aux produits et charges prévus dans la nouvelle Nomenclature du Plan Comptable de l'Etat (NPCE) sont obtenus par la rupture des comptes analytiques et budgétaires (classe 9).

Ces comptes sont présentés dans un tableau récapitulatif des produits et des charges de la gestion concernée.

Dès lors, les principaux regroupements relatifs aux produits par nature sont :

- 71 : Recettes fiscales
- 72 : Recettes non fiscales
- 73 : Transferts reçus
- 74 : Dons-programmes

76 : Produits exceptionnels

78 : Reprises sur amortissements et provisions, etc.

Quant aux principaux regroupements des charges par nature, ils se présentent ainsi qu'il suit :

61 : Dépenses de personnel

62 : Achats de biens et services

63 : Subventions d'exploitation

64 : Autres transferts courants

65 : Intérêts et frais financiers

66 : Charges exceptionnelles

68 : Dotations aux amortissements et aux provisions.

Les comptes des classes 6 et 7 sont soldés par virement au compte 117 « Résultat de l'année » ventilé selon l'origine des opérations qui se sont déroulées dans l'année : ce Résultat est repris en Balance d'entrée de l'année suivante au compte 112 « Report à nouveau ».

Il en résulte que le Résultat de type patrimonial est bénéficiaire de 65.550.465.272 francs CFA (solde créditeur) et imputé au compte 117 « Résultat de l'année » (cf. tableau récapitulatif des produits et charges, gestion 2008 en annexe n° 4).

### Compte de Résultat patrimonial

(EN FRANCS CFA)		
	Compte 117 « Résultat de l'année »	
	Charges	Produits
	523 882 899 702	589 433 364 974
<i>Solde créditeur</i>	<b>65 550 465 272</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>589 433 364 974</b>	<b>589 433 364 974</b>

Il convient de préciser que la situation patrimoniale de l'Etat est présentée dans le Bilan. Ce dernier est un tableau qui comprend deux (2) parties à savoir l'Actif et le Passif. L'Actif du Bilan présente l'ensemble des biens de l'Etat aux comptes des classes 2, 3, 4 et 5. Le Passif du Bilan présente l'ensemble des dettes et engagements de l'Etat aux comptes des classes 1, 3 et 4.

La différence entre l'Actif et le Passif correspond au Résultat de type patrimonial. Ce Résultat peut être déficitaire ou excédentaire.

En effet, le Résultat de type patrimonial permet de connaître le taux ou le degré d'enrichissement ou d'appauvrissement de l'Etat, suite à l'exécution de la Loi de Finances de l'année.

Le Bilan présente plusieurs particularités ; il permet de suivre entre autres, l'évolution des Finances publiques à partir d'une description complète de tous les éléments du patrimoine de l'Etat.

***C'est pourquoi, l'exhaustivité de l'évaluation financière en réel du patrimoine de l'Etat demeure une inconnue, ce qui constitue un handicap à la tenue d'une comptabilité patrimoniale fiable de l'Etat.***

***Toutefois, à la suite des travaux de réflexion des opérations budgétaires exécutées et se rapportant à la gestion 2008, il a été présenté ci-joint en annexe n° 6 et à titre indicatif, le Bilan de l'Etat, gestion 2008, arrêté au 31 décembre 2008.***

## **2.6.- Solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor ou Découvert du Trésor**

Le Résultat au sens de la Loi de Règlement ou le solde à transférer au compte permanent des Découverts du Trésor ou Découvert du Trésor est le Résultat de l'année au sens de l'article 49 de la Directive n° 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Lois de Finances au sein de l'UEMOA (abrogeant la Directive n° 05/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997 relative aux Lois de Finances et ses textes modificatifs), qui stipule ce qui suit : « La Loi de Règlement d'un exercice :

- constate le montant définitif des encaissements de recettes et des ordonnancements de dépenses. A ce titre, elle :
  - 1) ratifie, le cas échéant, les ouvertures supplémentaires de crédits décidées par décret d'avances depuis la dernière Loi de Finances ;
  - 2) régularise les dépassements de crédits constatés, résultant de circonstances de force majeure ou des reports de crédits et procède à l'annulation des crédits non consommés ;
- rend compte de la gestion de la trésorerie de l'Etat et de l'application du tableau de financement de l'Etat ;
- arrête les comptes et les états financiers de l'Etat et affecte les résultats de l'année ;

- rend compte de la gestion et des résultats des programmes visés à l'article 12 de la présente Directive ».

Ainsi, ce Résultat de l'année dénommé Découvert du Trésor, représente le Résultat au sens de la Loi de Règlement et comprend :

- le solde des opérations du Budget Général ;
- le solde des Comptes spéciaux du Trésor dont la clôture a été prononcée par la Loi de Finances (solde des opérations de l'année + opérations des années antérieures) ;
- le solde des Comptes Spéciaux du Trésor systématiquement soldés en fin d'année ;
- le solde des opérations ayant un caractère de pertes et profits sur les emprunts et engagements.

Il convient de mentionner que **le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor** est le Résultat qui figure au Projet de Loi de Règlement sous forme de Résultat provisoire. Il devient définitif après le vote de la Loi de Règlement par le Parlement (Assemblée Nationale). C'est ce vote qui autorise le transfert du Résultat de l'année au compte permanent des Découverts du Trésor.

- **Au plan budgétaire**, le Résultat à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor pour la gestion 2008 est calculé de la manière suivante :

(En millions F CFA)

	2007	2008
• Solde des opérations du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat (variation nette des arriérés comprise) .....	142.578	37.320
• Solde des opérations du Fonds National des Retraites du Bénin .....	-18.200	-19.122
<b>SOLDE A TRANSPORTER AUX DECOUVERTS DU TRESOR</b>	<b>124.378</b>	<b>+18.198</b>

- **Au plan comptable**, le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor est déterminé comme ci-après :

(En millions F CFA)

	<b>2008</b>
+ Résultat d'exécution de la Loi de Finances, gestion 2008 : .....	+ (-7.118)
- Résultat d'exécution des opérations de la CAA : .....	- (1.349)
- Résultat d'exécution des opérations du Fonds Routier : .....	- (-5.175)
- Résultat d'exécution des opérations du compte d'affectation spéciale :	- (-12.420)
- Résultat d'exécution des opérations des comptes spéciaux du Trésor :	- (-9.070)
<b>SOLDE A TRANSPORTER AUX DECOUVERTS DU TRESOR .....</b>	<b>+18.198</b>

Ce solde excédentaire, de montant 18.198 millions de francs CFA à transporter aux Découverts du Trésor, gestion 2008, devrait s'ajouter au cumul des soldes à transporter aux Découverts du Trésor des gestions 2005, 2006 et 2007 de montants respectifs -135 millions de francs CFA, 18.728 millions de francs CFA et 124.378 millions de francs CFA, soit au total 161.169 millions de francs CFA, et ne seront transportés au compte permanent des Découverts du Trésor que si et seulement si les Lois de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestions 2005 à 2008 sont votées par l'Assemblée Nationale.

Par contre, il est à souligner que les Résultats des gestions 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, soit respectivement -6.088 millions de francs CFA, -31.189 millions de francs CFA, -50.400 millions de francs CFA, 69.414 millions de francs CFA, 1.196 millions de francs CFA, -44.235 millions de francs CFA et 23.142 millions de francs CFA sont déjà transportés au compte permanent des Découverts du Trésor suite au vote par l'Assemblée Nationale des Lois portant Règlement définitif du Budget de l'Etat au titre de ces gestions respectives.

**Le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor est donc passé de 124.378 millions de francs CFA en 2007 à 18.198 millions de francs CFA en 2008.**

Au demeurant, la Loi n° 2002-21 du 16 juillet 2002 portant Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 1998 a été votée par l'Assemblée Nationale.



En outre, les Lois n° 2005-038 et n° 2005-039 portant Règlement définitif du Budget de l'Etat, respectivement pour les gestions 1999 et 2000 ont été aussi votées par l'Assemblée Nationale, le vendredi 05 décembre 2005. Les Lois n° 2009-011 et n° 2009-012 portant Règlement définitif du Budget de l'Etat ont été également votées par l'Assemblée Nationale le 14 mai 2009 et concernent les gestions 2001 et 2002. Il en est également des gestions 2003 et 2004 dont les Lois n° 2010-002 et n° 2010-003 du 14 janvier 2010 portant Règlement définitif du Budget de l'Etat ont été votées.

En définitive, les Résultats des gestions 1998 à 2004, soit respectivement -6.088 millions de francs CFA, -31.189 millions de francs CFA, -50.400 millions de francs CFA, +69.414 millions de francs CFA, -44.235 millions de francs CFA et +23.142 millions de francs CFA, soit un montant total de -38.160 millions de francs CFA, sont déjà transportés au compte permanent des Découverts du Trésor.

Quant au Projet de Loi portant Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2005, il est en étude à la Commission des Finances et des Echanges de l'Assemblée Nationale.

Il convient de mentionner que les Projets de Lois de Règlement, gestions 2006 et 2007 sont en cours d'examen à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

Ainsi, les soldes des Résultats d'exécution des Lois de Finances des années 2005, 2006 et 2007 ne seront transportés au compte permanent des Découverts du Trésor qu'après le vote par l'Assemblée Nationale des Lois de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestions 2005, 2006, et 2007 concernées.

A titre récapitulatif, les divers soldes à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor, dégagés par les Projets de Loi de Règlement, gestions 1998 à 2008, élaborés par la DGTCP se présentent comme qu'il suit :

1998 :	-6.088	millions de francs CFA	déjà transporté
1999 :	-31.189	millions de francs CFA	déjà transporté
2000 :	-50.400	millions de francs CFA	déjà transporté
2001 :	+69.414	millions de francs CFA	déjà transporté

2002 :	+1.196	millions de francs CFA	déjà transporté
2003 :	-44.235	millions de francs CFA	déjà transporté
2004 :	+23.142	millions de francs CFA	déjà transporté
2005 :	-135	millions de francs CFA	non encore transporté
2006 :	+18.728	millions de francs CFA	non encore transporté
2007 :	+124.378	millions de francs CFA	non encore transporté
2008 :	+18.198	millions de francs CFA	non encore transporté

Soit au total un solde cumulé de 123.009 millions de francs CFA de 1998 à 2008 dont les soldes des années 1998 à 2004, soit au total - 38.160 millions de francs CFA, sont déjà transportés au compte permanent des Découverts du Trésor.

## **2.7.- Besoin de Financement**

### **2.7.1.- Détermination du Besoin de Financement**

Le Besoin de Financement de la gestion 2008, calculé sur base caisse est déterminé par la différence entre le montant total des encaissements (Recettes) et le montant total des décaissements (Dépenses). (cf. tableau page suivante) :

(EN FRANCS CFA)

<b>OPERATIONS DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, GESTION 2008</b>	<b>ENCAISSEMENT</b>	<b>DECAISSEMENT</b>	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) - (3)
Recettes des Régies financières (DGID et DGDDI)	538 493 451 856		538 493 451 856
Recettes des Régies financières (DGTCP)	20 464 196 707		20 464 196 707
Autres recettes (ressources exceptionnelles de trésorerie)	26 590 935 886		26 590 935 886
Règlement avec les gouvernements étrangers	2 014 286 067	1 367 680 093	646 605 974
Autres tiers débiteurs	5 797 696 956	4 755 144 137	1 042 552 819
Tiers créditeurs divers	331 051 031 693	326 695 747 927	4 355 283 766
Opérations FNRB	11 837 210 791	30 959 527 201	-19 122 316 410
Opérations CAA	2 542 799 208	1 194 039 728	1 348 759 480
Opérations Fonds Routier	3 554 806 383	8 729 758 798	-5 174 952 415
Opérations à caractère temporaire	2 548 300 000	11 617 820 208	-9 069 520 208
Aides budgétaires (Dons programmes + Dons projets et legs + Allègement de la dette)	54 029 758 324		54 029 758 324
Compte SYDONIA		1 190 282 388	-1 190 282 388
Compte Maintien de la Paix (Opérations militaires à l'extérieur)	7 602 155 329	18 591 611 124	-10 989 455 795
Compte Education (appui ciblé)		239 968 668	-239 968 668
Emprunts	30 000 000 000	0	30 000 000 000
<b>TOTAL ENCAISSEMENTS</b>	<b>1 036 526 629 200</b>		<b>631 185 048 928</b>
Créanciers réglés par bons de caisse		87 247 858 305	-87 247 858 305
Créanciers réglés par virements		554 041 900 319	-554 041 900 319
Dépenses payées sans ordonnancement préalable à régulariser		301 400 144 741	-301 400 144 741
Imputation provisoire sur crédits délégués chez le comptable centralisateur		14 420 879 434	-14 420 879 434
<b>TOTAL DECAISSEMENTS</b>		<b>1 362 452 363 071</b>	<b>-957 110 782 799</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 036 526 629 200</b>	<b>1 362 452 363 071</b>	<b>-325 925 733 871</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT : .....</b>			<b>-325 925 733 871</b>

Le Besoin de Financement de la gestion 2008, calculé sur base caisse est négatif de 325.925.733.871 francs CFA.

## **2.7.2.- Couverture du Besoin de Financement**

Le Besoin de Financement dégagé au titre de la gestion 2008 est de -325.925.733.871 francs CFA contre -63.529.278.931 francs CFA pour la gestion 2007.

Le Besoin de Financement étant négatif, donc déficitaire pour un montant de 325.925.733.871 CFA, il sera couvert par les dépôts des correspondants du Trésor et les ressources de trésorerie.

## **2.8.- Ouvertures, annulations ou reports de crédits demandés dans le Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2008**

### **2.8.1.- Mesures réglementaires**

Il s'agit ici des mesures de gestion d'ordre réglementaire.

Les mesures réglementaires peuvent être classées en deux groupes :

#### **2.8.1.1.- Modifications affectant la répartition des crédits**

Certaines dotations initiales de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, ont connu des modifications.

Les transferts de crédits s'effectuent à l'intérieur d'un même chapitre. Il s'agit d'une nouvelle répartition de la dotation budgétaire initiale du chapitre entre les articles qui le composent.

Les virements de crédits, par contre, se font de chapitre à chapitre et modifient les dotations initiales des chapitres concernés sous réserve d'intervenir à l'intérieur d'une même section. Les virements changent la nature de la dépense.

#### **2.8.1.2.- Modifications affectant le volume des crédits** *(en augmentation ou en diminution)*

Les ouvertures de crédits au titre des Fonds de concours, les plus-values de Recettes des Budgets annexes et des Comptes Spéciaux du

Trésor ainsi que les crédits reportés peuvent modifier les dotations budgétaires.

En effet, par les Arrêtés n° 0149/MEF/DC/SGM/DGB/DDC/SPB du 26 février 2008 rectifié par l'Arrêté n° 878/MEF/CAB/SGM/DGB/DDC/SA du 11 mai 2010 et n° 778/MEF/DC/SGM/DGB/DDC/SPB du 09 juin 2008, le Ministre chargé des Finances a fait reporter au titre de certains projets, les crédits de l'année 2007 sur l'année 2008 pour un montant total de 399.336.023.877 francs CFA réparti comme suit :

- Dépenses ordinaires : 32.491.594.694 FCFA
- Dépenses en capital : 366.844.429.183 FCFA

A cela, il faut ajouter les Fonds de concours pour un montant de 21.841.083.706 francs CFA.

### **2.8.2.- Modifications de crédits, demandées dans le Projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2008**

Tel que rappelé ci-dessus, l'article 49 de la Directive n° 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Lois de Finances au sein de l'UEMOA (abrogeant la Directive n° 05/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997 relative aux Lois de Finances et ses textes modificatifs), qui stipule ce qui suit : « La Loi de Règlement d'un exercice :

- constate le montant définitif des encaissements de recettes et des ordonnancements de dépenses. A ce titre, elle :
  - 1) ratifie, le cas échéant, les ouvertures supplémentaires de crédits décidées par décret d'avances depuis la dernière Loi de Finances ;
  - 2) régularise les dépassements de crédits constatés, résultant de circonstances de force majeure ou des reports de crédits et procède à l'annulation des crédits non consommés ;
- rend compte de la gestion de la trésorerie de l'Etat et de l'application du tableau de financement de l'Etat ;
- arrête les comptes et les états financiers de l'Etat et affecte les résultats de l'année ;
- rend compte de la gestion et des résultats des programmes visés à l'article 12 de la présente Directive ».

L'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 a enregistré des crédits non consommés (crédits disponibles à annuler ou à reporter) et des dépassements de la dotation initiale (crédits à ouvrir).

S'agissant des crédits évaluatifs, ils « servent à acquitter les dettes de l'Etat résultant de dispositions législatives spéciales ou de conventions permanentes approuvées par la Loi. Ils s'appliquent à la dette publique, à la dette viagère, aux frais de justice et aux restitutions ainsi qu'aux dépenses imputables sur les chapitres dont l'énumération figure à un état spécial annexé à la présente Loi de Finances.

Les dépenses auxquelles s'appliquent les crédits évaluatifs s'imputent au besoin, au-delà de la dotation inscrite aux chapitres qui les concernent » (cf. article 42 de la loi organique 86-021 du 26 Septembre 1986 relative aux Lois de Finances).

***Des ouvertures complémentaires de crédits ont été demandées dans le Projet de Loi de Règlement, gestion 2008 à hauteur de 25.110.297.464 francs CFA. En ce qui concerne les annulations de crédits, elles totalisent la somme de 494.518.452.230 francs CFA.***

Le tableau N ci-joint, décrit par section budgétaire, l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 en faisant ressortir les crédits à annuler ou à reporter et les ouvertures complémentaires de crédits.

***EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLE***

***DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT DEFINITIF  
DU BUDGET DE L'ETAT,  
GESTION 2008***

## **EXPOSE DES MOTIFS PAR ARTICLE DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE L'ETAT, GESTION 2008**

L'ordre des articles du projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2008 est le suivant :

- **Articles 1 à 23** : *Constatation des montants réels de recettes et de dépenses et détermination des résultats*
  - Article 1<sup>er</sup>** : *Résultats généraux ;*
  - Article 2** : *Recettes de la Loi de Finances Rectificative ;*
  - Article 3** : *Dépenses de la Loi de Finances Rectificative ;*
  - Article 4** : *Recettes du Budget des Ministères et Institutions de l'Etat ;*
  - Article 5** : *Recettes des Administrations financières ;*
  - Article 6** : *Dépenses du Budget des Ministères et Institutions de l'Etat ;*
  - Article 7** : *Dépenses ordinaires hors arriérés*
  - Article 8** : *Dépenses en capital*
  - Article 9** : *Recettes et dépenses du Budget Annexe (Fonds National des Retraites du Bénin) ;*
  - Article 10** : *Recettes du Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement ;*
  - Article 11** : *Dépenses du Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement ;*
  - Article 12** : *Recettes du Fonds Routier ;*
  - Article 13** : *Dépenses du Fonds Routier ;*
  - Article 14** : *Arriérés ordonnancés et acceptés ;*
  - Article 15** : *Opérations du compte "SYDONIA" ;*
  - Article 16** : *Opérations du compte "Maintien de la Paix" ;*
  - Article 17** : *Opérations du compte "Education (appui ciblé)" ;*
  - Article 18** : *Recettes à caractère temporaire ;*
  - Article 19** : *Dépenses à caractère temporaire ;*
  - Article 20** : *Ressources extérieures ;*
  - Article 21** : *Résultat d'exécution de la Loi de Finances Rectificative ;*
  - Article 22** : *Résultat de type patrimonial ;*
  - Article 23** : *Solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor ;*
- **Article 24** : *Ouvertures de crédits complémentaires et annulations de crédits demandées par le projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2008.*



## Article premier

### Texte de l'article :

Les Résultats d'exécution des opérations de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 sont arrêtés aux montants mentionnés dans le tableau ci-après :

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS (LFR 2008)	PREVISIONS		REALISATIONS	
	RESSOURCES	CHARGES	RESSOURCES	CHARGES
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b>1 054 770</b>	<b>1 477 887</b>	<b>695 115</b>	<b>693 164</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>	<b>1 009 376</b>	<b>1 411 929</b>	<b>687 513</b>	<b>640 433</b>
<b>1.- Budget des Institutions et Ministères</b>	<b>985 089</b>	<b>1 370 909</b>	<b>669 578</b>	<b>599 549</b>
a.- Recettes des Régies financières (*)	985 089		669 578	
b.- Budget d'Investissement de l'Administration Centrale	0		0	
c.- Dépenses ordinaires hors arriérés (**)		550 613		467 397
d.- Dépenses en capital		820 296		132 152
<b>2.- Budget annexe</b>	<b>15 966</b>	<b>30 831</b>	<b>11 837</b>	<b>30 960</b>
- Fonds National des Retraites du Bénin	15 966	30 831	11 837	30 960
<b>3.- Autres budgets</b>	<b>8 321</b>	<b>10 189</b>	<b>6 098</b>	<b>9 924</b>
a.- Caisse Autonome d'Amortissement	6 000	1 388	2 543	1 194
b.- Fonds Routier	2 321	8 801	3 555	8 730
<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>		<b>19 400</b>		<b>32 709</b>
<b>III - COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>45 394</b>	<b>46 558</b>	<b>7 602</b>	<b>20 022</b>
- Compte SYDONIA		1 164		1 190
- Compte Maintien de la Paix	26 500	26 500	7 602	18 592
- Compte Education (appui ciblé)	18 894	18 894		240
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	<b>109 942</b>	<b>108 000</b>	<b>2 548</b>	<b>11 618</b>
<b>I - COMPTES DE PRETS</b>	<b>3 500</b>	<b>8 000</b>	<b>23</b>	<b>46</b>
<b>II - COMPTES D'AVANCES</b>	<b>106 442</b>	<b>100 000</b>	<b>2 525</b>	<b>11 572</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 164 712</b>	<b>1 585 887</b>	<b>697 663</b>	<b>704 782</b>
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>		<b>-421 175</b>		<b>-7 118</b>

(\*) Y compris les recettes des Comptes d'affectation spéciale SYDONIA et Education (appui ciblé) de montants respectifs 1.364 millions de francs CFA et 656 millions de francs CFA.

(\*\*) Y compris les reports de crédits de 2007 sur 2008, les fonds de concours, les transferts et les virements de crédits.

**Exposé des motifs :**

L'article 48 de la Loi Organique N° 86-021 du 26 septembre 1986 relative aux Lois de Finances dispose à son premier alinéa que : « le Projet annuel de Loi de Règlement constate le montant définitif des encaissements de Recettes et des ordonnancements de Dépenses se rapportant à une même année ».

Les Résultats tirés de l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, sont présentés sous une forme analogue à celle de l'article 6 du titre III (dispositions relatives à l'équilibre des ressources et des charges) de l'Ordonnance n° 2008-05 du 05 novembre 2008 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2008, modifiée aux rubriques "Dépenses de fonctionnement", "Dépenses de transfert" et "Dépenses en capital" par les crédits de montants 399.336 millions de francs CFA et 21.841 millions de francs CFA représentant respectivement les reports de crédits de la gestion 2007 sur la gestion 2008 et les Fonds de concours.

Ces crédits modifient le déficit prévisionnel du Budget Général de l'Etat, qui passe de -315.074 millions de francs CFA à -433.332 millions de francs CFA et qui est contenu à -5.754 millions de francs CFA, en réalisation. Le tableau de l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 est repris en franc CFA près, à l'annexe n° 2 de la présente Loi.

**Article 2****Texte de l'article :**

Le montant de l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 en Recettes est de 697.663.614.484 francs CFA.

La répartition de cette somme par grandes composantes, figure dans le tableau A et en annexe n° 2 joints à la présente Loi.

**Exposé des motifs :**

Les considérations générales concernant les Recettes sont mentionnées dans l'exposé général du présent Projet de Loi.

Le tableau suivant reprend les Recettes en distinguant par budget, les Recettes fiscales de celles non fiscales.

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

DESIGNATION DES RECETTES		PREVISIONS	REALISATIONS	
			MONTANT	TAUX
1	D.G.D.D.I.	299 757	291 192	97,14
2	D.G.I.D.	235 000	247 301	105,23
3	D.G.T.C.P.	17 000	20 464	120,38
4	Autres ressources	433 332	110 621	25,53
5	BIAC	0	0	-
6	Budget du F.N.R.B.	15 966	11 837	74,14
7	Budget de la C.A.A.	6 000	2 543	42,38
8	Budget du Fonds Routier	2 321	3 555	153,15
9	Comptes d'affectation spéciale	45 394	7 602	16,75
10	Opérations à caractère temporaire	109 942	2 548	2,32
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 164 712</b>	<b>697 663</b>	<b>59,90</b>

### Article 3

#### **Texte de l'article :**

Le montant de l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 en Dépenses est de 704.781.681.081 francs CFA.

La présentation des composantes de cette somme fait l'objet du tableau B et à l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

#### **Exposé des motifs :**

Le montant des opérations de Dépenses à caractère définitif s'élève à 693.164 millions de francs CFA tandis que celui des opérations de Dépenses à caractère temporaire s'élève à 11.618 millions de francs CFA. Les chiffres utilisés sont ceux des Dépenses ordonnancées et acceptées et traités en imputation définitive.

### Article 4

#### **Texte de l'article :**

Le montant des Recettes du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat est de 669.578.342.773 francs CFA (cf. annexe n°2). La répartition de ce montant fait l'objet du tableau C joint à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Le montant du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat en Recettes (669.578 millions de francs CFA) est composé des Recettes des Régies financières (558.957 millions de francs CFA), et des autres Ressources (ressources extérieures et ressources intérieures exceptionnelles pour 110.621 millions de francs CFA).

## **Article 5**

### **Texte de l'article :**

Le montant des Recettes des Régies financières est de 669.578.342.773 francs CFA (cf. annexe n° 2). La répartition de ce montant fait l'objet du tableau D joint à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Les Recettes effectives des Régies financières s'élèvent à 669.578 millions de francs CFA et sont composées de Recettes recouvrées par la DGDDI (291.192 millions de francs CFA), la DGID (247.301 millions de francs CFA), la DGTCP (20.464 millions de francs CFA) et des autres Recettes (intérieures exceptionnelles et extérieures) pour 110.621 millions de francs CFA. Aucune recette n'a été réalisée pour le compte du BIAC.

## **Article 6**

### **Texte de l'article :**

Le montant des Dépenses du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat est de 599.549.266.959 francs CFA. La présentation par rubrique des composantes du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat en Dépenses, figure dans le tableau E et l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Les réalisations des Dépenses du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat se répartissent comme suit :

- Dépenses ordinaires hors arriérés (467.397 millions de francs CFA) ;
- Dépenses en capital (132.152 millions de francs CFA).

Le montant des Dépenses du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat (599.549 millions de francs CFA) n'a pas pris en compte le montant des arriérés qui se chiffrent à 32.709 millions de francs CFA dont le détail figure dans le volet « Variation nette des arriérés » présenté à l'article 14 de la présente Loi.

## Article 7

### **Texte de l'article :**

Le montant des Dépenses ordinaires hors "Variation Nette des Arriérés" s'élève à 467.397.119.330 francs CFA (cf. annexe n° 2).

La présentation par grandes rubriques de cette somme fait l'objet du tableau F joint à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Les Dépenses ordinaires hors "Variation Nette des Arriérés" s'élèvent à 467.397 millions de francs CFA contre une prévision de 550.613 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 84,87%.

## Article 8

### **Texte de l'article :**

Le montant des Dépenses en capital est de 132.152.147.629 francs CFA (cf. annexe n° 2). La présentation par rubrique, des composantes de ces Dépenses, fait l'objet du tableau G et de l'annexe n° 5 joints à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Les réalisations des Dépenses en capital sont financées sur les Ressources intérieures et les Ressources extérieures. Le niveau de réalisation en 2008 des deux composantes des Dépenses en capital figure dans le tableau ci-après :

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES		PREVISIONS	REALISATIONS	
			MONTANT	TAUX
1	Dépenses financées sur les ressources intérieures	360 622	117 874	32,69%
2	Dépenses financées sur les ressources extérieures	459 674	14 278	3,11%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>820 296</b>	<b>132 152</b>	<b>16,11%</b>

Les Ressources intérieures s'élèvent donc à 117.874 millions de francs CFA. Les Ressources extérieures se rapportant aux Dons-Projets et aux Prêts-Projets s'élèvent à 14.278 millions de francs CFA.

## Article 9

### **Texte de l'article :**

Le montant des réalisations de Recettes du Budget Annexe (Fonds National des Retraites du Bénin) s'élève à 11.837.210.791 francs CFA (cf. tableau H et annexe n° 2).

Le montant des Dépenses effectives du Budget Annexe (Fonds National des Retraites du Bénin) s'élève à 30.959.527.201 francs CFA (cf. tableau I et annexe n° 2).

### **Exposé des motifs :**

Au regard des dispositions de la Loi Organique n° 86-021 du 26 septembre 1986 relative aux Lois de Finances, le Budget du Fonds National des Retraites du Bénin (Budget Annexe) est une composante du Budget Général de l'Etat.

Un Budget Annexe doit être voté et exécuté en équilibre. En fin de gestion, l'excédent de Dépenses constaté doit être couvert par une subvention de l'Etat appelée subvention d'équilibre. Or, le Budget du Fonds National des Retraites du Bénin, gestion 2008, a été voté en déséquilibre : prévisions de recettes de 15.966 millions de francs CFA contre prévisions de dépenses de 30.831 millions de francs CFA ; il en ressort un déficit prévisionnel de 14.865 millions de francs CFA devant être automatiquement couvert par les ressources de trésorerie du Budget de l'Etat.

Les réalisations du Budget du Fonds National des Retraites du Bénin sont respectivement en Recettes et en Dépenses de 11.837

millions de francs CFA et de 30.959 millions de francs CFA, soit un solde déficitaire de 19.122 millions de francs CFA, avec un taux de réalisation de 74,14% pour les Recettes et de 100,42% pour les Dépenses.

## Article 10

### **Texte de l'article :**

Le montant des réalisations de Recettes de la Caisse Autonome d'Amortissement s'élève à 2.542.799.208 francs CFA (cf. annexe n° 2). Le détail de ces réalisations de Recettes figure dans le tableau J joint à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Les réalisations de Recettes de la Caisse Autonome d'Amortissement, gestion 2008 s'élèvent à 2.543 millions de francs CFA contre une prévision de 6.000 millions de francs CFA. Quant à la gestion 2007, elle a enregistré une réalisation de Recettes de 2.614 millions de francs CFA sur une prévision de 6.000 millions de francs CFA.

## Article 11

### **Texte de l'article :**

Le montant des opérations de Dépenses de fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement s'élève à 1.194.039.728 francs CFA (cf. annexe n° 2). Le détail de ce montant fait l'objet du tableau K joint à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Les réalisations de Dépenses de fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement sont de 1.194 millions de francs CFA en 2008 contre 1.157 millions de francs CFA en 2007 et prennent en compte le fonctionnement de la structure elle-même et le fonctionnement de la Commission Nationale de l'Endettement (CNE).

## Article 12

### **Texte de l'article :**

Le montant des opérations du Fonds Routier en Recettes est de 3.554.806.383 francs CFA (cf. annexe n° 2). Le détail de ces réalisations figure dans le tableau L joint à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Les réalisations du Budget du Fonds Routier, en Recettes s'élèvent à 3.555 millions de francs CFA contre une prévision de 2.321 millions de francs CFA pour la gestion 2008, soit un taux de réalisation de 153,15%.

## Article 13

### **Texte de l'article :**

Les réalisations du Budget du Fonds Routier en Dépenses sont de 8.729.758.798 francs CFA (cf. annexe n° 2). Le détail de ces réalisations figure dans le tableau M joint à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Les réalisations de Dépenses du Budget du Fonds Routier, gestion 2008 (8.730 millions de francs CFA), ont connu une augmentation de 22 millions de francs CFA par rapport à celles de la gestion 2007 (8.708 millions de francs CFA). Sur une prévision de 8.801 millions de francs CFA, les réalisations exécutées s'élèvent à 8.730 millions de francs CFA pour la gestion 2008, soit un taux d'exécution de 99,19%.

## Article 14

### **Texte de l'article :**

Le montant des arriérés ordonnancés et acceptés au titre de la gestion 2008, s'élève à 32.709.406.007 francs CFA (cf. annexe n° 2).

### **Exposé des motifs :**

Le détail de la Variation nette des arriérés se trouve dans le Rapport de présentation du Compte Général de l'Administration des



Finances de l'année 2008 au point 3.4. intitulé « Variation nette des arriérés ».

Les crédits relatifs aux Dépenses d'arriérés sont des crédits évaluatifs. Ceci explique les dépassements de crédits constatés parfois lors de l'exécution de cette rubrique.

Aussi, au titre de la gestion 2008, enregistre-t-on des réalisations de « Variation nette des arriérés » pour un montant de 32.709 millions de francs CFA contre une prévision de 19.400 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 168,60%. Cette situation s'explique par la mise en œuvre du système de gestion axé sur le délai d'exécution comptable du Budget Général de l'Etat.

On peut en déduire que, par ce système, la « Variation nette des arriérés » connaîtra plus tard une réduction de plus en plus sensible.

## Article 15

### **Texte de l'article :**

Le montant des réalisations de Recettes du compte "SYDONIA" (Compte d'affectation spéciale) s'élève à 1.364.376.675 francs CFA (cf. annotation figurant au bas du tableau de l'annexe n° 2).

Le montant des réalisations de Dépenses du compte "SYDONIA" (Compte d'affectation spéciale) s'élève à 1.190.282.388 francs CFA (cf. annexe n° 2).

### **Exposé des motifs :**

Les prévisions de recettes du Compte d'Affectation Spéciale "SYDONIA" sont déjà intégrées dans les prévisions budgétaires assignées aux Régies financières. Il convient de préciser que ce compte est alimenté en Ressources par :

- 0,5225% de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ;
- 100% de la Redevance informatique.

A cet égard, les réalisations de recettes du Compte d'affectation spéciale SYDONIA, gestion 2008, s'élèvent à 1.364 millions de francs CFA et sont déjà intégrées dans les réalisations de recettes des Régies financières.

Le montant des Dépenses exécutées au titre du compte "SYDONIA" (Compte d'affectation spéciale), gestion 2008, est de 1.190 millions de francs CFA contre une prévision de 1.164 millions de francs CFA.

## Article 16

### **Texte de l'article :**

Le montant des réalisations de Recettes du compte "Maintien de la Paix" (Compte d'affectation spéciale) s'élève à 7.602.155.329 francs CFA (cf. annexe n° 2).

Le montant des réalisations de Dépenses du compte "Maintien de la Paix" (compte d'affectation spéciale) s'élève à 18.591.611.124 francs CFA (cf. annexe n° 2).

### **Exposé des motifs :**

Le montant des Recettes exécutées au titre du compte "Maintien de la Paix" (compte d'affectation spéciale), gestion 2008, est de 7.602 millions de francs CFA contre une prévision de 26.500 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 28,69%.

Le montant des Dépenses exécutées au titre du compte "Maintien de la Paix" (compte d'affectation spéciale), gestion 2008, est de 18.592 millions de francs CFA contre une prévision de 26.500 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 70,16%.

## Article 17

### **Texte de l'article :**

Le montant des réalisations de Recettes du compte "Education (appui ciblé)" (Compte d'affectation spéciale) s'élève à 655.957.000 francs CFA (cf. annotation figurant au bas du tableau de l'annexe n° 2).

Le montant des réalisations de Dépenses du compte "Education (appui ciblé)" (compte d'affectation spéciale) s'élève à 239.968.668 francs CFA (cf. annexe n° 2).

### **Exposé des motifs :**

Le montant des Recettes exécutées au titre du compte "Education (appui ciblé)" (compte d'affectation spéciale), gestion 2008, est de 656 millions de francs CFA contre une prévision de 18.894 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 3,47%.

Le montant des Dépenses exécutées au titre du compte "Education (appui ciblé)" (compte d'affectation spéciale), gestion 2008, est de 240 millions de francs CFA contre une prévision de 18.894 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 1,27%.

## **Article 18**

### **Texte de l'article :**

Les opérations à caractère temporaire au titre de la gestion 2008, s'élèvent en réalisation de Recettes à 2.548.300.000 de francs CFA dont la décomposition figure en annexes n<sup>os</sup> 2 et 3 joints à la présente Loi.

### **Exposé des motifs :**

Le montant des opérations à caractère temporaire, gestion 2008, qui font l'objet du présent article s'élève en réalisation de Recettes à 2.548 millions de francs CFA contre 36 millions de francs CFA en 2007. Il s'agit ici des opérations de prêts et d'avances qui sont classées dans les Comptes Spéciaux du Trésor.

## **Article 19**

### **Texte de l'article :**

Le montant des réalisations de dépenses des opérations à caractère temporaire au titre de la gestion 2008, s'élève à 11.617.820.208 francs CFA (cf. annexe n<sup>o</sup> 2).

### **Exposé des motifs :**

Le montant des charges des opérations à caractère temporaire, gestion 2008, qui font l'objet du présent article s'élève à 11.618 millions de francs CFA. Il s'agit ici des opérations de prêts et d'avances qui sont classées dans les Comptes Spéciaux du Trésor.

## Article 20

### **Texte de l'article :**

Les Ressources extérieures affectées au financement des Dépenses en capital exécutées au titre de la gestion 2008, sont de 14.277.982.984 francs CFA (cf. annexe n° 5).

### **Exposé des motifs :**

Les Ressources extérieures exécutées au titre de la gestion 2008 qui s'élèvent à 14.278 millions de francs CFA sont composées de Prêts-projets et de Dons-projets. Par rapport à la gestion 2007 (10.916 millions de francs CFA), on note une augmentation de 3.362 millions de francs CFA, soit un taux d'accroissement de 30,80%.

## Article 21

### **Texte de l'article :**

Le Résultat d'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 est déficitaire de 7.118.066.597 francs CFA (cf. annexe n° 2).

### **Exposé des motifs :**

Les réalisations de Recettes et de Dépenses de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, sont respectivement de 697.663 millions de francs CFA et 704.782 millions de francs CFA, soit un solde déficitaire de 7.118 millions de francs CFA.

## Article 22

### **Texte de l'article :**

Le Résultat de type patrimonial, gestion 2008, est créditeur de 65.550.465.272 francs CFA (cf. annexe n° 4).

### **Exposé des motifs :**

Les opérations budgétaires sont reclassées, en fin d'année, dans la comptabilité patrimoniale aux classes 1, 2, 6 et 7 par le système de la réflexion.

	(EN FRANCS CFA)	
	<b>Compte 117 « Résultat de l'année »</b>	
	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
	<b>523 882 899 702</b>	<b>589 433 364 974</b>
<i>Solde créditeur</i>	<b>65 550 465 272</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>589 433 364 974</b>	<b>589 433 364 974</b>

Le Résultat de type patrimonial, gestion 2008 (65.550.465.272 francs CFA), représente la différence entre les produits (classe 7) de montant 589 433 364 974 francs CFA et les charges (classe 6) de montant 523 882 899 702 francs CFA (cf. annexe n° 4).

### Article 23

#### Texte de l'article :

Est établi le compte de Résultat de l'année 2008 encore appelé le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor, au montant de 18.197.353.397 francs CFA.

#### \* Au plan budgétaire :

Il s'agit de la somme algébrique des soldes ci-après :

- Solde des opérations du Budget des  
Ministères et Institutions de l'Etat ... : 37 319 669 807 francs CFA
- Solde des opérations du Fonds  
National des Retraites du Bénin ..... : -19 122 316 410 francs CFA

---

*Solde à transporter au compte permanent  
des Découverts du Trésor, gestion 2008 : 18.197.353.397 francs CFA*

---

#### \* Au plan comptable :

Ici, le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor est déterminé par la somme algébrique des Résultats ci-après :

- Résultat d'exécution de la Loi de Finances  
Rectificative, gestion 2008..... : -7 118 066 597 francs CFA
- Résultat d'exécution des opérations  
de la CAA..... : -1 348 759 480 francs CFA

- Résultat d'exécution des opérations du Fonds Routier.....	: 5 174 952 415 francs CFA
- Résultat d'exécution des opérations des Comptes d'affectation spéciale.....	: 12 419 706 851 francs CFA
- Résultat d'exécution des opérations des autres Comptes Spéciaux du Trésor.....	: 9 069 520 208 francs CFA

---

*Solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor, gestion 2008 : 18.197.353.397 francs CFA*

---

Est autorisé le transfert au compte permanent des Découverts du Trésor de la somme de 18.197.353.397 francs CFA.

**Exposé des motifs :**

Le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor peut être déterminé de deux manières. La première manière, celle budgétaire, est une somme algébrique des deux composantes citées dans le texte de l'article 23 "au plan budgétaire". La seconde manière, celle comptable, consiste également en la sommation des Résultats d'exécution de la Loi de Finances Rectificative (Budget général de l'Etat, Comptes d'affectation spéciale et opérations à caractère temporaire).

Le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor ne le sera qu'après le vote par l'Assemblée Nationale de la Loi de Règlement. Par le vote de la Loi de Règlement, l'Assemblée Nationale règle les comptes de la Nation dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 112 de la Constitution de la République du Bénin : « **L'Assemblée Nationale règle les comptes de la Nation selon les modalités prévues par la Loi organique relative aux lois de finances** ».

**Article 24**

**Texte de l'article :**

Sont approuvées, les ouvertures complémentaires de crédits et les annulations de crédits constatées à la clôture de l'année budgétaire 2008, soient respectivement 25.110.297.464 francs CFA et 494.518.452.230 francs CFA telles qu'elles résultent du tableau N annexé à la présente Loi.

**Exposé des motifs :**

Les modifications des autorisations budgétaires ont été faites, au cours de la gestion 2008, sur la base des Arrêtés de virements et de transferts pris par le Ministre chargé des Finances.

Par le présent Projet de Loi de Règlement, l'Exécutif demande au Législatif d'ouvrir et d'annuler ou de reporter des crédits, selon qu'il constate en fin de gestion, des dépassements de crédits ouverts ou des crédits encore disponibles.

***PROJET DE LOI***

*Portant Règlement définitif du  
Budget de l'Etat, gestion 2008*



# PROJET DE LOI DE REGLEMENT, GESTION 2008

## LISTE DES ARTICLES

N°	Titres	Pages
1	Résultats généraux de l'exécution de la Loi de Finances, gestion 2008 . . . .	70
2 – 3	Résultats d'exécution du Budget de l'Etat, gestion 2008 . . . . .	71
4	Recettes du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat, gestion 2008 . . .	71
5	Recettes des Administrations financières . . . . .	71
6	Dépenses du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat, gestion 2008 . .	71
7	Dépenses ordinaires hors arriérés . . . . .	72
8	Dépenses en capital . . . . .	72
9	Résultats d'exécution du Budget Annexe (FNRB) . . . . .	72
10 – 11	Résultats d'exécution du Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement . .	72
12 – 13	Résultats d'exécution du Fonds Routier . . . . .	73
14	Variation nette des arriérés . . . . .	73
15 – 17	Résultats d'exécution des comptes d'affectation spéciale . . . . .	73-74
18 – 19	Résultats des opérations à caractère temporaire . . . . .	74
20	Ressources extérieures . . . . .	74
21	Résultat d'exécution de la Loi de Finances, gestion 2008 . . . . .	75
22	Résultat de type patrimonial . . . . .	75
23	Résultat à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor . . . .	75-76
24	Ouvertures et annulations ou reports de crédits . . . . .	76

# **PROJET DE LOI**

PORTANT

## **REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE L'ETAT, GESTION 2008**

---

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa  
séance du . . . . .

Le Président de la République promulgue la Loi dont  
la teneur suit :

## Article premier

Les Résultats d'exécution des opérations de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 sont arrêtés aux montants mentionnés dans le tableau ci-après :

OPERATIONS (LFR 2008)	PREVISIONS		REALISATIONS	
	RESSOURCES	CHARGES	RESSOURCES	CHARGES
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b>1 054 770</b>	<b>1 477 887</b>	<b>695 115</b>	<b>693 164</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>	<b>1 009 376</b>	<b>1 411 929</b>	<b>687 513</b>	<b>640 433</b>
<b>1.- Budget des Institutions et Ministères</b>	<b>985 089</b>	<b>1 370 909</b>	<b>669 578</b>	<b>599 549</b>
a.- Recettes des Régies financières (*)	985 089		669 578	
b.- Budget d'Investissement de l'Administration Centrale	0		0	
c.- Dépenses ordinaires hors arriérés (**)		550 613		467 397
d.- Dépenses en capital		820 296		132 152
<b>2.- Budget annexe</b>	<b>15 966</b>	<b>30 831</b>	<b>11 837</b>	<b>30 960</b>
- Fonds National des Retraites du Bénin	15 966	30 831	11 837	30 960
<b>3.- Autres budgets</b>	<b>8 321</b>	<b>10 189</b>	<b>6 098</b>	<b>9 924</b>
a.- Caisse Autonome d'Amortissement	6 000	1 388	2 543	1 194
b.- Fonds Routier	2 321	8 801	3 555	8 730
<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>		<b>19 400</b>		<b>32 709</b>
<b>III - COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>45 394</b>	<b>46 558</b>	<b>7 602</b>	<b>20 022</b>
- Compte SYDONIA		1 164		1 190
- Compte Maintien de la Paix	26 500	26 500	7 602	18 592
- Compte Education (appui ciblé)	18 894	18 894		240
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	<b>109 942</b>	<b>108 000</b>	<b>2 548</b>	<b>11 618</b>
<b>I - COMPTES DE PRETS</b>	<b>3 500</b>	<b>8 000</b>	<b>23</b>	<b>46</b>
<b>II - COMPTES D'AVANCES</b>	<b>106 442</b>	<b>100 000</b>	<b>2 525</b>	<b>11 572</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 164 712</b>	<b>1 585 887</b>	<b>697 663</b>	<b>704 782</b>
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>		<b>-421 175</b>		<b>-7 118</b>

(\*) Y compris les recettes des Comptes d'affectation spéciale SYDONIA et Education (appui ciblé) de montants respectifs 1,364 millions de francs CFA et 656 millions de francs CFA.

(\*\*) Y compris les reports de crédits de 2007 sur 2008, les fonds de concours, les transferts et les virements de crédits.

## **Article 2**

Le montant de l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 en Recettes est de 697.663.614.484 francs CFA.

La répartition de cette somme par grandes composantes, figure dans le tableau A et en annexe n° 2 joints à la présente Loi.

## **Article 3**

Le montant de l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 en Dépenses est de 704.781.681.081 francs CFA.

La présentation des composantes de cette somme fait l'objet du tableau B et à l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

## **Article 4**

Le montant des Recettes du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat est de 669.578.342.773 francs CFA (cf. annexe n°2). La répartition de ce montant fait l'objet du tableau C joint à la présente Loi.

## **Article 5**

Le montant des Recettes des Régies financières est de 669.578.342.773 francs CFA (cf. annexe n° 2). La répartition de ce montant fait l'objet du tableau D joint à la présente Loi.

## **Article 6**

Le montant des Dépenses du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat est de 599.549.266.959 francs CFA. La présentation par rubrique des composantes du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat en Dépenses, figure dans le tableau E et l'annexe n° 2 joints à la présente Loi.

## **Article 7**

Le montant des Dépenses ordinaires hors "Variation Nette des Arriérés" s'élève à 467.397.119.330 francs CFA (cf. annexe n° 2).

La présentation par grandes rubriques de cette somme fait l'objet du tableau F joint à la présente Loi.

## **Article 8**

Le montant des Dépenses en capital est de 132.152.147.629 francs CFA (cf. annexe n° 2). La présentation par rubrique, des composantes de ces Dépenses, fait l'objet du tableau G et de l'annexe n° 5 joints à la présente Loi.

## **Article 9**

Le montant des réalisations de Recettes du Budget Annexe (Fonds National des Retraites du Bénin) s'élève à 11.837.210.791 francs CFA (cf. tableau H et annexe n° 2).

Le montant des Dépenses effectives du Budget Annexe (Fonds National des Retraites du Bénin) s'élève à 30.959.527.201 francs CFA (cf. tableau I et annexe n° 2).

## **Article 10**

Le montant des réalisations de Recettes de la Caisse Autonome d'Amortissement s'élève à 2.542.799.208 francs CFA (cf. annexe n° 2). Le détail de ces réalisations de Recettes figure dans le tableau J joint à la présente Loi.

## **Article 11**

Le montant des opérations de Dépenses de fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement s'élève à 1.194.039.728 francs

CFA (cf. annexe n° 2). Le détail de ce montant fait l'objet du tableau K joint à la présente Loi.

## **Article 12**

Le montant des opérations du Fonds Routier en Recettes est de 3.554.806.383 francs CFA (cf. annexe n° 2). Le détail de ces réalisations figure dans le tableau L joint à la présente Loi.

## **Article 13**

Les réalisations du Budget du Fonds Routier en Dépenses sont de 8.729.758.798 francs CFA (cf. annexe n° 2). Le détail de ces réalisations figure dans le tableau M joint à la présente Loi.

## **Article 14**

Le montant des arriérés ordonnancés et acceptés au titre de la gestion 2008, s'élève à 32.709.406.007 francs CFA (cf. annexe n° 2).

## **Article 15**

Le montant des réalisations de Recettes du compte "SYDONIA" (Compte d'affectation spéciale) s'élève à 1.364.376.675 francs CFA (cf. annotation figurant au bas du tableau de l'annexe n° 2).

Le montant des réalisations de Dépenses du compte "SYDONIA" (Compte d'affectation spéciale) s'élève à 1.190.282.388 francs CFA (cf. annexe n° 2).

## **Article 16**

Le montant des réalisations de Recettes du compte "Maintien de la Paix" (Compte d'affectation spéciale) s'élève à 7.602.155.329 francs CFA (cf. annexe n° 2).

Le montant des réalisations de Dépenses du compte "Maintien de la Paix" (compte d'affectation spéciale) s'élève à 18.591.611.124 francs CFA (cf. annexe n° 2).

### **Article 17**

Le montant des réalisations de Recettes du compte "Education (appui ciblé)" (Compte d'affectation spéciale) s'élève à 655.957.000 francs CFA (cf. annotation figurant au bas du tableau de l'annexe n° 2).

Le montant des réalisations de Dépenses du compte "Education (appui ciblé)" (compte d'affectation spéciale) s'élève à 239.968.668 francs CFA (cf. annexe n° 2).

### **Article 18**

Les opérations à caractère temporaire au titre de la gestion 2008, s'élèvent en réalisation de Recettes à 2.548.300.000 de francs CFA dont la décomposition figure en annexes n°s 2 et 3 joints à la présente Loi.

### **Article 19**

Le montant des réalisations de dépenses des opérations à caractère temporaire au titre de la gestion 2008, s'élève à 11.617.820.208 francs CFA (cf. annexe n° 2).

### **Article 20**

Les Ressources extérieures affectées au financement des Dépenses en capital exécutées au titre de la gestion 2008, sont de 14.277.982.984 francs CFA (cf. annexe n° 5).

**Article 21**

Le Résultat d'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 est déficitaire de 7.118.066.597 francs CFA (cf. annexe n° 2).

**Article 22**

Le Résultat de type patrimonial, gestion 2008, est créditeur de 65.550.465.272 francs CFA (cf. annexe n° 4).

**Article 23**

Est établi le compte de Résultat de l'année 2008 encore appelé le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor, au montant de 18.197.353.397 francs CFA.

**\* Au plan budgétaire :**

Il s'agit de la somme algébrique des soldes ci-après :

- Solde des opérations du Budget des Ministères et Institutions de l'Etat ... : 37 319 669 807 francs CFA
- Solde des opérations du Fonds National des Retraites du Bénin ..... : -19 122 316 410 francs CFA

---

***Solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor, gestion 2008 : 18.197.353.397 francs CFA***

---

**\* Au plan comptable :**

Ici, le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor est déterminé par la somme algébrique des Résultats ci-après :

- Résultat d'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008..... : -7 118 066 597 francs CFA
- Résultat d'exécution des opérations de la CAA..... : -1 348 759 480 francs CFA
- Résultat d'exécution des opérations du Fonds Routier..... : 5 174 952 415 francs CFA



- Résultat d'exécution des opérations des Comptes d'affectation spéciale.....	: 12 419 706 851 francs CFA
- Résultat d'exécution des opérations des autres Comptes Spéciaux du Trésor.....	: 9 069 520 208 francs CFA

---

*Solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor, gestion 2008 : 18.197.353.397 francs CFA*

---

Est autorisé le transfert au compte permanent des Découverts du Trésor de la somme de 18.197.353.397 francs CFA.

## Article 24

Sont approuvées, les ouvertures complémentaires de crédits et les annulations de crédits constatées à la clôture de l'année budgétaire 2008, soient respectivement 25.110.297.464 francs CFA et 494.518.452.230 francs CFA telles qu'elles résultent du tableau N annexé à la présente Loi.

## Article 25

La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

# ***T A B L E A U X***

**TABLEAU A****EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, GESTION 2008****RECETTES**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

DESIGNATION DES RECETTES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
1 Recettes des Régies	985 089	669 578	67,97
2 BIAC	0	0	-
3 Budget du F.N.R.B.	15 966	11 837	74,14
4 Budget de la C.A.A.	6 000	2 543	42,38
5 Budget du Fonds Routier	2 321	3 555	153,15
6 Compte d'affectation spéciale	45 394	7 603	16,75
7 Opérations à caractère temporaire	109 942	2 548	2,32
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 164 712</b>	<b>697 663</b>	<b>59,90</b>

**TABLEAU B****EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, GESTION 2008****DEPENSES**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b><u>1 477 887</u></b>	<b><u>693 164</u></b>	<b><u>46,90</u></b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>	<b><u>1 411 929</u></b>	<b><u>640 433</u></b>	<b><u>45,36</u></b>
<b>1.- Budget des Institutions et Ministères</b>	<b><u>1 370 909</u></b>	<b><u>599 549</u></b>	<b><u>43,73</u></b>
a.- Recettes des Administrations financières	-	-	-
b.- Budget d'Investissement de l'Administration Centrale	-	-	-
c.- Dépenses ordinaires hors arriérés	550 613	467 397	84,89
d.- Dépenses en capital	820 296	132 152	16,11
<b>2.- Budget annexe</b>	<b><u>30 831</u></b>	<b><u>30 960</u></b>	<b><u>100,42</u></b>
- Fonds National des Retraites du Bénin	30 831	30 960	100,42
<b>3.- Autres budgets</b>	<b><u>10 189</u></b>	<b><u>9 924</u></b>	<b><u>97,40</u></b>
a.- Caisse Autonome d'Amortissement	1 388	1 194	86,02
b.- Fonds Routier	8 801	8 730	99,19
<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>	<b><u>19 400</u></b>	<b><u>32 709</u></b>	<b><u>168,60</u></b>
<b>III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b><u>46 558</u></b>	<b><u>20 022</u></b>	<b><u>43,00</u></b>
- Compte SYDONIA	1 164	1 190	102,23
- Compte Maintien de la Paix	26 500	18 592	70,16
- Compte Education (appui ciblé)	18 894	240	1,27
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	<b><u>108 000</u></b>	<b><u>11 618</u></b>	<b><u>12,15</u></b>
i - Comptes de prêts	8 000	46	0,58
II - Comptes d'avances	100 000	11 572	11,57
<b>Total :</b>	<b><u>1 585 887</u></b>	<b><u>704 782</u></b>	<b><u>44,44</u></b>

**TABLEAU C**

**EXECUTION DU BUDGET DES MINISTERES ET INSTITUTIONS DE L'ETAT,  
GESTION 2008**

**RECETTES**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
<b>I RECETTES DES REGIES FINANCIERES</b>	<b>551 757</b>	<b>558 957</b>	<b>101,30%</b>
1 D.G.D.D.I.	299 757	291 192	97,14%
2 D.G.I.D.	235 000	247 301	105,23%
3 D.G.T.C.P.	17 000	20 464	120,38%
<b>II AUTRES RESSOURCES</b>	<b>433 332</b>	<b>110 621</b>	<b>25,53%</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>985 089</b>	<b>669 578</b>	<b>67,97%</b>

**TABLEAU D**

**EXECUTION DES RECETTES DES ADMINISTRATIONS FINANCIERES,  
GESTION 2008**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
<b>I RECETTES DES REGIES FINANCIERES</b>	<b>551 757</b>	<b>558 957</b>	<b>101,30%</b>
1 D.G.D.D.I.	299 757	291 192	97,14%
2 D.G.I.D.	235 000	247 301	105,23%
3 D.G.T.C.P.	17 000	20 464	120,38%
<b>II AUTRES RESSOURCES</b>	<b>433 332</b>	<b>110 621</b>	<b>25,53%</b>
<b>III BIAC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>985 089</b>	<b>669 578</b>	<b>67,97%</b>

**TABLEAU E****EXECUTION DU BUDGET DES MINISTERES ET INSTITUTIONS DE L'ETAT,  
GESTION 2008****DEPENSES**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
1 Dépenses ordinaires hors arriérés	550 613	(*) 467 397	84,89
2 Dépenses en capital	820 296	132 152	16,11
<b>TOTAL :</b>	<b>1 370 909</b>	<b>599 549</b>	<b>43,73</b>

(\*) Non compris le montant de 32.709 millions de francs CFA représentant la « Variation nette des arriérés »

**TABLEAU F****EXECUTION DES DEPENSES ORDINAIRES HORS ARRIERES, GESTION 2008**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES		PREVISIONS	REALISATIONS	
			MONTANT	TAUX
1	Dette publique	<b>36 143</b>	<b>21 795</b>	<b>60,30%</b>
	- intérieure (arriérés sal. et non sal.)	5 850	3 947	
	- extérieure	30 293	17 848	
2	Dépenses de personnel (*)	172 565	170 451	98,77%
3	Autres dépenses de fonctionnement	140 008	115 938	82,81%
4	Dépenses de transfert	201 897	130 775	64,77%
5	MP 3 et CD 2	-	28 344	-
6	Frais de tenue de compte	-	8	-
7	Crédits délégués exécutés non intégrés dans D-sigfip (imputation définitive)	-	86	-
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>550 613</b>	<b>467 397</b>	<b>84,89%</b>

(\*) Hormis les montants prévus (19.400 millions de francs CFA) et exécutés (32.709 millions de francs CFA) représentant la « Variation nette des arriérés »

**TABLEAU G****EXECUTION DES DEPENSES EN CAPITAL, GESTION 2008**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES		PREVISIONS	REALISATIONS	
			MONTANT	TAUX
<b>I - DEPENSES SUR RESSOURCES INTERIEURES</b>		<b>360 622</b>	<b>117 874</b>	<b>32,69%</b>
1	Administrations centrales	360 622	117 874	32,69%
2	Collectivités locales et autres	0	0	-
<b>II - DEPENSES SUR RESSOURCES EXTERIEURES</b>		<b>459 674</b>	<b>14 278</b>	<b>3,11%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>820 296</b>	<b>132 152</b>	<b>16,11%</b>

**TABLEAU H****EXECUTION DU BUDGET ANNEXE : FONDS NATIONAL DES RETRAITES DU BENIN,  
GESTION 2008**

(RECETTES)

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
1 Versement des retenues et parts contributives	15 016	11 594	77,21%
2 Validation des Services	950	243	25,58%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 966</b>	<b>11 837</b>	<b>74,14%</b>

**TABLEAU I****EXECUTION DU BUDGET ANNEXE : FONDS NATIONAL DES RETRAITES DU BENIN,  
GESTION 2008**

(DEPENSES)

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
1 Dépenses de fonctionnement	2 583	1 376	53,27%
2 Arrérages de pension	28 248	29 584	104,73%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 831</b>	<b>30 960</b>	<b>100,42%</b>



**TABLEAU J*****EXECUTION DU BUDGET DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT,  
GESTION 2008******(RECETTES)***

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
1 Prêts r�troced�s	5 995	2 543	42,42%
2 Bonifications pr�ts	0	0	-
3 Commissions d'Aval	0	0	-
4 Loyers	5	0	0,00%
5 Ressources exceptionnelles du budget	0	-	-
6 Divers	0	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 000</b>	<b>2 543</b>	<b>42,38%</b>

**TABLEAU K*****EXECUTION DU BUDGET DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT,  
GESTION 2008******(DEPENSES - FONCTIONNEMENT)***

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS	
		MONTANT	TAUX
1 CAA - Gestion des d�penses de la Commission Nationale de l'Endettement	38	31	81,58%
2 CAA	1 350	1 163	86,15%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 388</b>	<b>1 194</b>	<b>86,02%</b>

**TABLEAU L****EXECUTION DU BUDGET DU FONDS ROUTIER, GESTION 2008****(RECETTES)**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS		
		MONTANT	TAUX	
1	Taxe sur ponts bascules	0	1	-
2	Taxe sur pont du Mono / Sazué	130	230	176,92%
3	Taxe de péage Diho (Savè)	252	397	157,54%
4	Taxe de péage Ekpè	1 227	1 124	91,61%
5	Taxe de péage Prékété	88	81	92,05%
6	Taxe de péage Ahozon	255	317	124,31%
7	Taxe de péage Houégbo	0	0	-
8	Taxe de péage Sirarou	275	419	152,36%
9	Taxe de péage Kpédékpo	68	62	91,18%
10	Recettes diverses	26	798	3069,23%
11	Taxes de péage Ekpè et Prékété Régie	-	126	-
12	Excédent ressources exercices antérieurs	-	0	-
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 321</b>	<b>3 555</b>	<b>153,15%</b>

**TABLEAU M****EXECUTION DU BUDGET DU FONDS ROUTIER, GESTION 2008****(DEPENSES)**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS	REALISATIONS		
		MONTANT	TAUX	
1	Dépenses de personnel	130	110	84,62%
2	Achats de biens et services	8 340	8 327	99,84%
3	Autres transferts courants	281	243	86,48%
4	Equipements socio-administratifs	50	50	100,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8 801</b>	<b>8 730</b>	<b>99,19%</b>

# **TABLEAU N**

## **SITUATION DES CREDITS A ANNULER OU A REPORTER ET DES OUVERTURES DE CREDITS COMPLEMENTAIRES, GESTION 2008**

SECTIONS BUDGETAIRES	LIBELLES	DOTATIONS BUDGETAIRES				TOTAL			CREDITS		
		CREDITS INITIAUX	REPORTS DE CREDITS	FONDS DE CONCOURS	TOTAL CREDITS OUVERTS	CREDITS CONSOMMES	NON CONSOMMES	A REPORTER	A ANNULER	OUVERTURES COMPLEMENTAIRES	
10	ASSEMBLEE NATIONALE	7 431 475 000			7 431 475 000	7 562 881 986	0		0	131 406 986	
11	COUR CONSTITUTIONNELLE	866 228 000			866 228 000	843 629 848	22 598 152		22 598 152		
12	COUR SUPREME	2 259 478 000	991 919 248		3 251 397 248	2 409 623 962	841 773 286	1 421 902 736			
13	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1 227 879 000	47 215 349		1 275 094 349	1 137 699 487	137 394 852	87 138 298	50 256 564		
14	HAUTE AUTORITE AUDIO-VISUELLE ET COMM.	1 423 910 000	85 000 000		1 508 910 000	1 330 405 071	178 504 929	120 775 760	57 729 169		
15	HAUTE COUR DE JUSTICE	577 784 000	8 516 859		586 300 859	461 278 156	125 022 693		125 022 693		
20	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	8 816 501 000	7 950 758 860		16 767 259 860	6 146 553 622	10 620 706 238	15 556 018 188			
21	EX - PRIMATURE										
22	MINIS. DEFENSE NATIONALE	30 338 441 000	6 526 211 849		36 864 652 849	31 991 661 917	4 872 990 932	6 289 416 983			
23	MINIS. INTERIEUR SEC. ET COLLECT. LOC.				0		0				
24	MINIS AFFAIRES ETRANGERES				0		0				
25	MINIS. ECONOMIE ET DES FINANCES	26 794 640 000	16 668 221 362		43 462 861 362	30 019 883 155	13 442 978 207	29 677 801 106			
26	MINIS. JUSTICE, LEGISLAT. ET DROITS HOM.	7 636 725 000	1 483 165 563		9 119 890 563	6 408 660 639	2 711 229 924	5 758 512 969			
27	MINIS. COORD. ACTION GOUVERNEMENTALE				0		0				
28	MINIS. CHARGE RELAT. AVEC INSTITUTIONS	1 740 666 000	138 534 853		1 879 200 853	1 802 307 406	76 893 447	421 379 958			
29	MINIS. EDUCATION NATIONALE										
30	MINIS. TRAV. PUBLICS ET TRANSP.				0		0				

CATEGORIES JURIDIQUES D'ACTIVITES	LIBELLES	DOTATIONS BUDGETAIRES				TOTAL CREDITS CONSOMMES	CREDITS							
		CREDITS INITIAUX	REPORTS DE CREDITS	FONDS DE CONCOURS	TOTAL CREDITS OUVERTS		NON CONSOMMES	A						
								REPORTER	ANNULER	OUVERTURES COMPLEMENTAIRES				
31	MINIS. FONCT. PUBLIQUE				0	0								
32	MINIS. CHARGE DE LA COMMUNICATION	24 334 416 000	2 655 832 113		26 990 248 113	4 944 390 776	22 045 857 337	23 478 013 475						
33	MINIS. INDUSTRIE COMMERCE ET EMPLOI				0		0							
34	MINIS. ENVIRONN. HABITAT ET URBANISME				0		0							
35	MINIS. TRAVAIL, EMPLOI ET AFF. SOCIALES													
36	MINIS. DE LA SANTE	53 739 119 000	20 274 926 566		74 014 045 566	35 576 861 416	38 437 184 150	42 627 511 343						
37	MINIS. DE L'ENERGIE ET DE L'EAU	22 101 383 000	13 162 826 204		35 264 209 204	9 422 188 588	25 842 020 616	47 751 811 269						
38	MINIS. CULTURE, ARTISANAT ET TOURISME	10 118 187 000	2 347 984 141		12 466 171 141	6 401 557 849	6 064 603 292	6 133 502 022						
39	MINIS. AGRICULT. ELEVAGE ET PECHE	40 281 567 000	9 307 623 606		49 589 190 606	22 638 803 956	26 950 366 650	42 419 326 145						
40	MINIS. JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	5 972 918 000	806 873 723		6 779 791 723	4 728 521 855	2 051 269 868	1 533 116 109	518 153 759					
41	MINIS. FAMILLE ET SOLIDARITE NATIONALE	3 888 774 000	984 976 654		4 873 750 654	2 686 523 704	2 187 226 950	1 099 518 756	1 087 708 194					
42	MINIS. ENSEIGNEMENTS PRIM. SECONDAIRE				0		0							
43	MINIS. ENSEIGN. TECH. FORMAT. PROF.				0		0							
44	MINIS. ENSEIGN. SUP. RECH. SCIENTIFQ.	27 474 669 000	2 181 619 138		29 656 288 138	21 865 496 533	7 790 991 605	8 745 781 275						
45	MINIS. AFFAIRES ETRANGERES				0		0							
46	MINIS. INTEGRAT AFRICAINE BENINOIS EXT.				0		0							
47	MINIS. DVLPMT ECONOMIE ET FINANCES				0		0							
48	MINIS. CHARGE DU BUDGET				0		0							
49	MINIS. MICROFINANCE EMPLOI JEUNES FEM.	29 559 264 000	490 409 231		30 049 673 231	29 145 042 888	904 630 343	10 041 425 461						
50	MINIS. JUSTICE RELATIONS AVEC INSTITUT.				0		0							
51	MINIS. DELEGUE TRANSPORTS TERRESTRES	43 039 357 000	20 443 652 714		63 483 009 714	21 442 719 367	42 040 290 327	88 882 158 303						
52	MINIS. TRAVAIL ET FONCTION PUBLIQUE	4 608 832 000	378 766 843		4 987 598 843	4 192 859 476	794 740 367	605 864 951	188 875 416					

LIGNES	LIBELLES	DOTATIONS BUDGETAIRES				TOTAL CREDITS OUVERTS	TOTAL CREDITS CONSOMMES	CREDITS			
		CREDITS INITIAUX	REPORTS DE CREDITS	FONDS DE CONCOURS	TOTAL CREDITS OUVERTS			NON CONSOMMES	A		
									REPORTER	ANNULER	OUVERTURES COMPLEMENTAIRES
53	MINIS. REFORME ADMINISTRAT. ET INSTITUT.	877 145 000	91 869 320		969 014 320	725 313 319	243 701 001	268 125 870			
54	MINIS. INDUSTRIE ET COMMERCE	10 079 822 000	4 862 392 427		14 942 214 427	3 761 955 036	11 180 259 391	13 522 647 842			
55	MINIS. ENVIRONNEMENT ET PROTECT NATURE	6 006 212 000	2 884 969 100		8 891 181 100	4 556 571 261	4 334 609 839	13 184 843 597			
56	MINIS. ARTISANAT ET TOURISME				0		0				
57	MINIS. CULTURE, JEUNESSE, SPORTS LOISIRS	0	89 100 836		89 100 836		89 100 836	58 553 772	30 547 064		
58	MINIS. ENSEIGNT SUP. FORMAT. PROFESSNL.				0		0				
59	MINIS. URBANISME, REF. FONCIERE ET EROSION	28 332 158 000	10 674 823 902		39 206 981 902	16 166 757 801	23 040 224 101	38 621 366 887			
60	MINIS. INTERIEUR ET SECURITE PUBLIQUE	17 662 956 000	2 456 067 980		20 119 023 980	15 122 569 861	4 996 454 119	3 837 376 963	1 159 077 156		
61	MINIS. DECENTRALISAT AMENAGMT TERRIT.	20 660 814 000	377 910 549		21 038 724 549	12 997 536 773	8 041 187 776	6 704 035 876	1 337 151 900		
62	MINIS. ENSEIGNMT MATERNEL ET PRIMAIRE	90 982 697 000	17 044 960 717		108 027 657 717	62 354 804 632	45 672 853 085	53 240 377 362			
63	MINIS. ENSEIGNMT SEC. FORMAT TECH. PROF.	51 966 538 000	6 691 968 960		58 658 496 960	31 831 331 981	26 827 164 979	10 532 236 755	16 294 928 224		
64	MINIS. AFFAIRES ETRANG. INT. AFRC. FRANCO.	17 785 332 000	1 030 550 291		18 815 882 291	16 459 275 852	2 356 606 439	1 248 926 325	1 107 680 114		
65	MINIS. PROSPECTIVE DVLPMT ET EVALUAT.	5 308 580 000	2 175 094 416		7 483 674 416	3 726 941 536	3 756 732 880	15 978 871 899			
66	MINIS. ALPHABETISAT. PROMOT. LANG. NAT.	1 248 019 000			1 248 019 000	595 717 762	652 301 208	383 382 840	268 918 368		
921	DEPENSES COMMUNES	37 262 691 000			37 262 691 000	48 932 175 471	0			11 669 484 471	
922	DEPENSES DIVERSES	33 118 741 000			33 118 741 000	31 941 140 489	1 177 600 511		1 177 600 511		
923	DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES	44 054 135 000			44 054 135 000	32 706 008 162	11 348 126 838		11 348 126 838		
941	TRANSFERT AU TITRE DES TAXES AFFECTEES	19 400 000 000			19 400 000 000	32 709 406 007	0			13 309 406 007	
	DETTE PUBLIQUE	36 143 172 000			36 143 172 000	21 795 451 117	14 347 720 883		14 347 720 883		
	AUTRES DEPENSES DIVERSES	194 011 966 000	243 821 290 503	21 841 083 706	459 674 340 209	14 277 982 984	445 396 357 225		445 396 357 225		
	<b>TOTAUX</b>	<b>969 133 391 000</b>	<b>399 338 023 877</b>	<b>21 841 083 706</b>	<b>1 390 310 498 583</b>	<b>603 820 500 761</b>	<b>811 600 295 286</b>	<b>490 231 721 095</b>	<b>494 518 452 230</b>	<b>25 110 297 464</b>	

# ***ANNEXES***

**ANNEXE N° I****SITUATION PREVISIONNELLE DES DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT, GESTION 2008**

(En francs CFA)

Libellé des natures de crédits (1)	Dotations initiales (crédits votés) (2)	Virements et Transferts de crédits et Fonds de concours (3)	Reports de crédits de 2007 sur 2008 (4)	Total des crédits ouverts (5) = (2)+(3)+(4)
<b>I - DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>637 522 304 000</b>	<b>0</b>	<b>32 491 694 694</b>	<b>570 013 898 694</b>
<i>Dette publique</i>	<i>36 143 172 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>36 143 172 000</i>
Dette publique intérieure	5 850 000 000	0	0	5 850 000 000
Dette publique extérieure	30 293 172 000	0	0	30 293 172 000
<b>Dépenses de Personnel</b>	<b>191 980 362 000</b>	<b>-15 000 000</b>	<b>0</b>	<b>191 965 362 000</b>
Dépenses de personnel réparties	144 096 969 000	-15 000 000	0	144 081 969 000
Dépenses de personnel non réparties	47 883 393 000	0	0	47 883 393 000
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>118 523 144 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>21 470 024 197</b>	<b>140 008 168 197</b>
Achat de biens et services répartis	56 379 816 000	15 000 000	10 309 213 318	66 704 029 318
Achat de biens et services non répartis	40 456 039 000	0	0	40 456 039 000
Acquisitions et grosses réparations	21 687 289 000	0	11 160 810 879	32 848 099 879
<b>Dépenses de Transfert</b>	<b>190 875 626 000</b>	<b>0</b>	<b>11 021 570 497</b>	<b>201 897 196 497</b>
Subvention d'exploitation	35 279 039 000	-310 000 000	1 922 941 107	36 891 980 107
Autres transferts courants	135 296 587 000	310 000 000	9 098 629 390	144 705 216 390
Charges exceptionnelles	20 300 000 000	0	0	20 300 000 000
<b>II - DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>431 611 087 000</b>	<b>21 841 083 706</b>	<b>366 844 429 183</b>	<b>820 296 599 889</b>
Projets - ressources intérieures	237 599 121 000	0	123 023 138 680	360 622 259 680
Projets - ressources extérieures	194 011 966 000	21 841 083 706	243 821 290 503	459 674 340 209
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>969 133 391 000</b>	<b>21 841 083 706</b>	<b>399 336 023 877</b>	<b>1 390 310 498 583</b>
Règlement MP3 et CD2 liés aux ressources intérieures non régularisées				
Crédits délégués exécutés (à imputation définitive)				
Règlement frais de tenue de compte et de téléx				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>969 133 391 000</b>	<b>21 841 083 706</b>	<b>399 336 023 877</b>	<b>1 390 310 498 583</b>

**ANNEXE N° 2****EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, GESTION 2008**

(EN FRANCS CFA)

OPERATIONS		RECETTES	DEPENSES	SOLDE
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>		<b>695 115 314 484</b>	<b>693 163 860 873</b>	<b>1 951 453 611</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>		<b>687 513 159 155</b>	<b>640 432 592 686</b>	<b>47 080 566 469</b>
<b>1</b>	<b>Budget des Institutions et Ministères</b>	<u><b>669 578 342 773</b></u>	<u><b>599 549 266 959</b></u>	<u><b>70 029 075 814</b></u>
	a - Recettes des régies (*)	<b>669 578 342 773</b>		<b>669 578 342 773</b>
	b - BIAC	<b>0</b>		<b>0</b>
	c - Dépenses ordinaires hors arriérés		<b>467 397 119 330</b>	<b>-467 397 119 330</b>
	d - Dépenses en capital		<b>132 152 147 629</b>	<b>-132 152 147 629</b>
<b>2</b>	<b>Budget annexe</b>	<u><b>11 837 210 791</b></u>	<u><b>30 959 527 201</b></u>	<u><b>-19 122 316 410</b></u>
	- Fonds National des Retraites du Bénin	<b>11 837 210 791</b>	<b>30 959 527 201</b>	<b>-19 122 316 410</b>
<b>3</b>	<b>Autres budgets</b>	<u><b>6 097 605 591</b></u>	<u><b>9 923 798 526</b></u>	<u><b>-3 826 192 935</b></u>
	a - Caisse Autonome d'Amortissement	<b>2 542 799 208</b>	<b>1 194 039 728</b>	<b>1 348 759 480</b>
	b - Fonds Routier	<b>3 554 806 383</b>	<b>8 729 758 798</b>	<b>-5 174 952 415</b>
	<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>	<b>0</b>	<u><b>32 709 406 007</b></u>	<u><b>-32 709 406 007</b></u>
	<b>III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<u><b>7 602 155 329</b></u>	<u><b>20 021 862 180</b></u>	<u><b>-12 419 706 851</b></u>
	- Compte SYDONIA		<b>1 190 282 388</b>	<b>-1 190 282 388</b>
	- Compte Maintien de la Paix	<b>7 602 155 329</b>	<b>18 591 611 124</b>	<b>-10 989 455 795</b>
	- Compte Education (appui ciblé)		<b>239 968 668</b>	<b>-239 968 668</b>
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>		<b>2 548 300 000</b>	<b>11 617 820 208</b>	<b>-9 069 520 208</b>
	<b>I - COMPTES DE PRÊT</b>	<b>23 300 000</b>	<b>46 000 000</b>	<b>-22 700 000</b>
	<b>II - COMPTES D'AVANCE</b>	<b>2 525 000 000</b>	<b>11 571 820 208</b>	<b>-9 046 820 208</b>
	<b>TOTAL :</b>	<b>697 663 614 484</b>	<b>704 781 681 081</b>	
<b>RESULTAT D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES, GESTION 2008 : .....</b>				<b>-7 118 066 597</b>

(\*) Y compris les recettes des Comptes d'affectation spéciale SYDONIA et Education (appui ciblé) de montants respectifs 1.364.376.675 francs CFA et 655.957.000 francs CFA.



**ANNEXE N° 3****REMBOURSEMENT DES AVANCES ET PRETS, GESTION 2008****(SOLDES CREDITEURS)**

(EN FRANCS CFA)		
COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
967.554.2	Prêts aux Députés . . . . .	0
967.554.3	Prêts aux membres du Conseil Economique et Social (CES) . . . . .	23 300 000
<b>TOTAL :</b>		<b>23 300 000</b>

**(SOLDES DEBITEURS)**

(EN FRANCS CFA)		
COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
967.662.1	Avances à la SONAPRA	0
967.662.3	Avances à l'ONS	1 800 000 000
967.662.8	Avances à la CSPR	0
967.662.9	Avances aux Administrations publiques	9 771 820 208
967.664.1	Avances aux Collectivités locales	0
<b>TOTAL :</b>		<b>11 571 820 208</b>

**ANNEXE N° 4****TABLEAU RECAPITULATIF DES PRODUITS ET CHARGES, GESTION 2008**

(EN FRANCS CFA)

N° de compte	PRODUITS	MONTANTS	N° de compte	CHARGES	MONTANTS
71	Recettes fiscales	519 804 190 860	61	Dépenses de personnel	207 078 419 619
72	Recettes non fiscales	52 256 856 608	62	Achats de biens et services (y compris Les charges exceptionnelles)	179 327 926 836
73	Transferts reçus d'autres budgets (Recettes non fiscales)	0	64	Transferts courants (y compris les subventions d'exploitation)	116 530 333 119
74	Dons programmes	0	65	Intérêts et frais financiers	8 138 117 532
76	Produits exceptionnels	13 459 640 831	66	Charges exceptionnelles (SYDONIA)	1 190 282 388
76	Produits SYDONIA	1 364 376 675	66	Autres charges exceptionnelles	11 617 820 208
76	Produits issus des opérations à caractère temporaire	2 548 300 000		<b>Total des charges</b>	<b>523 882 899 702</b>
				Résultat (solde créditeur)	<b>65 550 465 272</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>589 433 364 974</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>589 433 364 974</b>

**ANNEXE N° 5**

**TABLEAU-SYNTHESE DU BORDEREAU DE DEVELOPPEMENT DES DEPENSES BUDGETAIRES DES MINISTRES ET INSTITUTIONS DE L'ETAT ET DU BORDEREAU SOMMAIRE D'ETAT DE RAPPROCHEMENT DES DEPENSES ORDONNANCEES ET ACCEPTEES, GESTION 2008**

Libellé des natures de crédits (1)	Dotations initiales (crédits votés) (2)	Virements et Transferts de crédits et Fonds de concours (3)	Reportis de crédits de 2007 sur 2008 (4)	Total des crédits ouverts (5) = (2)+(3)+(4)	Montant des crédits consommés			Montant des crédits disponibles		
					Montant des Dépenses ordonnancées et acceptées (6)	Montant des dépenses à régulariser (7)	Montant total des crédits consommés (8) = (6) + (7)	Par rapport au total des Dépenses ordonnancées (9) = (5)-(6)	Par rapport au total des crédits consommés (10) = (5) - (8)	
<b>DEPENSES ORDINAIRES</b>										
<b>publique</b>	537 522 304 000	0	32 491 594 694	570 013 898 694	471 668 353 132	5 545 089 338	0	98 345 545 862	92 800 448 224	
publique intérieure	36 143 172 000	0	0	36 143 172 000	21 795 451 117	0	0	14 347 720 883	14 347 720 883	
publique extérieure	5 850 000 000	0	0	5 850 000 000	3 947 444 988	0	0	1 902 555 012	1 902 555 012	
Dépenses de Personnel	30 293 172 000	0	0	30 293 172 000	17 848 006 129	0	0	12 445 165 871	12 445 165 871	
Dépenses de personnel réparties	191 980 362 000	-15 000 000	0	191 965 362 000	203 160 104 171	72 008 263	0	-11 194 742 171	-11 206 748 434	
Dépenses de personnel non réparties	144 096 989 000	-15 000 000	0	144 081 989 000	135 032 309 448	0	0	9 049 689 552	9 049 689 552	
Dépenses de Fonctionnement	47 893 393 000	0	0	47 893 393 000	68 127 794 723	72 006 263	0	-20 244 401 723	-20 316 407 986	
Titre II de biens et services répartis	118 523 144 000	15 000 000	21 470 024 197	140 008 168 197	115 938 323 659	5 215 732 619	0	24 069 844 538	18 854 111 919	
Titre III de biens et services non répartis	56 379 816 000	15 000 000	10 309 213 318	66 704 029 318	49 136 357 451	256 750	0	17 567 671 867	17 567 671 867	
Dépenses de grosses réparations	40 456 039 000	0	0	40 456 039 000	44 582 711 350	5 215 475 869	0	-4 126 672 350	-9 342 148 219	
Dépenses de Transfert	21 667 289 000	0	11 160 810 879	32 848 099 879	22 219 254 858	0	0	10 628 845 021	10 628 845 021	
Dépenses de Transfert	190 875 626 000	0	11 021 570 497	201 897 196 497	130 774 474 185	257 360 456	0	71 122 722 312	70 865 361 856	
Dépenses de Transfert	35 279 039 000	-310 000 000	1 922 941 107	36 891 980 107	21 317 839 724	217 479 756	0	15 574 140 383	15 396 660 627	
Dépenses de Transfert	135 296 587 000	310 000 000	9 098 629 390	144 705 216 390	92 167 415 650	39 890 700	0	52 537 800 740	52 497 920 040	
Dépenses de Transfert	20 300 000 000	0	0	20 300 000 000	17 289 218 611	0	0	3 010 781 389	3 010 781 389	
<b>DEPENSES EN CAPITAL</b>	431 611 087 000	21 841 083 706	366 844 429 183	820 296 599 889	132 152 147 629	16 427 000	0	688 144 452 260	688 128 025 260	
Dépenses - ressources intérieures	237 599 121 000	0	123 023 138 680	360 622 259 680	117 874 154 645	16 427 000	0	242 748 085 035	242 731 668 035	
Dépenses - ressources extérieures	194 011 966 000	21 841 083 706	243 821 290 503	459 674 340 209	14 277 982 984	0	0	445 396 357 225	445 396 357 225	
<b>TOTAL PARTIEL</b>	969 133 391 000	21 841 083 706	399 336 023 877	1 390 310 498 583	603 820 500 761	5 561 526 338	0	786 489 997 822	780 928 471 484	
Dépenses MP3 et CD2 liés aux ressources intérieures non régularisées					28 343 939 310	0	0	-28 343 939 310	-28 343 939 310	
Dépenses déléguées exécutées (à imputation définitive)					86 390 496	0	0	-86 390 496	-86 390 496	
Dépenses déléguées exécutées (à imputation définitive)					7 842 399	0	0	-7 842 399	-7 842 399	
<b>TOTAL GENERAL</b>	969 133 391 000	21 841 083 706	399 336 023 877	1 390 310 498 583	632 258 672 986	5 561 526 338	0	758 051 825 617	752 490 299 279	

**ANNEXE N° 6 : BILAN DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2008**

(En francs CFA)

ACTIF	Brut 2008	PASSIF	Brut 2008
<b>Actif immobilisé</b>		<b>Situation nette (1)</b>	216 291 467 462
1 Immobilisations incorporelles (Progiciels, Brevets, etc.)	421 408 039	112 Report à nouveau	109 933 196 488
2 Sols - Sous-sols	2 175 836 325	117 Résultats de l'année	65 550 465 272
3 Immeubles	66 952 588 255	117.1 Résultat des opérations du Budget Général	65 550 465 272
4 Meubles	44 903 469 936	12 Dons projets et legs	40 807 805 702
5 Equipements militaires	8 635 590 099	<b>Dette financière (2)</b>	<b>43 442 485 263</b>
6 Prêts / Participation - Cautionnements	3 908 031 605	15 Emprunts projets multilatéraux	12 766 269 836
7 Transfert en capital	1 366 140 653	16 Tirages sur emprunts programmes	0
9 Prêts et avances	147 734 430 901	17 Tirages sur autres emprunts - Extérieurs (CAA)	30 676 215 427
<b>Total Actif immobilisé</b>	<b>276 097 495 813</b>	<b>Total I (1 + 2)</b>	<b>259 733 952 725</b>
6 Avances aux Régies	19 118 865 933	<b>Autres dettes</b>	-
9 Transfert de dépenses	0	36 Services non personnalisés de l'Etat	755 354 590
<b>Actif circulant</b>		39 Transfert de recettes	372 934 109 710
1 Redevables	7 365 339 977	40 Dépenses en instance de règlement	114 767 274 203
2 Déposants	130 000 000	42 Déposants	135 358 883 655
3 Correspondants, coll. et Ets loc.	-	43 Correspondants, Coll. et Etablissements locaux	8 385 392 903
4 Autres correspondants du Trésor	28 023 248	44 Autres correspondants du Trésor	807 476 999
5 Opérations avec l'étranger	391 400 576	45 Opérations avec l'étranger	0
6 Débiteurs divers : Décaissements à régulariser	5 100 465 266	46 Débiteurs et créiteurs divers	60 072 734 179
7 Comptes transitoires ou d'attente	559 329 331 961	47 Comptes transitoires ou d'attentes créditeurs	101 692 909 744
8 Comptes de régularisation	769 027 712	<b>Total II</b>	<b>794 774 135 983</b>
51 Banques, Etablissements financiers et assimilés	178 487 561 654	51 Banques, Etablissements financiers et assimilés	0
53 Caisse	7 690 181 537	58 Mouvements entre comptes financiers	0
58 Mouvements entre comptes financiers	395 031		
<b>Total Actif circulant</b>	<b>759 291 726 962</b>		
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>1 054 508 088 708</b>	<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>1 054 508 088 708</b>

**REPUBLIQUE DU BENIN**

*Fraternité – Justice – Travail*

=====

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

=====

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE  
LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

**(D.G.T.C.P.)**

=====

**LES COMPTES DE L'ETAT**

**COMPTE GENERAL DE L'ADMINISTRATION  
DES FINANCES**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**GESTION 2008**



<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

N°	TITRES	PAGES
	<b>PRELIMINAIRE</b> .....	03
	<b>INTRODUCTION</b> .....	04
<b>I</b>	<b>PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE DE L'ETAT</b> .....	05
1.1	Organisation comptable : Déconcentration et unité .....	05
1.1.1	Déconcentration .....	05
1.1.2	Unité .....	06
1.2	Cadre comptable de l'Etat .....	06
1.2.1	Plan comptable de l'Etat .....	06
1.2.2	Structure du cadre comptable .....	08
1.3	Compte Général de l'Administration des Finances .....	09
1.3.1	Objet .....	09
1.3.2	Contenu .....	10
1.3.2.1	Rapport de présentation du CGAF .....	10
1.3.2.2	Balance générale des comptes .....	10
1.3.2.3	Développements des opérations budgétaires .....	11
1.3.2.4	Documents annexes .....	11
<b>II</b>	<b>PREVISIONS DE LA LOI DE FINANCES, GESTION 2008</b> .....	12
2.1	Ressources prévisionnelles .....	17
2.1.1	Ressources intérieures "classiques" prévisionnelles .....	17
2.1.2	Ressources intérieures exceptionnelles (ressources exceptionnelles de trésorerie) .....	19
2.1.3	Ressources extérieures prévisionnelles .....	20
2.2	Charges prévisionnelles .....	20
2.3	Solde prévisionnel de la Loi de Finances, gestion 2008 .....	24
<b>III</b>	<b>EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES, GESTION 2008</b> .....	25
3.1	Budget des Institutions et Ministères de l'Etat .....	25
3.1.1	Ressources exécutées : Recettes des Régies financières .....	29
3.1.2	Charges exécutées .....	29
3.1.2.1	Exécution des dépenses ordinaires à imputation définitive .....	31

3.1.2.2	Exécution des dépenses en capital . . . . .	32
3.2	Budget annexe : Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) . . . . .	34
3.2.1	Recettes du FNRB exécutées. . . . .	34
3.2.2	Dépenses du FNRB exécutées. . . . .	35
3.3	Autres budgets . . . . .	36
3.3.1	Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement . . . . .	36
3.3.2	Budget du Fonds Routier . . . . .	37
3.4	Variation nette des arriérés . . . . .	39
3.5	Comptes d'affectation spéciale . . . . .	40
3.5.1	Compte SYDONIA . . . . .	40
3.5.2	Compte Maintien de la Paix . . . . .	41
3.5.3	Compte Education (appui ciblé) . . . . .	41
3.6	Comptes de prêts . . . . .	42
3.7	Comptes d'avances . . . . .	42
3.8	Synthèse de la situation d'exécution de la Loi de Finances, gestion 2008	43
IV	<b>DETERMINATION DES RESULTATS . . . . .</b>	44
4.1	Résultat d'exécution de la Loi de Finances, gestion 2008 . . . . .	45
4.2	Résultat de type patrimonial . . . . .	46
4.3	Solde à transporter aux Découverts du Trésor . . . . .	49
V	<b>BESOIN DE FINANCEMENT . . . . .</b>	51
5.1	Détermination du Besoin de Financement . . . . .	51
5.2	Couverture du Besoin de Financement . . . . .	53
	<b>A N N E X E S . . . . .</b>	54
	<b>Annexe 1 : Exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 . . . . .</b>	55
	<b>Annexe 2 : Opérations à caractère temporaire, gestion 2008 . . . . .</b>	56
	<b>Annexe 3 : Trésorerie de l'Etat au 31 Décembre 2008 . . . . .</b>	57
	<b>Annexe 4 : Situation d'exécution des ressources extérieures . . . . .</b>	58
	<b>Annexe 5 : Situation d'exécution des ressources intérieures exceptionnelles de trésorerie . . . . .</b>	59
	<b>Annexe 6 : Bilan de l'Etat au 31 décembre 2008 . . . . .</b>	60
	<b>Annexe 7 : Situation des crédits budgétaires, gestion 2008 . . . . .</b>	61
	<b>Annexe 8 : Tableau-synthèse des dépenses ordonnancées et acceptées, gestion 2008 . . . . .</b>	64

## PRELIMINAIRE

Le Rapport de Présentation du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) a pour ambition d'être la source d'information la plus complète sur les comptes de l'Etat.

Ce Rapport de Présentation est accompagné de la Balance générale des comptes de l'Etat, des Développements des opérations budgétaires de recettes et de dépenses, des Développements des comptes de résultats et des Documents annexes.

L'ensemble de ces documents constitue le Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF).

Le CGAF, qui présente depuis la gestion 1998, les comptes de l'Etat sous la forme d'un compte de résultats et d'un tableau retraçant l'exécution budgétaire, a connu une évolution importante avec la mise en œuvre du Nouveau Plan Comptable de l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001 (cf. Arrêté n° 1430/MFE/DC/SGM/DGTCP du 29 décembre 2000 portant approbation du Plan Comptable de l'Etat adapté aux Normes de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine).

Cette réforme constitue une étape importante du processus de modernisation de la comptabilité de l'Etat, qui vise à dépasser le simple enregistrement d'encaissements et de décaissements, pour appréhender de manière plus générale, les flux qui affectent la situation financière et patrimoniale de l'Etat.

Le présent Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) est signé par le Ministre de l'Economie et des Finances, le .....  
..... 1.3 . AOUT 2010 . .....



La Directrice Générale du Trésor  
et de la Comptabilité Publique, *cf*

Françoise A. ASSOGBA



## INTRODUCTION

Le Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) encore appelé Compte Général de l'Administration Centrale (CGAC) est le deuxième compte annuel de l'Etat après le Compte de Gestion rendu par le Receveur Général des Finances, Comptable principal unique du Budget Général de l'Etat. Il constitue la synthèse annuelle des opérations budgétaires et financières effectuées par les comptables de l'Etat.

Le CGAF est élaboré par le Ministre chargé des Finances, soumis à l'examen de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême et produit à l'Assemblée Nationale à l'appui du projet de Loi portant Règlement définitif du Budget Général de l'Etat.

Le CGAF constitue une étape fondamentale dans la préparation de la Loi de Règlement. En effet, c'est à cette étape que le Résultat à transporter aux Découverts du Trésor et le Résultat de type patrimonial sont déterminés.

Le présent Rapport de Présentation a pour objectif de faire le commentaire des données comptables du CGAF relatives :

- aux autorisations budgétaires ;
- à l'exécution des opérations budgétaires ;
- à la présentation des résultats ;
- au financement de la gestion.

## I – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE DE L'ETAT

### 1.1.- Organisation comptable : Déconcentration et Unité

#### 1.1.1.- Déconcentration

Participent aux opérations financières de l'Etat :

- le réseau des comptables directs du Trésor qui relèvent de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et se compose :
  - des postes comptables centralisateurs : une (01) Recette Générale des Finances au niveau national, six (06) Recettes des Finances au niveau départemental et une (01) Recette des Finances des Postes Diplomatiques et Consulats Généraux ;
  - des postes comptables non centralisateurs : soixante neuf (69) Recettes-Perceptions au niveau des Communes et une (01) Recette des Finances de la Dette près la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA).

Ces postes comptables sont dirigés par des comptables publics qui utilisent les comptes d'exécution. Ils sont des comptables en deniers.

- les réseaux des Receveurs des Administrations Financières, au nombre de deux. A la tête de chacun de ces réseaux est placé un Receveur national ; il s'agit de la :
  - Direction Générale des Impôts et des Domaines dont le Comptable public est le Receveur National des Impôts ;
  - Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects ayant pour Comptable public, le Receveur National des Douanes.

#### 1.1.2.- Unité

L'unité de la comptabilité publique implique une centralisation des opérations effectuées par les comptables de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national. Au Bénin, on distingue trois (03) niveaux de centralisation :

- les Receveurs des Finances sont des comptables centralisateurs de niveau 3 ;
- le Receveur Général des Finances est le comptable centralisateur de niveau 2 ;
- et le Directeur de la Centralisation des Comptes de l'Etat, comptable d'ordre, est le comptable centralisateur de niveau 1. Il est chargé de la centralisation finale des écritures de tous les comptables publics.

Les Receveurs des Finances intègrent dans leur comptabilité, les opérations des Receveurs-Percepteurs et des Receveurs des Administrations Financières qui leur sont rattachés.

Le Receveur Général des Finances, Comptable principal du Budget Général de l'Etat, intègre à son tour, à ses opérations, celles des Receveurs des Finances et des Receveurs des Administrations Financières. Il élabore le Compte de Gestion du Budget Général de l'Etat.

Le Directeur de la Centralisation des Comptes de l'Etat, quant à lui, centralise en dernier ressort les opérations budgétaires qu'il réfléchit dans les comptes patrimoniaux et élabore le Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) et le projet de Loi portant Règlement définitif du Budget de l'Etat. Il produit aussi diverses situations statistiques et comptables à partir des informations transmises par le Receveur Général des Finances et celles collectées auprès de divers organismes dont la Caisse Autonome d'Amortissement et le Fonds Routier.

## **1.2.- Cadre comptable de l'Etat**

### **1.2.1.- Plan Comptable de l'Etat**

Le Compte Général de l'Administration des Finances et le projet de Loi de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2008, sont élaborés à partir du Nouveau Plan Comptable de l'Etat qui s'inspire du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

## 1.2.2.- Structure du cadre comptable

La nouvelle nomenclature comptable de l'Etat comprend dix (10) classes de comptes numérotées de 1 à 9 et 0. On distingue :

- cinq classes de comptes de bilan :
  - classe 1 : comptes de résultats et de dettes ;
  - classe 2 : comptes d'immobilisations ;
  - classe 3 : comptes internes ;
  - classe 4 : comptes de tiers ;
  - classe 5 : comptes de trésorerie.
- deux classes pour la présentation économique des opérations d'exécution de la Loi de Finances :
  - classe 6 : comptes de charges par nature ;
  - classe 7 : comptes de produits par nature.
- une classe de libre utilisation : classe 8.
- une classe pour la présentation budgétaire des opérations d'exécution de la Loi de Finances :
  - classe 9 : comptabilité analytique budgétaire.
- une classe pour les résultats des Lois de Règlement et comptes d'ordre : classe 0.

☐ **Classe 1** : elle enregistre les résultats, l'ensemble des dettes à long terme de l'Etat, les dons et les legs.

☐ **Classe 2** : elle comprend les immobilisations, les prêts, les dotations, participations et créances rattachées, ainsi que les avances et autres immobilisations de l'Etat.

☐ **Classe 3** : elle décrit les opérations spécifiques de l'Etat et comprend deux sortes de comptes :

- des comptes décrivant les relations avec les services non personnalisés de l'Etat et entre comptables de l'Etat ;
- des comptes relatifs à la comptabilisation des droits constatés (prise en charge).

☐ **Classe 4** : elle enregistre les créances et les dettes de l'Etat liées à des opérations non exclusivement financières et faites généralement à court terme.

Elle enregistre également les comptes d'imputation provisoire de recettes et de dépenses et les comptes de régularisation qui assurent la liaison entre deux exercices comptables.

☐ **Classe 5** : elle enregistre les mouvements de trésorerie (espèces, effets et chèques) de même que les opérations effectuées avec les banques et les établissements financiers assimilés.

☐ **Classe 6** : elle enregistre les charges par nature relatives aux opérations budgétaires de l'année qui se rapportent :

- à l'exploitation normale et courante ;
- à la gestion financière ;
- aux opérations exceptionnelles.

Les dépenses budgétaires décrites en classe 9 sont réfléchies à la classe 6.

☐ **Classe 7** : elle enregistre les produits par nature qui concernent toutes les opérations budgétaires de l'année se rapportant :

- à l'exploitation normale et courante ;
- à la gestion financière ;
- aux opérations exceptionnelles.

Les recettes budgétaires décrites en classe 9 sont réfléchies à la classe 7.

☐ **Classe 9** : elle permet de décrire, au jour le jour, les opérations d'exécution de la Loi de Finances. En fin de gestion, elle décrit le résultat d'exécution de la Loi de Finances et la réflexion dans les comptes de classes 1, 2, 6 et 7.

☐ **Classe 0** : elle présente les comptes d'ordre et les résultats des Lois de Règlement.

## **1.3.- Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF)**

### **1.3.1.- Objet :**

Le Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) encore appelé Compte Général de l'Administration Centrale (CGAC) constitue la synthèse annuelle des opérations budgétaires et financières effectuées par les comptables de l'Etat.

Aux termes de l'article 67 du Décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), « la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) est chargée :

- d'animer ses services extérieurs dont la fonction essentielle est l'exécution des opérations budgétaires de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- d'initier ou d'étudier tous les dossiers relatifs à la réglementation, à l'organisation et au fonctionnement de tous les services comptables de l'Etat ou des autres collectivités publiques ;
- de centraliser les comptes de tous les comptables publics ;
- d'élaborer le Compte Général de l'Administration Centrale ;
- d'assurer la reddition du Compte de gestion de l'Etat ;
- de mettre en état d'examen les comptes de gestion des comptables principaux de l'Etat et d'en assurer la transmission à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême ».

Le Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) est soumis à l'examen de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême et est produit à l'Assemblée Nationale, à l'appui du projet de Loi de Règlement.

### **1.3.2.- Contenu**

Le Décret n° 2001-039 du 15 février 2001 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique, dispose en son article 89 que « Les comptes de l'Etat sont dressés chaque année par le Ministre chargé des Finances.

Le Compte Général de l'Administration des Finances comprend :

- la Balance Générale des Comptes ;
- le Développement des Recettes budgétaires ;
- le Développement des Dépenses budgétaires ;

- le Développement des opérations constatées aux comptes spéciaux du Trésor ;
- le Développement des Comptes de Résultats.

Le Compte Général de l'Administration des Finances est produit au juge des comptes, à l'appui du projet de Loi de Règlement qui lui est communiqué annuellement.

Au vu du Compte de gestion du comptable principal de l'Etat, du Compte Général de l'Administration des Finances et de la comptabilité administrative du Ministre chargé des Finances, Ordonnateur principal unique, le juge des Comptes rend une Déclaration Générale de Conformité ».

Le Compte Général de l'Administration des Finances qui est aussi produit à l'Assemblée Nationale à l'appui du projet de Loi de Règlement, comprend également un Rapport de Présentation et les documents annexes.

#### **1.3.2.1.- Rapport de présentation du CGAF**

Il décrit et commente l'organisation du système comptable de l'Etat, l'exécution de la Loi de Finances, les résultats d'exécution, les comptes patrimoniaux et le financement de la gestion.

Le Rapport de Présentation réunit en un document unique :

- le rappel du cadre comptable ;
- le tableau d'exécution des Lois de Finances ;
- le commentaire des réalisations ;
- l'analyse des résultats dégagés.

#### **1.3.2.2.- Balance Générale des Comptes**

La Balance Générale des Comptes est l'élément principal du Compte Général de l'Administration des Finances. Elle comporte, pour chaque compte, les quatre rubriques ci-après :

- la Balance d'entrée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui est la Balance de sortie de l'année précédente ;
- les opérations de l'année (en débit et en crédit) ;
- les opérations de fin d'année et d'inventaire ou de fin de gestion (en débit et en crédit) ;

- la Balance de sortie au 31 décembre de l'année qui est la somme algébrique des trois premières rubriques.

### 1.3.2.3.- Développements des opérations budgétaires

Les développements des opérations budgétaires concernent :

- le Développement des Recettes budgétaires ;
- le Développement des Dépenses budgétaires ;
- le Développement des opérations constatées aux Comptes Spéciaux du Trésor ;
- le Développement des Comptes de Résultats.

### 1.3.2.4.- Documents annexes

Il s'agit notamment :

- du Développement du Résultat à inscrire dans le projet de Loi portant Règlement définitif du Budget de l'Etat (Découvert du Trésor) ;
- de la ventilation des dépenses budgétaires par Ministère et Institution de l'Etat et par titre ;
- du Tableau d'exécution de la Loi de Finances de l'année.

Le Découvert du Trésor représente le Résultat au sens de la Loi de Règlement. Il comprend :

- le solde des opérations du Budget Général ;
- le solde des comptes spéciaux clôturés ou se soldant dans l'année ;
- le solde des opérations ayant un caractère de pertes et profits.

En prévision et en exécution, la Loi de Finances, gestion 2008, est présentée dans le présent Rapport en ressources et charges, selon les rubriques suivantes :

- Recettes des Régies financières ;
- Budget d'Investissement de l'Administration Centrale ;
- Dépenses ordinaires hors arriérés ;
- Dépenses en capital ;
- Fonds National des Retraites du Bénin ;
- Caisse Autonome d'Amortissement ;
- Fonds Routier ;
- Variation nette des arriérés ;
- Comptes d'affectation spéciale ;
- Comptes de prêts ;
- Comptes d'avances.



## II – PREVISIONS DE LA LOI DE FINANCES, GESTION 2008

La Loi n° 2007-33 du 02 janvier 2008 portant Loi de Finances pour la gestion 2008, présente un budget équilibré en ressources et en charges prévisionnelles à la somme de 1.023.299 millions de francs CFA, assorti d'un Besoin de Financement de 315.074 millions de francs CFA.

La synthèse des ressources et des charges de la Loi de Finances, gestion 2008, se présente comme ci-après :

OPERATIONS	(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)					
	RESSOURCES		CHARGES		SOLDE	
	2007 Rév.	2008	2007 Rév.	2008	2007 Rév.	2008
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b>518 432</b>	<b>598 283</b>	<b>836 890</b>	<b>915 299</b>	<b>-318 458</b>	<b>-317 016</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>	<b>495 108</b>	<b>560 044</b>	<b>776 787</b>	<b>856 496</b>	<b>-281 679</b>	<b>-296 452</b>
1.- Budget des Institutions et Ministères	471 473	535 757	738 699	815 476	-267 226	-279 719
a - Recettes des régies financières	470 700	535 757			470 700	535 757
b - BIAC	773	0			773	0
c - Dépenses ordinaires hors arriérés			451 840	443 566	-451 840	-443 566
d - Dépenses en capital			286 859	371 910	-286 859	-371 910
2.- Budget annexe	15 009	15 966	27 901	30 831	-12 892	-14 865
- Fonds National des Retraites du Bénin	15 009	15 966	27 901	30 831	-12 892	-14 865
3.- Autres budgets	8 626	8 321	10 187	10 189	-1 561	-1 868
a - Caisse Autonome d'Amortissement	6 000	6 000	1 386	1 388	4 614	4 612
b - Fonds Routier	2 626	2 321	8 801	8 801	-6 175	-6 480
<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>			<b>35 774</b>	<b>19 400</b>	<b>-35 774</b>	<b>-19 400</b>
<b>III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>23 324</b>	<b>38 239</b>	<b>24 329</b>	<b>39 403</b>	<b>-1 005</b>	<b>-1 164</b>
- Compte SYDONIA			1 005	1 164	-1 005	-1 164
- Compte Maintien de la Paix	23 324	22 000	23 324	22 000	0	0
- Compte Education (appui ciblé)		16 239		16 239		0
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	<b>38 236</b>	<b>109 942</b>	<b>36 494</b>	<b>108 000</b>	<b>1 742</b>	<b>1 942</b>
<b>I - COMPTES DE PRÊT</b>	<b>36</b>	<b>3 500</b>	<b>1 720</b>	<b>8 000</b>	<b>-1 684</b>	<b>-4 500</b>
<b>II - COMPTES D'AVANCE</b>	<b>38 200</b>	<b>106 442</b>	<b>34 774</b>	<b>100 000</b>	<b>3 426</b>	<b>6 442</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>556 668</b>	<b>708 225</b>	<b>873 384</b>	<b>1 023 299</b>		
<b>C - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA LOI DE FINANCES</b>					<b>-316 716</b>	<b>-315 074</b>
FINANCEMENT DU DEFICIT	316 716	315 074			316 716	315 074
<b>D - RESSOURCES INTERIEURES</b>	<b>88 423</b>	<b>53 668</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>88 423</b>	<b>53 668</b>
- Ressources exceptionnelles de trésorerie	88 423	53 668			88 423	53 668
<b>E - RESSOURCES EXTERIEURES</b>	<b>228 293</b>	<b>261 406</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>228 293</b>	<b>261 406</b>
I - DONS PROJETS	67 333	92 586			67 333	92 586
II - PRETS PROJETS	58 400	96 812			58 400	96 812
III - ALLEGEMENT DE LA DETTE	22 000	27 657			22 000	27 657
IV - AIDES BUDGETAIRES	80 560	44 351			80 560	44 351
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>873 384</b>	<b>1 023 299</b>	<b>873 384</b>	<b>1 023 299</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ces prévisions ont été modifiées au cours de l'année 2008 par l'Ordonnance n° 2008-05 du 05 novembre 2008 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2008.

Dans cette Loi de Finances Rectificative, les modifications ont porté sur les rubriques ci-après :

- les recettes des Régies financières sont passées de 535.757 millions de francs CFA (budget initial) à 551.757 millions de francs CFA (budget remanié), soit une augmentation de 16.000 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 2,99% ;
- les dépenses ordinaires hors arriérés du Budget des Institutions et Ministères sont passées de 443.566 millions de francs CFA (budget initial) à 518.123 millions de francs CFA (budget remanié), soit une augmentation de 74.557 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 16,81% ;
- les dépenses en capital du Budget des Institutions et Ministères dans le budget remanié ont subi une augmentation de 59.701 millions de francs CFA, passant de 371.910 millions de francs CFA (budget initial) à 431.611 millions de francs CFA, soit un taux d'accroissement de 16,05% ;
- les dépenses relatives au Compte d'Affectation Spéciale « Maintien de la Paix » sont passées de 22.000 millions de francs CFA (budget initial) à 26.500 millions de francs CFA (budget remanié), soit une augmentation de 4.500 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 20,45% ; idem en ce qui concerne les prévisions de recettes de ce même compte ;
- les recettes relatives au Compte d'Affectation Spéciale « Education (appui ciblé) » sont passées de 16.239 millions de francs CFA (budget initial) à 18.894 millions de francs CFA (budget remanié), soit une augmentation de 2.655 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 16,35% ; idem en ce qui concerne les prévisions de dépenses de ce même compte ;
- les ressources exceptionnelles de trésorerie sont passées de 53.668 millions de francs CFA (budget initial) à 127.900 millions de francs CFA (budget remanié), soit une augmentation substantielle de 74.232 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 138,32% ;
- les aides budgétaires sont passées de 44.351 millions de francs CFA (budget initial) à 83.763 millions de francs CFA (budget remanié), soit une augmentation substantielle de 39.412 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 88,86% ; il en est de

même pour les dons projets et prêts projets qui sont respectivement passés de 92.586 millions de francs CFA et 96.812 millions de francs CFA à 93.700 millions de francs CFA et 100.312 millions de francs CFA, soit des augmentations respectives de 1.114 millions de francs CFA et 3.500 millions de francs CFA, correspondant aux taux de 1,20% et 3,62% respectivement.

Il en résulte que l'Ordonnance n° 2008-05 du 05 novembre 2008 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2008, présente le budget de l'Etat équilibré en ressources et en charges prévisionnelles à la somme de 1.164.712 millions de francs CFA.

Le tableau ci-dessous (page suivante), établit une comparaison entre le Budget de l'Etat résultant de la Loi de Finances initiale et celui issu de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008.

**Tableau comparatif des prévisions de la Loi de Finances Initiales (LFI) et de celles de la Loi de Finances Rectificative (LFR), gestion 2008**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	LFI 2008		LFR 2008		Ecart	
	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b>598 283</b>	<b>915 299</b>	<b>621 438</b>	<b>1 056 712</b>	<b>23 155</b>	<b>141 413</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>	<b>560 044</b>	<b>856 496</b>	<b>576 044</b>	<b>990 754</b>	<b>16 000</b>	<b>134 258</b>
1.- Budget des Institutions et Ministères	535 757	815 476	551 757	949 734	16 000	134 258
a - Recettes des régies financières	535 757		551 757		16 000	0
b - BIAC	0		0		0	0
c - Dépenses ordinaires hors arriérés		443 566		518 123	0	74 557
d - Dépenses en capital		371 910		431 611	0	59 701
2.- Budget annexe	15 966	30 831	15 966	30 831	0	0
- Fonds National des Retraites du Bénin	15 966	30 831	15 966	30 831	0	0
3.- Autres budgets	8 321	10 189	8 321	10 189	0	0
a - Caisse Autonome d'Amortissement	6 000	1 388	6 000	1 388	0	0
b - Fonds Routier	2 321	8 801	2 321	8 801	0	0
<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>		<b>19 400</b>		<b>19 400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>38 239</b>	<b>39 403</b>	<b>45 394</b>	<b>46 558</b>	<b>7 155</b>	<b>7 155</b>
- Compte SYDONIA		1 164		1 164	0	0
- Compte Maintien de la Paix	22 000	22 000	26 500	26 500	4 500	4 500
- Compte Education (appui cible)	16 239	16 239	18 894	18 894	2 655	2 655
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	<b>109 942</b>	<b>108 000</b>	<b>109 942</b>	<b>108 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>I - COMPTES DE PRÊT</b>	<b>3 500</b>	<b>8 000</b>	<b>3 500</b>	<b>8 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>II - COMPTES D'AVANCE</b>	<b>106 442</b>	<b>100 000</b>	<b>106 442</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>703 225</b>	<b>1 023 299</b>	<b>731 380</b>	<b>1 164 712</b>	<b>23 155</b>	<b>141 413</b>
<b>C - Besoin de financement de la loi de finances :</b>		<b>-315 074</b>		<b>-433 332</b>		
FINANCEMENT DU DEFICIT	315 074		433 332			
<b>D - RESSOURCES INTERIEURES</b>	<b>53 668</b>	<b>0</b>	<b>127 900</b>	<b>0</b>	<b>74 232</b>	<b>0</b>
- Ressources exceptionnelles de trésorerie	53 668		127 900		74 232	0
- Cession d'actifs	0		0		0	0
<b>E - RESSOURCES EXTERIEURES</b>	<b>261 406</b>	<b>0</b>	<b>305 432</b>	<b>0</b>	<b>44 026</b>	<b>0</b>
I - DONS PROJETS	92 586		93 700		1 114	0
II - PRETS PROJETS	96 812		100 312		3 500	0
III - ALLEGEMENT DE LA DETTE	27 657		27 657		0	0
IV - AIDES BUDGETAIRES	44 351		83 763		39 412	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 023 299</b>	<b>1 023 299</b>	<b>1 164 712</b>	<b>1 164 712</b>	<b>141 413</b>	<b>141 413</b>

Ainsi, en matière de prévisions, il se dégage des différentes opérations de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, un Besoin

de Financement prévisionnel de 433.332 millions de francs CFA (cf. tableau ci-dessous).

**Tableau comparatif d'équilibre des prévisions des Budgets de l'Etat remaniés, gestions 2007 et 2008**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	RESSOURCES Rév.		CHARGES Rév.		SOLDE	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b>518 432</b>	<b>621 438</b>	<b>836 890</b>	<b>1 056 712</b>	<b>-318 458</b>	<b>-435 274</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>	<b>495 108</b>	<b>576 044</b>	<b>776 787</b>	<b>990 754</b>	<b>-281 679</b>	<b>-414 710</b>
1.- Budget des Institutions et Ministères	471 473	551 757	738 699	949 734	-267 226	-397 977
a - Recettes des régies financières	470 700	551 757			470 700	551 757
b - BIAC	773	0			773	0
c - Dépenses ordinaires hors arriérés			451 840	518 123	-451 840	-518 123
d - Dépenses en capital			286 859	431 611	-286 859	-431 611
2.- Budget annexe	15 009	15 966	27 901	30 831	-12 892	-14 865
- Fonds National des Retraites du Bénin	15 009	15 966	27 901	30 831	-12 892	-14 865
3.- Autres budgets	8 626	8 321	10 187	10 189	-1 561	-1 868
a - Caisse Autonome d'Amortissement	6 000	6 000	1 386	1 388	4 614	4 612
b - Fonds Routier	2 626	2 321	8 801	8 801	-6 175	-6 480
<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>			<b>35 774</b>	<b>19 400</b>	<b>-35 774</b>	<b>-19 400</b>
<b>III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>23 324</b>	<b>45 394</b>	<b>24 329</b>	<b>46 558</b>	<b>-1 005</b>	<b>-1 164</b>
- Compte SYDONIA		0	1 005	1 164	-1 005	-1 164
- Compte Maintien de la Paix	23 324	26 500	23 324	26 500	0	0
- Compte Education (appui ciblé)		18 894		18 894	0	0
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	<b>38 236</b>	<b>109 942</b>	<b>36 494</b>	<b>108 000</b>	<b>1 742</b>	<b>1 942</b>
<b>I - COMPTES DE PRÊT</b>	<b>36</b>	<b>3 500</b>	<b>1 720</b>	<b>8 000</b>	<b>-1 684</b>	<b>-4 500</b>
<b>II - COMPTES D'AVANCE</b>	<b>38 200</b>	<b>106 442</b>	<b>34 774</b>	<b>100 000</b>	<b>3 426</b>	<b>6 442</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>556 668</b>	<b>731 380</b>	<b>873 384</b>	<b>1 164 712</b>		
<b>C - BESOIN DE FINANCEMENT DE LA LOI DE FINANCES</b>					<b>-316 716</b>	<b>-433 332</b>
FINANCEMENT DU DEFICIT	316 716	433 332				
<b>D - RESSOURCES INTERIEURES</b>	<b>88 423</b>	<b>127 900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>88 423</b>	<b>127 900</b>
- Ressources exceptionnelles de trésorerie	88 423	127 900			88 423	127 900
- Cession d'actifs	0	0			0	0
<b>E - RESSOURCES EXTERIEURES</b>	<b>228 293</b>	<b>305 432</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>228 293</b>	<b>305 432</b>
I - DONS PROJETS	67 333	93 700			67 333	93 700
II - PRETS PROJETS	58 400	100 312			58 400	100 312
III - ALLEGEMENT DE LA DETTE	22 000	27 657			22 000	27 657
IV - AIDES BUDGETAIRES	80 560	83 763			80 560	83 763
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>873 384</b>	<b>1 164 712</b>	<b>873 384</b>	<b>1 164 712</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

La Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, prévoit la couverture du Besoin de Financement prévisionnel par l'utilisation :

- de ressources intérieures (ressources exceptionnelles de trésorerie) pour un montant de 127.900 millions de francs ;
- et de ressources extérieures d'un montant de 305.432 millions de francs CFA se décomposant comme suit :
  - Dons-Projets : 93.700 millions de francs CFA ;
  - Prêts-Projets : 100.312 millions de francs CFA ;
  - Allègement de la dette : 27.657 millions de francs CFA ;
  - Aides budgétaires : 83.763 millions de francs CFA.

On en déduit un Besoin de Financement prévisionnel au titre de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 pour un montant de 433.332 millions de francs CFA, soit (305.432 millions de francs CFA de Ressources extérieures + 127.900 millions de francs CFA de Ressources intérieures (ressources exceptionnelles de trésorerie)).

## **2.1.- Ressources prévisionnelles**

L'article n° 2 de l'Ordonnance n° 2008-05 du 05 novembre 2008 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2008, prévoit trois catégories de ressources :

- Ressources intérieures : 731.380 millions de francs CFA ;
- Ressources extérieures : 305.432 millions de francs CFA ;
- Ressources exceptionnelles de trésorerie : 127.900 millions de francs CFA.

### **2.1.1.- Ressources intérieures "classiques" prévisionnelles**

Les ressources intérieures classiques prévues au titre de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, s'élèvent à 731.380 millions de francs CFA contre 556.668 millions de francs CFA en 2007, soit une augmentation de 174.712 millions de francs CFA, correspondant à un taux de 31,39%.

Cette variation s'explique par :

- l'augmentation des prévisions des ressources des Régies financières, qui passent de 470.700 millions de francs CFA en 2007 à 551.757 millions de francs CFA en 2008, soit 81.057 millions de francs CFA correspondant à un taux d'accroissement de 17,22% ;
- l'annulation en 2008, des prévisions de ressources du Budget d'Investissement de l'Administration Centrale (BIAC, qui se chiffrent à 773 millions de francs CFA en 2007 ;
- l'augmentation des prévisions des ressources du Fonds National des Retraites du Bénin, qui passent de 15.009 millions de francs CFA en 2007 à 15.966 millions de francs CFA en 2008, soit 957 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 6,38% ;
- la diminution des prévisions des ressources du Fonds Routier, qui passent de 2.626 millions de francs CFA en 2007 à 2.321 millions de francs CFA en 2008, soit 305 millions de francs CFA, correspondant à un taux de régression de 11,61% ;
- l'augmentation des prévisions de ressources du Compte d'Affectation Spéciale "Maintien de la Paix", qui passent de 23.324 millions de francs CFA en 2007 à 26.500 millions de francs CFA en 2008, soit 3.176 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 13,62% ;
- la création d'un nouveau Compte d'Affectation Spéciale intitulé "Education (appui ciblé)" et dont les prévisions de ressources se chiffrent à 18.894 millions de francs CFA en 2008 ;
- l'augmentation vertigineuse des prévisions de ressources des Comptes de prêt, qui passent de 36 millions de francs CFA en 2007 à 3.500 millions de francs CFA en 2008, soit 3.464 millions de francs CFA ;
- l'augmentation vertigineuse des prévisions de ressources des Comptes d'avances, qui passent de 38.200 millions de francs CFA en 2007 à 106.442 millions de francs CFA en 2008, soit 68.242 millions de francs CFA.

La situation-synthèse des Ressources intérieures "classiques" prévisionnelles est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau-synthèse des Ressources intérieures "classiques" prévisionnelles**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Recettes des Administrations Financières (*)	470 700	551 757
2 Budget d'Investissement de l'Administration Centrale	773	0
3 Budget du Fonds National des Retraites du Bénin	15 009	15 966
4 Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement	6 000	6 000
5 Budget du Fonds Routier	2 626	2 321
6 Compte d'affectation spéciale (CST)	23 324	45 394
7 Comptes Spéciaux du Trésor (CST) (**)	38 236	109 942
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>556 668</b>	<b>731 380</b>

(\*) Y compris les prévisions de ressources du Compte d'Affectation Spéciale SYDONIA.

(\*\*) Les prévisions des comptes spéciaux du Trésor (comptes de prêts et d'avances) se répartissent comme suit au titre de la gestion 2008 :

- comptes de prêts : 3 500 millions de francs CFA ;
- comptes d'avances : 106 442 millions de francs CFA.



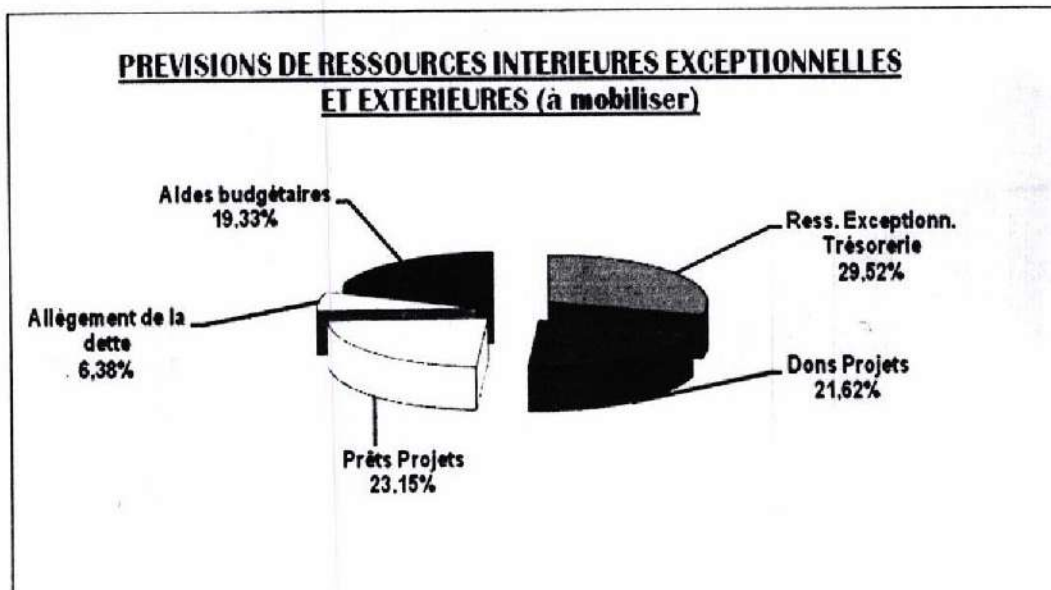
**2.1.2.- Ressources intérieures exceptionnelles (ressources exceptionnelles de trésorerie)**

Il s'agit des ressources exceptionnelles de trésorerie. En 2008, les ressources exceptionnelles de trésorerie prévues s'élèvent à 127.900 millions de francs CFA contre 88.423 millions de francs CFA en 2007, soit une augmentation de 39.477 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 44,65%.



L'article 6-b de l'Ordonnance n° 2008-05 du 05 novembre 2008 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2008, a prévu l'utilisation des ressources exceptionnelles de trésorerie et des ressources extérieures mobilisées, soit au total 433.332 millions de francs CFA, pour la couverture du déficit prévisionnel.

		(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)	
OPERATIONS		2007 Rév.	2008 Rév.
1	Ressources exceptionnelles de trésorerie	88 423	127 900
2	Dons Projets	67 333	93 700
3	Prêts Projets	58 400	100 312
4	Allègement de la dette	22 000	27 657
5	Aides budgétaires	80 560	83 763
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>316 716</b>	<b>433 332</b>



### 2.1.3.- Ressources extérieures prévisionnelles

Les ressources extérieures prévues en 2008 s'élèvent à 305.432 millions de francs CFA contre 228.293 millions de francs CFA en 2007, soit une augmentation de 77.139 millions de francs CFA correspondant à un taux de 33,79%.

### 2.2.- Charges prévisionnelles

L'article 7 de l'Ordonnance n° 2008-05 du 05 novembre 2008 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2008 fixe le montant

global des crédits ouverts au titre des Budgets des Institutions et Ministères (y compris la variation nette des arriérés), du Fonds National des Retraites du Bénin, de la Caisse Autonome d'Amortissement et du Fonds Routier à 1.010.154 millions de francs CFA, ce qui, ajouté aux prévisions des charges des Comptes Spéciaux du Trésor, porte le montant total des charges prévisionnelles du Budget de l'Etat pour la gestion 2008, à 1.164.712 millions de francs CFA (1.010.154 millions de francs CFA + 154.558 millions de francs CFA au titre des comptes spéciaux du Trésor) et qui se décompose comme suit :

OPERATIONS		2007 Rév.	2008 Rév.
1	Budget des Institutions et Ministères	738 699	949 734
2	Budget du Fonds National des Retraites du Bénin	27 901	30 831
3	Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement	1 386	1 388
4	Budget du Fonds Routier	8 801	8 801
5	Variation nette des arriérés	35 774	19 400
6	Comptes d'affectation spéciale	24 329	46 558
7	Comptes de prêt	1 720	8 000
8	Comptes d'avances	34 774	100 000
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>873 384</b>	<b>1 164 712</b>

Or, par les Arrêtés n° 0149/MEF/DC/SGM/DGB/DDC/SPB du 26 février 2008 rectifié par l'Arrêté n° 878/MEF/CAB/SGM/DGB/DDC/SA du 11 mai 2010 et n° 778/MEF/DC/SGM/DGB/DDC/SPB du 09 juin 2008, le Ministre chargé des Finances a fait reporter au titre de certains projets, les crédits de l'année 2007 sur l'année 2008 pour un montant total de 399.336.023.877 francs CFA réparti comme suit :

- Dépenses ordinaires : 32.491.594.694 FCFA
- Dépenses en capital : 366.844.429.183 FCFA

A cela, il faut ajouter les Fonds de concours pour un montant de 21.841.083.706 francs CFA.

Il en résulte que le montant total des crédits ouverts au Budget Général de l'Etat, gestion 2008 (Dotations remaniées + Reports de crédits + Fonds de concours), s'élève à 1.585.889 millions de francs CFA (1.164.712 millions de francs CFA + 399.336 millions de francs CFA + 21.841 millions de francs CFA).

Dans ces conditions, la synthèse des crédits ouverts au Budget de l'Etat, gestion 2008, intégrant aussi les "Comptes Spéciaux du Trésor", se trouve consigné comme ci-après dans le tableau suivant :

**Tableau-synthèse comparatif des crédits ouverts (charges) au Budget de l'Etat, gestions 2007 et 2008**

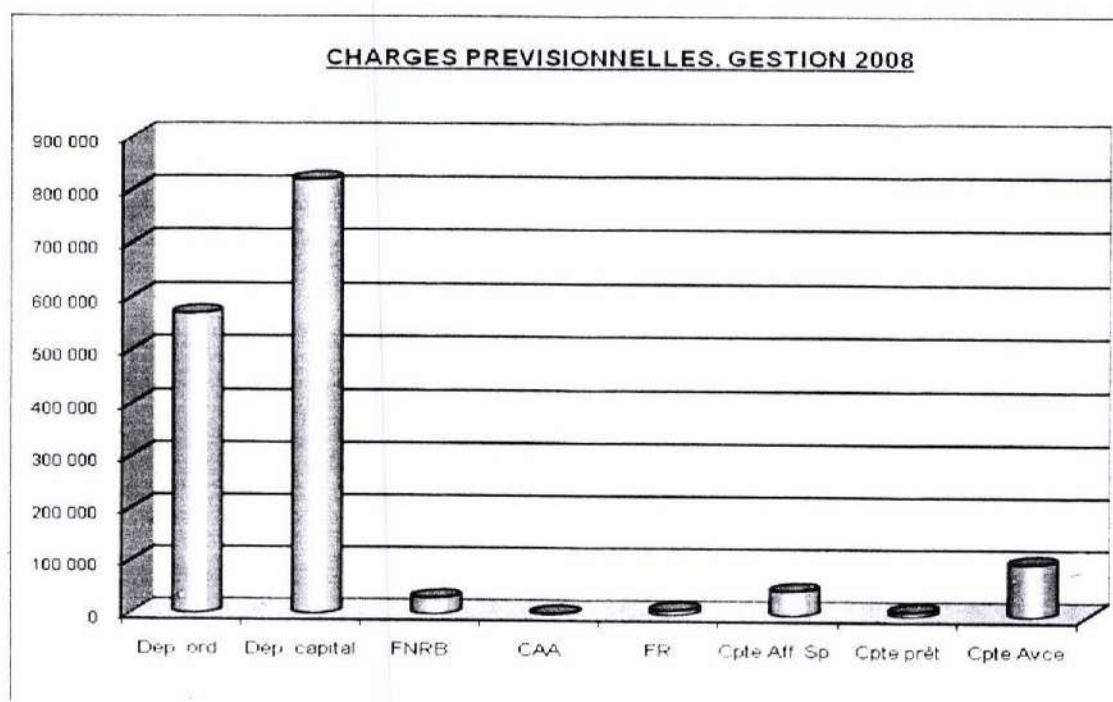
(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS	2007 Rév.				2008 Rév.			
	Dotations initiales	Reports de crédits	Fonds de concours	Nouvelles dotations	Dotations initiales	Reports de crédits	Fonds de concours	Nouvelles dotations
1 Dépenses ordinaires (*)	487 614	12 192	-	499 806	537 523	32 492	-	570 015
2 Dépenses en capital	286 859	136 885	52 922	476 666	431 611	366 844	21 841	820 296
3 Budget du Fonds National des Retraites du Bénin	27 901	-	-	27 901	30 831	-	-	30 831
4 Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement	1 386	-	-	1 386	1 388	-	-	1 388
5 Budget du Fonds Routier	8 801	-	-	8 801	8 801	-	-	8 801
6 Comptes d'affectation spéciale (**)	24 329	-	-	24 329	46 558	-	-	46 558
7 Comptes de prêt	1 720	-	-	1 720	8 000	-	-	8 000
8 Comptes d'avances	34 774	-	-	34 774	100 000	-	-	100 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>873 384</b>	<b>149 077</b>	<b>52 922</b>	<b>1 075 383</b>	<b>1 164 712</b>	<b>399 336</b>	<b>21 841</b>	<b>1 585 889</b>

(\*) Y compris le montant de la rubrique « Variation nette des arriérés ».

(\*\*) Il comprend le compte SYDONIA, le compte Maintien de la Paix et le compte Education (appui ciblé).

Les prévisions totales des charges de la gestion 2008 se décomposent par rubrique dans le diagramme ci-après :



✓ **Cas particulier des "Dépenses en capital"**

Les prévisions du Budget Général de l'Etat, gestion 2008 au titre des "Dépenses en capital" (y compris les reports de crédits et les Fonds de concours), s'élèvent à la somme de 820.892 millions de francs CFA décomposées comme suit :

- Dépenses en capital financées sur "Ressources intérieures" : 237.599 millions de francs CFA (431.611 millions de francs CFA – 194.012 millions de francs CFA). A cette dotation s'ajoutent les reports de crédits (123.023 millions de francs CFA).

Il en résulte un montant total de dépenses en capital financées sur ressources intérieures de 360.622 millions de francs CFA.

- Dépenses en capital financées sur "Ressources extérieures" (Dons Projets et Prêts Projets) : 194.012 millions de francs CFA (93.700 millions de francs CFA + 100.312 millions de francs CFA).

A ce montant, s'ajoutent les reports de crédits (243.821 millions de francs CFA) et les Fonds de concours (21.841 millions de francs CFA).

Il en résulte un montant total des dépenses en capital financées sur ressources extérieures de 459.674 millions de francs CFA.

**2.3.- Solde prévisionnel de la Loi de Finances, gestion 2008**

L'Ordonnance n° 2008-05 du 05 novembre 2008 portant Loi de Finances Rectificative pour la gestion 2008 a prévu 1.164.712 millions de francs CFA pour le montant total des charges et 731.380 millions de francs CFA pour celui des ressources, soit un Besoin de Financement de 433.332 millions de francs CFA.

Il est à rappeler que la même Loi dispose en son article 6-b que le Besoin de Financement (433.332 millions de francs CFA) dégagé, sera couvert par l'utilisation de ressources exceptionnelles de trésorerie (127.900 millions de francs CFA) et de ressources extérieures (305.432 millions de francs CFA).

En ajoutant au solde prévisionnel initial de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 (433.332 millions de francs CFA), les reports de crédits de la gestion 2007 sur la gestion 2008 (399.336 millions de francs CFA) et les Fonds de concours (21.841 millions de francs CFA), le déficit prévisionnel est porté à 854.509 millions de francs CFA, soit

une augmentation de 421.177 millions de francs CFA par rapport au solde prévisionnel initial de la gestion 2008.

Ce déficit prévisionnel de 854.509 millions de francs CFA a connu une augmentation de 335.794 millions de francs CFA par rapport à celui de 2007 qui s'élève à 518.715 millions de francs CFA correspondant à un taux d'accroissement de 64,74%.

### III – EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES, GESTION 2008<sup>1</sup>

Les recettes effectives de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, exécutées, s'élèvent à 697.663 millions de francs CFA contre une prévision de 1.164.712 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 59,90% (cf. page 44 et annexe n° 1). Par rapport aux réalisations de recettes de la Loi de Finances, gestion 2007 (702.471 millions de francs CFA), on note une diminution de 4.808 millions de francs CFA, correspondant à un taux de réduction de 0,68%.

Les dépenses totales de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, exécutées, s'élèvent à 704.782 millions de francs CFA contre une prévision de 1.585.887 millions de francs CFA (incluant les Reports de crédits et les Fonds de concours), soit un taux de réalisation de 44,44% (cf. page 44 et annexe n° 1). Par rapport aux réalisations de dépenses de la Loi de Finances, gestion 2007 (586.989 millions de francs CFA), on note une augmentation de 117.793 millions de francs CFA, soit un taux d'accroissement de 20,07%.

Au demeurant, les résultats d'exécution de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, se présentent par catégorie de budgets du tableau d'équilibre ainsi qu'il suit.

#### 3.1 – BUDGET DES MINISTERES ET INSTITUTIONS DE L'ETAT

##### 3.1.1 – Ressources exécutées : Recettes des Régies financières

Les réalisations des recettes des Régies financières s'élèvent au total à 669.578 millions de francs CFA contre une prévision annuelle totale de 985.089 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 67,97% (cf. tableau ci-dessous).

Ces recettes ont été réalisées par la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), la Direction Générale des Impôts

---

<sup>1</sup> Les réalisations sont présentées par composante de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 (Recettes des Régies Financières, Dépenses ordinaires, Dépenses en capital, Budget du Fonds National des Retraites du Bénin, Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement, Budget du Fonds Routier, Variation nette des arriérés, Comptes d'affectation spéciale, Comptes de prêts et Comptes d'avances).

Les prévisions de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 étant en millions de francs CFA, les réalisations sont également en millions de francs CFA. Toutefois, les réalisations et les chiffres des tableaux explicatifs en annexe sont présentés en francs CFA.

et des Domaines (DGID) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

Les réalisations des recettes des Régies financières pour la gestion 2008 se présentent comme ci-après :

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
	2007 Rév.	2008 Rév.	MONTANT		TAUX	
			2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
<b>I RECETTES DES REGIES FINANCIERES</b>	<b>470 700</b>	<b>551 757</b>	<b>475 781</b>	<b>558 957</b>	<b>101,08%</b>	<b>101,30%</b>
1 D.G.D.D.I.	239 600	299 757	253 022	(*) 291 192	105,60%	97,14%
2 D.G.I.D.	211 300	235 000	204 327	247 301	96,70%	105,23%
3 D.G.T.C.P.	19 800	17 000	18 432	20 464	93,09%	120,38%
<b>II AUTRES RESSOURCES</b>	<b>316 716</b>	<b>433 332</b>	<b>202 258</b>	<b>(**) 110 621</b>	<b>63,86%</b>	<b>25,53%</b>
iii BIAC	773	0	0	0	0,00%	-
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>788 189</b>	<b>985 089</b>	<b>678 039</b>	<b>669 578</b>	<b>86,02%</b>	<b>67,97%</b>

(\*) Y compris les recettes du Compte d'Affectation Spéciale SYDONIA pour un montant de 1.364 millions de francs CFA.

(\*\*) Y compris les recettes du Compte d'Affectation Spéciale Education (appui ciblé) pour un montant de 656 millions de francs CFA.

Le montant du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) est recouvré par la DGDDI.

A cet égard, l'article 3 de l'Ordonnance n° 2000-003 du 29 novembre 2000 portant Loi de Finances pour la gestion 2000, stipule ce qui suit : « le Tarif Extérieur Commun (TEC) est composé :

- a. de la Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS) de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) étendue à dix (10) chiffres.
- b. du tableau des droits et taxes ci-après :
  - le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) ;
  - le Droit de Douane (DD) ;
  - la Redevance Statistique (RS) et, le cas échéant,
    - \* la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI) ou
    - \* la Taxe Dégressive de Protection (TDP) ».

Quant à l'article 5 de cette Ordonnance n° 2000-003 du 29 novembre 2000, il stipule ce qui suit : « les taux des Droits et Taxes se présentent comme suit :

1) Droit de Douane (DD) : ce sont les taux de la catégorisation telle que définie à l'article 2 de la Loi de Finances n° 99-001 du 13 janvier 1999.

Il s'agit, pour les marchandises des catégories ci-après, des taux suivants :

Catégorie 0 : 0%

Catégorie 1 : 5%

Catégorie 2 : 10%

Catégorie 3 : 20%

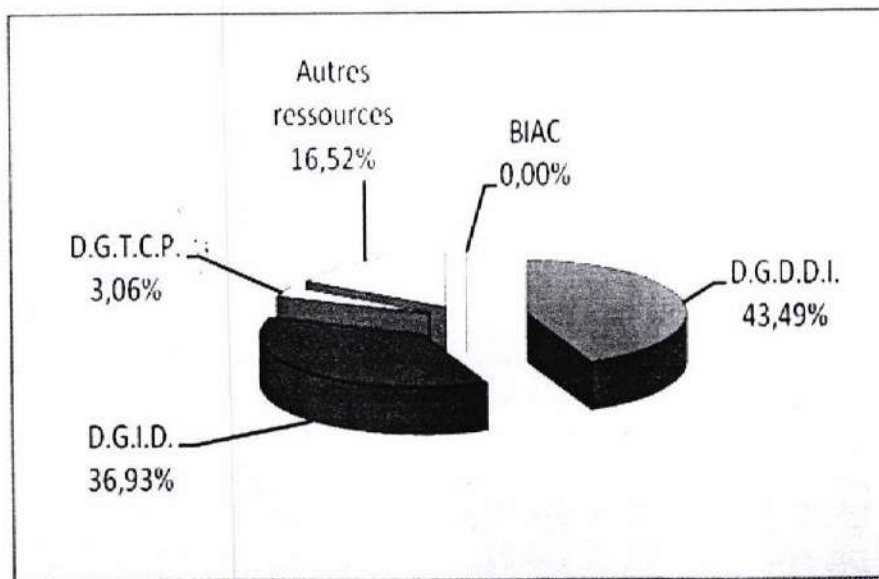
2) Redevance statistique (RS) : 1%

3) Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) : 0,5% ».

Aux termes des dispositions communautaires de l'UEMOA, le PCS doit être versé directement sur les comptes ouverts à la BCEAO pour le compte de l'UEMOA et de la CEDEAO.

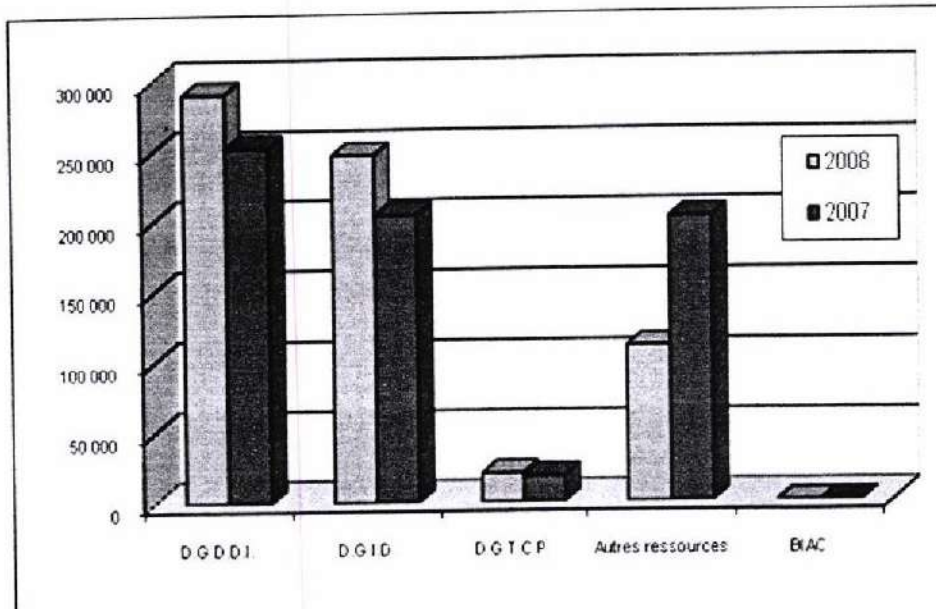
Les recettes totales réalisées par la DGDDI au titre de la gestion 2008 sont donc diminuées du montant du PCS parce qu'il n'est pas décrit dans la comptabilité de l'Etat.

La part de réalisation des recettes de chaque Régie Financière est présentée dans le diagramme en secteurs ci-dessous :



Par rapport à la gestion 2007, les réalisations en recettes de la gestion 2008 ont connu une modification qui est décrite dans le diagramme ci-après :





Les recettes recouvrées par la DGID et la DGDDI sont passées de 457.349 millions de francs CFA en 2007 à 538.493 millions de francs CFA en 2008, soit un accroissement de 81.144 millions de francs CFA correspondant à un taux de 17,74%.

Le montant des recouvrements des recettes par la DGTCP a connu une augmentation de 2.032 millions de francs CFA au titre de la gestion 2008 (20.464 millions de francs CFA en 2008 contre 18.432 millions de francs CFA en 2007), correspondant à un taux d'accroissement de 11,02%.

Quant aux autres ressources (ressources extérieures et ressources intérieures exceptionnelles de trésorerie), elles sont passées en réalisation de 202.258 millions de francs CFA en 2007 à 110.621 millions de francs CFA en 2008 (84.030 millions de francs CFA pour les ressources extérieures et 26.591 millions de francs CFA pour les ressources intérieures exceptionnelles de trésorerie), soit une diminution de 91.637 millions de francs CFA correspondant à un taux de régression de 45,31%.

Cette contre-performance est imputable à la crise économique, financière et boursière qui a sérieusement affecté les pays développés, avec pour corollaire, la réduction drastique de leurs engagements et promesses à l'endroit des pays en voie de développement dont le Bénin fait partie.

En conséquence, les recettes autres que celles recouvrées par la DGID et la DGDDI sont passées de 220.690 millions de francs CFA (soit 18.432 millions de francs CFA + 202.258 millions de francs CFA) en 2007 à 131.085 millions de francs CFA en 2008 (Recettes recouvrées par l'Administration du Trésor (20.464 millions de francs CFA) auxquelles s'ajoutent les autres ressources (ressources extérieures et ressources exceptionnelles de trésorerie) soit 110.621 millions de francs CFA).

Les situations détaillées de l'exécution des ressources extérieures et des ressources intérieures exceptionnelles de trésorerie figurent en annexes n° 4 et 5 ci-joints.

### **3.1.2 – Charges exécutées**

La situation d'exécution des charges du Budget des Ministères et Institutions de l'Etat à partir des ressources intérieures est présentée à travers le tableau-synthèse du Bordereau de Développement des Dépenses joint en annexe n° 7.

#### **3.1.2.1 – Exécution des dépenses ordinaires à imputation définitive**

Le total des dépenses ordinaires à imputation définitive comprend :

- la Dette Publique ;
- les Dépenses de Personnel ;
- les Dépenses de Fonctionnement ;
- les Dépenses de Transfert ;
- les MP3 et CD2 (à imputation définitive) ;
- les frais de tenue de compte (à imputation définitive) ;
- les crédits délégués exécutés, non intégrés dans D-sigfip et à imputation définitive.

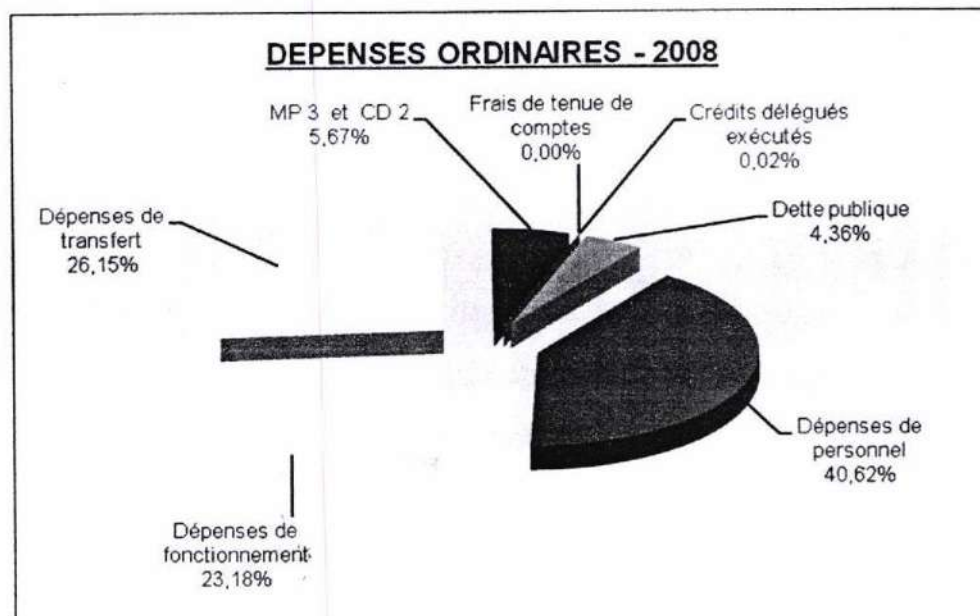
Les dépenses ordinaires à imputation définitive comptabilisées (y compris la rubrique « variation nette des arriérés »), au titre de la gestion 2008 s'élèvent à 500.106 millions de francs CFA contre une prévision de 570.013 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 87,74%. Cette réalisation se répartit par grande rubrique comme suit :

**Tableau comparatif d'exécution des dépenses ordinaires y compris le montant de la rubrique « Variation Nette des Arriérés »**

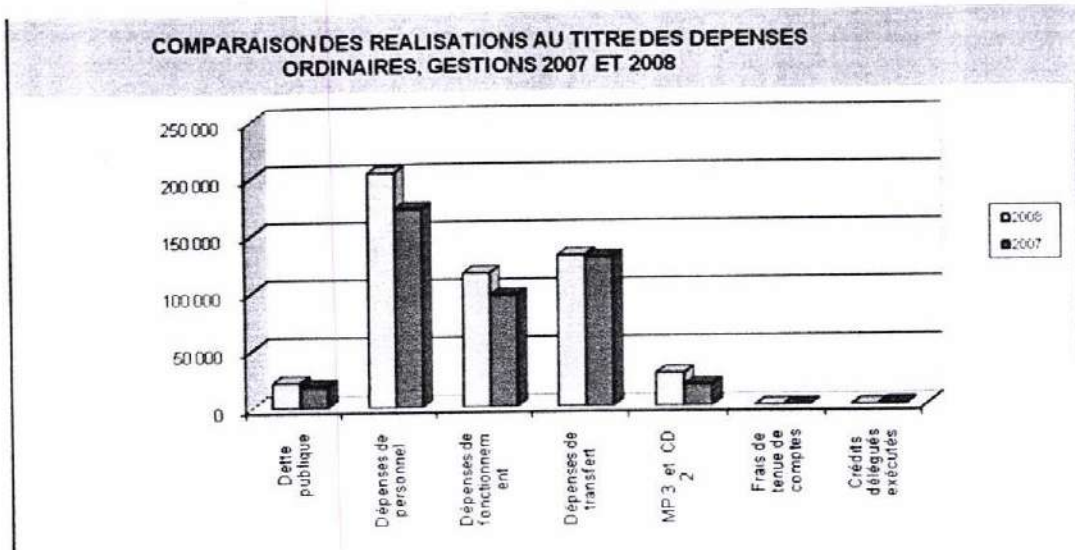
(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
<b>1 Dette publique</b>	<b>42 131</b>	<b>36 143</b>	<b>18 344</b>	<b>21 795</b>	<b>43,54%</b>	<b>60,30%</b>
- Intérieure (arriérés sal. et non sal.)	2 508	5 850	690	3 947	27,51%	67,47%
- extérieure	39 623	30 293	17 654	17 848	44,55%	58,92%
<b>2 Dépenses de personnel</b>	<b>173 048</b>	<b>191 965</b>	<b>171 649</b>	<b>203 160</b>	<b>99,19%</b>	<b>105,83%</b>
<b>3 Dépenses de fonctionnement</b>	<b>131 868</b>	<b>140 008</b>	<b>96 497</b>	<b>115 938</b>	<b>73,18%</b>	<b>82,81%</b>
<b>4 Dépenses de transfert</b>	<b>152 759</b>	<b>201 897</b>	<b>128 747</b>	<b>130 775</b>	<b>84,28%</b>	<b>64,77%</b>
<b>5 MP 3 et CD 2</b>	-	-	<b>18 330</b>	<b>28 344</b>	-	-
<b>6 Frais de tenue de compte</b>	-	-	<b>4</b>	<b>8</b>	-	-
<b>7 Crédits délégués non intégrés dans D-sigfip</b>	-	-	<b>797</b>	<b>86</b>	-	-
<b>TOTAL GENERAL (*)</b>	<b>499 806</b>	<b>570 013</b>	<b>434 368</b>	<b>500 106</b>	<b>86,91%</b>	<b>87,74%</b>

(\*) : Y compris le montant de la rubrique « Variation nette des arriérés » en prévisions et en réalisations.



Les réalisations de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 sont comparées aux réalisations de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2007 dans le graphique suivant :



Le montant total des dépenses ordinaires (variation nette des arriérés comprise) est passé en réalisations, de 434.368 millions de francs CFA en 2007 à 500.106 millions de francs CFA en 2008, soit une augmentation de 65.738 millions de francs CFA, correspondant à un taux de 15,13%.

Cette augmentation des dépenses ordinaires de 2007 à 2008 est due notamment :

- à la revalorisation du point indiciaire de 5% pour tous les agents de l'Etat ainsi que les pensionnés du FNRB ;
- aux allègements obtenus au titre de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) ;
- à la poursuite de l'apurement des arriérés salariaux (déblocage et CRAPE-3) ;
- au paiement de deux mois complémentaires de salaires aux enseignants communautaires ;
- à la prise en charge de deux mois complémentaires des salaires des enseignants contractuels locaux ;
- à la prise en charge des primes des enseignants communautaires (prime de rentrée et de journées pédagogiques) ;
- au paiement de diverses primes suite aux mouvements sociaux du personnel du Ministère de la Santé et d'autres structures administratives.

Toutes ces mesures visent à poursuivre au mieux, le renforcement des capacités des services publics ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des agents de l'Etat.

### 3.1.2.2 – Exécution des dépenses en capital

Les "Dépenses en capital" sont financées aussi bien sur les "Ressources intérieures" issues de l'Administration Centrale, que sur les "Ressources extérieures" résultant des "Prêts-Projets" et "Dons-Projets".

#### 3.1.2.2.1 – Exécution des dépenses en capital financées sur ressources intérieures

Sur une prévision de 360.622 millions de francs CFA (y compris les reports de crédits (123.023 millions de francs CFA)), les réalisations de dépenses en capital financées sur ressources intérieures s'élèvent à 117.874 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 32,69%.

Comparées à la gestion 2007, où les prévisions de "Dépenses en capital" financées sur ressources intérieures s'élèvent à 217.505 millions de francs CFA, on note une augmentation des prévisions desdites dépenses pour un montant de 143.117 millions de francs CFA (360.622 millions de francs CFA – 217.505 millions de francs CFA), correspondant à un taux d'accroissement de 65,80%.

S'agissant des réalisations de ces dépenses, elles se chiffrent à 90.177 millions de francs CFA en 2007, contre 117.874 millions de francs CFA en 2008, soit une augmentation de 27.697 millions de francs CFA (117.874 millions de francs CFA – 90.177 millions de francs CFA), correspondant à un taux d'accroissement de 30,71%. Cette augmentation est due d'une part, à la politique de développement des infrastructures routières et socio-administratives mise en œuvre par le Gouvernement, et d'autre part à leur financement en priorité par les ressources intérieures.

#### 3.1.2.2.2 – Exécution des dépenses en capital financées sur ressources extérieures

Les prévisions de Dépenses en capital financées sur ressources extérieures, gestion 2008 totalisent un montant de 194.012 millions de francs CFA, se décomposant comme suit :

- Dons-Projets : 93.700 millions de francs CFA ;
- Prêts-Projets : 100.312 millions de francs CFA.

A cette dotation, s'ajoutent les reports de crédits (243.821 millions de francs CFA) ainsi que les Fonds de concours (21.841 millions de

francs CFA). Il en résulte un montant total des prévisions de 459.674 millions de francs CFA.

Comparées à la gestion 2007, où les prévisions de "Dépenses en capital" financées sur ressources extérieures (y compris les reports de crédits, les Fonds de concours ainsi que les transferts et virements de crédits), s'élèvent à 258.387 millions de francs CFA, on note une augmentation des prévisions desdites dépenses pour un montant de 201.287 millions de francs CFA (459.674 millions de francs CFA – 258.387 millions de francs CFA), correspondant à un taux d'accroissement de 77,90%.

S'agissant de leur exécution, la consommation des ressources extérieures est passée de 10.916 millions de francs CFA en 2007 à 14.278 millions de francs CFA en 2008, soit une augmentation de 3.362 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 30,80%.

Malgré cet accroissement non négligeable des dépenses d'investissement en 2008 par rapport à 2007, il est à noter pourtant que le taux d'exécution des dépenses en capital financées sur ressources extérieures est très faible et se chiffre à 3,11%. Ce faible taux s'explique, entre autres, par :

- la non prise en compte par le Trésor Public des dépenses relatives aux Dons non suivis par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et non intégrées dans SIGFiP ;
- le fait que, chaque Partenaire Technique et Financier (PTF) ayant sa propre procédure, il est difficile d'exécuter les projets sur ressources extérieures suivant les procédures budgétaires et comptables nationales ;
- la complexité de la procédure des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- le non respect des conditionnalités contenues dans les conventions de financement par le pays bénéficiaire ;
- le retard accusé dans la conclusion des marchés à financement extérieur dû au recours à l'avis de non objection des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- la non appropriation par bon nombre de coordonnateurs et régisseurs à la tête des projets dans les Ministères et Institutions de l'Etat, des dispositions prévues dans ce cadre dans la lettre de notification de

crédits avec pour conséquence, le non respect rigoureux des délais de mise en œuvre des procédures d'appel d'offres.

En définitive, le tableau comparatif des "Dépenses en capital" financées sur « Ressources intérieures » et « Ressources extérieures », gestions 2007 et 2008 se présente ainsi qu'il suit :

**Tableau comparatif d'exécution des dépenses en capital financées sur « Ressources intérieures » et « Ressources extérieures »**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
<b>I - DEPENSES SUR RESSOURCES INTERIEURES (*)</b>	<b>217 505</b>	<b>360 622</b>	<b>90 177</b>	<b>117 874</b>	<b>41,46%</b>	<b>32,69%</b>
1 Administrations centrales	216 732	360 622	90 177	117 874	41,61%	32,69%
2 Collectivités locales et autres	773	0	0	0	0,00%	-
<b>II - DEPENSES SUR RESSOURCES EXTERIEURES (**)</b>	<b>258 387</b>	<b>459 674</b>	<b>10 916</b>	<b>14 278</b>	<b>4,22%</b>	<b>3,11%</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>475 892</b>	<b>820 296</b>	<b>101 093</b>	<b>132 152</b>	<b>21,24%</b>	<b>16,11%</b>

(\*) Y compris les reports de crédits, les Fonds de concours, les transferts et les virements de crédits.

(\*\*) La mobilisation des ressources extérieures et leur exécution sont faites par la procédure budgétaire.

### 3.2. – BUDGET ANNEXE : Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB)

#### 3.2.1 – Recettes du FNRB exécutées

Les recettes du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) sont composées de :

- versements des retenues et parts contributives ;
- validation des services auxiliaires.

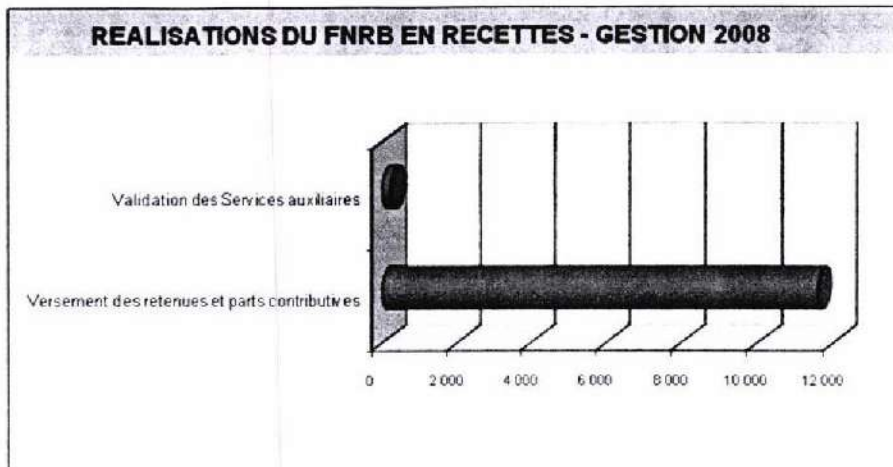
Les réalisations effectives de recettes du Budget du Fonds National des Retraites du Bénin se présentent par grande rubrique ainsi qu'il suit dans le tableau ci-dessous :

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Versement des retenues et parts contributives	14 059	15 016	10 287	11 594	73,17%	77,21%
2 Validation des Services auxiliaires	950	950	259	243	27,26%	25,58%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 009</b>	<b>15 966</b>	<b>10 546</b>	<b>11 837</b>	<b>70,26%</b>	<b>74,14%</b>

Source : Statistiques, gestions 2007 et 2008 fournies par la DPRV.

Par rapport aux réalisations de recettes du Budget du Fonds National des Retraites du Bénin de la gestion 2007 (10.546 millions de francs CFA), les réalisations de recettes du Budget du Fonds National des Retraites du Bénin, gestion 2008 (11.837 millions de francs CFA), ont connu une augmentation de 1.291 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 12,24%.



### 3.2.2 – Dépenses du FNRB exécutées

La situation d'exécution des dépenses du Fonds National des Retraites du Bénin, gestion 2008, se présente par rubrique comme suit :

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Dépenses de fonctionnement	2 351	2 583	1 536	1 376	65,33%	53,27%
2 Arrérages de pension	25 550	28 248	27 210	29 584	106,50%	104,73%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 901</b>	<b>30 831</b>	<b>28 746</b>	<b>30 960</b>	<b>103,03%</b>	<b>100,42%</b>

Source : Statistiques, gestions 2007 et 2008 fournies par la DPRV

Pour la gestion 2008, les dépenses exécutées au titre du Fonds National des Retraites du Bénin s'élèvent à 30.960 millions de francs CFA contre une prévision totale de 30.831 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 100,42% contre 103,03% en 2007.

De l'analyse des tableaux de prévisions et de réalisations du FNRB, gestion 2008, il ressort les observations ci-après :



- le déficit prévisionnel du Budget du FNRB, gestion 2008, s'élève à 14.865 millions de francs CFA (total recettes prévisionnelles FNRB : 15.966 millions de francs CFA – total dépenses prévisionnelles FNRB : 30.831 millions de francs CFA) ;
- le déficit comptable résultant de l'exécution du Budget du FNRB, gestion 2008, soit 19.122 millions de francs CFA (total réalisations de recettes, soit 11.837 millions de francs CFA – total réalisations de dépenses, soit 30.960 millions de francs CFA), est entièrement financé par les ressources du Budget Général de l'Etat ;
- la situation d'exécution du Budget du FNRB, gestion 2008 ne dégage pas de montant d'Ordres de Paiement (OP) non régularisés ; par contre, ce montant était de 45 millions de francs CFA pour la gestion 2007.

### 3.3 – AUTRES BUDGETS

Les « Autres Budgets » sont ceux de la Caisse Autonome d'Amortissement et du Fonds Routier.

#### 3.3.1 – Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)

##### 3.3.1.1 – Recettes de la CAA

Les réalisations de recettes du Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement, se présentent ainsi qu'il suit dans le tableau ci-dessous :

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
	2007 Rév.	2008 Rév.	MONTANT		TAUX	
			2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Prêts rétrocédés	5 995	5 995	2 614	2 543	43,60%	42,42%
2 Bonifications prêts	0	0	0	0	-	-
3 Commissions d'Aval	0	0	0	0	-	-
4 Loyers	5	5	0	0	0,00%	0,00%
5 Ressources exceptionnelles du budget	0	0	-	-	-	-
6 Divers	0	0	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>	<b>2 614</b>	<b>2 543</b>	<b>43,57%</b>	<b>42,38%</b>

Source : Statistiques, gestions 2007 et 2008 fournies par la CAA.

### 3.3.1.2 – Dépenses de fonctionnement de la CAA

Pour un montant prévisionnel de 1.388 millions de francs CFA, les réalisations de dépenses de fonctionnement de la Caisse Autonome d'Amortissement, s'élèvent à 1.194 millions de francs CFA au titre de la gestion 2008, contre 1.157 millions de francs CFA au titre de la gestion 2007, soit une augmentation de 37 millions de francs CFA.

Ainsi, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement pour la gestion 2008 est de 86,02% contre 83,48% en 2007.

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
FONCTIONNEMENT	1 386	1 388	1 157	1 194	83,48%	86,02%
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>1 386</b>	<b>1 388</b>	<b>1 157</b>	<b>1 194</b>	<b>83,48%</b>	<b>86,02%</b>

Il est à signaler que les dépenses relatives à la Dette publique extérieure sont déjà retracées dans le Compte Administratif, précisément à la section 25 et à la rubrique 259000191201 : Dette publique extérieure - CAA.

### 3.3.2 – Budget du Fonds Routier

#### 3.3.2.1 – Recettes du Fonds Routier

Les recettes du Budget du Fonds Routier, gestion 2008 ont été réalisées à un taux global de 153,15% se décomposant comme suit :

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS				
			MONTANT		TAUX		
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	
1	Taxe sur ponts bascules	5	0	13	1	260,00%	-
2	Taxe sur pont du Mono / Sazué	124	130	228	230	183,87%	176,92%
3	Taxe de péage Diho (Savè)	253	252	231	397	91,30%	157,54%
4	Taxe de péage Ekpè	1 239	1 227	1 125	1 124	90,80%	91,61%
5	Taxe de péage Prékété	62	88	80	81	129,03%	92,05%
6	Taxe de péage Ahozon	335	255	0	317	0,00%	124,31%
7	Taxe de péage Houégbo	290	0	0	0	0,00%	-
8	Taxe de péage Sirarou	278	275	0	419	0,00%	152,36%
9	Taxe de péage Kpédékpo	40	68	34	62	85,00%	91,18%
10	Recettes diverses	0	26	42	798	-	3069,23%
11	Taxes de péage Ekpè et Prékété Régie	-	-	-	126	-	-
12	Excédent ressources exercices antérieurs	-	-	-	0	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 626</b>	<b>2 321</b>	<b>1 753</b>	<b>3 555</b>	<b>66,76%</b>	<b>153,15%</b>

Source : Statistiques, gestions 2007 et 2008 fournies par le Fonds Routier.

Les réalisations de recettes du Fonds Routier sont passées de 1.753 millions de francs CFA en 2007 à 3.555 millions de francs CFA en 2008, soit une augmentation substantielle de 1.802 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 102,79%.

Cette forte augmentation des réalisations de recettes du Fonds Routier est due à deux raisons principales :

- d'une part, la mise en concession des postes de péage/pesage de Sirarou et de Ahozon en 2008, respectivement en janvier et en mai, a engendré des redevances d'entretien routier supérieures aux montants planchers indiqués en prévisions ;
- d'autre part, les conventions de concession du poste de péage de Grand-Popo et du poste de péage/pesage de Diho (Savè) étant arrivées à échéance au cours de l'année 2008, leur renouvellement, suite à un appel d'offres ouvert, a permis d'obtenir un relèvement des redevances d'entretien routier par rapport aux montants précédemment payés par les concessionnaires.

### 3.3.2.2 – Dépenses du Fonds Routier

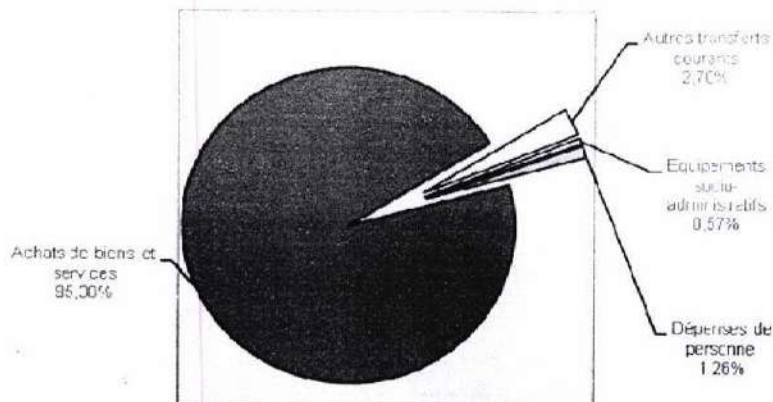
La situation d'exécution des dépenses du Fonds Routier, gestion 2008 se présente dans le tableau synoptique ci-après :

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
	2007 Rév.	2008 Rév.	MONTANT		TAUX	
			2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Dépenses de personnel	130	130	105	110	80,77%	84,62%
2 Achats de biens et services	8 340	8 340	8 340	8 327	100,00%	99,84%
3 Autres transferts courants	281	281	213	243	75,80%	86,48%
4 Equipements socio-administratifs	50	50	50	50	100,00%	100,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 801</b>	<b>8 801</b>	<b>8 708</b>	<b>8 730</b>	<b>98,94%</b>	<b>99,19%</b>

Source : Statistiques, gestions 2007 et 2008 fournies par le Fonds Routier.

#### DEPENSES DU FONDS ROUTIER - GESTION 2008



Prévues pour un montant de 8.801 millions de francs CFA, les dépenses du Fonds Routier, gestion 2008, sont ordonnancées à hauteur de 8.730 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 99,19%.

Les dépenses budgétaires ordonnancées au titre de la gestion 2008 du Fonds Routier, soit 8.730 millions de francs CFA, ont connu une augmentation de 22 millions de francs CFA par rapport à la gestion 2007 (8.708 millions de francs CFA), ce qui correspond à un taux d'accroissement de 0,25%.

### 3.4 – VARIATION NETTE DES ARRIERES

Pour une prévision de 19.400 millions de francs CFA, les dépenses relatives aux arriérés, intitulées dans la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, "Variation nette des arriérés" ont été ordonnancées et acceptées à hauteur de 32.709 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 168,60%.

Les crédits ouverts au titre de la "Variation nette des arriérés" sont évaluatifs.

Par rapport à la gestion 2007 (46.558 millions de francs CFA), l'exécution des dépenses relatives à la rubrique « Variation Nette des Arriérés », a connu une diminution de 13.849 millions de francs CFA (46.558 millions de francs CFA – 32.709 millions de francs CFA), correspondant à un taux de régression de 29,75%.

Bien qu'ayant régressé par rapport à la gestion 2007, les réalisations au titre de la rubrique « Variation nette des arriérés » en 2008 (32.709 millions de francs CFA), ont largement dépassé les prévisions (19.400 millions de francs CFA). Cet état de chose est imputable notamment :

- à la poursuite de l'apurement des arriérés salariaux (déblocage CRAPE-3) ;
- au paiement des salaires de deux mois complémentaires aux enseignants communautaires et aux enseignants contractuels locaux ;
- au paiement des primes de rentrée et de journées pédagogiques aux enseignants communautaires ;

- au paiement des diverses primes, suite aux mouvements sociaux du personnel du Ministère de la Santé et d'autres structures administratives, etc.

### 3.5 – COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

La Loi de Finances Rectificative, gestion 2008 a prévu l'ouverture de trois comptes d'affectation spéciale. Ils concernent le programme « SYDONIA », le programme « Maintien de la Paix » et le programme « Education (appui ciblé) ».

#### 3.5.1.- Le Compte « SYDONIA »

Les recettes budgétaires réalisées au titre du Programme SYDONIA, gestion 2008, s'élèvent à la somme de 1.364 millions de francs CFA contre 1.166 millions de francs CFA en 2007, soit une augmentation de 198 millions de francs CFA, correspondant à un taux d'accroissement de 16,98%.

Toutefois, il convient de préciser que les prévisions de recettes du Compte d'Affectation Spéciale SYDONIA sont déjà intégrées dans les prévisions budgétaires assignées aux Régies financières. En effet, ce compte est alimenté en ressources par :

- 0,5225% de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au titre de la contribution de l'Etat au programme SYDONIA ;
- 100% de la Redevance informatique perçue au cordon douanier.

Les prévisions de dépenses du Programme SYDONIA pour la gestion 2008, s'élèvent à 1.164 millions de francs CFA contre des réalisations de 1.190 millions de francs CFA figurant dans la Balance générale des comptes de l'Etat, gestion 2008 (cf. compte n° 967 151), soit un taux de réalisation de 102,23%.

S'agissant du Programme SYDONIA, gestion 2007, il enregistre une réalisation de dépenses de 372 millions de francs CFA, contre une prévision de 1.005 millions de francs CFA, soit un taux d'exécution de 37,01%.

### **3.5.2.- Le Compte « Maintien de la Paix »**

Les opérations du compte « Maintien de la Paix » sont retracées dans la Balance Générale des Comptes de l'Etat, gestion 2008, précisément au niveau du compte 967 152 intitulé « Opérations militaires à l'extérieur ».

De ce fait, les recettes budgétaires réalisées au titre du Programme « Maintien de la Paix » en 2008 se chiffrent à 7.602 millions de francs CFA contre une prévision de 26.500 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 28,69%.

Quant aux dépenses y relatives, elles s'élèvent à 18.592 millions de francs CFA pour la gestion 2008 contre une prévision de 26.500 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 70,16%.

Ce compte est alimenté en ressources par les Dons des Institutions Internationales, l'Organisation des Nations Unies (ONU) en l'occurrence. Son fonctionnement est caractérisé par un préfinancement des dépenses y relatives par l'Etat béninois. Les préfinancements par l'Etat béninois des opérations militaires à l'extérieur, font toujours l'objet de remboursement de la part de l'ONU.

### **3.5.3.- Le Compte « Education (appui ciblé) »**

Les opérations du compte « Education (appui ciblé) » sont retracées dans la Balance Générale des Comptes de l'Etat, gestion 2008, au niveau du compte 967 121 intitulé « Education et fonds DANIDA ».

Les recettes budgétaires réalisées au titre du Programme « Education (appui ciblé) », gestion 2008, s'élèvent à la somme de 656 millions de francs CFA contre des prévisions de ressources de 18.894 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 3,47%.

Toutefois, il convient de préciser que les réalisations de recettes de ce compte sont intégrées dans les performances des Régies financières.

Quant aux dépenses y relatives, elles s'élèvent à 240 millions de francs CFA pour la gestion 2008 contre une prévision de 18.894 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 1,27%.

### 3.6 – COMPTES DE PRETS

Prévus pour un montant de 3.500 millions de francs CFA au titre des ressources, les remboursements au titre des prêts consentis totalisent la somme de 23 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 0,66% (cf. tableau ci-dessous).

**Tableau de remboursement des prêts (volet ressources)**

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Prêts aux Députés	0	0	0	0	-	-
2 Prêts à caractère social	36	2 500	36	23	100,00%	0,92%
3 Prêts aux APE	0	1 000	0	0	-	0,00%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36</b>	<b>3 500</b>	<b>36</b>	<b>23</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,66%</b>

Source : Balance Générale des Comptes de l'Etat, gestion 2008.

Par contre, prévus pour un montant de 8.000 millions de francs CFA au titre des charges (500 millions de francs CFA aux Députés, 2.500 millions de francs CFA au titre des prêts à caractère social et 5.000 millions de francs CFA aux Agents Permanents de l'Etat), des prêts ont été octroyés uniquement aux Agents Permanents de l'Etat pour un montant de 46 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 0,58%.

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
			MONTANT		TAUX	
	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Prêts aux Députés	720	500	6	0	0,00%	0,00%
2 Prêts à caractère social	0	2 500	0	0	-	0,00%
3 Prêts aux APE	1 000	5 000	84	46	8,40%	0,92%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 720</b>	<b>8 000</b>	<b>84</b>	<b>46</b>	<b>4,88%</b>	<b>0,58%</b>

Source : Balance Générale des Comptes de l'Etat, gestion 2008.

### 3.7 – COMPTES D'AVANCES

La Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, a prévu au titre des comptes d'avances, un montant de 106.442 millions de francs CFA en ressources, contre 38.200 millions de francs CFA en 2007. Seule la SONAPRA a effectué un remboursement au titre de la gestion 2008 d'un montant de 2.525 millions de francs CFA, correspondant à un taux de 2,37%.

Par contre, pour une prévision de charges de 100.000 millions de francs CFA au titre de la gestion 2008, les avances consenties s'élèvent à 11.572 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 11,57%.

### Tableau des charges

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES	PREVISIONS		REALISATIONS			
	2007 Rév.	2008 Rév.	MONTANT		TAUX	
			2007 Rév.	2008 Rév.	2007 Rév.	2008 Rév.
1 Avance à la SONAPRA	20 574	30 000	2 525	0	12,27%	0,00%
2 Avance à la CSPR	12 000	15 000	0	0	0,00%	0,00%
3 Avance à l'ONASA	200	300	180	0	90,00%	0,00%
4 Avance aux Collectivités locales	2 000	15 000	44	0	2,20%	0,00%
5 Avance à la SONACOP	-	10 000	-	0	-	0,00%
6 Avance aux entreprises publiques	-	24 700	-	0	-	0,00%
7 Avance à l'ONS	-	0	-	1 800	-	-
8 Avance aux administrations publiques	-	5 000	-	9 772	-	195,44%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>34 774</b>	<b>100 000</b>	<b>2 749</b>	<b>11 572</b>	<b>7,91%</b>	<b>11,57%</b>

Source : Balance Générale des Comptes de l'Etat, gestion 2008.

### 3.8 – SYNTHÈSE DE LA SITUATION D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES, GESTION 2008

Le Ministre chargé des Finances a procédé au report de crédits de la gestion 2007 sur la gestion 2008 de certains projets (cf. Arrêtés n° 0149/MEF/DC/SGM/DGB/DDC/SPB du 26 février 2008 rectifié par l'Arrêté n° 878/MEF/CAB/SGM/DGB/DDC/SA du 11 mai 2010 et n° 778/MEF/DC/SGM/DGB/DDC/SPB du 09 juin 2008), pour un montant total de 399.336.023.877 francs CFA se décomposant comme suit :

- Dépenses ordinaires : 32.491.594.694 FCFA
- Dépenses en capital : 366.844.429.183 FCFA

Quant aux Fonds de concours, ils sont prévus pour un montant de 21.841.083.706 francs CFA.

Il en résulte que la synthèse de la situation d'exécution des opérations de la Loi de Finances Rectificative, gestion 2008, corrigée par les Arrêtés de report de crédits, de Fonds de concours, de transferts et de virements de crédits, est présentée dans le tableau synthétique ci-dessous :



(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

OPERATIONS (LFR 2008)	PREVISIONS		REALISATIONS	
	RESSOURCES	CHARGES	RESSOURCES	CHARGES
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	<b>1 054 770</b>	<b>1 477 887</b>	<b>695 115</b>	<b>693 164</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>	<b>1 009 376</b>	<b>1 411 929</b>	<b>687 513</b>	<b>640 433</b>
<b>1.- Budget des Institutions et Ministères</b>	<b>985 089</b>	<b>1 370 909</b>	<b>669 578</b>	<b>599 549</b>
a.- Recettes des Régies financières (*)	985 089		669 578	
b.- Budget d'Investissement de l'Administration Centrale	0		0	
c.- Dépenses ordinaires hors arriérés (**)		550 613		467 397
d.- Dépenses en capital		820 296		132 152
<b>2.- Budget annexe</b>	<b>15 966</b>	<b>30 831</b>	<b>11 837</b>	<b>30 960</b>
- Fonds National des Retraites du Bénin	15 966	30 831	11 837	30 960
<b>3.- Autres budgets</b>	<b>8 321</b>	<b>10 189</b>	<b>6 098</b>	<b>9 924</b>
a.- Caisse Autonome d'Amortissement	6 000	1 388	2 543	1 194
b.- Fonds Routier	2 321	8 801	3 555	8 730
<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>		<b>19 400</b>		<b>32 709</b>
<b>III - COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>45 394</b>	<b>46 558</b>	<b>7 602</b>	<b>20 022</b>
- Compte SYDONIA		1 164		1 190
- Compte Maintien de la Paix	26 500	26 500	7 602	18 592
- Compte Education (appui ciblé)	18 894	18 894		240
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	<b>109 942</b>	<b>108 000</b>	<b>2 548</b>	<b>11 618</b>
<b>I - COMPTES DE PRETS</b>	<b>3 500</b>	<b>8 000</b>	<b>23</b>	<b>46</b>
<b>II - COMPTES D'AVANCES</b>	<b>106 442</b>	<b>100 000</b>	<b>2 525</b>	<b>11 572</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 164 712</b>	<b>1 585 887</b>	<b>697 663</b>	<b>704 782</b>
<b>RESULTAT D'EXECUTION</b>		<b>-421 175</b>		<b>-7 118</b>

(\*) Y compris les recettes des Comptes d'Affectation Spéciale SYDONIA et Education (appui ciblé) de montants respectifs 1.364 millions de francs CFA et 656 millions de francs CFA.

(\*\*) Y compris les reports de crédits de 2007 sur 2008, les fonds de concours, les transferts et les virements de crédits.

#### IV – DETERMINATION DES RESULTATS

Les Résultats calculés sont :

- le Résultat d'exécution de la Loi de Finances ;
- le Résultat de type patrimonial ;
- le Découvert du Trésor.

## 4.1. – Résultat d'exécution de la Loi de Finances, Gestion 2008

(EN MILLIONS DE FRANCS CFA)

RUBRIQUES BUDGETAIRES	RECETTES		DEPENSES		ECARTS	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
1 Budget des Institutions et Ministères	678 039	669 578	535 461	(*) 632 258	142 578	37 320
2 Fonds National des Retraites du Bénin	10 546	11 837	28 746	30 960	-18 200	-19 122
3 Caisse Autonome d'Amortissement	2 614	2 543	1 157	1 194	1 457	1 349
4 Fonds Routier	1 753	3 555	8 708	8 730	-6 955	-5 176
5 Comptes d'affectation spéciale	9 483	7 602	10 084	20 022	-601	-12 420
6 Comptes spéciaux du Trésor	36	2 548	2 833	11 618	-2 797	-9 070
<b>TOTAL GENERAL (*)</b>	<b>702 471</b>	<b>697 663</b>	<b>586 989</b>	<b>704 782</b>	<b>115 482</b>	<b>-7 118</b>

(\*) : Y compris le montant exécuté au titre de la Variation Nette des Arriérés, soit 32.709 millions de francs CFA.

Encore appelé Résultat d'exécution budgétaire, le Résultat d'exécution de la Loi de Finances est la différence algébrique entre l'ensemble des Recettes définitivement imputées au Budget Général de l'Etat (comptes 91, 95 et 96) et le total définitif des Dépenses ordonnancées et acceptées (compte 90) se rapportant à une même gestion budgétaire.

Le solde d'exécution de la Loi de Finances, peut être excédentaire (recettes supérieures aux dépenses) ou déficitaire (recettes inférieures aux dépenses).

*Il en résulte, au regard du tableau ci-dessus, que le Résultat d'exécution de la Loi de Finances, gestion 2008 est déficitaire de 7.118 millions de francs CFA (697.663 millions de francs CFA – 704.782 millions de francs CFA).*

N.B. :

- Les comptes d'exécution de la Loi de Finances (classe 9) doivent être soldés.
- La Balance d'entrée de tous les comptes budgétaires doit être nulle à l'ouverture d'une gestion.
- La DCCE reprend en Balance d'entrée le solde du compte 98 « Résultat d'exécution de la Loi de Finances ».

La Direction de la Centralisation des Comptes de l'Etat (DCCE) de la DGTCP fait la centralisation à son niveau au moyen du compte 396 « opérations centralisées à la DCCE ».

Elle tire le Résultat d'exécution de la Loi de Finances en procédant au virement des comptes 90, 91, 95 et 96 au compte 98 « Résultat d'exécution de la Loi de Finances ».

Les intitulés desdits comptes sont les suivants :

- Comptes 90 « Imputations définitives des Dépenses budgétaires exécutées ».
- Comptes 91 « Imputations définitives des Recettes budgétaires exécutées ».
- Comptes 95 « Imputations définitives des Recettes du FNRB exécutées ».
- Comptes 96 « Imputations définitives des Comptes Spéciaux du Trésor exécutés ».

#### **4.2. – Résultat de type patrimonial**

Le Résultat de type patrimonial procède d'une application du principe de la comptabilisation des droits constatés. Il est calculé en termes d'enrichissement ou d'appauvrissement de la personne publique.

- Les recettes y sont incluses pour le montant des droits pris en charge dans l'année, indépendamment des recouvrements effectifs et des recouvrements de l'année n'ayant pas donné lieu à émission de titres.
- Les dépenses, quant à elles, sont celles ordonnancées et visées « VU BON A PAYER » par le Receveur Général des Finances, Comptable principal de l'Etat et les dépenses sans ordonnancement réglées.

En fin d'année, les opérations budgétaires (classe 9) sont reclassées dans la comptabilité patrimoniale aux classes 1, 2, 6 et 7 par le système de la réflexion.

Le Résultat de type patrimonial de l'année représente la différence entre les produits (classe 7) et les charges (classe 6). Il constitue également la somme algébrique des Résultats du Budget de l'Etat et des Comptes Spéciaux du Trésor au Bilan.

En effet, la DCCE procède au regroupement des produits et des charges par nature. Ce regroupement est effectué à partir de la Balance Générale des Comptes du Receveur Général des Finances (RGF).

Les comptes principaux relatifs aux produits et charges prévus dans la nouvelle Nomenclature du Plan Comptable de l'Etat (NPCE) sont obtenus par la rupture des comptes analytiques et budgétaires (classe 9).

Ces comptes sont présentés dans un tableau récapitulatif des produits et des charges de la gestion concernée.

Dès lors, les principaux regroupements relatifs aux produits par nature sont :

- 71 : Recettes fiscales
- 72 : Recettes non fiscales
- 73 : Transferts reçus
- 74 : Dons-programmes
- 76 : Produits exceptionnels
- 78 : Reprises sur amortissements et provisions, etc.

Quant aux principaux regroupements des charges par nature, ils se présentent ainsi qu'il suit :

- 61 : Dépenses de personnel
- 62 : Achats de biens et services
- 63 : Subventions d'exploitation
- 64 : Autres transferts courants
- 65 : Intérêts et frais financiers
- 66 : Charges exceptionnelles
- 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions.

Ainsi, le Résultat patrimonial est bénéficiaire de 65.550.465.272 francs CFA, et imputé au compte 117 « Résultat de l'année » (cf. tableau récapitulatif des produits et des charges, gestion 2008 ci-dessous).

**TABLEAU RECAPITULATIF DES PRODUITS ET CHARGES, GESTION 2008**

(EN FRANCS CFA)

<b>1° de mpte</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>N° de compte</b>	<b>CHARGES</b>	<b>MONTANTS</b>
71	Recettes fiscales	519 804 190 860	61	Dépenses de personnel	207 078 419 619
72	Recettes non fiscales	52 256 856 608	62	Achats de biens et services (y compris Les charges exceptionnelles)	179 327 926 836
73	Transferts reçus d'autres budgets (Recettes non fiscales)	0	64	Transferts courants (y compris les subventions d'exploitation)	116 530 333 119
74	Dons programmes	0	65	Intérêts et frais financiers	8 138 117 532
76	Produits exceptionnels	13 459 640 831	66	Charges exceptionnelles (SYDONIA)	1 190 282 388
76	Produits SYDONIA	1 364 376 675	66	Autres charges exceptionnelles	11 617 820 208
76	Produits issus des opérations à caractère temporaire	2 548 300 000		<b>Total des charges</b>	<b>523 882 899 702</b>
				Résultat (solde créditeur)	<b>65 550 465 272</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>589 433 364 974</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>589 433 364 974</b>

Les comptes des classes 6 et 7 sont soldés par virement au compte 117 « Résultat de l'année » ventilé selon l'origine des opérations qui se sont déroulées dans l'année : ce Résultat est repris en Balance d'entrée de l'année suivante au compte 112 « Report à nouveau ».

Compte de Résultat patrimonial

(EN FRANCS CFA)

	<b>Compte 117 « Résultat de l'année »</b>	
	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
	<b>523 882 899 702</b>	<b>589 433 364 974</b>
<i>Solde créditeur</i>	<b>65 550 465 272</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>589 433 364 974</b>	<b>589 433 364 974</b>

Cette opération permet de dégager un solde (débitaire ou créditeur), correspondant au Résultat de type patrimonial. Ce dernier constitue également la somme algébrique des Résultats du Budget Général de l'Etat et des Comptes Spéciaux du Trésor au Bilan.

La situation patrimoniale de l'Etat est présentée dans le Bilan. Ce dernier est un tableau qui comprend deux (2) parties à savoir l'Actif et le Passif. L'Actif du Bilan présente l'ensemble des biens de l'Etat aux

comptes des classes 2, 3, 4 et 5. Le Passif du Bilan présente l'ensemble des dettes et engagements de l'Etat aux comptes des classes 1, 3 et 4.

La différence entre l'Actif et le Passif correspond au Résultat de type patrimonial. Ce Résultat peut être déficitaire ou excédentaire.

En effet, le Résultat de type patrimonial permet de connaître le taux ou le degré d'enrichissement ou d'appauvrissement de l'Etat, suite à l'exécution de la Loi de Finances de l'année.

Le Bilan présente plusieurs particularités ; il permet de suivre, entre autres, l'évolution des Finances publiques à partir d'une description complète de tous les éléments du patrimoine de l'Etat.

***C'est pourquoi, l'exhaustivité de l'évaluation financière en réel du patrimoine de l'Etat demeure une inconnue, ce qui constitue un handicap à la tenue d'une comptabilité patrimoniale fiable de l'Etat.***

***Toutefois, à la suite des travaux de réflexion des opérations budgétaires exécutées et se rapportant à la gestion 2008, il a été présenté ci-joint en annexe n° 6 et à titre indicatif, le Bilan de l'Etat, gestion 2008, arrêté au 31 décembre 2008.***

#### **4.3. – Solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor ou Découvert du Trésor**

Le Résultat au sens de la Loi de Règlement ou le solde à transférer au compte permanent des Découverts du Trésor ou Découvert du Trésor est le Résultat de l'année au sens de l'article 49 de la Directive n° 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Lois de Finances au sein de l'UEMOA (abrogeant la Directive n° 05/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997 relative aux Lois de Finances et ses textes modificatifs), qui stipule ce qui suit : « La Loi de Règlement d'un exercice :

- constate le montant définitif des encaissements de recettes et des ordonnancements de dépenses. A ce titre, elle :
  - 1) ratifie, le cas échéant, les ouvertures supplémentaires de crédits décidées par décret d'avances depuis la dernière Loi de Finances ;
  - 2) régularise les dépassements de crédits constatés, résultant de circonstances de force majeure ou des reports de crédits et procède à l'annulation des crédits non consommés ;

- rend compte de la gestion de la trésorerie de l'Etat et de l'application du tableau de financement de l'Etat ;
- arrête les comptes et les états financiers de l'Etat et affecte les résultats de l'année ;
- rend compte de la gestion et des résultats des programmes visés à l'article 12 de la présente Directive ».

Ainsi, ce Résultat de l'année dénommé Découvert du Trésor, représente le Résultat au sens de la Loi de Règlement et comprend :

- le solde des opérations du Budget Général ;
- le solde des Comptes spéciaux du Trésor dont la clôture a été prononcée par la Loi de Finances (solde des opérations de l'année + opérations des années antérieures) ;
- le solde des Comptes Spéciaux du Trésor systématiquement soldés en fin d'année ;
- le solde des opérations ayant un caractère de pertes et profits sur les emprunts et engagements.

Il convient de mentionner que **le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor** est le Résultat qui figure au Projet de Loi de Règlement sous forme de Résultat provisoire. Il devient définitif après le vote de la Loi de Règlement par le Parlement (Assemblée Nationale). C'est ce vote qui autorise le transfert du Résultat de l'année au compte permanent des Découverts du Trésor.

- **Au plan budgétaire**, le Résultat à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor pour la gestion 2008 est calculé de la manière suivante :

(En millions F CFA)

	2007	2008
• Solde des opérations du Budget des Institutions et Ministères de l'Etat (variation nette des arriérés comprise) . . . . .	142.578	37.320
• Solde des opérations du Fonds National des Retraites du Bénin . . . . .	-18.200	-19.122
<b>SOLDE A TRANSPORTER AUX DECOUVERTS DU TRESOR</b>	<b>124.378</b>	<b>+18.198</b>

- **Au plan comptable**, le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor est déterminé comme ci-après :

(En millions F CFA)

	<b>2008</b>
+ Résultat d'exécution de la Loi de Finances, gestion 2008 : . . . . .	+ (-7.118)
- Résultat d'exécution des opérations de la CAA : . . . . .	- (1.349)
- Résultat d'exécution des opérations du Fonds Routier : . . . . .	- (-5.175)
- Résultat d'exécution des opérations du compte d'affectation spéciale : . . . . .	- (-12.420)
- Résultat d'exécution des opérations des comptes spéciaux du Trésor : . . . . .	- (-9.070)
<b>SOLDE A TRANSPORTER AUX DECOUVERTS DU TRESOR . . . . .</b>	<b>+18.198</b>

Ce solde excédentaire, de montant 18.198 millions de francs CFA à transporter aux Découverts du Trésor, gestion 2008, devrait s'ajouter au cumul des soldes à transporter aux Découverts du Trésor des gestions 2005, 2006 et 2007 de montants respectifs -135 millions de francs CFA, 18.728 millions de francs CFA et 124.378 millions de francs CFA, soit au total 161.169 millions de francs CFA, et ne seront transportés au compte permanent des Découverts du Trésor que si et seulement si les Lois de Règlement définitif du Budget de l'Etat, gestions 2005 à 2008 sont votées par l'Assemblée Nationale.

Par contre, il est à souligner que les Résultats des gestions 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004, soit respectivement -6.088 millions de francs CFA, -31.189 millions de francs CFA, -50.400 millions de francs CFA, 69.414 millions de francs CFA, 1.196 millions de francs CFA, -44.235 millions de francs CFA et 23.142 millions de francs CFA sont déjà transportés au compte permanent des Découverts du Trésor suite au vote par l'Assemblée Nationale des Lois portant Règlement définitif du Budget de l'Etat au titre de ces gestions respectives.

## V – BESOIN DE FINANCEMENT

### 5.1 – Détermination du Besoin de Financement

Le Besoin de Financement de la gestion 2008, calculé sur base caisse, est déterminé dans le tableau suivant :



(EN FRANCS CFA)

<b>OPERATIONS DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, GESTION 2008</b>	<b>ENCAISSEMENT</b>	<b>DECAISSEMENT</b>	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) - (3)
recettes des Régies financières (DGID et DGDDI)	538 493 451 856		538 493 451 856
recettes des Régies financières (DGTCP)	20 464 196 707		20 464 196 707
autres recettes (ressources exceptionnelles de trésorerie)	26 590 935 886		26 590 935 886
Règlement avec les gouvernements étrangers	2 014 286 067	1 367 680 093	646 605 974
Autres tiers débiteurs	5 797 696 956	4 755 144 137	1 042 552 819
Tiers créditeurs divers	331 051 031 693	326 695 747 927	4 355 283 766
Opérations FNRB	11 837 210 791	30 959 527 201	-19 122 316 410
Opérations CAA	2 542 799 208	1 194 039 728	1 348 759 480
Opérations Fonds Routier	3 554 806 383	8 729 758 798	-5 174 952 415
Opérations à caractère temporaire	2 548 300 000	11 617 820 208	-9 069 520 208
Aides budgétaires (Dons programmes + Dons projets et legs + Allègement de la dette)	54 029 758 324		54 029 758 324
Compte SYDONIA		1 190 282 388	-1 190 282 388
Compte Maintien de la Paix (Opérations militaires à l'extérieur)	7 602 155 329	18 591 611 124	-10 989 455 795
Compte Education (appui ciblé)		239 968 668	-239 968 668
Emprunts	30 000 000 000	0	30 000 000 000
<b>TOTAL ENCAISSEMENTS</b>	<b>1 036 526 629 200</b>		<b>631 185 048 928</b>
Créanciers réglés par bons de caisse		87 247 858 305	-87 247 858 305
Créanciers réglés par virements		554 041 900 319	-554 041 900 319
Dépenses payées sans ordonnancement préalable à régulariser		301 400 144 741	-301 400 144 741
Imputation provisoire sur crédits délégués chez le comptable centralisateur		14 420 879 434	-14 420 879 434
<b>TOTAL DECAISSEMENTS</b>		<b>1 362 452 363 071</b>	<b>-957 110 782 799</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 036 526 629 200</b>	<b>1 362 452 363 071</b>	<b>-325 925 733 871</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT : .....</b>			<b>-325 925 733 871</b>

Le Besoin de Financement est la différence entre les encaissements et les décaissements effectifs au titre d'une gestion budgétaire.

Le Besoin de Financement de la gestion 2008 est négatif de 325.925.733.871 francs CFA.

## 5.2 – Couverture du Besoin de Financement

Le Besoin de Financement dégagé, soit 325.925.733.871 francs CFA, est couvert par les dépôts des correspondants du Trésor et les autres ressources de trésorerie.

Fait à Cotonou, le 30 AOU 2010

Le Ministre de l'Economie et des Finances,



  
Idriss L. DAOUA

# ***ANNEXES***

**ANNEXE N° : 01****EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE, GESTION 2008**

(EN FRANCS CFA)

OPERATIONS		RECETTES	DEPENSES	SOLDE
<b>A - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>		<b>695 115 314 484</b>	<b>693 163 860 873</b>	<b>1 951 453 611</b>
<b>I - BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>		<b>687 513 159 155</b>	<b>640 432 592 686</b>	<b>47 080 566 469</b>
<b>1</b>	<b>Budget des Institutions et Ministères</b>	<b>669 578 342 773</b>	<b>599 549 266 959</b>	<b>70 029 075 814</b>
	a - Recettes des régies (*)	669 578 342 773		669 578 342 773
	b - BIAC	0		0
	c - Dépenses ordinaires hors arriérés		467 397 119 330	-467 397 119 330
	d - Dépenses en capital		132 152 147 629	-132 152 147 629
<b>2</b>	<b>Budget annexe</b>	<b>11 837 210 791</b>	<b>30 959 527 201</b>	<b>-19 122 316 410</b>
	- Fonds National des Retraites du Bénin	11 837 210 791	30 959 527 201	-19 122 316 410
<b>3</b>	<b>Autres budgets</b>	<b>6 097 605 591</b>	<b>9 923 798 526</b>	<b>-3 826 192 935</b>
	a - Caisse Autonome d'Amortissement	2 542 799 208	1 194 039 728	1 348 759 480
	b - Fonds Routier	3 554 806 383	8 729 758 798	-5 174 952 415
<b>II - VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>		<b>0</b>	<b>32 709 406 007</b>	<b>-32 709 406 007</b>
<b>III - COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE</b>		<b>7 602 155 329</b>	<b>20 021 862 180</b>	<b>-12 419 706 851</b>
	- Compte SYDONIA		1 190 282 388	-1 190 282 388
	- Compte Maintien de la Paix	7 602 155 329	18 591 611 124	-10 989 455 795
	- Compte Education (appui ciblé)		239 968 668	-239 968 668
<b>B - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>		<b>2 548 300 000</b>	<b>11 617 820 208</b>	<b>-9 069 520 208</b>
<b>I - COMPTES DE PRÊT</b>		<b>23 300 000</b>	<b>46 000 000</b>	<b>-22 700 000</b>
<b>II - COMPTES D'AVANCE</b>		<b>2 525 000 000</b>	<b>11 571 820 208</b>	<b>-9 046 820 208</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>697 663 614 484</b>	<b>704 781 681 081</b>	
<b>RESULTAT D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES, GESTION 2008 : .....</b>				<b>-7 118 066 597</b>

(\*) Y compris les recettes des Comptes d'affectation spéciale SYDONIA et Education (appui ciblé) de montants respectifs 1.364.376.675 francs CFA et 655.957.000 francs CFA.

**ANNEXE N° : 02****OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE, GESTION 2008****(SOLDES CREDITEURS)**

(EN FRANCS CFA)		
COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
967.554.2	Prêts aux Députés . . . . .	0
967.554.3	Prêts aux membres du Conseil Economique et Social (CES) . . . . .	23 300 000
<b>TOTAL :</b>		<b>23 300 000</b>

**(SOLDES DEBITEURS)**

(EN FRANCS CFA)		
COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
967.662.1	Avances à la SONAPRA	0
967.662.3	Avances à l'ONS	1 800 000 000
967.662.8	Avances à la CSPR	0
967.662.9	Avances aux Administrations publiques	9 771 820 208
967.664.1	Avances aux Collectivités locales	0
<b>TOTAL :</b>		<b>11 571 820 208</b>

**ANNEXE N° : 03****TRESORERIE DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2008**

(EN FRANCS CFA)		
COMPTE	INTITULE	MONTANT
511.112	Traites et obligations des Receveurs des Impôts	55 178 567
511.3	Chèque à l'encaissement	0
512	Compte à la Banque centrale (BCEAO)	93 223 692 147
513	Comptes Courants Postaux (CCP)	1 885 639 465
515	Comptes dans les Banques primaires	83 323 051 475
531	Numéraires chez les comptables du Trésor	7 690 181 537
58	Comptes de mouvement de fonds	0
<b>TOTAL :</b>		<b>186 177 743 191</b>

**ANNEXE N° : 04****SITUATION D'EXECUTION DES RESSOURCES EXTERIEURES,**  
**GESTION 2008**

(EN FRANCS CFA)

<b>RUBRIQUE</b>	<b>PREVISION</b>	<b>REALISATION</b>	<b>TAUX</b>
Dons Projets	93 700 000 000	40 807 805 702	43,55%
Prêts projets	100 312 000 000	30 000 000 000	29,90%
Allègement de la dette	27 657 000 000	13 221 952 622	47,81%
Aides budgétaires	83 763 000 000	0	0,00%
<b>TOTAL : .....</b>	<b>305 432 000 000</b>	<b>84 029 758 324</b>	<b>27,51%</b>

**ANNEXE N° : 05****SITUATION D'EXECUTION DES RESSOURCES INTERIEURES  
EXCEPTIONNELLES DE TRESORERIE, GESTION 2008**

(EN FRANCS CFA)			
RUBRIQUE	PREVISION	REALISATION	TAUX
Licence GSM	-	20 250 000 002	-
Gain de change	-	30 703 071	-
Contribution LNB	-	40 253 974	-
Contribution aux œuvres sociales du Gouvernement	-	3 166 666 666	-
Autres recettes accidentelles	-	3 103 312 173	-
<b>TOTAL : .....</b>	<b>127 900 000 000</b>	<b>26 590 935 886</b>	<b>20,79%</b>



**ANNEXE N° : 06****BILAN DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2008**

(En francs CFA)

ACTIF	Brut 2008	PASSIF	Brut 2008
<b>Actif immobilisé</b>		<b>Situation nette (1)</b>	216 291 467 462
Immobilisations incorporelles (Progiciels, Brevets, etc.)	421 408 039	112 Report à nouveau	109 933 196 480
Sols - Sous-sols	2 175 836 325	117 Résultats de l'année	65 550 465 272
Immeubles	66 952 588 255	117.1 Résultat des opérations du Budget Général	65 550 465 272
Meubles	44 903 469 936	12 Dons projets et legs	40 807 805 702
Equipements militaires	8 635 590 099	<b>Dettes financières (2)</b>	<b>43 442 485 263</b>
Prêts / Participation - Cautionnements	3 908 031 605	15 Emprunts projets multilatéraux	12 766 269 836
Transfert en capital	1 366 140 653	16 Tirages sur emprunts programmes	0
Prêts et avances	147 734 430 901	17 Tirages sur autres emprunts - Extérieurs (CAA)	30 676 215 427
<b>Total Actif immobilisé</b>	<b>276 097 495 813</b>	<b>Total I (1 + 2)</b>	<b>259 733 952 725</b>
Avances aux Régies	19 118 865 933	<b>Autres dettes</b>	
Transfert de dépenses	0	36 Services non personnalisés de l'Etat	755 354 690
<b>Actif circulant</b>		39 Transfert de recettes	372 934 109 710
Redevables	7 365 339 977	40 Dépenses en instance de règlement	114 767 274 203
Déposants	130 000 000	42 Déposants	135 356 883 655
Correspondants, coll. et Ets loc.	-	43 Correspondants, Coll. et Etablissements locaux	8 385 392 903
Autres correspondants du Trésor	28 023 248	44 Autres correspondants du Trésor	807 476 999
Opérations avec l'étranger	391 400 576	45 Opérations avec l'étranger	0
Débiteurs divers : Décaissements à régulariser	5 100 465 266	46 Débiteurs et créateurs divers	60 072 734 179
Comptes transitoires ou d'attente	559 329 331 961	47 Comptes transitoires ou d'attentes créateurs	101 692 909 744
Comptes de régularisation	769 027 712	<b>Total II</b>	<b>794 774 135 983</b>
Banques, Etablissements financiers et assimilés	178 487 561 654	51 Banques, Etablissements financiers et assimilés	0
Caisse	7 690 131 537	58 Mouvements entre comptes financiers	0
Mouvements entre comptes financiers	395 031		
<b>Total Actif circulant</b>	<b>759 291 726 962</b>		
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>1 054 508 088 708</b>	<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>1 054 508 088 708</b>

**ANNEXE N° : 07****TABEAU-SYNTHESE DU BORDEREAU DE DEVELOPPEMENT DES DEPENSES BUDGETAIRES DES MINISTRES ET INSTITUTIONS DE L'ETAT ET DU BORDEREAU SOMMAIRE D'ETAT DE RAPPROCHEMENT DES DEPENSES ORDONNANCEES ET ACCEPTEES, GESTION 2008**

(En francs CFA)

Libellé des natures de crédits	(1)	(2)	(3)	Rapports de crédits de 2007 sur 2008	(4)	(5) = (2) + (3) + (4)	Montant des crédits consommés			Montant des crédits disponibles	
							Dotations initiales (crédits votés)	Virlements et Transferts de crédits et Fonds de concours	Montants des dépenses ordonnancées et acceptées	Montant des dépenses à régulariser	Montant total des crédits consommés
							(6)	(7)	(8) = (6) + (7)	(9) = (5) + (6)	(10) = (5) - (8)
<b>SES ORDINAIRES</b>		537 522 304 000	0	32 491 594 694	0	570 013 898 694	471 668 353 132	5 545 039 338	477 213 452 470	98 345 545 562	92 800 446 224
<b>Budgétaire</b>		36 143 172 000	0	0	0	36 143 172 000	21 795 451 117	0	21 795 451 117	14 347 720 883	14 347 720 883
<b>Budgétaire</b>		5 350 000 000	0	0	0	5 350 000 000	3 947 444 988	0	3 947 444 988	1 902 555 012	1 902 555 012
<b>Budgétaire</b>		30 293 172 000	0	0	0	30 293 172 000	17 848 006 129	0	17 848 006 129	12 445 165 871	12 445 165 871
<b>de Personnel</b>		191 980 362 000	-15 000 000	0	0	191 965 362 000	203 160 104 171	72 006 263	203 232 110 434	-11 194 742 171	-11 266 748 434
<b>de personnel répartis</b>		144 036 969 000	-15 000 000	0	0	144 081 969 000	135 032 309 448	0	135 032 309 448	9 049 659 552	9 049 659 552
<b>de personnel non répartis</b>		47 893 393 000	0	0	0	47 893 393 000	68 127 794 723	72 006 263	68 199 800 986	-20 244 401 723	-20 316 407 966
<b>de Fonctionnement</b>		118 523 144 000	15 000 000	21 470 024 197	0	140 008 168 197	115 928 323 659	5 275 732 619	121 154 056 278	24 069 844 538	18 854 111 919
<b>biens et services répartis</b>		56 379 816 000	15 000 000	10 309 213 318	0	66 704 029 318	49 136 357 451	256 750	49 136 614 201	17 567 671 867	17 567 415 117
<b>biens et services non répartis</b>		40 456 039 000	0	0	0	40 456 039 000	44 582 711 350	5 215 475 869	49 798 187 219	-4 126 672 350	-9 342 148 219
<b>des grosses réparations</b>		21 687 289 000	0	11 160 810 879	0	32 848 099 879	22 219 254 858	0	22 219 254 858	10 628 845 021	10 628 845 021
<b>de Transfert</b>		190 875 626 000	0	11 021 570 497	0	201 897 196 497	130 774 474 195	257 360 456	131 031 834 641	71 122 722 312	70 865 361 856
<b>de l'explicitation</b>		35 279 039 000	-310 000 000	1 922 941 107	0	35 891 980 107	21 317 939 724	217 479 756	21 535 419 480	15 574 140 363	15 356 660 627
<b>des transferts courants</b>		135 296 587 000	310 000 000	9 096 529 390	0	144 705 216 390	92 167 415 650	39 880 700	92 207 296 350	52 537 800 740	52 497 920 040
<b>exceptionnelles</b>		20 300 000 000	0	0	0	20 300 000 000	17 289 218 811	0	17 289 218 811	3 010 781 189	3 010 781 189
<b>RES EN CAPITAL</b>		431 611 087 000	21 841 083 706	366 844 429 183	0	820 296 599 889	132 152 147 629	16 427 000	132 168 574 629	698 144 452 260	698 128 025 260
<b>ressources intérieures</b>		237 599 121 000	0	123 023 138 680	0	360 622 259 680	117 874 164 645	16 427 000	117 890 591 645	242 748 095 035	242 731 698 035
<b>ressources extérieures</b>		194 011 966 000	21 841 083 706	243 821 290 503	0	459 674 340 209	14 277 982 984	0	14 277 982 984	445 396 357 225	445 396 357 225
<b>MARTIEL</b>		969 133 391 000	21 841 083 706	399 336 023 877	0	1 390 310 498 583	603 820 500 761	5 561 526 338	609 382 027 099	786 489 997 822	760 928 471 484
<b>titres MP3 et CD2 liés aux ressources intérieures non régularisées</b>							28 343 939 310	0	28 343 939 310	-28 343 939 310	-28 343 939 310
<b>relégués exécutés (à imputation définitive)</b>							86 390 496	0	86 390 496	-86 390 496	-86 390 496
<b>titres de tenue de compte et de téléx</b>							7 842 399	0	7 842 399	-7 842 399	-7 842 399
<b>GENERAL</b>		969 133 391 000	21 841 083 706	399 336 023 877	1 390 310 498 583	632 268 672 966	5 561 526 338	637 820 199 304	758 051 825 617	752 490 299 279	

**ANNEXE N° : 08**

**SITUATION DES CREDITS A ANNULER OU A REPORTER ET DES OUVERTURES DE CREDITS COMPLEMENTAIRES, GESTION 2008**

(En francs CFA)

N°	LIBELLES	DOTATIONS BUDGETAIRES				TOTAL			CREDITS				
		CREDITS INITIAUX	REPORTS DE CREDITS	FONDS DE CONCOURS	TOTAL CREDITS OUVERTS	CREDITS CONSOMMES	NON CONSOMMES	A REPORTER	A ANNULER	OUVERTURES COMPLEMENTAIRES			
	ASSEMBLEE NATIONALE	7 431 475 000			7 431 475 000	7 562 881 986	0		0		131 406 986		
	COUR CONSTITUTIONNELLE	866 228 000			866 228 000	843 629 848	22 598 152		22 598 152				
	COUR SUPREME	2 259 479 000	991 919 248		3 251 397 248	2 409 623 962	841 773 286	1 421 902 736					
	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	1 227 879 000	47 215 349		1 275 094 349	1 137 699 487	137 394 862	87 138 298	50 256 564				
	HAUTE AUTORITE AUDIO-VISUELLE ET COMM.	1 423 910 000	85 000 000		1 508 910 000	1 330 405 071	178 504 929	120 775 760	57 729 169				
	HAUTE COUR DE JUSTICE	577 784 000	8 516 859		586 300 859	451 278 166	125 022 693		125 022 693				
	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	8 816 501 000	7 950 758 860		16 767 259 860	6 146 553 622	10 620 706 238	15 556 018 188					
	EX - PRIMATURE												
	MINIS. DEFENSE NATIONALE	30 338 441 000	6 526 211 849		36 864 652 849	31 991 661 917	4 872 990 932	6 289 416 983					
	MINIS. INTERIEUR SEC. ET COLLECT. LOC.				0		0						
	MINIS AFFAIRES ETRANGERES				0		0						
	MINIS. ECONOMIE ET DES FINANCES	26 794 540 000	15 668 221 362		43 462 861 362	30 019 883 155	13 442 978 207	29 677 801 106					
	MINIS. JUSTICE, LEGISLAT. ET DROITS HOM.	7 636 725 000	1 483 155 563		9 119 880 563	6 408 660 639	2 711 229 924	5 758 512 969					
	MINIS. COORD. ACTION GOUVERNEMENTALE				0		0						
	MINIS. CHARGE RELAT AVEC INSTITUTIONS	1 740 666 000	138 534 853		1 879 200 853	1 802 307 405	76 893 447	421 379 958					
	MINIS. EDUCATION NATIONALE												
	MINIS. TRAV. PUBLICS ET TRANSP.				0		0						

LIGES	LIBELLES	DOTATIONS BUDGETAIRES				TOTAL CREDITS CONSOMMES	CREDITS							
		CREDITS INITIAUX	REPORTS DE CREDITS	FONDS DE CONCOURS	TOTAL CREDITS OUVERTS		NON CONSOMMES	A						
								REPORTER	ANNULER	OUVERTURES COMPLEMENTAIRES				
1	MINIS. FONCT. PUBLIQUE				0	0								
2	MINIS. CHARGE DE LA COMMUNICATION	24 334 416 000	2 655 832 113		26 990 248 113	4 944 390 776	22 045 857 337	23 478 013 475						
3	MINIS. INDUSTRIE COMMERCE ET EMPLOI				0		0							
4	MINIS. ENVIRONN. HABITAT ET URBANISME				0		0							
5	MINIS. TRAVAIL EMPLOI ET AFF. SOCIALES													
6	MINIS. DE LA SANTE	53 739 119 000	20 274 926 566		74 014 045 566	35 576 861 416	38 437 184 150	42 627 511 343						
7	MINIS. DE L'ENERGIE ET DE L'EAU	22 101 383 000	13 162 826 204		35 264 209 204	9 422 188 688	25 842 020 616	47 751 811 269						
8	MINIS. CULTURE, ARTISANAT ET TOURISME	10 118 187 000	2 347 984 141		12 466 171 141	6 401 567 849	6 064 603 292	6 133 502 022						
9	MINIS. AGRICULT. ELEVAGE ET PECHE	40 281 567 000	9 307 623 606		49 589 190 606	22 638 803 956	26 950 386 650	42 419 326 145						
0	MINIS. JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	5 972 918 000	806 873 723		6 779 791 723	4 728 521 855	2 051 269 868	1 533 116 109	518 153 759					
1	MINIS. FAMILLE ET SOLIDARITE NATIONALE	3 888 774 000	984 976 654		4 873 750 654	2 686 523 704	2 187 226 950	1 099 518 756	1 087 708 194					
2	MINIS. ENSEIGNEMENTS PRIM. SECONDAIRE				0		0							
3	MINIS. ENSEIGN. TECH. FORMAT. PROF.				0		0							
4	MINIS. ENSEIGN. SUP. RECH. SCIENTIFQ.	27 474 869 000	2 181 619 138		29 656 488 138	21 865 496 533	7 790 991 605	8 745 781 275						
5	MINIS. AFFAIRES ETRANGERES				0		0							
6	MINIS. INTEGRAT AFRICAINE BENINOIS EXT.				0		0							
7	MINIS. DVLPMT ECONOMIE ET FINANCES				0		0							
8	MINIS. CHARGE DU BUDGET				0		0							
9	MINIS. MICROFINANCE EMPLOI JEUNES FEM.	29 559 264 000	490 409 231		30 049 673 231	29 145 042 888	904 630 343	10 041 425 461						
0	MINIS. JUSTICE RELATIONS AVEC INSTITUT.				0		0							
1	MINIS. DELEGUE TRANSPORTS TERRESTRES	43 036 357 000	20 443 652 714		63 480 009 714	21 442 719 987	42 040 290 327	88 862 158 303						
2	MINIS. TRAVAIL ET FONCTION PUBLIQUE	4 608 832 000	378 766 843		4 987 598 843	4 152 858 476	794 740 367	605 864 951	188 875 416					

MINIS E- S	LIBELLES	DOTATIONS BUDGETAIRES					TOTAL CREDITS CONSOMMES	CREDITS						
		CREDITS INITIAUX	REPORTS DE CREDITS	FONDS DE CONCOURS	TOTAL CREDITS OUVERTS	NON CONSOMMES		A REPORTER	A ANNULER	OUVERTURES COMPLEMENTAIRES				
	MINIS. REFORME ADMINISTRAT. ET INSTITUT	877 145 000	91 869 320		969 014 320	725 313 319	243 701 001	268 125 870						
	MINIS. INDUSTRIE ET COMMERCE	10 079 822 000	4 862 392 427		14 942 214 427	3 761 955 036	11 180 259 391	13 522 647 842						
	MINIS. ENVIRONNEMENT ET PROTECT NATURE	6 006 212 000	2 884 959 100		8 891 181 100	4 558 571 261	4 334 509 839	13 184 843 597						
	MINIS. ARTISANAT ET TOURISME				0		0							
	MINIS. CULTURE, JEUNESSE, SPORTS LOISIRS	0	89 100 836		89 100 836		89 100 836	58 553 772	30 547 064					
	MINIS. ENSEIGNT SUP. FORMAT. PROFESSNL.				0		0							
	MINIS. URBANISME, REF. FONCIERE ET EROSION	28 332 158 000	10 874 823 902		39 206 981 902	16 166 757 801	23 040 224 101	38 621 366 887						
	MINIS. INTERIEUR ET SECURITE PUBLIQUE	17 662 956 000	2 456 067 980		20 119 023 980	15 122 569 861	4 996 454 119	3 837 376 963	1 159 077 156					
	MINIS. DECENTRALISAT AMENAGMT TERRIT.	20 660 814 000	377 910 549		21 038 724 549	12 997 536 773	8 041 187 776	6 704 035 876	1 337 151 900					
	MINIS. ENSEIGNMT MATERNEL ET PRIMAIRE	90 982 697 000	17 044 960 717		108 027 657 717	62 354 804 632	45 672 853 085	53 240 377 362						
	MINIS. ENSEIGNMT SEC. FORMAT TECH. PROF	51 966 538 000	6 691 958 960		58 658 496 960	31 831 331 981	26 827 164 979	10 532 236 755	16 294 928 224					
	MINIS. AFFAIRES ETRANG. INT. AFRC. FRANCO.	17 785 332 000	1 030 550 291		18 815 882 291	16 459 275 852	2 356 606 439	1 248 926 325	1 107 680 114					
	MINIS. PROSPECTIVE DVLPMT ET EVALUAT.	5 308 580 000	2 175 094 416		7 483 674 416	3 726 941 536	3 756 732 880	15 978 871 899						
	MINIS. ALPHABETISAT. PROMOT. LANG. NAT.	1 248 019 000			1 248 019 000	595 717 792	652 301 208	383 382 840	268 918 368					
	DEPENSES COMMUNES	37 262 691 000			37 262 691 000	48 932 175 471	0							11 669 484 471
	DEPENSES DIVERSES	33 118 741 000			33 118 741 000	31 941 140 489	1 177 600 511		1 177 600 511					
	DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES	44 054 135 000			44 054 135 000	32 706 008 162	11 348 126 838		11 348 126 838					
	TRANSFERT AU TITRE DES TAXES AFFECTEES	19 400 000 000			19 400 000 000	32 709 406 007	0							13 309 406 007
	DETTE PUBLIQUE	36 143 172 000			36 143 172 000	21 795 451 117	14 347 720 883		14 347 720 883					
	AUTRES DEPENSES DIVERSES	194 011 966 000	243 821 290 503	21 841 083 706	459 674 340 209	14 277 982 984	445 396 357 225		445 396 357 225					
	<b>TOTAUX</b>	<b>969 133 391 000</b>	<b>399 336 023 877</b>	<b>21 841 083 706</b>	<b>1 390 310 498 583</b>	<b>603 820 500 761</b>	<b>811 600 295 286</b>	<b>490 231 721 095</b>	<b>494 518 452 230</b>	<b>11 669 484 471</b>	<b>1 177 600 511</b>	<b>11 348 126 838</b>	<b>13 309 406 007</b>	<b>25 110 297 464</b>

REPUBLIQUE DU BENIN

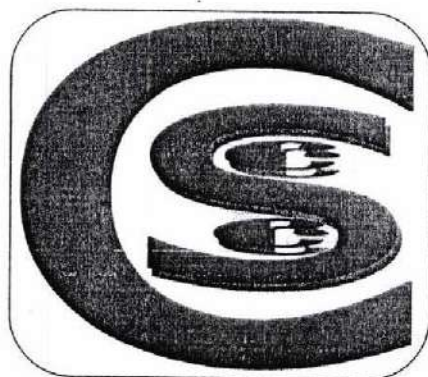
---

**COUR SUPREME**

---

**CHAMBRE DES COMPTES**

---



*RAPPORT SUR L'EXECUTION  
DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2008*

---

*DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE*

---



*Année 2012*

49 B Am

# Sommaire

DELIBERE .....	4
SIGLES ET ACRONYMES .....	5
INTRODUCTION .....	6
TITRE I - RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2008.....	8
I - OPERATIONS BUDGETAIRES .....	9
A - VUE D'ENSEMBLE .....	9
B - BUDGET DES INSTITUTIONS ET MINISTERES.....	17
1 - RECETTES DES ADMINISTRATIONS FINANCIERES.....	17
a- Prévisions de la loi de finances.....	17
b- Recettes effectives.....	18
2 - DEPENSES DU BUDGET DES INSTITUTIONS ET MINISTERES .....	28
a - Vue d'ensemble.....	28
b - Dépenses ordinaires .....	31
c - Dépenses en capital.....	41
d - Variation nette des arriérés.....	44
C - BUDGET ANNEXE DU FONDS NATIONAL DES RETRAITES DU BENIN.....	44
1 - RECETTES.....	44
2 - DEPENSES DU FNRB.....	47
3 - RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET DU FNRB.....	47
D - AUTRES BUDGETS.....	49
1 - BUDGET DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT .....	49
a - Recettes .....	49
b - Dépenses.....	49
2 - BUDGET DU FONDS ROUTIER.....	49
a - Recettes.....	49
b - Dépenses.....	50
E -COMPTES SPECIAUX DU TRESOR.....	50
1 - OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF.....	51
a - Compte Sydonia .....	51
b - Compte Maintien de la Paix.....	51
d- Observations sur les comptes Sydonia, Maintien de la paix et Education (appui ciblé).....	52
d1- Non report des soldes de l'année précédente .....	52
d2- Exécution en déficit des comptes d'affectation spéciale .....	53
2 - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE.....	53
a - Les comptes de prêts.....	53
b - Les comptes d'avances.....	54
II- OPERATIONS DE TRESORERIE .....	54
A - DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT.....	54
B -SITUATION DE LA TRESORERIE DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2008.....	56
1 - Solde de trésorerie de l'Etat au 31 décembre 2008.....	56
2- Discordance entre les soldes de certains comptes de trésorerie et ceux tirés des états de rapprochement produits à l'appui du CGAF .....	57
3 - Insuffisance dans le calcul du solde de trésorerie.....	58
4 -Evolution du solde de trésorerie de l'Etat de 2004 à 2008 .....	59
TITRE II - GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES ET COMPTES DE L'ETAT .....	62
I - GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES .....	63
A - FIXATION DES CREDITS.....	63
1 - Crédits.....	65
A- crédits votés .....	65
1 - LES REPORTS DE CREDITS .....	66
2 - LES FONDS DE CONCOURS .....	68
3 - LES ANNULATIONS DE CREDITS.....	69
4 - LES VIREMENTS DE CREDITS .....	69
5 - LES TRANSFERTS DE CREDITS .....	69
B - UTILISATION DES CREDITS.....	70
1 - DES DEPASSEMENTS DE DOTATIONS BUDGETAIRES .....	70
a - DEPASSEMENTS SUR DES CREDITS EVALUATIFS .....	71
b - DEPASSEMENTS SUR CREDITS PROVISIONNELS.....	71
c - DEPASSEMENTS SUR CREDITS LIMITATIFS.....	72

Handwritten marks and signatures at the bottom right of the page.

2 - FAIBLESSES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES MECANISMES DE REGULATION .....	72
a - NON PRISE DE DECRETS D'AVANCES .....	72
b) NON MISE EN ŒUVRE DU MECANISME DE RETABLISSEMENT DE CREDITS .....	73
c - INSINCERITE DES PREVISIONS BUDGETAIRES .....	74
d - EXECUTION DE DEPENSES EN L'ABSENCE D'AUTORISATION BUDGETAIRE .....	75
e - INEXISTENCE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES .....	75
<b>II- COMPTES GENERAUX DE L'ETAT.....</b>	<b>76</b>
<i>A- DES ETATS FINANCIERS PRODUITS .....</i>	<i>76</i>
1- LE BILAN.....	77
a - L'actif du bilan.....	77
b - Le passif.....	79
2- LE COMPTE DE RESULTAT .....	79
3- LA BALANCE GENERALE DES COMPTES .....	80
<i>B - INSUFFISANCES RELEVÉES .....</i>	<i>80</i>
1 - NON PRESENTATION DE L'INFORMATION SUR L'EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF .....	81
2- NON PRISE EN COMPTE DES AMORTISSEMENTS DANS LA DETERMINATION DU RESULTAT PATRIMONIAL .....	81
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>81</b>
<b>DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE .....</b>	<b>84</b>
<b>I- RAPPROCHEMENT ENTRE LA BALANCE GENERALE DE SORTIE AU 31 DECEMBRE 2007 ET LA     BALANCE GENERALE D'ENTREE AU 1ER JANVIER 2008.....</b>	<b>85</b>
<b>II- RAPPROCHEMENT DES COMPTES DE L'ORDONNATEUR AVEC CEUX DU COMPTABLE DE     L'ETAT .....</b>	<b>86</b>
<b>III- RAPPROCHEMENT ENTRE LES COMPTES DE L'AGENT COMPTABLE DU BUDGET ANNEXE DU     FONDS NATIONAL DES RETRAITES DU BENIN AVEC LES COMPTES DE L'ORDONNATEUR DU     MEME BUDGET POUR LA GESTION 2008.....</b>	<b>90</b>
<b>IV- TRANSPORT AU COMPTE PERMANENT DES DECOUVERTS DU TRESOR .....</b>	<b>91</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>93</b>


  
 3



## **DELIBERE**

Le présent rapport de la Chambre des comptes de la Cour Suprême a été élaboré en application des dispositions des articles 112 alinéa 1<sup>er</sup> de la Constitution du 11 décembre 1990 et de l'article 49 de la loi organique n° 86-021 du 26 septembre 1986 relative aux lois de finances.

Conformément aux articles 152 et 153 de la loi n°2004-20 du 17 août 2007 portant règles de procédures applicables devant les formations juridictionnelles de la Cour Suprême, la version provisoire de ce rapport a été, par lettre n°0178//CS/CC du 23 décembre 2011, transmise au Ministre chargé des finances aux fins de contradiction.

Le Ministre a, par lettre n°0155-c /MEF/DC/SGM/DGTCP/DCCE/SP du 20 janvier 2012 adressé à la Chambre des comptes ses réponses qui ont été prises en compte le cas échéant pour arrêter le texte définitif du Rapport sur l'Exécution de la Loi de Finances 2007.

Etaient présents : madame Jocelyne ABOH KPADE, Président de la Chambre des Comptes ; monsieur Maxime Bruno AKAKPO, Conseiller rapporteur général ; messieurs Assomption O. ADJIBODOU ; Benoît AZODJILANDE; Ismath BIO TCHANE MAMADOU, Conseiller ; monsieur Raoul Hector OUENDO, Avocat Général et Maître Cyr Maur PATINVOH, greffier.

Etait également présent monsieur Antoine Délé AMOUSSOU, Conseiller.

Fait, à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, le dix-huit juin deux mil douze.



**Jocelyne ABOH KPADE**

*Ont signé,*

**Maxime Bruno AKAKPO**

**Cyr Maur PATINVOH**

## SIGLES ET ACRONYMES

SIGLES	DEFINITION
AFS-VO	Acompte Forfaitaire Spécial sur les Véhicules d'Occasion
APE	Agent Permanent de l'Etat
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDD	Bordereau de Développement des Dépenses
BGE	Budget Général de l'Etat
BIAC	Budget d'Investissement de l'Administration Centrale
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux,
BIC-AA	Bénéfices Industriels, Commerciaux, Artisansaux et Agricoles
BIM	Budget des Institutions et Ministères
BSR	Bordereau de Synthèse des Recettes
CA	Compte Administratif
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAF	Coût - Assurance - Fret
CC	Chambre des comptes
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES	Conseil Economique et Social
CGAF	Compte Général de l'Administration des Finances
CG	Compte de Gestion
CST	Compte Spécial du Trésor
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DGID	Direction Générale des Impôts et des Domaines
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FNRB	Fonds National des Retraites du Bénin
IPTS	Impôt Progressif sur les Traitements et Salaires
IRCM	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
MEF	Ministre de l'Economie et des Finances
MFRE	Mission Fiscale des Régimes d'Exception
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Ordre de Paiement
OPT	Office des Postes et Télécommunications
PCS	Prélèvement Communautaire de Solidarité
PIB	Produit Intérieur Brut
PLR	Projet de Loi de Règlement
RAR	Reste à recouvrer
RELF	Rapport sur l'Exécution de la Loi de Finances
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SYSCOA	Système Comptable Ouest Africain
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## INTRODUCTION

Le Rapport sur l'exécution de la loi de finances est élaboré par la Chambre des comptes de la Cour Suprême conformément à l'article 112 de la Constitution du 11 décembre 1990 qui dispose: « L'Assemblée Nationale règle les comptes de la Nation selon les modalités prévues par la loi organique des finances.

Elle est, à cet effet, assistée par la Chambre des comptes de la Cour Suprême, qu'elle charge de toutes enquêtes se rapportant à l'exécution des recettes et des dépenses publiques, ou à la gestion de la trésorerie nationale, des collectivités territoriales, des administrations ou institutions relevant de L'Etat ou soumises à son contrôle. »

L'article 99 de la même Constitution édicte: « Les lois de règlement contrôlent l'exécution des lois de finances, sous réserve de l'apurement ultérieur des comptes de la Nation par la Chambre des comptes de la Cour Suprême. »

Dans le cadre du vote de la loi de règlement par l'Assemblée Nationale, il est établi chaque année par la juridiction financière un rapport sur l'exécution de la loi de finances qui est une source contradictoire d'informations pour le règlement du budget de l'Etat par l'Assemblée nationale. Ce rapport examine les résultats d'exécution de la loi de finances et analyse les conditions de réalisation des recettes et des dépenses à la lumière des textes en vigueur. Il est destiné à fournir aux députés et aux citoyens des analyses sur les informations contenues dans les documents de reddition de comptes produits par le Gouvernement.

Conformément à l'article 49 de la loi organique n°86-021 du 26 septembre 1986 relative aux lois de finances, le rapport sur l'exécution de la loi de finances exercice 2008 ainsi que la déclaration générale de conformité sont destinés à être joints par le Gouvernement au projet de loi de règlement du budget de l'Etat avant sa transmission à l'Assemblée Nationale.

Il est structuré en deux titres :

- le premier titre, présente les résultats généraux qui détaillent les opérations budgétaires des différentes composantes (institutions et ministères, Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB), Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), Fonds Routier (FR) et Comptes Spéciaux du Trésor) ainsi que les opérations de trésorerie ;
- le second traite de la gestion des autorisations budgétaires et des comptes généraux de l'Etat. Il examine, à la lumière des textes régissant les finances publiques, les modifications apportées au montant et à la répartition des dotations initiales, les modalités d'utilisation des crédits consommés et la destination des crédits non consommés ainsi que la situation patrimoniale de l'Etat. En particulier, cette partie du rapport permet à la Représentation nationale d'apprécier l'utilisation faite par l'Exécutif des crédits mis à sa disposition pour le fonctionnement des

services publics et la réalisation de la politique économique et sociale du Gouvernement.

Le document comporte enfin la déclaration générale de conformité des comptes du comptable principal et de l'ordonnateur, déclaration délivrée par la Chambre à la suite de la vérification de la concordance entre les chiffres des différents documents produits à la Juridiction par l'ordonnateur et le comptable.

**TITRE I - RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DE LA  
LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2008**

Les ressources et les charges prévisionnelles du budget de l'Etat au titre de la gestion 2008 arrêtées à un montant de 1.023.299 millions de francs ont fait l'objet de la loi n°2007-33 du 2 janvier 2008 portant loi de finances pour gestion 2008.

Ce montant a été porté à 1.164.712 millions de francs par l'ordonnance n°2008-05 du 5 novembre 2008 portant loi de finances rectificative pour la gestion 2008.

Le projet de loi de règlement gestion 2008 a arrêté à 697.663 millions de francs, le montant des ressources réalisé. Quant aux charges, elles portent sur un montant total de 704.782 millions de francs dégageant ainsi un résultat d'exécution négatif de 7.118 millions de francs.

Les résultats généraux de l'exécution de la loi de finances seront examinés à travers les deux composantes de la loi de finances que sont les opérations budgétaires (point I) et les opérations de trésorerie (point II).

## **I - OPERATIONS BUDGETAIRES**

Les opérations budgétaires sont subdivisées en opérations à caractère définitif et en opérations à caractère temporaire.

Les opérations à caractère définitif regroupent les opérations du budget général de l'Etat, la variation nette des arriérés et les comptes d'affectation spéciale. Quant aux opérations à caractère temporaire, elles portent sur les comptes de prêts et les comptes d'avances.

Le budget général de l'Etat comprend :

- le budget des institutions et ministères, lequel retrace les opérations relatives :
  - \* aux recettes des régies;
  - \* aux dépenses ordinaires hors arriérés,
  - \* aux dépenses en capital ;
- le budget annexe ;
- les autres budgets (Caisse Autonome d'Amortissement et Fonds Routier).

Après la présentation d'une vue d'ensemble de l'exécution de la loi de finances, il sera procédé à l'examen de chacune de ces rubrique.

### **A- VUE D'ENSEMBLE**

La situation d'ensemble des prévisions de la loi de finances pour la gestion 2008 est retracée dans le tableau n°1 ci-après.

*[Handwritten signature and initials]*

**Tableau n°1 – Tableau d'équilibre prévisionnel de la loi de finances pour la gestion 2008**

(en millions de francs)

OPERATIONS	RESSOURCES		CHARGES		SOLDE	
	LFI 2008	LF2008 Rev	LFI 2008	2008 Rev	LFI 2008	2008 Rev
A- Opérations à caractère définitif	598 283	621 438	915 299	1 056 712	- 317 016	- 435 274
I – BUDGET GENERAL DE L'ETAT	560 044	576 044	856 496	990 754	- 296 452	- 414 710
I- Budget des Institutions et Ministères	535 757	551 757	815 476	949 734	- 279 719	- 397 977
a- Recettes des Régies	535 757	551 757			535 757	551 757
b- BIAC	-				-	-
c- Dépenses ordinaires hors arriérés			443 566	518 123	- 443 566	- 518 123
d- Dépenses en capital			371 910	431 611	- 371 910	- 431 611
2- Budget Annexe	15 966	15 966	30 831	30 831	- 14 865	- 14 865
- Fonds National des Retraites du Bénin	15 966	15 966	30 831	30 831	- 14 865	- 14 865
3- Autres Budgets	8 321	8 321	10 189	10 189	- 1 868	- 1 868
a- Caisse Autonome d'Amortissement	6 000	6 000	1 388	1 388	4 612	4 612
b- Fonds Routier	2 321	2 321	8 801	8 801	- 6 480	- 6 480
II – VARIATION NETTE DES ARRIERES	38 239	45 394	19 400	19 400	- 19 400	- 19 400
III- Compte d'Affectation Spéciale			39 403	46 558	- 1 164	- 1 164
- Compte SYDONIA			1 164	1 164	- 1 164	- 1 164
- Compte Maintien de la Paix	22 000	26 500	22 000	26 500	0	0
- Compte Education	16 239	18 894	16 239	18 894	0	0
B- Opérations à Caractère Temporaire	109 942	109 942	108 000	108 000	1 942	1 942
I – Comptes de Prêt	3 500	3 500	8 000	8 000	- 4 500	- 4 500
II – Comptes d'Avance	106 442	106 442	100 000	100 000	6 442	6 442
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>708 225</b>	<b>731 380</b>	<b>1 023 299</b>	<b>1 164 712</b>	<b>- 315 074</b>	<b>- 433 332</b>
C – Besoin de Financement de la loi de Finances						
D – Ressources Intérieures	53 668	127 900			53 668	127 900
Ressources exceptionnelles de trésorerie	53 668	127 900			53 668	127 900
E- Ressources Extérieures (financement)	261 406	305 432			261 406	305 432
I -Dons Projets	92 586	93 700			92 586	93 700
II- Prêts Projets	96 812	100 312			96 812	100 312
III- Allègements de la Dette	27 657	27 657			27 657	27 657
IV- Aides Budgétaires	44 351	83 763			44 351	83 763
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 023 299</b>	<b>1 164 712</b>	<b>1 023 299</b>	<b>1 164 712</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : Ordonnance n°2008-05 du 5 novembre 2008 portant loi de finances rectificative pour la gestion 2008

(LFI) : Loi de finance initiale

(LFR) : Loi de finance rectificative

Quant aux réalisations, elles sont synthétisées dans le tableau n°2 reproduit à partir du Projet de Loi de Règlement (article 1<sup>er</sup>).

**Tableau n°2 - Prévisions et opérations effectives de la loi de finances 2008**

(en millions de francs)

NATURE DES OPERATIONS	Prévisions de la loi de finances		Opérations effectives	
	Ressources	Charges*	Recettes	Dépenses
<b>A- OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF</b>	1 054 770	1 477 887	695 115	693 164
<b>I- BUDGET GENERAL DE L'ETAT</b>	1 009 376	1 411 929	687 513	640 433
<b>1. Budget des Institutions et Ministères</b>	985 089	1 370 909	669 578	599 549
a- Recettes des administrations financières**	985 089		669 578	
b- BIAC	0		0	
c- Dépenses ordinaires hors arriérés		550 613		467 397
d- Dépenses en capital		820 296		132 152
<b>2. Budget annexe</b>	15 966	30 831	11 837	30 960
Fonds National des Retraites du Bénin	15 966	30 831	11 837	30 960
<b>3. Autres Budgets</b>	8 321	10 189	6 098	9 924
a- Caisse Autonome d'Amortissement	6 000	1 388	2 543	1 194
b- Fonds Routier	2 321	8 801	3 555	8 730
<b>II- VARIATION NETTE DES ARRIERES</b>		19 400		32 709
<b>III- COMPTE D'AFFECTION SPECIALE</b>	45 394	46 558	7 602	20 022
Compte SYDONIA		1 164		1 190
Compte de Maintien de la Paix	26 500	26 500	7 602	18 592
Compte Education (appui ciblé)	18 894	18 894		240
<b>B- OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE</b>	109 942	108 000	2 548	11 618
1- Comptes de prêts	3 500	8 000	23	46
2- Comptes d'avances	106 442	100 000	2 525	11 572
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 164 712	1 585 887	697 663	704 782
<b>RESULTATS (prévisionnel et d'exécution)</b>		-421 175		- 7 118

Source : PLR 2008

\* y compris les reports de crédits de 2007 sur 2008 et les fonds de concours,

\*\* y compris les ressources extérieures.

Il ressort de ces deux tableaux que sur une prévision base loi de finances rectificative de 1.164.712 millions, les ressources ont été réalisées en 2008 pour 697.663 millions, (soit un taux de 60%) à raison de 687.513 millions pour les recettes du budget général de l'Etat, 7.602 millions pour le compte d'affectation spéciale et 2.548 millions pour les opérations à caractère temporaire.

Quant aux dépenses, elles ont été réalisées pour 704.782 millions sur des crédits ouverts d'un montant de 1.585.887 millions (1.164.712 millions au budget remanié, 399.334 millions pour les reports de crédits et 21.841 millions pour les fonds de concours) d'après l'article 1<sup>er</sup> du PLR soit un taux de 44%. Elles se décomposent en budget général de l'Etat (640.433 millions), variation nette des arriérés (32.709



millions), compte d'affection spéciale (20.022 millions) et opérations à caractère temporaire (11.618 millions).

Le résultat d'exécution de la loi de finances ainsi qu'il résulte du PLR gestion 2008 a été de -7.118 millions.

Les tableaux et graphiques ci-après présentent l'évolution des principaux agrégats sur la période de 2004 à 2008.

**Tableau n°3 - Evolution des prévisions budgétaires 2004-2008**

(en millions de francs)

NATURE DES OPERATIONS	2004'		2005		2006		2007		2008	
	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges	Ressources	Charges
<b>A- Opérations à carac. définitif</b>	<b>381 945</b>	<b>547 767</b>	<b>398 531</b>	<b>620 373</b>	<b>419 904</b>	<b>617 977</b>	<b>518 432</b>	<b>836 890</b>	<b>1 054 770</b>	<b>1 477 887</b>
I- Budget Général de l'Etat	381 945	542 519	398 531	602 862	417 573	602 256	495 108	776 787	1 009 376	1 411 929
1- Budget des institutions et Ministères	360 527	513 261	367 390	570 612	393 111	567 656	441 473	738 699	985 089	1 370 909
a- Recettes régies financières	359 612	0	366 580	0	392 338	0	470 700	0	985 089	
b- BIAC	915	0	810	0	773	0	773	0	0	
c- Dépenses ordinaires hors arriérés	0	325 576	0	398 024	0	364 480		451 840		550 613
d- Dépenses en capital	0	187 685	0	172 588	0	203 176		286 859		820 296
2- Budget annexe (FNRB)	10 500	20 301	11 025	22 461	15 009	24 411	15 009	27 901	15 966	30 831
3 -Autres budgets (CAA-FR)	10 918	8 977	20 116	9 789	9 453	10 189	8 626	10 187	8 321	10 189
II- Variation nette des arriérés	0	4 000	0	16 400	0	12 200		35 774		19 400
III- Compte d'affectation spéciale	0	1 228	0	1 111	2 331	3 521	23 324	24 329	45 394	46 558
<b>B- Opérat. à caract temporaire</b>	<b>342</b>	<b>0</b>	<b>5 278</b>	<b>1 219</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>38 236</b>	<b>36 494</b>	<b>109 942</b>	<b>108 000</b>
Prêts	18	0	0	565	36	0	36	1 720	3 500	8 000
Avances	324	0	5 278	654	0	0	38 200	34 774	106 442	100 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>382 287</b>	<b>547 767</b>	<b>403 809</b>	<b>621 592</b>	<b>419 940</b>	<b>617 977</b>	<b>556 668</b>	<b>873 384</b>	<b>1 164 712</b>	<b>1 585 887</b>
Besoin de financement	- 165 480		- 217 783		- 198 037		- 316 716			- 421 175

Sources : RELF 2007 et PLR 2008

Tableau n°4 – Evolution des réalisations 2004-2008

(en millions de francs)

NATURE DES OPERATIONS	2004			2005			2006			2007			2008		
	Recettes	Dépenses		Recettes	Dépenses		Recettes	Dépenses		Recettes	Dépenses		Recettes	Dépenses	
A- Opérations à caract. définitif	495 743	492 796		467 662	473 616		489 971	477 726		702 435	584 156		695 115	693 164	
I- Budget Général de l'Etat	495 081	488 329		466 656	459 207		485 921	462 165		692 952	527 514		687 513	640 433	
I- Budget des Instit <sup>o</sup> et Ministères	474 923	473 742		431 808	404 759		471 880	428 067		678 039	488 903		669 578	599 544	
a- Recettes Régies financières	474 923	0		431 808	0		471 880	0		678 039	488 903		669 578		
b- BIAC	0	0		0	0		0	0		0	0		0		
c- Dépenses ordin hors arriérés	0	357 048		0	317 999		0	321 911		0	387 810			467 397	
d- Dépenses en capital	0	80 693		0	86 759		0	106 156		0	101 093			132 152	
2- Budget annexe (FNRB)	12 141	22 931		9 626	23 870		10 968	24 924		10 546	28 745		11 837	30 960	
3 -Autres budgets (CAA-FR)	8 017	27 655		25 222	30 577		3 072	9 174		4 367	9 865		6 098	9 924	
II- Variation nette des arriérés	0	3 248		0	12 940		0	11 130		0	46 558			32 709	
III- Cpte d'Affect <sup>o</sup> Spéciale	661	1 219		1 005	1 469		1 000	1 054		9 483	10 084		7 602	20 022	
Compte SYDONIA	-	-		-	-		1 000	1 054		1 166	372			1 190	
Compte de Maintien de la Paix	-	-		-	-		3 050	3 376		8 317	9 712		7 602	18 592	
Compte Education (appui ciblé)														240	
B- Opérat. à caract. temporaire	29	0		21	329		36	0		36	2 833		2 548	11 618	
Prêt	29	0		21	314		36	0		36	84		23	46	
Avances	0	0		0	15		0	0		0	2 749		5 525	11 572	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>495 772</b>	<b>492 796</b>		<b>467 683</b>	<b>473 945</b>		<b>490 007</b>	<b>477 726</b>		<b>702 471</b>	<b>586 989</b>		<b>697 663</b>	<b>704 782</b>	
Résultat d'exécution		2 976			- 6 262			12 281			115 482			- 7 118	

Sources : RELF 2007 et PLR 2008

**Tableau n°5 : Tableau synthétique d'évolution de quelques agrégats budgétaires**

(en millions de francs)

Désignations	2004	2005	2006	2007	2008
Besoins de financement	165 480	217 783	198 037	316 716	433 332
Prévisions LF	547 767	621 592	617 977	873 384	1 164 712
<i>Pourcentage</i>	30%	35%	32%	36%	37%
Résultats d'exécution	2 976	- 6 262	12 281	115 482	-7 118
Crédits ouverts	547 767	675 376	639 079	1 074 610	1 585 887
<i>Pourcentage</i>	0,5%	-1%	2%	11%	-0,45%
Recettes réalisées**	495 772	467 683	490 007	702 421	697 663
Ressources prév.	547 767	621 592	617 977	873 384	1 164 712
<i>Pourcentage</i>	90%	75%	79%	80 %	60%
Dépenses exécutées	492 797	473 945	477 726	586 989	704 782
Crédits ouverts*	572 617	675 376	639 079	1 074 610	1 585 889
<i>Taux d'exécution</i>	86%	70%	70%	54%	44%

Sources : RELF 2007 et PLR 2008

\* y compris les reports de crédits et fonds de concours

\*\* ressources extérieures comprises

Sur les cinq années considérées, les besoins de financement, tout comme les prévisions en loi de finances se sont globalement accrus. Mais en proportion, ils sont passés de 30% des prévisions en 2004 à 37% en 2008. Ils ont plus que doublé en valeur (165.480 millions en 2004 et 433.332 millions en 2008).

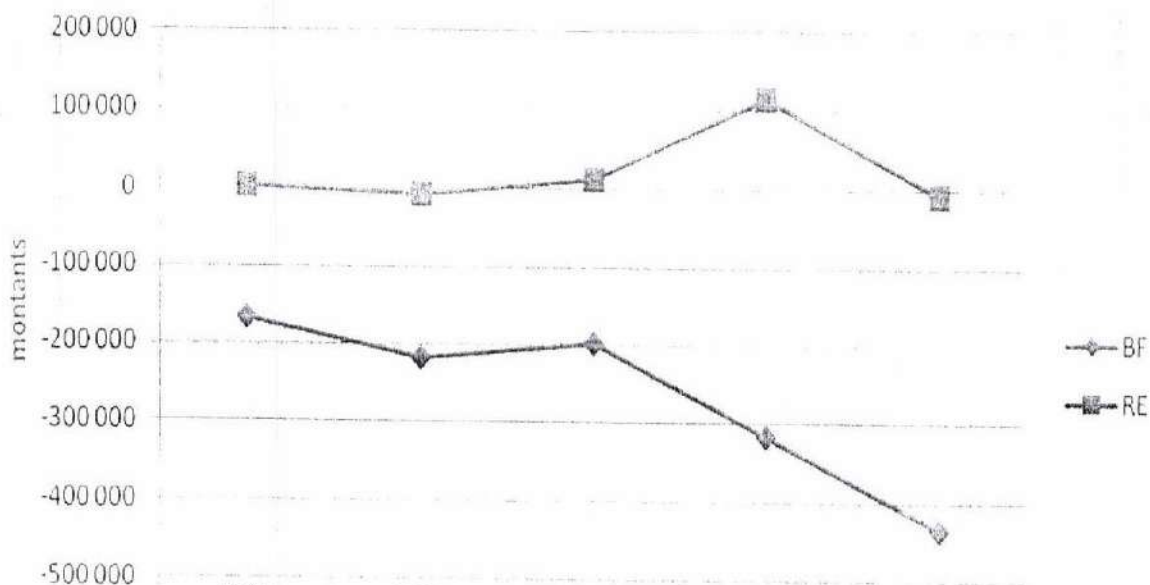
Cette situation traduit un recours de plus en plus important à des ressources extérieures pour équilibrer la loi de finances (305.432 millions en 2008 contre 165.480 millions en 2004).

Les recouvrements des recettes, malgré une tendance globale à la hausse, ont été marqués par des taux de réalisation à la baisse (90% des ressources prévisionnelles en 2004 contre seulement 60% en 2008).

Quant à l'exécution des dépenses, elle a suivi la même tendance passant de 492.797 millions en 2004 à 704.782 millions en 2008. En 2004, elles ont représentées 86% des crédits ouverts contre 44% en 2008.

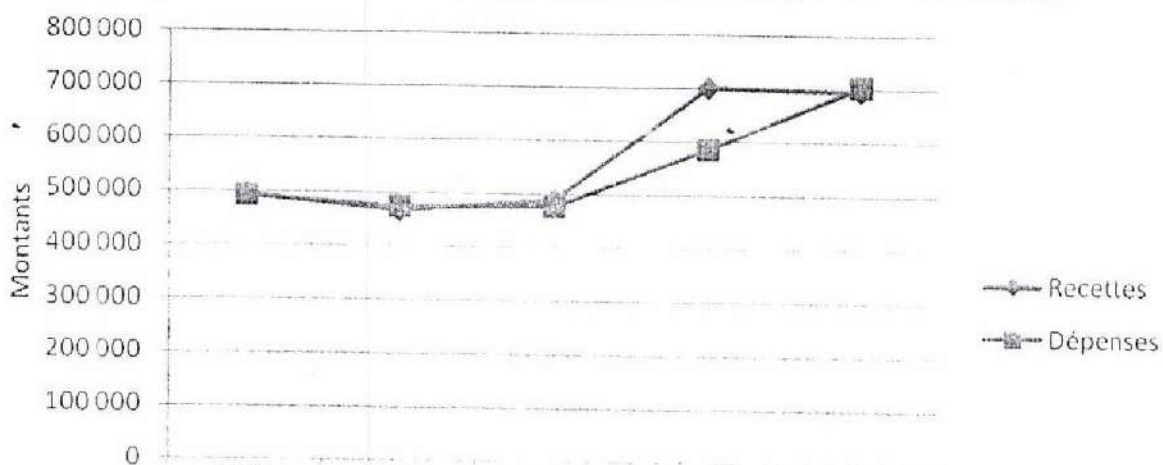
L'évolution de ces différents agrégats est retracée dans les graphiques n°1 et n°2 ci-après.

Graphique n°1: Evolution des besoins de financement et résultats d'exécution 2004-2008



	2004	2005	2006	2007	2008
BF	-165 480	-217 783	-198 037	-316 716	-433 332
RE	2 976	-6 262	12 281	115 482	-7 118

Graphique n°2: Evolution des recettes et des dépenses 2004-2008



	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes	495 772	467 683	490 007	702 471	697 663
Dépenses	492 796	473 945	477 726	586 989	704 782

Le détail de l'exécution des opérations à caractère définitif se présente par composante comme suit.

## **B - BUDGET DES INSTITUTIONS ET MINISTÈRES**

### **1- RECETTES DES ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES**

Selon le rapport de présentation du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF), les recettes des régies financières se sont élevées à 558.957 millions en 2008 sur une prévision de 551.757 millions, soit un taux de réalisation de 101% comme en 2007. Elles sont recouvrées par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI), la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

#### **a- Prévisions de la loi de finances**

##### **a1- Mesures nouvelles de la loi de finances 2008**

La loi n° 2007-33 du 02 janvier 2008 portant loi de finances pour la gestion 2008 avait arrêté à 535.757 millions les prévisions des recettes des administrations financières, en augmentation de 14 % par rapport aux prévisions de 2007 (470.700 millions).

Ces prévisions ont été modifiées par l'ordonnance n°2008-05 du 05 novembre 2008 portant loi de finances rectificative pour la gestion 2008. Cette ordonnance a porté les recettes prévisionnelles des administrations financières de 535.757 millions à 551.757 millions, soit une augmentation de 3 % par rapport aux prévisions initiales. Elles se répartissent entre la Douane (299.757 millions), les Impôts (235.000 millions) et le Trésor (17.000 millions).

En somme, les prévisions de recettes pour l'année 2008 s'élèvent à 1.164.712 millions contre 873 384 millions en 2007. Elles comprennent :

- Ressources intérieures.....731.380 millions ;
- Ressources extérieures.....305.432 millions ;
- Ressources exceptionnelles de trésorerie.....127.900 millions.

Pour atteindre ces objectifs de recouvrement, de nouvelles mesures ont été prises à travers la loi de finances 2008. Elles portent entre autres, sur :

- l'assujettissement à l'écotaxe : toute importation ou toute activité relative aux véhicules mis en circulation au Bénin, aux véhicules en transit, et aux clincher
- l'institution d'une taxe de solidarité à l'émission de billet d'avion définie comme suit :
  - a- billet émis pour la classe économique : 2.000 francs
  - b- billet émis pour la classe affaires : 4.000 francs
  - c- billet émis pour la première classe : 8 000 francs
- le réaménagement du montant de la redevance annuelle à payer par les promoteurs des radiodiffusions sonores et télévisions privées ;
- l'institution à nouveau de la perception de la taxe de voirie sur les marchandises en transit à destination du Niger et du Burkina Faso.

#### *a2- Prévisions de recettes*

Selon le tableau de réalisation des recettes (page 26 du CGAF), le montant total des prévisions de recettes pour l'année 2008 est de 985.089 millions contre 788.189 millions en 2007.

Les recettes fiscales avaient été arrêtées en loi de finances rectificative 2008 à 534.757 millions contre 450.900 millions en 2007, soit une augmentation de 83.857 millions. Quant aux recettes non fiscales, elles ont été prévues pour 17.000 millions contre 19.800 millions en 2007.

Les autres ressources comprenant les ressources intérieures et extérieures destinées à la couverture du besoin de financement ont été prévues pour un montant de 433.332 millions contre 316.716 millions en 2007.

#### *b- Recettes effectives*

##### *b1- Vue d'ensemble*

Selon le rapport de présentation du CGAF, les réalisations des recettes des régies financières pour la gestion 2008 se présentent comme suit :

Tableau n°6 : Point des recettes en 2008

*(en millions de francs)*

N°	Rubriques	Prévisions	Réalizations	
			Montant	Taux
1	Recettes des régies financières	551.757	558.957	101%
	DGDDI	299.757	291.192	97%
	DGID	235.000	247.301	105%
	DGTCP	17.000	20.464	120%
2	Autres ressources	433.332	110.621	26%
	Total	985.089	669.578	68%

Source : CGAF 2008

Dans le Bordereau Synthèse de Développement des Recettes Budgétaires (BSR) au 31 décembre 2008, les recettes fiscales réalisées au titre de l'année 2008 s'élèvent à 519.804 millions contre 436.608 millions en 2007.

Les recettes non fiscales quant à elles ont été recouvrées pour un montant total de 51.078 millions contre 82.943 millions en 2007.

Le tableau n°7 ci-après tiré du Bordereau Synthèse de Développement des Recettes Budgétaires au 31 décembre 2008 (Impôts- Douane- Trésor) présente les recettes réalisées au cours des quatre dernières années et les compare aux prévisions.



Tableau n°7 - Recettes budgétaires: prévisions et recettes effectives Gestion 2005 à 2008

Code bud	Libellés	Prévisions recettes				Recettes effectives				Variation 2008/2007)
		2005	2006	2007	2008	2005	2006	2007	2008	
Ar Par lig										
71 1	Impôt sur rev bé-gain en cap	58 580	70 263	77 177	86 530	57 417	55 902	71 730	88 337	1,23
71 2	Impôts sur sal versés et A. R.	34 750	38 600	43 016	42 910	36 393	33 452	36 836	43 939	1,19
71 3	Impôts sur le patrimoine	4 360	6 750	8 215	8 380	5 193	5 616	5 749	9 920	1,73
71 4	Autres impôts directs									
71 5	Impôts et tax int sr bs et sv	154 452	165 938	197 766	226 742	163 754	174 388	198 686	225 175	1,13
71 6	Droits de timbre et d'enregistr	1 800	2 500	2 786	2 500	1 284	1 754	2 421	2 789	1,15
71 7	Droits et taxes à l'importation	77 351	80 694	110 235	149 835	82 015	100 239	118 292	145 076	1,23
71 8	Droits et taxes à l'export	1 664	1 735	2 261	2 620	1 662	2 410	2 072	2 044	0,99
71 9	Autres recettes fiscales	16 833	6 707	6 267	11 565	2 112	2 469	822	2 523	3,07
71	<b>Recettes fiscales</b>	<b>349 791</b>	<b>373 188</b>	<b>447 723</b>	<b>531 082</b>	<b>349 830</b>	<b>376 232</b>	<b>436 608</b>	<b>519 803</b>	<b>1,19</b>
72	<b>Recettes non fiscales</b>	<b>16 669</b>	<b>18 950</b>	<b>22 677</b>	<b>19 625</b>	<b>39 499</b>	<b>19 605</b>	<b>82 943</b>	<b>51 078</b>	<b>0,62</b>
C	Transfert reçus CAA									
74	Dons des institutions interna					9 265	15 881	0	0	
76	Recettes exceptionnelles	120	200	300	1050	209	819	4925	13 460	2,73
17	Emprunts projets						50 083	56 587	30 000	0,53
17 1	Autr emprunts dettes multilate					1 375	0	0		
12	Dons Projets et legs					26 499	2 057	56 673	40 808	0,72
	<b>Total recettes</b>	<b>366 580</b>	<b>392 338</b>	<b>470 700</b>	<b>551 757</b>	<b>426 677</b>	<b>414 594</b>	<b>581 149</b>	<b>655 149</b>	<b>1,13</b>

Source : RELF 2007 et BSR 2008 (Impôts- Douane- Trésor)

Les chiffres de ce tableau diffèrent de ceux de la loi de finances et de ceux du rapport de présentation du CGAF.

En effet, alors que dans la loi de finances et dans le rapport de présentation, les prévisions de recettes sont présentées par administration financière, dans le BSR, elles sont présentées par nature (recettes fiscales et recettes non fiscales).

Le rapprochement des montants des ces documents fait apparaître :

- une concordance entre les montants des prévisions budgétaires inscrites dans les divers documents pour un montant de 551.757 millions non compris les ressources extérieures ;
- une divergence des montants de recettes recouvrées. En effet, alors que le total des recettes comprenant les ressources extérieures mobilisées au cours de l'année s'élève à 655.150 millions au BSR, celui inscrit au rapport de présentation du CGAF et au PLR est de 669.578 millions ;
- une divergence entre le montant porté au BSR (51.078 millions) et celui présenté dans l'état détaillé des recettes de l'administration du Trésor qui affiche un montant de 44.994 millions non compris les ressources extérieures et les recettes exceptionnelles.

Face à ces divergences, la Chambre retient de faire ses analyses à partir des données du BSR qui est le document de synthèse des recettes élaboré par le receveur général des finances.

Le tableau n°8 ci-après fait le point des émissions, des recouvrements et des restes à recouvrer à fin 2008.

Tableau n°8: Recettes fiscales et non fiscales: émission, recouvrement et reste à recouvrer au 31 décembre 2008

Code budg	Libellés	Prévisions		Emissions			Recouvrements			Total RAR
		2008	RAR ex ant	Ex courant	Total	Ex ant	Ex courant	Total		
71 1	Impôt sur rev bé-gain en cap	86 530	29 413	82 263	111 676	6 676	81 661	88 337	23 339	
71 2	Impôts sur sal versés et A. R.	42 910	8 668	42 651	51 319	3 266	40 673	43 939	7 380	
71 3	Impôts sur le patrimoine	8 380	0	9 920	9 920	0	9 920	9 920	0	
71 4	Autres impôts directs				0				0	
71 5	Impôts et tax int sr bs et sv	226 742	2 309	231 264	233 573	5 056	220 119	225 175	8 398	
71 6	Droits de timbre et d'enregistr	2 500	0	2 789	2 789	0	2 789	2 789	0	
71 7	Droits et taxes à l'importation	149 835	0	145 076	145 076	0	145 076	145 076	0	
71 8	Droits et taxes à l'export	2 620	0	2 044	2 044	0	2 044	2 044	0	
71 9	Autres recettes fiscales	11 565	5 103	4 673	9 776	226	2 297	2 523	7 253	
71 A	Recettes fiscales	531 082	45 493	520 680	566 173	15 224	504 579	519 803	46 370	
72 B	Recettes non fiscales	19 625	5 291	51 460	56 751	228	50 850	51 078	5 673	
C	Transferts reçus CAA				0				0	
74 D	Dons Programme	0	0	0	0	0	0	0	0	
76 E	Recettes exceptionnelles	1050	0	13 460	13 460	0	13 460	13 460	0	
17	Emprunts projets		0	30 000	30 000	0	30 000	30 000	0	
F	Dons Projets et Legs		0	40 808	40 808	0	40 808	40 808	0	
	Total recettes	551 757	50 784	656 408	707 192	15 452	639 697	655 149	52 043	

Source : BSR 2008 (Impôts- Douane- Trésor)

## *b2- Analyse des Recettes fiscales*

Pour le BSR, les prévisions de recettes fiscales s'élèvent à un montant de 531.082 millions. Elles ont été recouvrées pour 519.804 millions, soit un taux de réalisation de 98%.

Par rapport à l'année 2007 dont les recettes fiscales étaient de 436.603 millions, ces recettes ont connu un accroissement de 83.201 millions (soit 19%), dû à l'augmentation des paragraphes :

- ✓ 71 1 « impôts sur le revenu, bénéfices et gains en capital », dont le recouvrement est passé de 71.730 millions en 2007 à 88.337 millions en 2008 ;
- ✓ 71 2 « impôts sur les salaires, versements et autres rémunérations » dont le recouvrement est passé de 36.836 millions en 2007 à 43.939 millions en 2008 ;
- ✓ 71 5 « Impôts et taxe intérieure sur biens et services » dont le recouvrement est passé de 198.686 millions en 2007 à 225.175 millions en 2008.

L'analyse de ces recettes fiscales appelle les observations ci-après.

## *b21- Sensible augmentation des dégrèvements sur BIC sociétés*

Dans son rapport sur l'exécution de la loi de finances de l'exercice 2007, la Chambre, suite à une analyse dynamique de l'évolution des recettes sur les cinq dernières années, a conclu que le montant des dégrèvements accordés est en constante diminution et est en moyenne de 1.800 millions par an.

Suivant le BSR, au cours de l'année 2008, des dégrèvements ont été accordés pour un montant total de 11.300 millions en augmentation de 9.309 millions par rapport à ceux de l'année 2007 qui affichent un montant de 1.991 millions. Ces dégrèvements qui sont des réductions, des remises gracieuses et des modérations d'impôts portent, pour l'essentiel, par nature d'impôt sur :

- l'impôt sur le bénéfice industriel et commercial-sociétés pour 10.655 millions ;
- la taxe sur la valeur ajoutée pour 430 millions ;
- Acompte AIB intérieur pour 198 millions ;
- la taxe foncière unique pour 20 millions.

La sensible augmentation du montant des dégrèvements constatée en 2008 est donc essentiellement due au montant des dégrèvements sur BIC sociétés qui est passé de 669 millions en 2007 à 10.655 millions en 2008.

Par contre, sur la ligne IRVM dont le montant de dégrèvement était de 128 millions en 2007 aucun dégrèvement n'a été accordé en 2008.

Le tableau n°9 ci-après fait le point des dégrèvements sur les cinq dernières années.

**Tableau n°9 : Evolution des montants de dégrèvement de 2004 à 2008**

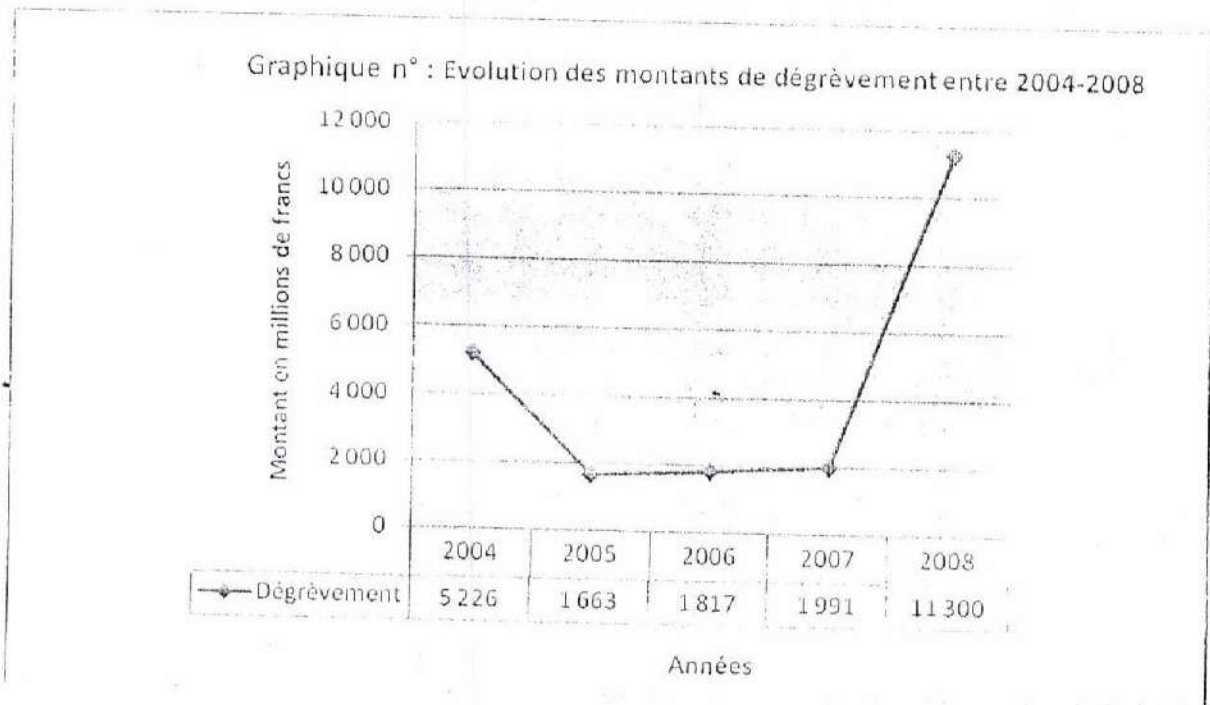
*(en millions de francs)*

Lignes	2004	2005	2006	2007	2008
Taxe sur val ajoutée	3 509	487	57	399	430
Pénalités	693	497	948	523	-
Majorations			553	99	-
BIC sociétés	318	486	154	629	10 655
Imp sur rev cap mob	166	60		128	-
AIB intérieur				43	198
Taxe fonc unique		35		20	16
Autres impôts	540	98	105	150	1
<b>Total</b>	<b>5 226</b>	<b>1 663</b>	<b>1 817</b>	<b>1 991</b>	<b>11 300</b>

Sources : RELF 2007 et BSR 2008

Il ressort de ce tableau que le montant des dégrèvements de 2008 a atteint un niveau exceptionnel qui donne l'impression d'un abus dans la mise en œuvre des dispositions règlementant la matière.

Le graphique n°3 ci-après illustre cette observation.



Pour le Ministre, ce montant se justifie par une réduction d'impôt d'un montant de 10.558 millions accordée à la société ORYX- BENIN conformément aux dispositions de l'article 1108 nouveau du code général des impôts et L135 du livre des procédures fiscales.

En effet, selon l'article 1108 nouveau visé par le ministre des finances, « Le contribuable qui, par une réclamation... conteste le bien-fondé ou la quotité des impositions mises à sa charge, peut surseoir au paiement de la partie contestée desdites impositions s'il le demande dans sa réclamation et fixe le montant du dégrèvement auquel il prétend et à la condition de constituer un cautionnement, versé au trésor public, de montant de la partie contestée de l'imposition.

A défaut de constitution du cautionnement..... le recouvrement de la partie contestée de l'impôt est poursuivi par toutes les voies de droit... ».

Dans le cas d'espèce, le ministre n'a fourni aucune pièce complémentaire sur la justification de ce montant.

#### *b22- Cohérence entre le montant des RAR du BSR et ceux des notes d'accord*

Le montant des restes à recouvrer (RAR) arrêté au BSR à fin 2008 est de 52.043 millions en augmentation de 2% par rapport aux restes à recouvrer constatés à fin 2007 (50.757 millions).

Dans les notes d'accord entre le receveur général des finances et les receveurs des régies financières, le montant total des RAR est de 52.043 millions et se répartit comme suit :

DGDDI :	-
DGID :	46.370 millions
DGTCF :	5.673 millions.

La Chambre note pour la première fois que le montant des RAR inscrit au BSR est conforme à celui inscrit dans les notes d'accord entre le receveur général des finances et les receveurs des régies financières.

La grande partie des RAR, soit 89 % est à la charge de la DGID. En 2007, ce montant était de 43.262 millions. Pour l'année 2008, il est de 46.370 millions et concerne surtout les lignes budgétaires « BIC sociétés, Taxe sur la valeur ajoutée et IPTS ».

En ce qui concerne le recouvrement, selon le BSR, sur un total de 50.784 millions de RAR sur exercices antérieurs, le recouvrement n'est que de 15.452 millions, soit un taux de recouvrement de 30%. A fin 2008, le montant des restes à recouvrer est de 52.043 millions.

Pour les recettes fiscales, dans son rapport de 2007, la Chambre avait fait remarquer que depuis 2005, le recouvrement sur exercices antérieurs est en baisse. En 2008, la tendance a été inversée et le taux de recouvrement s'est amélioré. Sur un montant de RAR de 45.493 millions les recouvrements ont atteint 15.224 millions, soit un taux

d'apurement de 33 % en augmentation par rapport au taux de recouvrement de 2007 qui était de 17 % pour un montant de 7.909 millions.

Le montant des RAR du paragraphe 71 I « impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital » qui était de 29.413 millions à fin 2007 est de 23.339 millions en 2008 en diminution de 20% par rapport à l'année précédente.

### *b23- Des Prévisions non réalistes pour la couverture du besoin de financement.*

L'ordonnance n°2008- 05 du 05 novembre 2008 portant loi de finances rectificative pour la gestion 2008 prévoit trois catégories de ressources à savoir : les ressources du Budget général de l'Etat, les ressources exceptionnelles de trésorerie et les ressources extérieures.

Le tableau n° 10 ci-après fait le point des ces prévisions par catégorie de ressources :

**Tableau n°10 - Point des prévisions par catégorie de ressources**

*(en million de francs)*

Rubrique	Montant
Budget général de l'Etat	576 044
- recettes de régies financières	551 757
- fonds national des retraites	15 966
- autres budgets	8 321
Compte d'affectation spéciale	45 394
Opération à caractère temporaire	109 942
Total I	731 380
Ressources exceptionnelles de trésorerie	127 900
Ressources extérieures	305 432
Total général	1 164 712

Sources : LF 2008

Il ressort de ce tableau que les ressources prévisionnelles de l'Etat pour l'exercice 2008 se présentent comme suit :

- Ressources intérieures : 731.380 millions ;
- Ressources extérieures : 305.432 millions ;
- Ressources exceptionnelles de trésorerie : 127.900 millions.

A l'exécution, les recettes des régies financières ont été recouvrées pour un montant de 558.957 millions y compris les comptes d'affectation spéciale sur une prévision de 621.438 millions, soit un taux de recouvrement de 90%.

Quant aux ressources exceptionnelles de trésorerie et aux ressources extérieures prévues pour un montant de 433.332 millions pour la couverture du déficit

budgétaire, elles ont été recouvrées pour un montant de 110.621 millions, soit un écart de 322 711 millions représentant 74% des prévisions budgétaires.

Il ressort de l'analyse ci-dessus que les prévisions pour la couverture du déficit budgétaire ne sont pas réalistes puisqu'elles n'ont été recouvrées qu'à hauteur de 26%.

### b3- Analyse des recettes non fiscales

#### b31 - Un montant de Recettes non fiscales divergentes d'un document à l'autre

Le point du recouvrement des recettes non fiscales est fait dans les tableaux n°11 et 12 tirés du BSR et des notes d'accord.

**Tableau n°11 : Point des recouvrements de recettes non fiscales en 2008.**

Libellés	<i>(en millions de francs)</i>			
	Prévisions	Emissions	Recouvrement	Restes à recouvrer
Revenus de l'entreprise et du dom.	2 000	8 802	3 129	5 673
Droits et frais administratifs	3 752	5 098	5 098	
Amendes et cd. pécuniaires	1 619	1 356	1 356	
Produits financiers	2 500	8 313	8 313	
Autres recettes non fiscales	9 754	33 180	33 180	
<b>Total</b>	<b>19 625</b>	<b>56 751</b>	<b>51 076</b>	<b>5 673</b>

Source : BSR 2008

**Tableau n°12 : Prévisions et réalisations de recettes non fiscales par les administrations financières**

Code Budget.	Rubriques	Prévisions	<i>(en millions de francs)</i>			
			Réalizations			
			Trésor	Douane	Impôt	Total
72.1	Revenus de l'entrepri et du dom	2 000	1 959	-	1 170	3 129
72.2	Droits et frais administratifs	3 752	1 724	2 272	653	4 649
72.3	Amendes et cd. pécuniaires	1 619	69	1 016	-	1 085
72.4	Produits financiers	2 500	8 313	-	-	8 313
72.9	Autres recettes non fiscales	9 754	32 928	-	-	32 928
	<b>Total</b>	<b>19 625</b>	<b>44 993</b>	<b>3 288</b>	<b>1 823</b>	<b>50 104</b>

Source : BSR et notes d'accord 2008

Il ressort du tableau n°11 qu'en dehors des dons programmes et emprunts, les recettes non fiscales ont été recouvrées pour 51.076 millions.



Le tableau n° 12 quant à lui montre que le montant total des recettes non fiscales recouvrées en 2008 par les régies financières est de 50.104 millions. Elles sont réparties comme suit :

- Trésor : 44.993 millions ;
- Douane : 3.288 millions ;
- Impôt : 1.823 millions.

Comme les années précédentes, ce montant des recettes tiré des notes d'accord contredit celui du BSR qui avait arrêté le total des recettes non fiscales à la somme de 51.078 millions. Dans l'état détaillé des recettes de l'administration du Trésor produit par le receveur général des finances, le montant des recettes non fiscales est de 44.993 millions. Le rapport de présentation du CGAF indique par contre un montant de 20.464 millions recouvré par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique au titre des mêmes recettes.

Dans son mémoire en réplique, le Ministre en charge des finances a indiqué que les recettes totales recouvrées par l'administration du trésor au cours de la gestion 2008 s'élèvent à 129.261 millions et comprennent les recettes extérieures et les recettes intérieures exceptionnelles, soit 110.621 millions.

Il a par la suite confirmé que le montant réel des recettes non fiscales est celui inscrit au CGAF (20.464 millions) sans donner de précision sur les écarts entre les montants des différents documents qui constituent la préoccupation de la juridiction financière.

### *b32- Un montant exceptionnel de recettes accidentelles*

Par rapport aux prévisions de la loi de finances qui sont de 19.625 millions, les recettes non fiscales recouvrées à hauteur de 51.078 millions présentent un taux de réalisation de 260 %.

Ce taux élevé est essentiellement dû à la ligne « Autres recettes non fiscales » qui a été recouvrée pour 33.180 millions contre une prévision de 9.754 millions soit un taux de réalisation de 340%. Même si ce taux de recouvrement est en baisse par rapport à celui de l'année 2007 dont le montant était de 71.201 millions, il est tout de même un taux de recouvrement exceptionnel.

Pour l'essentiel, cette augmentation est due, comme au cours de l'exercice 2007 aux recettes accidentelles recouvrées pour 29.983 millions pour une prévision de 3.800 millions.

## **2 – DEPENSES DU BUDGET DES INSTITUTIONS ET MINISTERES**

### *a - Vue d'ensemble*

Les dépenses du Budget des Institutions et Ministères (BIM) se répartissent en dépenses ordinaires et en dépenses en capital conformément à la nomenclature budgétaire de l'Etat adaptée aux normes de l'UEMOA objet du décret n°99-458 du 22 septembre 1999.

L'exécution du BIM s'est élevée en 2008, d'après les chiffres du projet de loi de règlement et du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF), à un montant de 599.549 millions à raison de 467.397 millions pour les dépenses ordinaires hors arriérés et de 132.152 millions pour les dépenses en capital. En intégrant le montant des arriérés qui s'élève à 32.709 millions, le total du BIM est de 632.258 millions.

L'évolution de l'exécution du BIM ces trois dernières années a été marquée par un accroissement important passant d'un montant de 439.197 millions en 2006 à 535.461 millions en 2007 puis à 632.258 millions en 2008. Le tableau n°13 ci-dessous présente l'évolution de du BIM de 2004 à 2008.

Les dépenses ordinaires sont passées de 333.041 millions en 2006 à 434.368 millions en 2007 et à 467.397 millions en 2008. Elles représentaient 76% du BIM en 2006, 80% en 2007 et 79% en 2008.

Quant aux dépenses en capital, d'un montant de 106.156 millions en 2006 puis de 101.093 millions en 2007, elles se sont élevées à 132.152 millions en 2008 soit une hausse d'environ 31.000 millions par rapport à 2007.

**Tableau n°13 : Evolution du BIM de 2004 à 2008**

*(en millions de francs)*

Libellés	2004			2005			2006			2007			2008		
	Exécution		Crédits ouverts	Exécution		Crédits ouverts	Exécution		Crédits ouverts	Exécution		Crédits ouverts	Exécution		Crédits ouverts
	Mont	%		Mont	%		Mont	%		Mont	%		Mont	%	
Dépenses ordinaires*	360 297	103	82	330 939	79	79	376 680	88	76	499 807	87	81	500 106	88	79
Dépenses en capital	80 694	42	18	86 760	47	21	224 242	47	24	475 892	21	19	132 152	16	21
Total BIM	440 991	81	100	417 699	69	100	600 922	73	100	975 699	53	100	632 258	45	100

Sources RLF 2007 et PLR 2008

\* Y compris la variation nette des arriérés

Les commentaires que suscite l'exécution du BIM sont présentés par nature de dépenses dans les points qui suivent.

*b - Dépenses ordinaires*

Les dépenses ordinaires comprennent la dette publique, les dépenses de personnel, les dépenses de fonctionnement, et les dépenses de transferts. A ceci s'ajoutent les dépenses à imputation définitive hors SIGFIP (MP3 et CD2, les crédits délégués et les frais de tenue de comptes). La situation d'exécution des dépenses ordinaires en 2008 se présente comme ci-après.

**Tableau n°14 : Point d'exécution des dépenses ordinaires en 2008**

(en millions de francs)

Rubriques	Crédits ouverts	Réalizations		Part dans Dép. Ordi. (%)
		Montants	Taux (%)	
Dette publique	36 143	21 795	59	4
Dépenses de personnel	191 966	203 160	106	41
Dépenses de fonctionnement	140 008	115 938	83	23
Dépenses de transferts	201 897	130 775	65	26
MP3 et CD2		28 344	-	6
Frais de tenue de compte		8	-	-
Crédits délégués à imputation définitive		86	-	-
Total Dépenses ordinaires*	570 014	500106	88	100

\*Y compris variation nette des arriérés

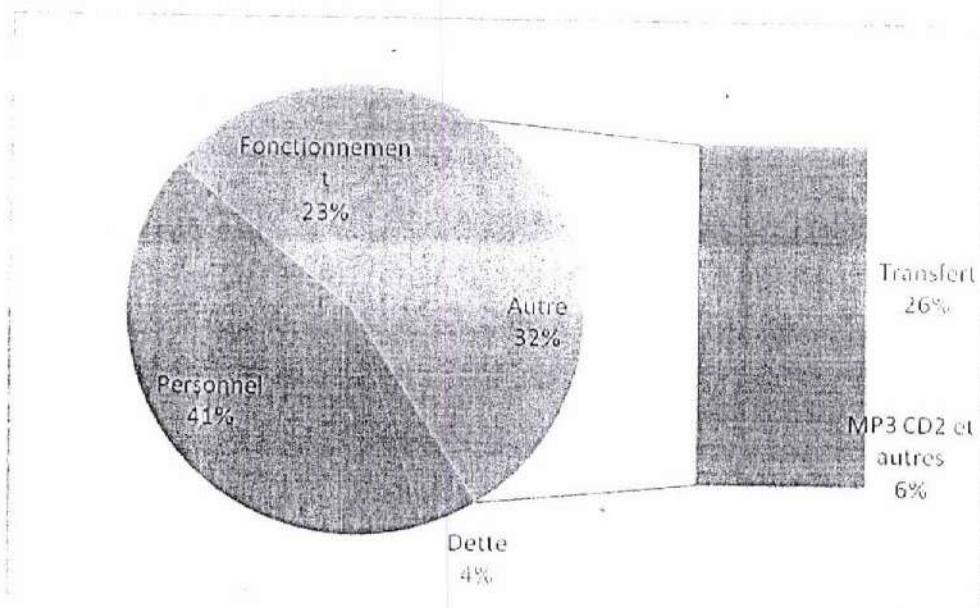
Source : PLR 2008

Les dépenses de personnel viennent en tête des dépenses ordinaires avec 41% suivies des dépenses de transferts (26%) et des dépenses de fonctionnement (23%). La dette publique représente 4% dépenses ordinaires alors que les dépenses à imputation définitive hors SIGFIP (MP3 et CD2, crédits délégués et frais de tenue de comptes) en représentent 6%.

Le graphique n°4 ci-après présente par grandes masses la part relative des différentes natures de dépenses.

*B<sup>31</sup>*

**Graphique n° 4** : part relative des différentes natures de dépenses ordinaires



En plus des dépenses ordinaires classiques énumérées ci-dessus, le tableau d'exécution des dépenses ordinaires présenté au PLR comprend les rubriques *MP3 et CD2* réalisées pour 28.344 millions contre 19.131 millions en 2007, les *frais de tenue de compte* (8 millions contre 4 millions en 2007) et les *crédits délégués exécutés non intégrés dans le D-sigfip - imputation définitive* (86 millions contre 797 millions en 2007). Aucune prévision n'est constatée sur les trois rubriques suscitées.

*La Chambre, tout en comprenant le souci de mise en relief de ces dépenses (MP3 et CD2, frais de tenue de compte et crédits délégués) qui présentent un caractère particulier, recommande une fois encore leur retraitement et leur analyse dans le cadre des dépenses classiques retenues par la nomenclature à savoir : dette publique, dépenses de personnel, dépenses de fonctionnement et dépenses de transferts pour les dépenses ordinaires ou en dépenses en capital. Ceci permettra une analyse plus complète des rubriques classiques tant en réalisation qu'au niveau des taux d'exécution.*

L'évolution des réalisations des dépenses ordinaires de 2004 à 2008 se présente ainsi qu'il suit (cf. tableau n°15).

Sur la période de 2004 à 2008, le montant exécuté au titre de la dette publique a régulièrement décliné passant de 36.792 millions en 2004 à 18.344 millions en 2007 avant de s'accroître en 2008 avec un montant 21.795 millions. C'est dire que la charge financière supportée par le budget national s'est accrue en 2008 contrairement à la tendance baissière des quatre dernières années.

**Tableau 15: Evolution des réalisations des dépenses ordinaires de 2004 à 2008**

(en millions de francs)

Rubriques	2004			2005			2006			2007			2008		
	Crédits ouverts	Réalisat t	%	Crédits ouverts	Réalisa t	%	Crédits ouverts	Réalisa t	%	Crédits ouverts	Réalisa t	%	Crédits ouverts	Réalisa t	%
Detre publique	51 610	36 792	71	69 487	31 153	45	44 153	27 285	62	42 131	18 344	44	36 143	21 795	59
Dépenses de personnel	110 230	122196	111	136 589	134 005	98	145 148	133 222	92	173 048	171 649	99	191 966	203160	10
Dépenses de fonctionnement	112 921	98 701	87	87 836	77 064	88	95 090	73 863	78	131 868	96 497	73	140 008	115938	83
Dépenses de transferts	75 574	66 027	87	125 513	64 850	52	92 288	76 956	83	152 759	128 747	84	201 897	130775	65
MP3 et CID2		36 570	-		17 054	-		14 686	-		18 330	-		28 344	-
Frais de tenue de compte		11			64			51			4			8	
Crédits délégués non consommés		-	-		6 749	-		6 978	-		797	-		86	-
Total des Dépenses ordinaires	350 335	360297	103	419 425	330 939	79	376 680	333 041	88	499 807	434 368	87	570 014	500106	88

Sources RELF 2007-PLR 2008

Par contre les dépenses de personnel ont enregistré un accroissement globalement constant passant de 122.196 millions en 2004, 134.005 millions en 2005, 133.222 millions en 2006 et 171.649 millions en 2007 à 203.160 millions en 2008.

Ces différents accroissements s'expliquent en général par la prise de mesures sociales relatives en particulier aux Agents de l'Etat et aux contractuels locaux reversés en contractuels de l'Etat.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles ont connu une croissance sur les deux dernières années après une décroissance sur trois ans: 98.701 millions en 2004, 77.064 millions en 2005, 73.863 millions en 2006, 96.497 millions en 2007 et 115.938 millions en 2008.

Les dépenses de transferts ont connu un accroissement notable à partir de 2006 (76.956 millions), 128.747 millions en 2007 et 130.775 millions en 2008 alors qu'elles avaient plutôt baissé de 2004 (66.027 millions) à 2005 (64.850 millions).

Le détail et les commentaires sur l'exécution des dépenses ordinaires au titre de la gestion 2008 se présentent ainsi qu'il suit.

#### *b 1 - Dette publique*

La dette publique est assurée par la BCEAO et la CAA et comprend la dette publique extérieure et la dette publique intérieure.

La dette publique extérieure est constituée par les tirages sur emprunts projets, les intérêts et frais financiers, les provisions et imprévus et les emprunts programme. Quand à la dette publique intérieure, elle comprend les intérêts et frais financiers CAA et BCEAO et les autres emprunts.

D'après le PLR, le montant ordonnancé au titre de la dette publique en 2008 est de 21.795 millions sur une prévision de 36.143 millions, soit un taux d'exécution de 60%.

Selon les explications tirées du compte administratif, ce taux d'exécution se justifie essentiellement par les allègements obtenus au titre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres très Endettés (PPTE) pour un montant arrêté au 31 décembre 2008 à 5.964 millions. La dette publique extérieure qui constitue la part la plus importante de la dette publique, a été réglée pour un montant de 17.848 millions contre des prévisions de 30.293 millions soit un taux de 59%. Quant à la dette publique intérieure, elle a été exécutée pour un montant de 3.947 millions contre une prévision de 5.850 millions soit un taux d'exécution de 67%.

Par rapport à 2007, le montant exécuté au titre de la dette publique a enregistré une augmentation de 3.451 millions.

Il convient de noter que contrairement aux gestions antérieures, la Juridiction n'a pas eu communication des montants détaillés de l'exécution de la dette publique (intérieure et extérieure).

La Chambre note que les informations produites dans le cadre de la reddition de compte de 2008 ne sont pas suffisantes pour permettre à la Juridiction de procéder à une analyse exhaustive de la situation de la dette publique.

*Aussi est-il demandé au ministre chargé des finances de présenter à l'avenir un point commenté de la situation de la dette publique comportant, outre les chiffres d'exécution par rubriques et structures de gestion (CAA et BCEAO), les perspectives à court et à moyen termes ainsi que l'évolution de l'encours de la dette publique.*

### ***b 2 - Dépenses de personnel***

En 2008, les dépenses de personnel ont été ordonnancées pour un montant de 203.160 millions contre une prévision de 191.965 millions soit un taux d'exécution de 106%.

En 2007, les dépenses de personnel ont été ordonnancées pour 171.649 millions contre une prévision de 173.048 millions soit un taux d'exécution de 99%. Elles ont ainsi connu un accroissement de 31.511 millions par rapport à 2007.

Les dépenses de personnel se décomposent en dépenses de personnel réparties et en dépenses de personnel non réparties.

#### ***b 2 1 - Dépenses de personnel réparties***

Elles servent à la rémunération des Agents Permanents de l'Etat des ministères et institutions de l'Etat.

Elles ont été ordonnancées pour 135.032 millions en 2008 pour une prévision de 144.082 millions soit 94% alors qu'en 2007, l'exécution était de 107.413 millions contre une prévision de 124.258 millions soit un taux d'exécution de 86%.

L'augmentation des dépenses de personnel réparties s'explique, selon le ministre en charge des finances par le paiement des salaires aux APE sur la base de la revalorisation de 5% du point indiciaire.

#### ***b 2 2 - Dépenses de personnel non réparties***

Les dépenses de personnel non réparties comprennent entre autres, les salaires des agents contractuels des Ministères et Institutions, le traitement des fonctionnaires en instance d'affectation et des agents en stage, des provisions pour recrutement d'APE et d'agents contractuels au titre de la gestion, les provisions pour la prise en compte



de mesures nouvelles en faveur des travailleurs, les primes et indemnités, les frais d'hospitalisation des fonctionnaires en activité et des évacués sanitaires.

Elles ont été exécutées à hauteur de 68.128 millions contre une prévision de 47.883 millions soit un taux d'exécution de 142%.

Pour le ministre chargé des finances l'accroissement notable des dépenses de personnel non réparties se justifient par la satisfaction des revendications sociales non prévues à savoir :

- le paiement de deux mois de salaires complémentaires aux enseignants communautaires et aux enseignants contractuels locaux;
- la prise en charge des primes de rentrée et de journées pédagogiques aux enseignants communautaires ;
- le paiement de diverses primes suite aux mouvements sociaux dans le secteur de la santé et d'autres structures administratives ;
- la revalorisation de 5% du point d'indice.

Par rapport à l'année 2007 pour laquelle elles ont été réalisées pour 64.236 millions contre une prévision de 48.790 millions soit un taux de 132%. Les dépenses de personnel non réparties ont connu un accroissement de 4.000 millions.

La Juridiction relève que les mêmes raisons sont évoquées sur les deux dernières années pour justifier le dépassement des crédits ouverts (132% en 2007 et 142% en 2008).

### ***b 3 - Dépenses de fonctionnement***

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées pour un montant de 115.938 millions contre une prévision de 140.008 millions soit un taux de réalisation de 83%. En 2007 les crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement étaient de 131.868 millions pour une exécution de 96.497 millions soit un taux de réalisation de 73%. Les dépenses de fonctionnement ont enregistré un accroissement de 19.441 millions soit 20%.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent en trois rubriques : les achats de biens et services répartis, les achats de biens et services non répartis et les acquisitions et grosses réparations de matériels et de mobiliers.

de mesures nouvelles en faveur des travailleurs, les primes et indemnités, les frais d'hospitalisation des fonctionnaires en activité et des évacués sanitaires.

Elles ont été exécutées à hauteur de 68.128 millions contre une prévision de 47.883 millions soit un taux d'exécution de 142%.

Pour le ministre chargé des finances l'accroissement notable des dépenses de personnel non réparties se justifie par la satisfaction des revendications sociales non prévues à savoir :

- le paiement de deux mois de salaires complémentaires aux enseignants communautaires et aux enseignants contractuels locaux;
- la prise en charge des primes de rentrée et de journées pédagogiques aux enseignants communautaires ;
- le paiement de diverses primes suite aux mouvements sociaux dans le secteur de la santé et d'autres structures administratives ;
- la revalorisation de 5% du point d'indice.

Par rapport à l'année 2007 pour laquelle elles ont été réalisées pour 64.236 millions contre une prévision de 48.790 millions soit un taux de 132%. Les dépenses de personnel non réparties ont connu un accroissement de 4.000 millions.

La Juridiction relève que les mêmes raisons sont évoquées sur les deux dernières années pour justifier le dépassement des crédits ouverts (132% en 2007 et 142% en 2008).

### ***b 3 - Dépenses de fonctionnement***

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées pour un montant de 115.938 millions contre une prévision de 140.008 millions soit un taux de réalisation de 83%. En 2007 les crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement étaient de 131.868 millions pour une exécution de 96.497 millions soit un taux de réalisation de 73%. Les dépenses de fonctionnement ont enregistré un accroissement de 19.441 millions soit 20%.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent en trois rubriques : les achats de biens et services répartis, les achats de biens et services non répartis et les acquisitions et grosses réparations de matériels et de mobiliers.

### *b 3 1 - Achats de biens et services répartis*

Il s'agit des dépenses de transports et déplacements, d'acquisition des fournitures, d'eau, d'électricité, de téléphone, de télécommunication, d'entretien et de maintenance des Ministères et Institutions de l'Etat.

En 2008 elles ont été ordonnancées pour un montant de 49.136 millions pour des crédits ouverts de 66.704 millions soit un taux de réalisation de 74%. En 2007 son montant était de 41.505 millions sur une prévision de 65.142 millions soit un taux de 64%.

### *b 3 2 - Achats de biens et services non répartis*

Ils concernent les fournitures diverses, les dépenses d'entretien et de maintenance, les dépenses diverses et de fonctionnement, les frais de conférence, congrès et séminaires, les frais de fêtes et cérémonies, les frais de transport et de mission ainsi que ceux relatifs au contrôle de l'importation de marchandises à l'embarcation. Etant donné leur nature collective, ces dépenses ne peuvent être imputées à un ministère ou une institution précis.

Les achats de biens et services non répartis exécutés en 2008 s'élèvent 44.583 millions contre une prévision de 40.456 millions dégageant un taux d'exécution de 110%. En 2007, pour une dotation de 43.747 millions l'exécution s'est élevée à 42.612 millions, soit 1.971 millions de moins que celle de 2008.

### *b 3 3 - Acquisitions et grosses réparations de matériels et mobiliers*

Les acquisitions et grosses réparations de matériels et mobiliers sont relatives à l'équipement en mobilier, en matériels roulants et autres des ministères et institutions de l'Etat.

En 2008 elles ont été exécutées pour un montant de 22.219 millions contre une prévision de 32.838 millions soit un taux de réalisation de 68%. Cette rubrique prévue pour 22.980 millions a eu un taux de réalisation en 2007 de 54% soit une consommation de 12.380 millions. Par rapport à 2007, la croissance notée sur ces dépenses est de 9.839 millions soit 79%.

Le détail des dépenses de fonctionnement se présente dans le tableau n°16 ci-après.

**Tableau n° 16: Point d'exécution des dépenses de fonctionnement 2004-2008**

(en millions de francs)

Rubriques	2004		2005		2006		2007		2008		Taux
	Crédits ouverts	Réalisations	Crédits ouverts	Réalisations	Crédits ouverts	Réalisations	Crédits ouverts	Réalisations	Crédits ouverts	Réalisations	
<i>Achats de biens et services répartis</i>	60 690	43 779	50 147	39 498	63 707	41 359	65 142	41 505	66 704	49 136	74
<i>Achats de biens et services non répartis</i>	55 697	44 032	23 656	25 025	20 477	21 667	43 746	42 612	40 456	44 582	110
<i>Acquisitions et grosses réparations de matériels et mobiliers</i>	16 534	10 890	14 032	12 541	17 446	10 836	22 980	12 380	32 848	22 219	68
<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>	112 921	98 701	87 836	77 064	101 630	73 863	131 868	96 497	140 008	115 938	83

Sources : RELF 2007 et PLR 2008

#### *b 4 Dépenses de transferts*

Elles regroupent les subventions d'exploitation, les autres transferts courants et les charges exceptionnelles.

En 2008, elles ont été réalisées pour un montant de 130.774 millions sur une prévision de 201.897 millions soit un taux de 65%. Le taux de réalisation de cette rubrique en 2007 est de 84% soit une réalisation de 128.747 millions sur une prévision de 152.759 millions. Par rapport à 2007 les montants ordonnancés ont donc connu un accroissement de 2.028 millions.

Les subventions d'exploitation concernent les subventions faites aux entreprises publiques et semi-publiques non financières et à d'autres catégories de bénéficiaires. Elles ont régressées de 15.228 millions (36.546 millions en 2007 et 21.318 millions en 2008).

Les autres transferts courants regroupent les frais sociaux au profit des agents de l'Etat relevant de certaines structures administratives, les allocations viagères, les indemnités de dédommagement, les contributions aux organismes internationaux, les aides à la presse privée et aux centrales syndicales. Ils ont progressés de 11.035 millions (92.167 millions en 2008 contre 81.132 millions en 2007).

Les charges exceptionnelles comprennent les exonérations et les remboursements des droits indument perçus. Prévues pour 20.300 millions et exécutée pour 17.289 millions, elles ont un taux de réalisation de 85%. Le taux d'accroissement en 2008 est de 56% (11.09 millions en 2007 et 17.289 millions en 2008). Ce taux se justifie par le faible niveau d'exécution des crédits MP3 et les subventions à la consommation du pétrole lampant.

Le tableau n°17 ci-dessous présente l'évolution des dépenses de transferts de 2004 à 2008.

**Tableau n° 17 : Point d'exécution des dépenses de transferts 2004 -2008**

(en millions de francs)

Rubriques	2004		2005		2006		2007		2008		
	Crédits ouverts	Dépenses exécutées	Crédit ouverts	Dépenses Exécutées	Crédits ouverts	Dépenses Exécutées	Crédits ouverts	Dépenses exécutées	Crédits ouverts	Dépenses Exécutées	
Subventions d'exploitation	24 942	25 442	37 008	18 000	44 748	22 480	36 699	36 546	36 892	21 318	58
Autres transferts courants	50 467	40 467	71 335	39 680	62 862	47 113	97 029	81 132	144 705	92 167	64
Transfert -projet ressources internes	165	118	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	17 170	7 170	4 850	7 364	19 030	11 069	20 300	17 289	85
Total dépenses de transferts	75 574	66 027	125 513	64 850	112 460	76 956	152 759	128 747	201 897	130 774	65

Sources : RELF 2007 et PLR 2008

### c - Dépenses en capital

Les dépenses en capital concernent la part du Programme d'Investissements Publics (PIP) financée sur ressources nationales et sur les ressources extérieures. Elles n'intègrent pas les autofinancements des entreprises publiques et les projets financés par les collectivités locales.

Les investissements exécutés par l'Etat comprennent :

- les immobilisations incorporelles (art 21) qui sont relatives aux études techniques effectuées dans le cadre de divers travaux d'investissement programmés au niveau des Ministères et Institutions de l'Etat;
- les acquisitions et aménagements des sols et sous-sols (art 22) ;
- les acquisitions, constructions et grosses réparations d'immeubles (art 23) ;
- les acquisitions et grosses réparations du matériel et mobilier (art 24) ;
- les acquisitions, constructions et grosses réparations des équipements militaires (art 25) ;
- les prises de participations, placements et cautionnements (art 26).

D'après les chiffres du PLR, les dépenses en capital ont été exécutées en 2008 à hauteur de 16%, soit 132.152 millions sur une prévision de 820.296 millions.

En 2007, les dépenses en capital ont été réalisées pour 101.093 millions contre des crédits ouverts de 475.892 millions soit un taux d'exécution de 21%. Elles accusent ainsi une hausse de 31.059 millions en 2008. Il se dégage de ces taux que moins de 25% des investissements prévus au BIM ont été exécutés ces deux dernières années.

Au titre de la gestion 2008, les dépenses en capital se décomposent, par source de financement, ainsi que retracées dans le tableau n°18 ci-après.

**Tableau n° 18: Réalisations des dépenses en capital 2008** (en millions de francs)

Rubriques	Crédits ouverts	Réalizations		
		Montants	Taux %	Part (%)
Dépenses sur ressources intérieures	360 622	117 874	33	89
Dépenses sur ressources extérieures	459 674	14 278	3	11
Total	820 296	132 152	16	100

Source : PLR 2008

Les dépenses en capital sur ressources intérieures ont enregistré en 2008 un taux d'exécution de 33% (une prévision de 360.622 millions contre une réalisation de 117.874 millions). D'un montant prévisionnel de 217.505 millions en 2007, elles ont été ordonnancées pour un montant de 90.177 millions, soit un taux d'exécution de 41%.

Les dépenses en capital sur ressources extérieures ont été exécutées pour un montant de 14.278 millions contre une prévision de 459.674 millions en 2008 soit un taux de réalisation de 3%. ??

En 2007, les dépenses en capital sur ressources extérieures prévues pour 258.387 millions n'ont été réalisées que pour 10.916 millions soit un taux de réalisation de 4%.

Le ministre en charge des finances estime dans le compte administratif que ce faible taux s'explique entre autres par :

- le non suivi par la CAA des dons qui ne sont pas intégrés dans le SIGFIP pour être pris en charge par le Trésor Public ;
- la variété et la complexité des procédures des bailleurs qui rendent difficile l'exécution des projets sur ressources extérieures suivant les procédures budgétaires et comptables nationales ;
- la difficulté de respecter les conditionnalités contenues dans les conventions de financement par le Bénin ;
- les retards dans les procédures d'appel d'offres.

De même en 2007, invité à se prononcer sur la faiblesse du taux de réalisation des dépenses sur ressources extérieures, le ministre chargé des finances avait indiqué qu'« il existe des dons qui échappent à la procédure d'appuis budgétaires et leur utilisation s'effectue directement par les projets qu'ils financent, sur avis de non objection du ou des partenaires techniques et financiers donateurs ».

Parfois, pour des dons régulièrement pris en compte au budget général de l'Etat en appui budgétaire, il arrive qu'on y constate un faible taux de consommation des crédits, en raison de la non-appropriation de la procédure d'exécution des appuis budgétaires par certains acteurs de la chaîne d'exécution des dépenses publiques.

Au titre des ressources extérieures allouées au Bénin et ayant un caractère de dons, on peut citer entre autres :

- ✓ le Programme Pluriannuel Eau Assainissement (PPEA) financé par les Pays-Bas ;
- ✓ le Programme FAST TRACK financé par la Banque Mondiale ;
- ✓ le Programme de Développement Communal financé par l'Allemagne ;
- ✓ le Programme Pot Commun à l'initiative Eau financé par un groupe de bailleurs dont KFW, la GTZ, les Pays-Bas, etc. ;



- ✓ le Programme de renforcement des capacités du secteur de l'éducation, financé par le Royaume du Danemark. »

L'évolution par source de financement des dépenses en capital entre 2004 et 2008 est présentée dans le tableau n°19 ci-après.

**Tableau n°19 : Evolution des dépenses en capital 2004 -2008** (en millions de francs)

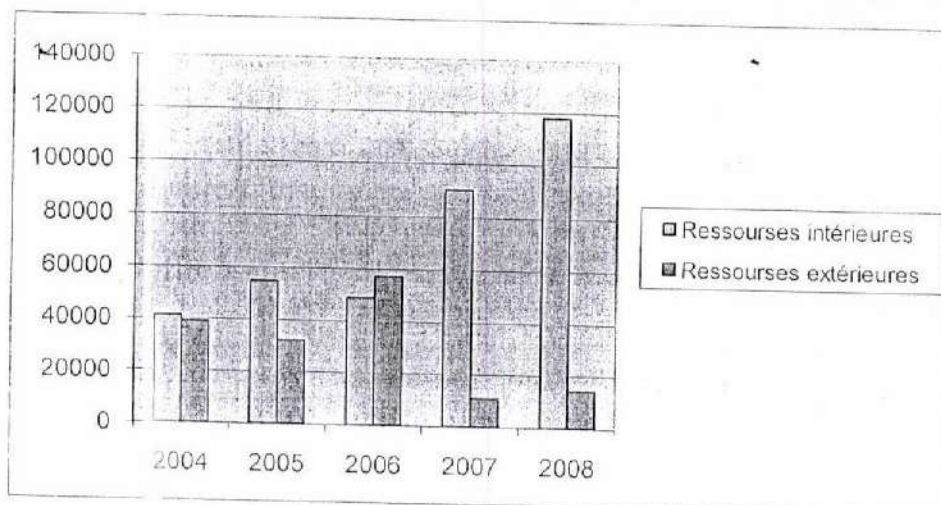
Rubriques	2004	2005	2006	2007	2008
Dépenses sur ressources intérieures	41 749	54 717	48 919	90 177	117 874
Dépenses sur ressources extérieures	38 945	32 043	57 301	10 916	14 278
Total Dépense en capital	80 694	86 760	106 220	101 093	132 152

Sources : RELF 2007 et du PLR 2008

Il ressort de ce tableau que les dépenses en capital financées sur ressources intérieures ont évolué de manière croissante entre 2004 et 2008. Quant à celles financées sur ressources extérieures, elles ont connu une baisse drastique ces deux dernières années (10.916 millions en 2007 et 14.278 millions) au regard du montant atteint en 2006 (57.301 millions).

La part des dépenses en capital par source de financement entre 2004 et 2008 est retracée dans le graphique suivant.

**Graphique n°5 : Les dépenses en capital par source de financement**



#### *d – Variation nette des arriérés*

En 2008, l'exécution de la variation nette des arriérés a été de 32.709 millions pour une prévision de 19.400 millions soit un taux de 169%. Elle avait été ordonnancée pour 46.558 millions contre une prévision de 35.774 millions soit un taux de réalisation de 130% en 2007.

Le ministre explique « *cette augmentation notoire des dépenses liées à la variation nette des arriérés par le paiement :*

- *des arriérés salariaux de la période de 1981 à 1986 et de la période de 1987 à 2003 dues aux agents de l'Etat encore en activité ou admis à faire valoir leur droit à la retraite ;*
- *des créanciers de l'Etat. »*

Au total, la Juridiction fait remarquer que les informations produites pour l'appréciation de l'exécution des dépenses des institutions et ministères sont loin d'être suffisantes.

*Elle recommande au ministre chargé des finances de présenter, dans le rapport du CGAF et le compte administratif, des commentaires plus détaillés des réalisations en lien avec les mesures spécifiées dans la loi de finances.*

#### *C - BUDGET ANNEXE DU FONDS NATIONAL DES RETRAITES DU BENIN*

Le Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) est le seul budget annexe prévu dans la loi de finances pour la gestion 2008. L'exécution des recettes et des dépenses est analysée ainsi qu'il suit.

##### **1 - RECETTES**

Les recettes du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) sont composées des retenues et parts contributives et de la validation des services auxiliaires.

Le niveau d'exécution des recettes du FNRB en 2008 est de 11.837 millions pour une prévision de 15.966 millions en 2008. Il correspond à un taux de réalisation de 74% contre un taux de réalisation de 70% en 2007 (cf. tableau n°20).

**Tableau n°20 - Recettes du FNRB gestion 2008***(en millions de francs)*

Rubriques	Prévisions		Réalizations		Taux	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Retenue et part contributive	14 059	15 016	10 287	10 287	73%	77%
Validations des Services	950	950	259	243	27 %	26%
Total	15 009	15 966	10 546	11 837	70%	74%

Source: PLR 2008 et CG/ FNRB 2008

L'évolution des recettes de 2004 à 2008 est représentée dans le tableau n°21 ci-dessous.

**Tableau n° 21 - Evolution des recettes du FNRB 2004 -2008***(en millions de francs)*

Rubriques	Prévisions					Réalizations				
	2004	2005	2006	2007	2008	2004	2005	2006	2007	2008
Retenue et part contributive	10 178	10 687	14 670	14 059	15 016	12 027	9 290	10 662	10 287	10 287
Validation des services	322	338	339	950	950	114	337	307	307	243
Total	10 500	11 025	15 009	15 009	15 966	12 141	9 627	10 969	10 546	11 837

Sources : PLR 2008 et RELF/2007

Entre 2004 et 2008 les recettes réalisées au niveau du FNRB ont connu une évolution en dents de scie avec une valeur maximale en 2004 (12.141 millions) et la plus faible valeur a été observée en 2005 (9 627 millions). Contrairement à l'année 2007 où il a été enregistré un taux de régression des recettes d'environ 4%, en 2008 on a connu une augmentation des recettes dans les mêmes proportions par rapport au niveau de l'année précédente.

Comme pour les recettes du budget général de l'Etat, il existe des restes à recouvrer au niveau des recettes du FNRB au titre de l'exercice 2008.

Le point des restes à recouvrer est présenté dans le tableau n°22 ci après.

**Tableau n°22: Point des restes à recouvrer du FNRB en 2008**

(en millions de francs)

Rubriques	Retenues et parts contributives	Validat° des services	Total
Prévisions	15 016	950	15 966
Emissions	12 455	8 217	20 671
Exercices antérieurs	896	6 664	7 560
Exercice courant	11 558	1 553	13 111
Recouvrements	11 594	243	11 837
Exercices antérieurs	57	157	213
Exercice courant	11 315	87	11 402
Payements par anticipation (1)	222	0	222
Restes à recouvrer	1 082	7 974	9 056
Exercices antérieurs	839	6 508	1 709
Exercice courant	243	1 466	7 347

Source : CG FNRB 2008

(1) = Prélèvements à la source des retenues pour pension opérés sur les salaires

Il résulte du tableau n°22 ci-dessus que le montant des restes à recouvrer du FNRB s'élève à 9.056 millions au 31 décembre 2008. En 2007, il était de 7.559 millions. Il ressort également du même tableau que le montant des recouvrements des validations des services pour les exercices courants et antérieurs reste toujours très infime par rapport aux émissions. Tout comme pour les années précédentes, le montant élevé des restes à recouvrer observé en 2008 demeure toujours le fait du faible taux de recouvrement sur les validations des services des exercices antérieurs.

Le tableau n°23 ci-après fait le point de l'évolution des restes à recouvrer du FNRB.

**Le tableau n°23- Evolution des restes à recouvrer de 2004 à 2008.**

(en millions de francs)

RAR	2004	2005	2006	2007	2008
Exercice antérieur	4 005	5 168	5 828	6 545	1 709
Exercice courant	1 569	934	1 034	1 014	7 347
Total	5 574	6 102	6 862	7 559	9 056
Variation	959	528	760	697	1 709

Sources: RELF 2007 et CG FNRB 2008

Il convient de relever que depuis 2003, le montant des restes à recouvrer est en constante augmentation. Le taux d'augmentation enregistré en 2008 est environ de 22%.

## 2 - DEPENSES DU FNRB

Les dépenses du FNRB se répartissent en quatre catégories, à savoir :

- les dépenses de personnel comprenant les frais de personnel des agents du FNRB (salaires et cotisations), les primes et indemnités;
- les dépenses d'achat de biens et services ;
- les autres transferts courants constitués par les arrérages de pensions, les frais d'hospitalisation des fonctionnaires retraités et les frais d'hospitalisation des évacués sanitaires ;
- les dépenses d'acquisitions et grosses réparations ou dépenses en capital.

Les dépenses du FNRB, gestion 2008 se chiffrent à 30.959 millions sur une prévision de 30.831 millions, soit un taux d'exécution de 100% contre 103% en 2007.

Tableau n° 24 - Dépenses du budget du FNRB gestion 2008

(en millions de francs)

Rubriques	Crédits ouverts	Crédits consommés	Taux de consommation	Part dans le total des dépenses
1 - Dépenses de Personnel	226	183	81	0,4%
2 - Achat de biens et services	754	197	26	0,8%
<b>3 - Autres transferts courants</b>	<b>29 598</b>	<b>30 509</b>	<b>103</b>	<b>98,4</b>
Arrérage de pension	28 248	29 584		
Frais d'hospitalisation retraités	550	321		
Frais d'évacuation sanitaire	800	604		
4 - Dépenses en capital	254	70	27	0,4
Total	30 831	30 960	100,42	100

Source CG/FNRB 2008

A l'analyse du tableau n°24 ci dessus, l'exécution des dépenses du FNRB en 2008 fait apparaître que les dépenses d'arrérage de pension constituent la plus grande partie des dépenses du FNRB dont elles représentent 95%.

## 3 - RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET DU FNRB

L'exécution du budget du FNRB au titre de la gestion 2008 s'est soldée par un déficit arrêté à 19.122 millions contre un déficit de 18.200 millions en 2007.

Suivant le tableau n°25 ci-après, le budget du FNRB connaît un déficit d'ordre structurel qui s'explique par le niveau élevé des dépenses (notamment des arrérages de pension) qui ne cessent de s'accroître par rapport à celui des recettes.

Tableau n°25 - Evolution du déficit du FNRB de 2004 à 2008

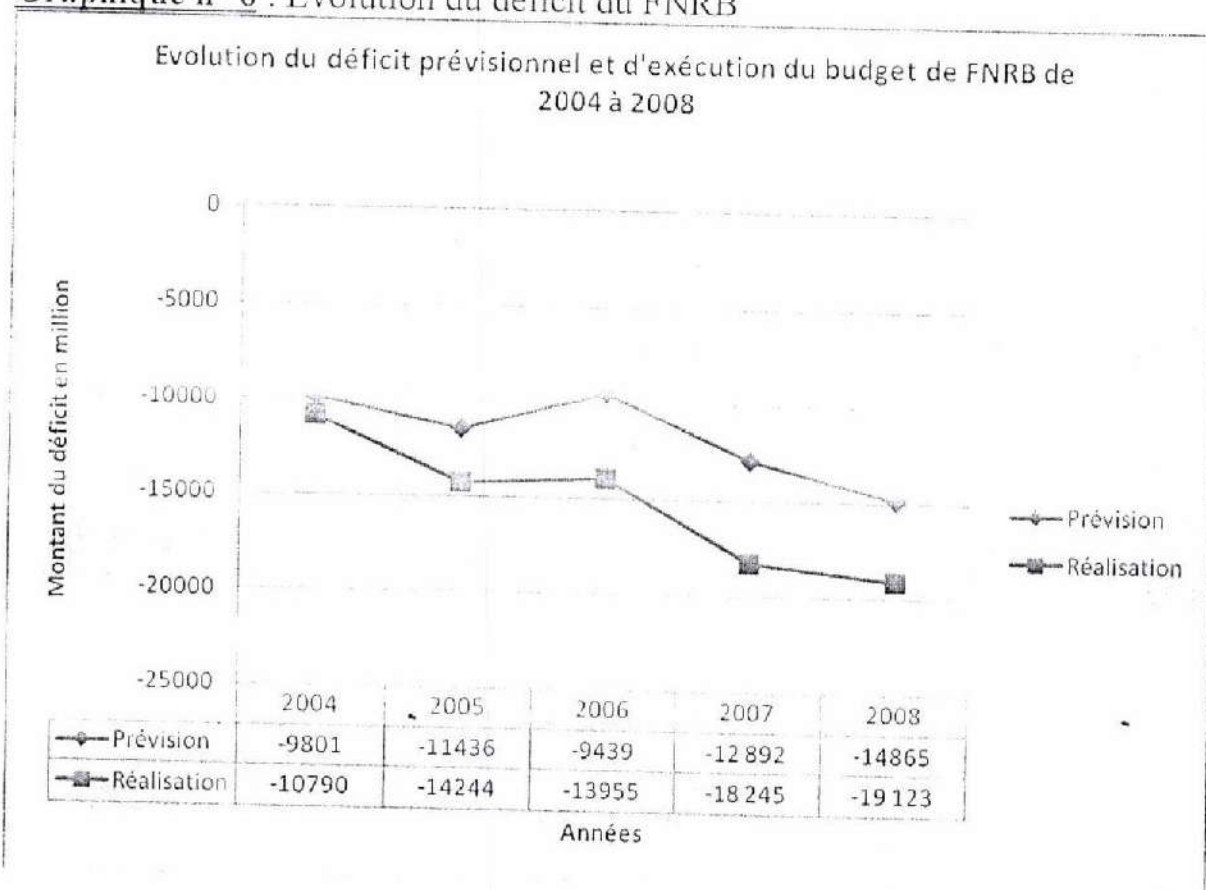
(en millions de francs)

Rubriques	Prévisions					Réalizations				
	2004	2005	2006	2007	2008	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes	10 500	11 025	15 009	15 009	15 966	12 141	9 627	10 969	10 546	11 837
Dépenses	20 301	22 461	24 448	27 901	30 831	22 931	23 871	24 924	28 791	30 960
Déficit	-9 801	-11 436	-9 439	-12 892	-14 865	-10 790	-14 244	-13 955	-18 245	-19 123
Variation	-65	-1 635	1 997	-3 453	-1 973	-2 130	-3 454	289	-4 290	- 878
%	-0,6	-17	17	36	-15	-24,5	-32	-2	-30	-5

Sources : RELF 2007 et PLR 2008

L'évolution du déficit prévisionnel comparé à celle du déficit d'exécution du FNRB de 2004 à 2008 est présentée dans le graphique suivant.

Graphique n° 6 : Evolution du déficit du FNRB



Source : RELF 2007 et PLR 2008

L'analyse de ce graphique révèle une dégradation continue de la situation financière du FNRB. Quoiqu'en 2006, il soit observé une légère tendance de redressement, le déficit s'est accentué en 2007 et en 2008 en passant de 13.955 millions en 2006 à respectivement 18.245 millions en 2007 et 19.123 millions en 2008.

On en déduit un taux de couverture des dépenses du FNRB par ses propres recettes de l'ordre de 38% au titre la gestion 2008 contre 37% en 2007.

## D - AUTRES BUDGETS

Les autres budgets inscrits au titre de la gestion 2008 sont ceux relatifs à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et au Fonds Routier.

### 1 - BUDGET DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

#### a - Recettes

Au 31 décembre 2008, les réalisations de recettes de la CAA présentées dans le tableau n°26 ci-après n'ont pas connu une grande variation par rapport à l'exercice précédent. Elles sont établies à 2.543 millions contre une prévision de 6.000 millions, soit un taux d'exécution de 43% alors qu'elles étaient de 2.614 millions en 2007 pour la même prévision.

#### Tableau n°26 - Recettes du budget de la CAA 2008

(en millions de francs)

Rubriques	Prévisions		Réalizations		Taux d'exécution	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
1-Prêts rétrocédés	5 995	5 995	2 614	2 543	43%	42%
2 - Bonifications de prêts	0	0	0	0	-	-
3 - Commissions d'aval	0	0	0	0	-	-
4 - Loyers	5	5	0	0	0%	0%
5 - Ressources exceptionnelles	0	0	-	-	-	-
6 - Divers	0	0	-	-	-	-
Total des recettes	6 000	6 000	2 614		43%	42%

Sources : RELF/CC 2007 et CG/PLR 2008

#### b - Dépenses

Les dépenses de la CAA objet de la loi de finances de la gestion 2008 sont constituées des dépenses de fonctionnement.

Prévues en loi de finances pour 1.388 millions, elles ont été exécutées pour un montant de 1.194 millions, ce qui correspond à un taux d'exécution de 83,48%.

### 2 - BUDGET DU FONDS ROUTIER

#### a - Recettes

Prévues en loi de finances gestion 2008 pour 2.321 millions, les recettes du Fonds s'élèvent à 3.555 millions, soit un taux de réalisation de 153%. Comme l'indique le tableau n°27 ci-dessous, le taux de réalisation en 2008 est en nette augmentation par rapport à 2007 où il s'était établi à 68%.

**Tableau n°27 - Recettes du budget du Fonds Routier - Gestion 2008***(en millions de francs)*

Rubriques	Prévisions		Réalizations		Taux d'exécution	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
1 - Taxes sur ponts bascules		9		1		-
2- Taxes sur pont du Mono/Sazué		139		230		177
3- Taxe de péage Diiho (Savè)		232		397		157
4 - Taxes de péage Ekpe		1 227		1 124		92
5- Taxe de péage Prékété		88		81		92
6- Taxe de péage Ahozon		255		317		124
7- Taxe de péage Houégbo		0		0		-
8 - Taxes de péage Sirarou		275		419		152
9- Taxe de péage Kpedékpo		68		62		91
10 - Recettes diverse		26		798		3 069
11 - Taxes de péage Ekpè et Prékété Régie		-		126		-
12- Excédent ressources extérieures		-		0		-
Total des recettes		2 321				153

Sources : RELF 2007 et /PLR 2008

**b - Dépenses**

Le tableau n°28 ci-dessous retrace le détail des dépenses du Fonds Routier pour la gestion 2008.

**Tableau n° 28 - Dépenses du budget du Fonds Routier***(en millions de francs)*

Rubriques	Prévisions		Réalizations		Taux d'exécution	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
1 - Dépenses de personnel	130	130	105	110	81	85
2 -Achat de biens et service	8 340	8340	8 340	8327	100	100
3 - Autres transferts courants	281	281	213	243	76	86
4 - Equipement socio-administratif	50	50	50	50	100	100
Total des dépenses	8 801	8 801	8 708	8 730	99	99

Sources : RELF/CC 2007 PLR 2008

Il ressort du tableau ci-dessus que le montant des dépenses du Fonds Routier en 2008 est de 8.730 millions, soit une augmentation de 22 millions plus que la gestion 2007 dont le montant total des dépenses était de 8.708 millions pour une même prévision que 2008 (8.801 millions), soit un taux d'accroissement 0,25%.

**E -COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

Les Comptes Spéciaux du Trésor concernent des opérations relatives à des recettes directement affectées à certaines dépenses par dérogation au principe de non affectation et des opérations qui présentent un caractère temporaire.



L'ordonnance n°2008-05 du 5 novembre 2008 portant loi de finances rectificative pour la gestion 2008 a ouvert au titre des CST trois comptes d'opérations à caractère définitif et deux comptes d'opérations à caractère temporaire.

Il s'agit au titre des comptes à caractère définitif, des comptes Sydonia, Maintien de la paix et Education (appui ciblé), et au titre des comptes à caractère temporaire, des comptes de prêts et d'avances.

Les ressources prévisionnelles s'élèvent à 45.394 millions au titre des opérations à caractère définitif et à 109.942 millions au titre des opérations à caractère temporaire.

Quant aux charges prévisionnelles, elles sont de 46.558 millions au titre des opérations à caractère définitif et de 108 millions en ce qui concerne les opérations à caractère temporaire.

#### 1- OPERATIONS A CARACTERE DEFINITIF

Les CST retracés dans le tableau d'équilibre de la loi de finances, gestion 2008 relativement aux opérations à caractère définitif concernent le compte Sydonia, le compte Maintien de la Paix et le compte Education (appui ciblé).

##### *a - Compte Sydonia*

Le compte n° 967 151 intitulé « programme Sydonia » est alimenté en ressources par 0,5225% de TVA au titre de financement de la contribution de l'Etat et par la redevance informatique (ligne budgétaire 71 7 8) recouvrée au cordon douanier.

En 2008, il a été exécuté en dépenses pour 1.190 millions contre des prévisions de charge de 1.164 millions. Les ressources mobilisées pour le compte Sydonia en 2008 sont de 1.364 millions. Il faut signaler qu'aucune prévision de ressources n'était inscrite dans la loi de finances gestion 2008 au titre du compte Sydonia contrairement aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances qui stipule en son article 28 que : « *les Comptes Spéciaux du Trésor sont prévus et autorisés, dans les mêmes conditions que les opérations du Budget Général* ».

##### *b - Compte Maintien de la Paix*

Ce compte est équilibré en ressources et emplois à la somme de 26.500 millions.

Les recettes budgétaires réalisées au titre du programme Maintien de la Paix en 2008 selon le PLR se chiffrent à 7.602 millions contre une prévision de 26.500 millions, soit un taux d'exécution de 29%. Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 18.592 millions contre une prévision de 26.500 millions, soit un taux d'exécution de 70%. Les opérations relatives au compte Maintien de la Paix ont été retracées dans la

balance générale du compte de l'Etat au niveau du compte 967 152 intitulé opérations militaires à l'extérieur.

*c - Compte Education (appui ciblé)*

Le compte intitulé « Education (appui ciblé) » est un compte à caractère social. Il est ouvert en loi de finances pour la première fois en 2008 et équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 18.894 millions.

Les recettes budgétaires réalisées au titre des opérations relatives à « Education (appui ciblé) » en 2008 selon le PLR se chiffrent à 655 millions contre une prévision de 18.894 millions, soit un taux d'exécution de 3%. Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 240 millions contre une prévision de 18.894 millions, soit un taux d'exécution de 1%.

*d- Observations sur les comptes Sydonia, Maintien de la paix et Education (appui ciblé)*

L'analyse des informations relatives aux comptes Sydonia, Maintien de la paix et Education (appui ciblé) » appelle les observations ci-après.

*d1- Non report des soldes de l'année*

La situation des comptes Sydonia et « Maintien de la paix » présentée dans le compte de gestion n'a pas pris en compte le solde au 31 décembre 2007. Ce qui constitue une violation de l'article 28 alinéa 2 de la loi organique n° 86-021 du 26 septembre 1986 qui dispose : « *sauf dispositions contraires prévues par une loi de finances le solde de chaque compte spécial est reporté d'année en année...* ».

En réintégrant les soldes de l'exercice 2007, les résultats d'exécution de ces deux comptes pour la gestion 2008 se présentent comme suit dans le tableau n°29.

**Tableau n°29 : Point d'exécution des comptes Sydonia et Maintien de la paix**

(en millions de francs)

Compte d'affectation spéciale	Numéro	Solde au 31-12- 07	Opérations de l'année		Solde au 31-12- 08
			Recettes	Dépenses	
Sydonia	96 151	-366	1 364	1 190	-192
Maintien de la paix	96 152	-1 721	7 602	18 592	-12 711

Sources : RELF2007 - PLR 2008

Ainsi, contrairement aux soldes de - 1.190 millions pour le compte Sydonia et - 10.989 millions pour le compte Maintien de la paix présentés par le receveur général

des finances. Les comptes spéciaux présentent des soldes négatifs respectifs de -192 millions et de -12.711 au 31 décembre 2008.

### *d2- Exécution en déficit des comptes d'affectation spéciale*

Conformément à l'article 29 de la loi organique relative aux lois de finances « le montant total des dépenses engagées ou ordonnancées au titre d'un compte d'affectation ne peut excéder le montant total des recettes du même compte.... »

Le tableau n°30 ci-dessous, élaboré à partir des chiffres tirés du rapport sur l'exécution de la loi de finances produits par la Chambre des comptes au titre de la gestion 2007 et du PLR 2008 donne l'évolution du déficit du compte d'affectation spéciale Sydonia et Maintien de la paix de 2006 à 2008.

**Tableau n°30 : Evolution du solde des comptes Sydonia et Maintien de la paix**

*(en millions de francs)*

Compte d'affectation spéciale	N°	Solde	Solde	Solde
		au 31-12-06	au 31-12-07	au 31-12-08
SYDONIA	967151	-1160	-366	-192
Maintien de la paix	96 7152	-326	-1 394	-12 711

Sources : RELF 2007, PLR 2008

Depuis 2006, les comptes d'affectation spéciale Sydonia et Maintien de la paix ont été exécutés en déficit comme l'affiche le tableau ci-dessus.

*L'exécution récurrente en déficit des comptes d'affectation spéciale constitue une violation de la loi à laquelle la Juridiction invite le ministre chargé des finances à mettre un terme.*

## **2 - OPERATIONS A CARACTERE TEMPORAIRE**

Elles sont relatives aux comptes de prêts et d'avances.

### *a - Les comptes de prêts*

Les comptes de prêts retracent les prêts d'une durée supérieure à deux ans consentis par l'Etat dans la limite des crédits ouverts à cet effet, soit à titre d'opérations nouvelles, soit à titre de consolidation. (Article 33 de la loi organique n° 86-021).

Au titre de la gestion 2008, il est prévu en ressources un montant de 3.500 millions pour le compte des prêts. Les charges prévisionnelles sont de 8.000 millions.

En réalisation, seul 0,66% du remboursement attendu de prêts a été effectif. Soit 23 millions d'après le PLR. Les charges par contre ont été réalisées pour un montant de 46 millions. Soit à un taux de 0,58%.

#### *b- Les comptes d'avances*

Conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative aux lois de finances, les comptes d'avances décrivent les avances que le ministre chargé des finances est autorisé à consentir dans la limite des crédits ouverts en loi de finances.

La Loi de finances rectificative 2008, a prévu au titre des comptes d'avances, un montant de 106.442 millions en ressources et un montant de 100.000 millions en charges.

En réalisation, seul la SONAPRA a remboursée au titre de la gestion 2008 un montant de 2.525 millions. Aucune autre recette attendue n'a été réalisée. Le taux de réalisation des recettes est de 2%.

En ce qui concerne les charges, elles ont été réalisées à un taux de 11%. Seul l'ONS et les administrations publiques ont bénéficié d'une avance de 11.572 millions au titre de la gestion 2008. Les autres structures étatiques (SONAPRA, CSPPR ; ONASA, collectivités locales, SONACOP, Entreprises publiques) à qui des dotations ont été prévues n'ont plus obtenu ces avances.

## **II- OPERATIONS DE TRESORERIE**

L'exécution de la loi de finances pour la gestion 2008 a engendré diverses opérations de trésorerie qui seront examinées essentiellement à travers la détermination et la couverture du besoin de financement de l'Etat ainsi que la situation de la trésorerie de l'Etat au 31 décembre 2008.

### ***A - DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT***

Le besoin de financement correspond à l'excédent des emplois de trésorerie de l'année sur les ressources de trésorerie.

Au titre de la gestion 2008, l'exécution de la loi de finances a enregistré divers emplois de trésorerie et ressources de trésorerie ayant engendré un besoin de financement global de -323.925.733.871 francs comme détaillé dans le tableau suivant.

Tableau n°31- Besoin de financement de la gestion 2008 (Base caisse) (en francs)

RUBRIQUES (1)	ENCAISSEMENTS (2)	DECAISSEMENTS (3)	BESOIN DE FINANCEMENT (4)= (2)-(3)
1 - Recettes des Régies financières (DGID et DGDDI)	538 493 451 856		538 493 451 856
2 - Recettes des Régies financières (DGTCP)	20 464 196 707		20 464 196 707
3- Autres recettes (ressources exceptionnelles de trésorerie)	26 590 935 886		26 590 935 886
4 -Règlement avec les gouvernements étrangers	2 014 286 067	1 367 680 093	646 605 974
5- Autres tiers débiteurs	5 797 696 956	4 755 144 137	1 042 552 819
6 - Tiers créditeurs divers	331 051 031		
	693	326 695 747 927	4 355 283 766
6 - Opérations du FNRB	11 837 210		
	791	30 959 527 201	-19 122 316 410
7 - Opérations de la CAA	2 542 799 208	1 194 039 728	1 348 759 480
8 - Opérations Fonds Routier	3 554 806 383	8 729 758 798	-5 174 952 415
9 - Opérations à caractère temporaire	2 548 300 000	11 617 820 208	-9 069 520 208
10 - Aides budgétaires (Dons programmes + Dons projets et legs + Allègement de la dette)	54 029 758 324		
11-Sydonia			54 029 758 324
12- Compte Maintien de la Paix ( Opérations militaires à l'extérieur)		1 190 282 388	-1 190 282 388
13-Compte Education (appui cible)	7 602 155 329	18 591 611 124	-10 989 455 795
13- Emprunts		239 968 668	-239 968 668
Total des encaissements	30 000 000 000	0	30 000 000 000
14 - Créanciers réglés par bons de caisse	1 036 526 629 200		631 185 048 928
15- Créanciers réglés par virement		87 247 858 305	-87 247 858 305
16-Dépenses payées sans ordonnancement préalable à régulariser		554 041 900 319	-554 041 900 319
17 - Imputation provisoire sur crédits délégués chez le comptable centralisateur		301 400 144 741	-301 400 144 741
Total des décaissements		14 420 879 434	-14 420 879 434
TOTAL GENERAL	1 036 526 629 200	1 362 452 363 071	-957 110 782 799
BESOIN DE FINANCEMENT		1 362 452 363 071	-325 925 733 871
			-325 925 733 871

Source : PLR 2008

Comme l'indique le tableau n°31 ci-dessus le besoin de financement de l'Etat à la clôture de la gestion 2008 est arrêté à un montant de -325.925.733.871 francs contre -63.529.278.931 francs en 2007.

Le tableau n°32 ci-dessous élaboré à partir des chiffres tirés du rapport sur l'exécution de la loi de finances 2007 et le projet de loi de règlement 2008 donne l'évolution du besoin de financement de l'Etat.

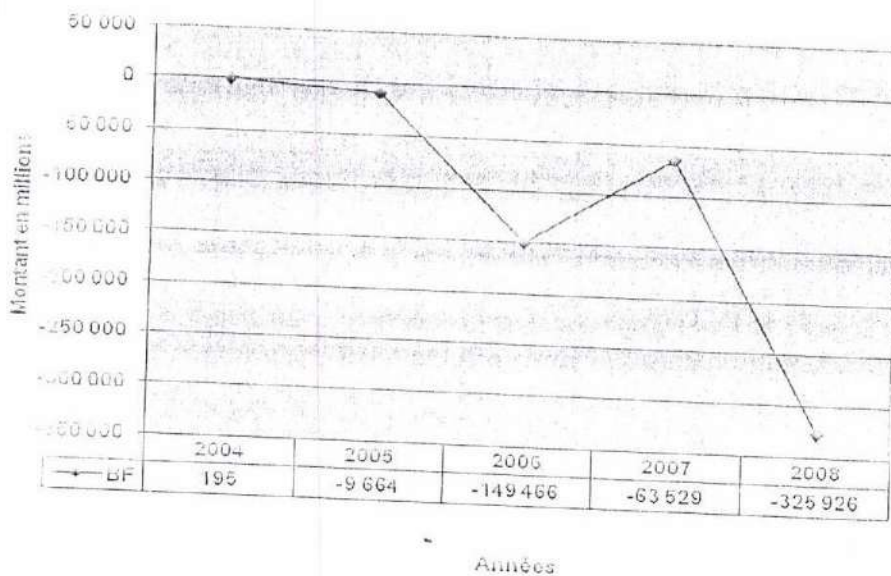
**Tableau n°32 : Evolution du besoin de financement de l'Etat (base caisse)**

Années	2004	2005	2006	2007	2008
Besoin de financement	+194 806 188	-9 663 978 429	-149 466 208 218	-63 529 278 931	-325 925 733 871

Sources : RELF 2007 et PLR 2008

Le graphique n°7 ci-après donne une vue sur l'évolution de la trésorerie pendant les cinq dernières années.

**Graphique n°7 : Evolution du besoin de financement de l'Etat (base caisse) 2004-2008**



## 2 - SITUATION DE LA TRÉSORERIE DE L'ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2008

### 1 - Solde de trésorerie de l'Etat au 31 décembre 2008

Selon le rapport de présentation du compte général de l'administration des finances pour la gestion 2008, le solde de trésorerie de l'Etat s'établit à 186.177.743.191 francs au 31 décembre 2008 comme détaillé dans le tableau n°33 ci-après :

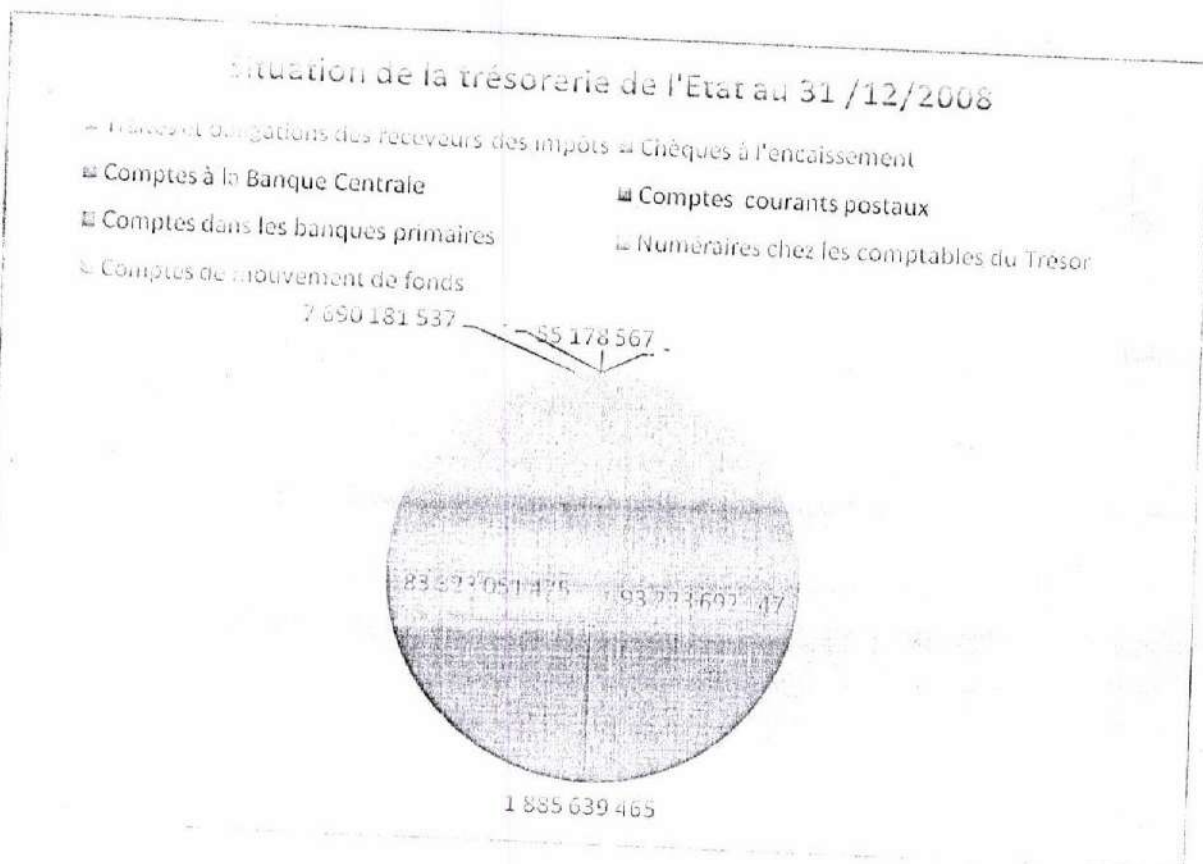
Tableau n°33: Situation de la trésorerie de l'Etat au 31 décembre 2008

(en francs)

COMPTES	LIBELLES	MONTANT
511.112	Traites et obligations des receveurs des impôts	55 178 567
511,3	Chèques à l'encaissement	0
512	Comptes à la Banque Centrale	93 223 692 147
513	Comptes courants postaux	1 885 639 465
515	Comptes dans les banques primaires	83 323 051 475
531	Numéraires chez les comptables du Trésor	7 690 181 537
581	Comptes de mouvement de fonds	0
	TOTAL	186 177 743 191

Source : Annexe n° 3 du CGAF 2008

Le graphique n°8 qui suit montre la part de chaque compte de trésorerie dans la situation au 31 décembre 2008 ;



## 2- Discordance entre les soldes de certains comptes de trésorerie et ceux tirés des états de rapprochement produits à l'appui du CGAF

Comme signalé ci-dessus, dans le CGAF, le solde de la trésorerie de l'Etat au 31 décembre 2008 est de 186.177.743 191 francs. Ce solde diffère de celui tiré du document intitulé « état de rapprochement individuel des comptes » (157.205.893.051 francs).

Le tableau n°34 ci-après fait le point de ces divergences.

**Tableau n°34-** Comparaison des comptes de trésorerie inscrits au CGAF et de ceux tirés des états de rapprochement

Comptes	Libellés	(en francs)		
		Montants de la trésorerie tirés du CGAF	Montant tiré de l'état de rapprochement individuel de chaque compte	Ecart
511.112	Traites et obligations des receveurs des impôts	55 178 567	0	0
511,3	Chèques à l'encaissement	0	0	0
512	Comptes à la Banque Centrale	93 223 692 147	76 594 322 713	16 629 369 434
513	Comptes courants postaux	1 885 639 465	1 149 164 788	736 474 677
	Comptes dans les banques primaires			
15		83 323 051 475	79 462 405 550	3 860 645 925
31	Numéraires chez les comptables du Trésor	7 690 181 537	0	0
81	Comptes de mouvement de fonds chez le RGF	0	0	0
	<b>TOTAL</b>	<b>186 177 743 537</b>	<b>157 205 893 051</b>	<b>-</b>

Sources : Annexe n°3 du CGAF 2008 et états de rapprochement 2008

Dans son rapport sur l'exécution de la loi de finances 2006, la Chambre avait souligné ces mêmes incohérences entre les chiffres et a recommandé que les corrections nécessaires soient apportées.

En réponse à cette préoccupation, le ministre chargé des finances, dans son mémoire en réplique, gestion 2006, avait indiqué que « l'écart entre le solde de trésorerie inscrit au CGAF et celui tiré des états de rapprochements, procède de ce que la situation présentée dans le CGAF retrace toutes les opérations du réseau comptable du Trésor, alors que les états de rapprochements ne retracent que les opérations effectuées au niveau des services centraux de la RGF ». Pour la Chambre le solde arrêté suite aux états de rapprochement doit correspondre au solde de trésorerie inscrit dans le CGAF.

### 3 - Insuffisance dans le calcul du solde de trésorerie

Depuis son rapport sur l'exécution de la loi de finances exercice 2005, la Chambre a souligné dans le cadre de l'analyse du solde réel de trésorerie en fin d'exercice un manque d'enchaînement entre les soldes de trésorerie des années successives et avait recommandé que la situation soit corrigée.



Le solde de trésorerie dégagé en 2008 pour un montant de 186.177.743.537 francs pose aussi un problème d'enchaînement dans sa détermination.

En tenant compte du solde à fin 2007, le solde de trésorerie à fin 2008 devrait être de -123.356.741.260 francs ainsi que présenté dans le tableau ci-après :

**Tableau 35 : Enchaînement logique du calcul du solde de trésorerie**  
(en francs)

Désignation	Montant
Solde fin 2007	202 568 992 611
Encaissements	1 036 526 629 200
Décaissements	1 362 452 363 071
Solde fin 2008	-123 356 741 260

Sources : RELF 2007 et PLR 2008

#### 4 - Evolution du solde de trésorerie de l'Etat de 2004 à 2008

A la clôture de la gestion 2008, le solde de trésorerie de l'Etat arrêté à un total de 186.177.743.537 francs. En 2007 il était de 220.764.365.656 francs.

Sur la période de 2004 à 2008, les détails de l'évolution des soldes de la trésorerie de l'Etat sont récapitulés dans le tableau n°36 ci-après.

Tableau 36 : Point de l'évolution de la trésorerie de l'Etat de 2004 à 2008

(en francs)

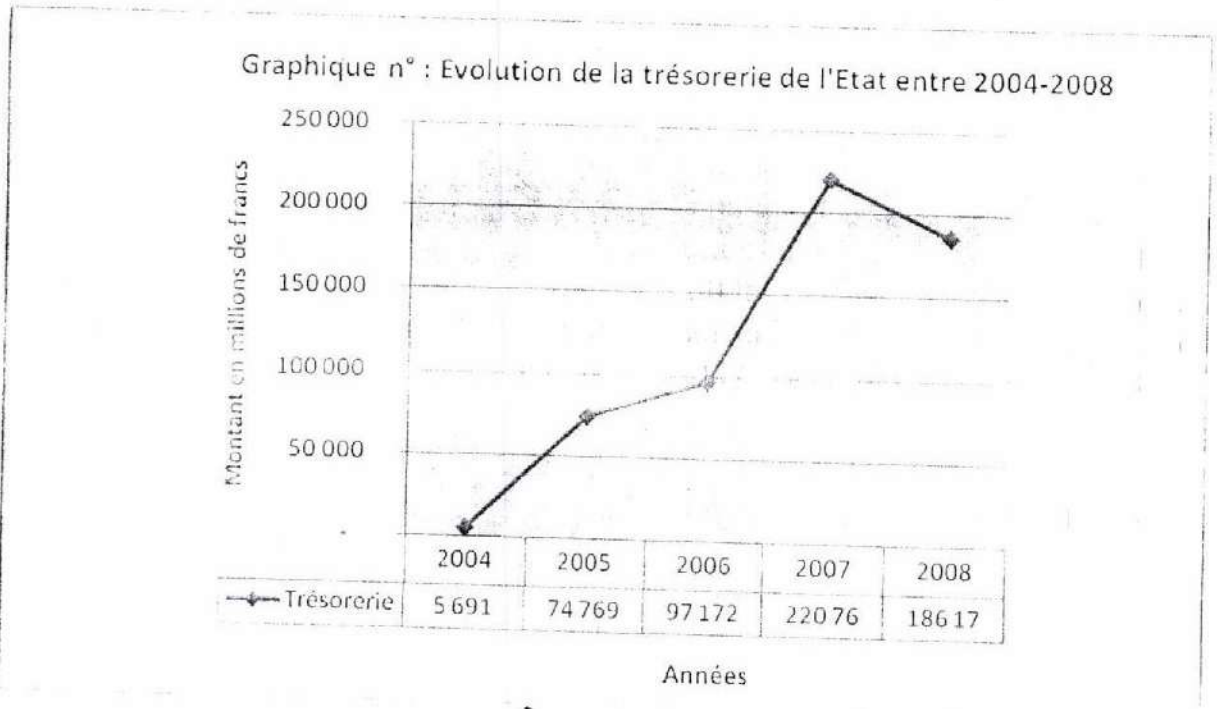
Comptes	Gestions					Variation (5)-(4) montant
	2004 (1)	2005 (2)	2006 (3)	2007 (4)	2008 (5)	
511.112 Traités obligations Receveurs Impôts	55 178 567	55 178 567	55 178 567	55 178 567	55 178 567	0
511.3 -Cheques à l'encaissement	486 017 000	0	0	0	0	0
512. Compte à la BCEAO	32 263 329 759	44 460 138 453	81 079 421 281	149 060 238 064	-93 223 692 147	55 836 545 917
513. Compte Trésor au CCP	16 796 059 276	2 085 067 547	1 244 922 690	860 687 905	1 885 639 465	1.024.951.560
515. Compte banque primaire	2 958 112 154	21 957 536 623	7 785 680 755	65 720 562 800	83 323 051 475	17 602 488 675
531. - Numér chez comptable Trésor	3 725 369 878	4 887 822 911	7 006 967 022	5 067 698 320	7 690 181 537	2 622 483 217
581. - Compte mov fonds centralisateur	631 500 000	1 324 029 462	0	0	0	0
582. Compte mov fonds non centra	0	0	0	0	0	0
Total	56 915 566 634	74 769 773 563	97 172 170 315	220 764 365 656	186 177 743 191	34 586 622 465

Sources : REL.F 2007 et CGAF 2008

Il se dégage de ce tableau que les disponibilités de l'Etat à la BCEAO (compte 512) ont connu une diminution de 2007 à 2008 passant de 149.060 millions à 93.225 millions, soit 55.835 millions. Quant à la situation du CCP (compte 513), elle a connu une augmentation de 2007 (860 millions) à 2008, (1 886 millions), soit un taux de 119%. En ce qui concerne les soldes du trésor dans les Banques primaires (compte 515), ils ont connu une augmentation de 2007 (65.720 millions) à 2008 (83.323 millions).

Le solde du compte 511-112 « traites, obligations des receveurs des impôts » est resté à 55 millions depuis 2003.

Le graphique n°9 illustre cette évolution.



*Handwritten signatures and initials.*

**TITRE II – GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES ET  
COMPTES DE L'ETAT**

## I – GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Les autorisations données par l'Assemblée Nationale à travers le vote de la loi de finances de l'année constituent le cadre formel d'exécution des recettes et des dépenses de l'Etat. Toutefois, la loi organique relative aux lois de finances a prévu des mécanismes pour assouplir ce principe budgétaire.

A travers ce titre, la juridiction examine la régularité des opérations d'exécution de la loi de finances au regard des mécanismes budgétaires prévus. Elle fournit à la Représentation nationale, les éléments d'appréciation de l'utilisation faite par l'Exécutif des crédits mis à sa disposition dans le cadre du vote du budget général de l'Etat pour le fonctionnement des services publics et la réalisation de la politique économique et sociale du Gouvernement.

Les observations de la Chambre sont mises en exergue à travers la fixation et l'utilisation des crédits.

### A – FIXATION DES CREDITS

Les crédits ouverts en 2008 se sont élevés à 1.585.887 millions ainsi que décomposé dans le tableau ci-après.

**Tableau n°37 : Situation des crédits ouverts 2008** *(en millions de francs)*

LIBELLE	MONTANTS			
	Dotations initiales	Reports	Fonds de concours	Crédits ouverts
Dépenses ordinaires	537 523	32 490		570 013
Dépenses en capital	431 611	366 844	21 841	820 296
Budget FNRB	30 831			30 831
Budget CAA	1 388			1 388
Budget fonds routier	8 801			8 801
Compte d'affectation spéciale	46 558			46 558
Opérations à caractère temporaire	108 000			108 000
TOTAL	1 164 712	399 334	21 841	1 585 887

Source : PLR 2008

Les dépenses constatées du BGE au PLR sont de 704.782 millions. Elles n'intègrent pas les ordres de paiement (OP) non régularisés d'un montant total de 5.561 millions.

La Chambre des comptes n'a pas disposé d'informations permettant de connaître le montant total des dépenses exécutées par OP, leur proportion dans la masse des dépenses ainsi que le respect de la réglementation dans l'utilisation des OP qui demeurent une procédure exceptionnelle d'exécution des dépenses publiques.

La synthèse des crédits du budget général de l'Etat exécutés au cours de la gestion ainsi qu'il résulte du projet de loi de règlement est présentée dans le tableau n°38 ci-après.

*A* *B<sup>64</sup>* *AL*

**Tableau n°38 : Tableau de fixation des crédits**

(en millions de francs)

Désignation	Budget Inst. et Min.	Autres Budgets	Budget annexe	Comptes spéciaux du Trésor	Ensemble
<b>I - Crédits</b>					
<b>A- crédits votés</b>	969 134	10 189	30 831	154 558	
Loi de finances rectificative					
<b>Total crédits votés (A)</b>	<b>969 134</b>	<b>10 189</b>	<b>30 831</b>	<b>154 558</b>	<b>1 164 712</b>
<b>B- Modifications</b>					
1 - Du montant des crédits					
* Reports exercice précédent ;	399 334	-			399 334
* Décrets d'avances ;	-	-			-
* Arrêtés d'annulation	-	-			-
* Fonds de concours rattachés	21 841	-			21 841
* Augmentation de crédits gagés par des ressources nouvelles					
<b>SOLDES (crédits ouverts)</b>	<b>1 390 309</b>	<b>10 189</b>	<b>30 831</b>	<b>154 558</b>	<b>1 585 887</b>
2 - De la répartition des crédits					
* Virements de crédits					
Ouvertures	+13 832				+13 832
Annulations	-13 832				-13 832
* Transferts de crédits					
Ouvertures	+9 077				+9 077
Annulations	-9 077				-9 077
* Répartitions de crédits					
Ouvertures					
Annulations					
<b>SOLDES</b>	<b>0</b>				<b>0</b>
<b>Total net des crédits ouverts (B)</b>	<b>1 390 309</b>	<b>10 189</b>	<b>30 831</b>	<b>154 558</b>	<b>1 585 887</b>
<b>II - Dépenses</b>					
Dépenses constatées (1)	632 258	9 924	30 960	31 640	704 782
Rétablissement de crédits					
<b>Dépenses nettes (C)</b>	<b>632 258</b>	<b>9 924</b>	<b>30 960</b>	<b>31 640</b>	<b>704 782</b>
<b>III - Ajustements (provisoires)</b>					
Reports à l'exercice suivant					-959 640
Crédits complémentaires à demander					-490 232
Crédits non utilisés à annuler					25 110
<b>Total des crédits définitifs (D) (2)</b>					<b>-494 518</b>
					<b>626 247</b>

Source PLR2008

(1) y compris la variation nette des arriérés

(2) D = B + III. Ce total devrait correspondre à celui de la ligne « Dépenses nettes ».

Ce tableau met en lumière des anomalies importantes révélatrices d'une utilisation critiquable des mécanismes de la gestion des autorisations budgétaires. En effet, le montant total des crédits définitifs (D), obtenu à partir des crédits net ouverts (B) et

F B<sup>65</sup> M

des ajustements provisoires (III) devrait être mathématiquement égal au montant des dépenses nettes constatées (C). Ce qui n'est pas le cas.

Au nombre des mécanismes mis en œuvre, on note les reports de crédits et les fonds de concours qui affectent le volume des crédits votés et les virements et transferts de crédits qui ne sont que des répartitions internes des dotations.

## 1 - LES REPORTS DE CREDITS

Les reports de crédits sont une exception au principe de l'annualité budgétaire en vertu duquel les crédits ouverts au titre d'un budget ne créent aucun droit au titre du budget suivant. Ils permettent au Gouvernement de poursuivre l'exécution de certaines opérations sur la base de crédits votés au budget précédent.

Au regard des dispositions de l'article 56 de la loi organique n°86-021 du 26 septembre 1986 relative aux lois de finances, les reports de crédits concernent :

- les montants disponibles des crédits de paiement des opérations en capital ;
- les crédits disponibles de certains articles dont la liste est jointe en annexe à la loi de finances de l'année ;
- les crédits correspondant aux dépenses effectivement engagées mais non ordonnancées, dans la limite du 1/10<sup>ème</sup> de la dotation du chapitre intéressé.

Le montant des reports de crédits inscrits au PLR en 2008 est de 399.336 millions.

Les deux arrêtés pris pour constater les reports de crédits au titre de la même année portent sur un montant de 422.315 millions. Le tableau ci-après récapitule les arrêtés pris.

**Tableau n°39- Détails des arrêtés portant reports de crédits**

(en millions de francs)

N° d'ordre	Références arrêtés	Montant du report	Observations
1	n°778/MEF/DC/SGM/DGB/DDC/SPB du 09 juin 2008 portant de report de crédits de l'année 2007 en l'année 2008	4 376	Budget national : 3 902 Financement dons : 474
2	n°878/MEF/CAB/SGM/DGB/DDC/SA du 11 mai 2010 portant rectification de report de crédits de l'année 2007 en l'année 2008 (arrêté n° 0149/MEF/DE/SGM/DGB/DDC/SPB du 26 février 2008 portant report de crédit de l'année 2007 en l'année 2008)	417 939	Budget national : 153 303 Financement dons : 153 322 Financement emprunt : 90 025 Fonds de concours ouverts en 2007 : 21 289
	Total	422 315	

Source CA 2008

Il convient de préciser que le montant des reports de crédits à effectuer en 2008 retenu au PLR 2007 est de 424.005 millions.

*A B<sup>66</sup>*



Il s'en déduit que ce montant (424.005 millions) diffère de celui effectivement inscrit au PLR 2008 (399. 336 millions), lequel diffère du montant total des arrêtés de report de crédits pris au titre de la même gestion (422.315 millions).

*La Juridiction relève une fois de plus cette anomalie récurrente qui consiste à porter des montants différents pour des reports de crédits d'une même année et recommande au ministre chargé des finances de veiller à ce que le montant des reports de crédits annoncés au PLR précédent corresponde à celui inscrit effectivement au PLR suivant qui ne doit pas être différent de la somme des arrêtés pris.*

Par ailleurs, la Chambre a observé que dans le tableau N du PLR 2008, des reports de crédits sur 2009 ont été prévus sur certaines sections budgétaires ne présentant pas de crédits disponibles.

Le tableau n°40 ci-après (extrait du tableau N) met en évidence cette situation.

**Tableau n°40 : Anomalies sur les crédits non consommés inscrits au tableau N du PLR**

(en millions de francs)

Sections	Libellés	Crédits non consommés	Crédits A reporter
12	Cour Suprême	841	1 421
20	Présidence de la République	10 620	15 556
22	Min. de la Défense nationale	4 872	6 289
25	Min. de l'Economie et des Finances	13 442	29 677
26	Min. de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme	2 711	5 758
28	Min. chargé des Relations avec les Institutions	76	421
32	Min. chargé de la Communication	22 045	23 478
36	Min. de la Santé	38 437	42 627
37	Min. de l'Energie et de l'Eau	25 842	47 751
38	Min. de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme	6 064	6 133
39	Min. de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche	26 950	42 419
44	Min. de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scient.	7 790	8 745
49	Min. de la Microfinance de l'Emploi des Jeunes et des Femmes	904	10 041
51	Min. délégué chargé des Transports Terrestres	42 040	88 882
53	Min. de la Réforme Administrative et Institutionnelle	243	268
54	Min. de l'Industrie et du Commerce	11 180	13 522
55	Min. de l'Environnement et de la Protection de la Nature	4 334	13 184
59	Min. de l'Urbanisme de la Réforme Foncière et de l'Erosion	23 040	38 621
62	Min. des Enseignement Maternel et Primaire	45 672	53 240
65	Min. de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation	3 756	15 978

Source : PLR 2008

Les reports de crédits devant être opérés sur les crédits disponibles en fin de gestion, la situation ainsi exposée est révélatrice de dysfonctionnement dans l'application des règles de consommation des crédits.

A B<sup>67</sup>

*La Chambre demande au ministre chargé des finances d'observer plus de rigueur dans la prise des arrêtés portant report de crédits.*

## 2 - LES FONDS DE CONCOURS

Suivant l'article 26 de la loi organique relative aux lois de finances, les fonds de concours sont les fonds versés par les personnes morales ou physiques pour concourir avec ceux de l'Etat à des dépenses d'intérêt public ainsi que les produits de legs et donations attribués à l'Etat ou aux administrations publiques.

L'emploi des fonds doit être conforme à l'intention de la partie versante ou du donateur et n'intervenir qu'après ouverture, par arrêté du ministre chargé des finances, d'un crédit supplémentaire équivalant au montant du fonds de concours (article 57).

Inscrits « pour mémoire » dans les chapitres budgétaires lors du vote de la loi de finances, les montants correspondant aux fonds de concours sont pris en compte en recette lors du versement et un arrêté du ministre chargé des finances est pris pour ouvrir des montants de crédits correspondants sur les chapitres concernés. En principe, le rattachement budgétaire des fonds de concours doit intervenir dans l'année.

Il a été produit en annexe du compte administratif, 18 arrêtés portant ouverture de fonds de concours dont le montant total (21.983 millions) (,) est détaillé dans le tableau en annexe 1.

Ces arrêtés sont relatifs à :

- des dons (10) en l'occurrence les arrêtés n<sup>os</sup> 138, 139, 151, 140, 141, 142, 1353, 1298, 1185 et 739 ;
- des emprunts (8) à savoir les arrêtés n<sup>os</sup> 281, 286, 288, 702, 781, 1373, 1139 et 1438.

*En plus de ces 18 arrêtés, la Chambre a reçu l'arrêté n°1463 portant abrogation de l'arrêté n°1259/MEF/DC/SGM/DGB/DDC/SPB du 05/09/2008 portant ouverture des fonds de concours au profit du Programme d'Appui aux Dynamiques Productives (PADYP). L'arrêté abrogé n'a pas été produit et aucune information n'est fournie pour l'appréciation des circonstances de cette abrogation.*

Il convient de noter que le montant des arrêtés pris (21.983 millions) diffère de celui inscrit au PLR (21.841 millions).



### 3 - LES ANNULATIONS DE CREDITS

Aucun arrêté portant annulation de crédits n'a été pris au cours de la gestion 2008 par le ministre en charge des finances en regard à l'article 45 de la loi organique qui dispose : « Tout crédit qui devient sans objet en cours d'année peut-être annulé par Arrêté du ministre chargé des finances après accord du ministre intéressé. »

La Chambre note que le tableau N du PLR portant sur la *situation des crédits à annuler et des ouvertures de crédits complémentaires* a arrêté à 494.518 millions, le montant total des annulations à opérer au titre de la gestion 2008. Elle relève que le fait d'arrêter les crédits à annuler par section ne permet pas de suivre l'exécution du budget par unité de vote, c'est-à-dire le chapitre.

### 4 - LES VIREMENTS DE CREDITS

Conformément à l'article 55 de la loi organique relative aux lois de finances, les virements de crédits conduisent à modifier la nature de la dépense prévue par la loi de finances et peuvent être opérés de chapitre à chapitre à l'intérieur d'une même section par décret. Ils peuvent aussi être pris par arrêté du ministre des finances à condition d'être opérés d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre.

Treize arrêtés portant virement de crédits ont été produits à la juridiction. Ils portent sur un montant total de 13.832 millions.

Il est à signaler que l'arrêté n°767/MEF/CAB/SGM/DGB/DDC/SPB du 02/06/2008 de montant 378 millions transmis à la Juridiction porte à la fois virement et transfert de crédits.

La Chambre a maintes fois critiqué la prise d'arrêtés portant à la fois virement et transfert de crédits en ce que cette pratique n'assure pas la transparence dans la gestion des crédits.

### 5 - LES TRANSFERTS DE CREDITS

Aux termes de l'article 55 de la loi organique relative aux lois de finances, les transferts de crédits « modifient la détermination du service responsable de l'exécution de la dépense sans modifier la nature de cette dernière ».

En dépit des précédentes observations de la Chambre sur la définition des transferts de crédits, le ministère chargé des finances continue de considérer que « *les transferts de crédits s'effectuent à l'intérieur d'un même chapitre. Il s'agit d'une nouvelle répartition de la dotation budgétaire initiale du chapitre entre les articles qui le composent* ». (cf. point 2.8.1.1 du Projet de loi portant règlement définitif du budget de l'Etat)

Pourtant la disposition légale citée ne souffre d'aucune ambiguïté puisqu'elle énonce clairement qu'il n'y a de transferts de crédits que lorsque le service responsable de la dépense change et qu'un transfert ne devrait jamais modifier la nature de la dépense.

Il est à signaler que la définition des transferts de crédits critiquée par la Chambre est reconduite au PLR 2008 alors même que dans la réponse au questionnaire d'instruction de 2007, une certaine évolution était perçue sur ce point.

Sept arrêtés relatifs aux transferts de crédits ont été produits à la Chambre. Ils portent sur un total de 9.077 millions.

*La Chambre invite instamment le ministre chargé des finances à conformer la prise des divers textes de régulation budgétaire aux dispositions prévues par la loi organique relative aux lois de finances.*

Au total, les anomalies constatées dans la mise en œuvre des mécanismes de régulation budgétaire sont le signe d'une gestion non orthodoxe des crédits budgétaires. Elles affectent la fiabilité des informations sur l'exécution budgétaire.

**B – UTILISATION DES CREDITS**

La Chambre a relevé des dépassements de dotations budgétaires ainsi que d'autres faiblesses dans la mise en œuvre des mécanismes de régulation budgétaire.

**1 - DES DEPASSEMENTS DE DOTATIONS BUDGETAIRES**

Les ouvertures de crédits complémentaires demandées par le Gouvernement se montent à 25.110 millions (article 23 du PLR). Ces crédits son destinés à couvrir les dépassements de dotations budgétaires constatées sur les trois sections ci-après.

**Tableau n°41 : Ouvertures de crédits complémentaires** (en millions de francs)

Sections Budg.	Libellés	Montants
10	Assemblée Nationale	131
921	Dépenses communes	11 670
941	Transfert au titre des taxes affectées	13 309
	<b>TOTAL</b>	<b>25 110</b>

La Juridiction a procédé, sur la base d'une reconstitution à partir du bordereau de développement des dépenses budgétaires, à l'arrêté des dépassements par chapitres budgétaires qui demeurent l'unité de vote. Le total des dépassements constatés est de 154.963 millions avec 79.790 millions pour les crédits provisionnels, 66.904 millions pour les crédits limitatifs et 8.269 millions pour les crédits évaluatifs.

Ces dépassements sont observés chaque année comme le montre le tableau n°42 ci-après.

**Tableau n°42 : Dépassements de crédits** (en millions de francs)

Natures des crédits	2004	2005	2006	2007	2008
Crédits évaluatifs	14 573	14 998	-	10 784	8 269
Crédits provisionnels	51 914	50 674	50 887	42 508	79 790
Crédits limitatifs	36 094	24 351	25 323	45 738	66 904
Total	102 581	90 023	76 210	99 030	154 963

Sources : RELF 2007 et PLR 2008

#### **a - DEPASSEMENTS SUR DES CREDITS EVALUATIFS**

« Les crédits évaluatifs servent à acquitter les dettes de l'Etat résultant de dispositions législatives spéciales ou de conventions permanentes approuvées par la loi. Ils s'appliquent à la dette publique, à la dette viagère, aux frais de justice et aux restitutions, ainsi qu'aux dépenses imputables sur les chapitres dont l'énumération figure sur un état spécial annexé à la loi de finances.

Les dépenses auxquelles s'appliquent les crédits évaluatifs s'imputent, au besoin au-delà de la dotation inscrite aux chapitres qui les concernent » (article 42 de la loi organique).

Au titre de l'exercice budgétaire 2008, l'état annexé à la loi de finances relativement aux rubriques dont les crédits sont évaluatifs porte sur les dépenses des exercices clos (25 90 006 941 02), la dette publique (25 90 001 911 00) et les retraites et pensions (25 4 95 001 951 00 64 3 7).

Il convient de signaler que la rubrique Variation nette des arriérés prévue pour 19.400 millions a été exécutée pour 32.709 millions soit un dépassement de 13.309 millions.

#### **b - DEPASSEMENTS SUR CREDITS PROVISIONNELS**

La loi organique en son article 43 stipule que : « les crédits sont dits provisionnels lorsqu'ils s'appliquent aux dépenses dont le montant ne peut correspondre exactement à la dotation inscrite dans la loi de finances parce que les dépenses afférentes à ces crédits sont engagées en vertu d'une loi ou d'un règlement ».

Les dépenses sur crédits provisionnels ne peuvent être ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts. S'il est constaté en cours d'année que ces crédits sont insuffisants, ils peuvent être complétés par arrêté du ministre chargé des finances par prélèvement sur le crédit global pour dépenses éventuelles. En cas d'urgence, si ces prélèvements se révèlent eux-mêmes insuffisants, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par décrets d'avance soumis à la ratification de l'Assemblée Nationale.

Sur la base des montants reconstitués par la Chambre des comptes, les dépassements sur crédits provisionnels se sont élevés au cours de la gestion 2008 à 79.790 millions comme retracés en annexe n°2.

### *c - DEPASSEMENTS SUR CREDITS LIMITATIFS*

Tout crédit qui n'est ni évaluatif ni provisionnel est limitatif. L'article 44 de la loi organique relative aux lois de finances prévoit que « ...les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées et ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts ; » ceux-ci ne pouvant être modifiés que par une loi de finances sauf dans des circonstances exceptionnelles.

Sur la base des montants extraits du bordereau de développement des dépenses, la Chambre constate que des dépassements de crédits limitatifs ont été notés à hauteur de 66.904 millions. (annexe n°3)

La Chambre relève, depuis le Rapport 1998, le non respect par le Gouvernement de la prohibition de l'exécution des crédits limitatifs au delà des autorisations budgétaires reçues de l'Assemblée Nationale. Le système de gestion des crédits limitatifs laisse penser que le ministre chargé des finances n'est pas tenu par le respect de la limite des autorisations budgétaires.

## **2 - FAIBLESSES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES MECANISMES DE REGULATION**

En plus des observations de la Juridiction relatives à la fixation des crédits, certains autres errements sont relevés dans les documents produits par le Ministère en charge des finances. Ils concernent :

- la non prise de décrets d'avances
- la non mise en œuvre du mécanisme des rétablissements de crédits ;
- l'insincérité des prévisions budgétaires ;
- l'exécution de dépenses en l'absence d'autorisation ;
- l'inexistence d'autorisation de programme.

### *a - NON PRISE DE DECRETS D'AVANCES*

Ainsi qu'il découle de l'article 44 de la loi organique relative aux lois de finances, les crédits limitatifs ne peuvent être modifiés que par une loi de finances sauf dans des circonstances exceptionnelles. Ces circonstances exceptionnelles sont précisées par la loi ainsi qu'il suit :

- les calamités et l'urgence où des décrets peuvent être pris pour ouvrir crédits complémentaires par ponction sur les crédits globaux,

- l'urgence et la non affectation de l'équilibre financier prévu par la loi de finances où les modifications peuvent intervenir par décret d'avance.
- l'urgence et la nécessité impérieuse d'intérêt national où des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par décret d'avances pris en conseil des ministres.

La Juridiction a relevé pour 66.904 millions des dépassements de crédits limitatifs en l'absence de la prise des décrets d'avances comme le prescrit la loi.

Dans le PLR 2008, il est demandé des ouvertures complémentaires de crédit à hauteur de 25.110 millions que le gouvernement semble motiver par l'article 49 de la directive n°06/2009/CM/UEMOA du 26 Juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA qui stipule : « La loi de règlement d'un exercice :

- constate le montant définitif des encaissements de recettes et des ordonnancements de dépenses. A ce titre, elle :
  - 1) ratifie, le cas échéant, les ouvertures supplémentaires de crédits décidées par décret d'avances depuis la dernière loi de finances ;
  - 2) régularise les dépassements de crédits constatés, résultant de circonstances de force majeure ou des reports de crédits et procède à l'annulation des crédits non consommés ... ».

La Chambre fait observer que contrairement à l'énoncé de la Directive aucun décret d'avances n'a été pris pour constater des ouvertures de crédits supplémentaires et aucune circonstance de force majeure n'a été rapportée pour justifier les dépassements de crédits constatés.

*La Cour recommande l'utilisation des mécanismes de régulations budgétaires prévus par la loi organique relative au lois de finances en particulier les décrets d'avances lorsque des circonstances exceptionnelles surviennent lors de l'exécution des autorisations budgétaires .*

#### **b) NON MISE EN ŒUVRE DU MECANISME DE RETABLISSEMENT DE CREDITS**

Au regard des dispositions de l'article 26 de la loi organique relative aux lois de finances, deux catégories d'opérations conduisent aux rétablissements de crédits. Il s'agit :

- des recettes provenant de la restitution au Trésor de sommes payées indûment ou à titre provisoire sur crédits budgétaires ;
- des recettes provenant de cessions ayant donné lieu à un paiement sur crédits budgétaires.

Contrairement aux fonds de concours qui sont directement portés en recettes budgétaires et donnent lieu à due concurrence à l'ouverture de crédits au profit du

Ministère intéressé, les rétablissements de crédits s'analysent comme l'annulation de dépenses déjà effectuées pour le rétablissement d'autorisations consommées.

La Chambre a relevé, au niveau du Bordereau Synthèse des Recettes, le recouvrement par le Trésor d'un montant de 218 millions au titre du reversement au budget national des sommes indûment perçues. Ces recettes auraient dû donner lieu à rétablissement de crédits dans les conditions fixées par l'article 57 de la loi organique relative aux lois de finances, notamment par la prise des arrêtés prévus à cet effet.

Le constat de non mise en œuvre du mécanisme de rétablissement de crédits que la Chambre des comptes réitère chaque année n'a pas trouvé jusqu'ici un écho favorable auprès du ministre chargé des finances qui a toujours pris acte des recommandations dans ses mémoires en réplique.

### *c - INSINCERITE DES PREVISIONS BUDGETAIRES*

Sur la base d'une analyse comparative des prévisions et des réalisations des dépenses, la Juridiction a relevé une faiblesse générale des taux d'exécution du Budget particulièrement en ce qui concerne les dépenses en capital.

Le taux d'exécution global des dépenses de la loi de finances est de 44% par rapport au budget remanié et de 49% par rapport au budget initial. En ce qui concerne en particulier les dépenses en capital, elles n'ont été exécutées qu'à hauteur de 16% des prévisions du budget remanié et 17% de la dotation initiale, reports de crédits et fonds de concours compris.

Il s'en dégage qu'alors même que les prévisions de la loi de finances initiale ont été revues à la hausse (le BIM est passé à 949.734 millions contre 815.476 millions en loi de finances initiale), les montants exécutés (599.549 millions sur 1.370.909 millions, reports de crédits et fonds de concours compris en ce qui concerne le BIM) sont restés bien en deçà des montants arrêtés au budget initial. Il se pose ainsi la question de l'intérêt d'un collectif budgétaire et plus généralement celui de la sincérité des montants retenus au budget remanié.

Au surplus, malgré l'accroissement notable des prévisions de recettes résultant du collectif budgétaire (de 1.023.299 millions à 1.164.712 millions), les recouvrements toutes sources confondues n'ont point atteint les montants prévus au budget initial. Ils n'ont représenté que 60% du budget remanié et 68% du budget initial.

Les ressources exceptionnelles de trésorerie et les ressources extérieures prévues en loi de finances rectificative pour un montant de 433.332 millions pour la couverture du déficit budgétaire n'ont été recouvrées que pour 110.621 millions, soit 26%.

\$

B<sup>74</sup>

~~4~~



Au total, l'ordonnance n°2008-05 du 5 novembre 2008 portant loi de finances rectificative pour la gestion 2008 a creusé le déficit budgétaire prévisionnel dont la couverture n'a été envisagée que par des ressources incertaines.

Toutes ces situations traduisent du point de vue de la Juridiction un gonflement artificiel des prévisions pour des taux d'exécution modestes ; donc une insincérité des prévisions aussi bien en dépenses qu'en recettes.

*Elle invite en conséquence le Gouvernement à observer plus de réalisme dans l'évaluation prévisionnelle des ressources et charges de l'Etat.*

#### *d - EXECUTION DE DEPENSES EN L'ABSENCE D'AUTORISATION BUDGETAIRE*

Comme pour les gestions antérieures et en dépit de ses observations, la Chambre a noté l'exécution de dépenses en l'absence de dotations budgétaires. Il en est ainsi des cas illustrés par les annexes 2 et 3 relatifs aux dépassements de crédits provisionnels et limitatifs.

L'exécution de dépenses en l'absence de dotations budgétaires est une entorse à l'autorisation préalable des recettes et des dépenses consacrée par l'article 2 de la loi organique relative aux lois de finances qui dispose : « La loi de finances de l'année prévoit et autorise pour chaque année civile l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat... ».

#### *e - INEXISTENCE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES*

A la lumière des dispositions de l'article 56 de la loi organique portant loi de finances, les reports de crédits résultent des crédits de paiement lesquels constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année budgétaire pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes. (article 12 alinéa 3).

Ce même article précise en son alinéa 2 que « Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses en capital dont l'engagement est autorisé pour la réalisation des autorisations prévues par la loi. »

Ces dispositions de la loi sont renforcées par l'article 13 de la Directive 05 /97/CM/UEMAO relative aux lois de finances qui édictent que les dotations affectées aux dépenses en capital peuvent comprendre des autorisations de programmes et des crédits de paiement.

Sur la base de ces dispositions, il est aisé de conclure que les dépenses en capital, objet de réalisation dans un cadre pluriannuel font l'objet d'une double autorisation budgétaire : une première autorisation concernant l'ensemble du programme laquelle échappe aux principes de l'annualité et une seconde autorisation concernant la partie du programme à réaliser au cours de l'année sous la forme de crédits de paiement.

Les projets d'investissement doivent donc faire l'objet d'une autorisation parlementaire précisant entre autres le montant global et la durée desdits projets, la tranche annuelle faisant l'objet des crédits de paiement.

La Chambre a noté que les informations sur les dépenses en capital aussi bien en prévisions qu'en réalisations ne concernent que l'exercice courant ; ce qui rend difficile le suivi des réalisations d'investissement.

*De façon plus générale, et relativement à la gestion des autorisations budgétaires, la Juridiction renouvelle sa préoccupation quant au non respect des mécanismes de régulation budgétaire prévus par la loi organique relative aux lois de finances. Elle invite instamment le Ministère chargé des Finances à inscrire l'exécution de toute opération de dépense dans le cadre des dispositions légales et réglementaires afin d'assurer la fiabilité et la lisibilité des informations sur la gestion budgétaire.*

## **II- COMPTES GENERAUX DE L'ETAT.**

L'examen des comptes généraux de l'Etat permet à la Chambre des comptes de se prononcer sur l'évolution de la situation patrimoniale de l'Etat à travers les états financiers et le résultat de type patrimonial qui est le solde des opérations du budget de fonctionnement comptabilisées dans les comptes de gestion des classes 6 et 7.

Pour la gestion 2008, le bilan de l'Etat au 31 décembre 2008 est produit en annexe au rapport de présentation du CGAF.

Le résultat patrimonial de l'année 2008 inscrit dans le rapport de présentation du CGAF est de 65.550 millions contre 109.933 millions en 2007.

### **A- DES ETATS FINANCIERS PRODUITS**

Depuis 2006, le ministre a renoué avec la présentation du bilan de l'Etat au 31 décembre à l'appui du CGAF, avec la nuance que l'exhaustivité de l'évaluation financière du patrimoine de l'Etat demeure une inconnue et constitue un handicap à la tenue d'une comptabilité patrimoniale fiable. Le bilan n'est présenté qu'à titre indicatif.

Comme dans ses rapports sur les gestions 2006 et 2007, la Juridiction financière, tout en reconnaissant les difficultés et la complexité de l'évaluation financière du patrimoine de l'Etat fait observer qu'un bilan ne peut être présenté à titre indicatif. Il doit être le reflet de la situation patrimoniale de l'Etat. Autrement, l'objectif de transparence poursuivi en instituant au niveau de l'Etat une comptabilité inspirée du SYSCOA ne pourra être atteint si les documents produits en fin d'année le sont à titre indicatif.

Par ailleurs, la Chambre ne conçoit pas que des états financiers puissent être présentés à titre indicatif sur des gestions successives.

Les autres documents relatifs à la comptabilité patrimoniale tels que, le compte de résultat et l'état annexé doivent être produits afin de fournir aux destinataires et utilisateurs de ces documents des éléments d'appréciation du patrimoine de l'Etat.

Faute de disposer de tous les documents prévus par la réglementation, les analyses de la Juridiction financière se limitent aux informations contenues dans les deux documents fournis à savoir le bilan et la balance générale.

## 1- LE BILAN

Le tableau n°43 ci-après présente le bilan condensé de l'Etat au 31 décembre 2008.

**Tableau n° 43: Bilan condensé au 31 décembre 2008** *(en millions de francs)*

ACTIF	2007	2008	PASSIF	2007	2008
Actif immobilisé	92 821	276 097	Situation nette	230 109	216 291
Avance aux régies et transferts de dépenses	18 026	19 119	Dettes financières	220 288	43 442
Actif circulant	72 202	759 292	Autres dettes	382 477	794 774
<b>TOTAL</b>	<b>832 875</b>	<b>1 054 508</b>	<b>TOTAL</b>	<b>832 875</b>	<b>1 054 508</b>

Source : Annexe n°6 du CGAF

Ce tableau tiré du CGAF indique que le bilan au 31 décembre 2008 est équilibré et arrêté à la somme de 1.054.508 millions.

### a - L'actif du bilan

L'actif est subdivisé en deux grandes masses à savoir l'actif immobilisé et l'actif circulant. Toutefois, comme les années précédentes, les postes relatifs aux avances

aux régies et transferts de dépenses n'ont été classés dans aucune des deux grandes masses de l'actif.

- *L'actif immobilisé*

L'actif immobilisé comprend les comptes de la classe 2, c'est-à-dire toutes les immobilisations incorporelles, corporelles et financières de l'Etat. Le montant de l'actif immobilisé est passé de 92.821 millions en 2007 à 276.097 millions en 2008, soit une augmentation de 183.276 millions correspondant à un taux de 197%. Cette augmentation de l'actif immobilisé est essentiellement due à l'évolution des soldes des postes énumérés dans le tableau n°44 ci- après :

**Tableau 44 : Evolution de soldes de certains postes d'actifs immobilisés**

(en millions de francs)

	Postes	Solde en 2007	Solde en 2008	Evolution	Pourcentage
23	Immeuble	5 024	66 952	9 400	23
24	Meuble	25 521	44 903	203	1
25	Equipement milit	6 888	8 635	3 660	113
29	Prêt et avance	0	147 734	3 809	862

Sources : RELF 2007 et CGAF 2008

Il ressort de ce tableau que de 2007 à 2008, certains postes du bilan tels que les immeubles, équipement militaire, les prêts, participation et avance ont connu une augmentation exceptionnelle. Mais, comme les autres années, le bilan n'est accompagné d'aucun détail pour expliquer l'évolution de ces postes. La balance générale des comptes ne renseigne pas davantage sur la situation.

Pour ces mêmes raisons, la Chambre avait émis des réserves sur la sincérité des informations contenues dans les bilans des années 2006 et 2007. Ces informations n'ayant pas été fournies, la Chambre réitère ses réserves sur la sincérité des chiffres contenus dans le bilan 2008

- *L'actif circulant*

Les principaux postes de l'actif circulant sont les comptes transitoires ou d'attente, les débiteurs divers et les comptes de trésorerie. Le total de l'actif circulant non compris les avances aux régisseurs et transfert de dépenses est passé de 722.027 millions en 2007 à 759.291 millions en 2008, soit une augmentation de 5%.

Comme les années précédentes, cette augmentation est surtout due au compte transitoire ou d'attente dont le solde est passé de 486.891 millions en 2007 à 559.329 millions en 2008.

## *b - Le passif*

En dehors de la situation nette, les autres postes du passif du bilan sont regroupés dans deux grandes masses à savoir : les dettes financières de l'Etat et les autres dettes.

- *La situation nette*

La situation nette est constituée du report à nouveau, du résultat de l'année et des dons projets et legs. Dans le bilan de 2008, le montant de la situation nette de l'Etat est de 216.291 millions contre 230.109 millions en 2007.

- *Les dettes financières*

Elles sont essentiellement constituées des emprunts projets multilatéraux, des tirages sur emprunts extérieurs et intérieurs. Le montant total des dettes financières est passé de 220.289 millions en 2007 à 43.442 millions en 2008, soit une diminution de 80 %. Cette exceptionnelle diminution des dettes financières est surtout due à l'évolution du poste « tirages sur emprunts programme dont le montant de 150.354 millions en 2007 est nul en 2008.

- *Autres dettes*

Sont comptabilisées dans cette grande masse les opérations concernant divers créiteurs de l'Etat. Le montant total de ce poste est passé de 382.477 millions en 2007 à 794.774 millions en 2008. Elle est essentiellement composée de transferts de recettes, de dépenses en instance de règlement, des débiteurs et créiteurs divers, compte transitoire d'attente et déposant.

L'augmentation du montant du poste « autres dettes » provient de l'évolution de la ligne « transfert de recettes » qui est passée de 11.427 millions en 2007 à 372.934 millions en 2008.

## **2- LE COMPTE DE RESULTAT**

Le résultat de l'exercice 2008 tel que présenté dans le CGAF est de 65.550 millions contre 109.933 millions en 2007, soit une diminution de 44.383 millions correspondant à un taux de 40 %.

Le tableau n°45 ci-après retrace l'évolution du résultat depuis 2006.

**Tableau n°45 : Evolution du résultat patrimonial**

*(en millions de francs)*

Années	2006	2007	2008
Résultats	63 503	109 933	65 550

sources : RELF 2007 et CGAF 2008

Il ressort de ce tableau que le résultat patrimonial est passé de 63.503 millions en 2006 et est remonté à 109.933 millions en 2007. En 2008, il est retombé à 65.550 millions.

Comme signalé dans les précédents rapports, ces résultats tirés des rapports de présentation des CGAF successifs sont calculés directement à partir des totaux des comptes des classes 6 et 7 sans s'intéresser aux soldes significatifs de gestion et sans distinguer le résultat d'exploitation du résultat financier.

Les données disponibles dans le rapport de présentation du CGAF n'ont pas permis à la Chambre de se rendre compte de la sincérité de ce résultat qui n'a d'ailleurs pas tenu compte de certaines charges comme les amortissements, les provisions et les charges à payer.

### **- LA BALANCE GENERALE DES COMPTES**

L'examen de la balance générale des comptes produite au titre de l'exercice 2008 appelle les observations ci-après :

- tous les comptes des classes 1 et 2 présentent des soldes nuls aussi bien à l'entrée qu'à la clôture ;
- les opérations de l'année ne transparaissent pas dans la balance et les mouvements des comptes des classes 1- 2-6-7 ne sont pas retracés ;
- la balance ne fait pas ressortir les soldes des comptes de la classe 2 à la clôture de l'exercice ;
- les montants des comptes dans la balance ne sont pas conformes à ceux inscrits au bilan.

En fait, la balance générale des comptes devrait renseigner sur les soldes de ces comptes à l'ouverture, les mouvements et les soldes à la clôture. Ce qui n'est pas le cas, si bien qu'il est impossible d'expliquer les montants des différents postes du bilan. Aussi, contrairement au contenu du rapport de présentation du CGAF, la balance produite à l'appui du CGAF ne présente pas la situation des comptes de l'Etat à la clôture de l'exercice.

### **3 - INSUFFISANCES RELEVÉES**

Dans ses précédents rapports sur l'exécution des lois de finances, la Chambre avait relevé certaines insuffisances dans la présentation des états financiers. Les états financiers de 2008 soumis à l'appréciation de la Juridiction présente ces mêmes insuffisances relatives :

- au défaut de présentation des informations sur l'évaluation des postes du bilan ;
- à la non prise en compte des amortissements dans la détermination du résultat patrimonial.

## - NON PRESENTATION DE L'INFORMATION SUR L'EVALUATION DES ELEMENTS D'ACTIF

Comme les années précédentes, le bilan de l'Etat au 31 décembre 2008 n'est pas accompagné de documents fournissant des explications sur l'évolution des postes du bilan.

En fait, compte tenu de l'évolution des montants de certains postes par rapport à l'année précédente, le bilan devrait être accompagné de commentaires fournissant une description plus complète des éléments du patrimoine et du rapport d'évaluation de certains postes du bilan tels que les meubles, les prêts et avances et les tirages sur emprunts programme.

## - NON PRISE EN COMPTE DES AMORTISSEMENTS DANS LA DETERMINATION DU RESULTAT PATRIMONIAL

Sur le bilan, le montant de l'actif immobilisé est passé de 92.821 millions en 2007 à 176.097 millions en 2008, soit une augmentation de 197%. Aucune information n'a été produite à l'appui du bilan pour expliquer cette augmentation de l'actif immobilisé.

Par ailleurs, ces soldes concernent des postes relatifs à des biens amortissables.

L'examen de la balance générale et du bilan montre, comme les autres années, qu'aucun amortissement n'a été pratiqué. De plus, la balance ne renseigne pas sur les nouvelles acquisitions et les sorties des biens pour convaincre de la sincérité des montants inscrits.

Pour la Chambre, les montants de ces postes du bilan devraient tenir compte de la valeur nette comptable des biens, des nouvelles acquisitions et des biens sortis du patrimoine de l'Etat afin de présenter une image fidèle des états financiers.

## **CONCLUSION**

L'exécution de la loi de finances gestion 2008 s'est soldée par un résultat négatif de 118 millions alors qu'il était en 2007 positif de 115.482 millions.

Les ressources ont été réalisées pour un montant de 687.663 millions contre 702.471 millions en 2007, soit 1% en moins.

Quant aux charges, elles ont connu un léger accroissement (1%) passant de 702.471 millions en 2007 à 704.782 millions en 2008.

En ce qui concerne le respect des autorisations budgétaires, la gestion 2009 a enregistré, comme les années précédentes, des cas de dépassements injustifiés de crédits, l'exécution des dépenses non prévues, des mauvaises utilisations des mécanismes de régulations budgétaires tels que les reports de crédits, les transferts de crédits et les fonds de concours. La Juridiction a également relevé la non mise en œuvre de certains autres mécanismes tels que les rétablissements de crédits et les décrets d'avances ainsi que l'insincérité des prévisions budgétaires.

Comme en 2007, la Chambre a relevé le défaut de présentation d'informations sur l'évaluation des postes du bilan et la non prise en compte des amortissements dans la détermination du résultat patrimonial.

Pour le solde à transporter au compte des découverts permanents du Trésor, la Chambre, après examen des documents soumis à son appréciation, confirme qu'il est de 18.198 millions conformément à l'article 23 du PLR.



*DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE*

Déclaration générale de conformité du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) et du Compte administratif du Budget Annexe du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) pour la gestion 2008

Avec

Les comptes de gestion présentés à la Chambre des comptes de la Cour Suprême pour la même gestion par le Receveur Général des Finances, Comptable Principal de l'Etat et comptable du budget annexe du Fonds National des Retraites du Bénin.

En application de l'article 112 de la loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, de l'article 49 de la loi organique n°86-021 du 26 septembre 1986 relative aux lois de finances, de l'article 89 du décret n°2001-039 du 15 février 2001 portant règlement général sur la comptabilité publique et de l'article 152 alinéa 4 de la loi 2004-20 du 17 août 2007 portant règles applicables devant les formations juridictionnelles de la Cour Suprême, la Chambre des comptes de la Cour Suprême doit constater la conformité entre les comptes individuels des comptables et les comptes généraux à partir des documents établis par les services du Trésor et ceux des ordonnateurs.

Elle doit également constater la conformité entre les comptes de l'agent comptable du budget annexe du Fonds National des Retraites du Bénin et ceux de l'ordonnateur dudit budget.

A cette fin, ont été produits pour l'année 2008 à la Juridiction financière, le compte de gestion sur chiffres du Receveur Général des Finances, le compte administratif de l'ordonnateur, le compte général de l'administration des finances et le projet de loi portant règlement du Budget Général de l'Etat ainsi que les comptes de recettes et de dépenses du Budget Annexe du Fonds National des Retraites du Bénin.

**I- RAPPROCHEMENT ENTRE LA BALANCE GENERALE DE SORTIE AU 31 DECEMBRE 2007 ET LA BALANCE GENERALE D'ENTREE AU 1er JANVIER 2008.**

Le tableau n°1 ci-après retrace les montants de la balance générale de sortie au 31 décembre 2007 et de la balance générale d'entrée au 1er janvier 2008.

**Tableau n°1- Rapprochement entre la balance générale de sortie au 31 décembre 2007 et la balance générale d'entrée au 1<sup>er</sup> janvier 2008**

( en million de francs)

Classes	Soldes au 31/12/2007		Soldes au 01/01/2008	
	Débiteurs	Créditeurs	Débiteurs	Créditeurs
1			-	-
2		-	-	-
3	18 586	285 316	15 640	375 205
4	501 253	370 586	476 764	340 909
5	220 764	-	220 764	-
9	126 864	650 475	-	-
Total	867 467	1 306 377	713 168	716 114

Sources : balances générales 2007 et 2008

Il ressort de ce tableau ce qui suit:

- les soldes des comptes à la clôture de l'année 2007 ne sont pas conformes aux soldes affichés au début de l'année 2008. Ce qui dénote du non respect du principe de l'intangibilité du bilan ;
- la balance d'entrée de l'exercice 2008 n'est pas équilibrée. Alors que le total des comptes débiteurs est de 713.168 millions, celui des comptes créditeurs est de 716.114 millions ;
- les comptes des classes 1 et 2 présentent tous des soldes nuls à l'ouverture de l'exercice 2008.

Ces divergences avaient été également notées entre les balances relatives aux gestions 2005, 2006 et 2007.

## II- RAPPROCHEMENT DES COMPTES DE L'ORDONNATEUR AVEC CEUX DU COMPTABLE DE L'ETAT

### A- RECETTES

1- Rapprochement des notes d'accord des administrations financières avec le bordereau synthèse des recettes.

Le tableau n°2 ci-après présente cette comparaison.

**Tableau n°2- Rapprochement des notes d'accord des administrations financières avec le Bordereau Synthèse des Recettes (BSR)**  
(en millions de francs)

Note d'accord		BSR	
Régies financières	Montant	Nature recettes	Montant
DGDDI	291 192	Recettes fiscales	519 804
DGID	249 124 <sup>1</sup>	Recettes non Fiscales	51 078
DGTCP (y compris dons projet et legs et emprunts projets)	129 261	Dons Projets et Legs	40 808
		Emprunts Projets	30 000
		Recettes exceptionnelles	13 460
<b>Total</b>	<b>669 577</b>		<b>655 150</b>

Sources : notes d'accord et BSR 2008.

Le rapprochement ci-dessus fait apparaître que le montant total des recettes tiré du BSR est de 655.150 millions alors que le montant total tiré des notes d'accord est de 669.577 millions. Il se dégage ainsi un écart de 14.427 millions.

#### - Rapprochement du bordereau synthèse des recettes et le PLR.

Le rapprochement entre le montant des recettes inscrit au BSR et celui du projet de loi de règlement se présente comme suit :

**Tableau n°3 - Rapprochement des recettes inscrites au PLR avec le Bordereau Synthèse des Recettes (BSR)**  
(en millions de francs)

PLR		BSR	
Régies financières	Montant	Nature recettes	Montant
DGDDI	291 192	Recettes fiscales	519 804
DGID	249 124 <sup>2</sup>	Recettes non Fiscales	51 078
DGTCP (y compris dons projet et legs et emprunts projets)	129 261	Dons Projets et Legs	40 808
		Emprunts Projets	30 000
		Recettes exceptionnelles	13 460
<b>Total</b>	<b>669.577</b>		<b>655 150</b>

Sources : PLR et BSR 2008

Il ressort de ce tableau qu'il y a une discordance de 14.427 millions entre le total des recettes inscrit au PLR et celui inscrit au BSR.

<sup>1</sup> Y compris les recettes M°P3 et CD2 et les recouvrements douanes et Trésor pour le compte de la DGID  
<sup>2</sup> Y compris les recettes M°P3 et CD2 et les recouvrements douanes et Trésor pour le compte de la DGID

Par ailleurs, le mode de présentation du PLR ne permet pas de faire une distinction entre les recettes fiscales et les recettes non fiscales recouvrées par les administrations.

## B- DEPENSES

### 1- Rapprochement des dépenses du compte administratif (CA) avec celles du Bordereau de Développement des Dépenses (BDD).

Le tableau ci-après fait le point du rapprochement des dépenses du compte administratif avec celles du bordereau de développement des dépenses.

**Tableau n°4- Rapprochement des dépenses du Compte Administratif (CA) avec celles du Bordereau de Développement des Dépenses (BDD)**  
(en millions de francs)

n° d'ordre	Intitulé	Montant		Ecart
		BDD	CA	
1	Dépenses ordinaires (montant ordonnancé et accepté)	471 668	471 668	
2	Dépense en Capital montant ordonnancé et accepté)	132 152	132 152	0
3	OP non régularisé	5 562	5 562	0
	MP3 et CD2	28 344		28 344
	Crédits délégués exécutés	86		86
	Frais de tenue de compte et télex	8		8
	Total	637 820	609 382	28 438

Sources : BDD et CA 2008

Il ressort de ce tableau une concordance du montant total des dépenses ordonnancées du compte administratif de l'ordonnateur et celui des dépenses ordonnancées et acceptées du bordereau de développement du comptable.

Par ailleurs, les deux documents affichent le même montant de dépenses exécutées par OP et non régularisées.

Par contre, les dépenses MP3 et CD2, les dépenses exécutées par crédits délégués et les frais de tenue de compte d'un montant total de 28.438 millions n'ont pas été pris en compte dans le compte administratif de l'ordonnateur.

### 2- Rapprochement des dépenses du Bordereau de Développement des Dépenses (BDD) avec celles du Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF).

Ce rapprochement est présenté dans le tableau n°5 ci-après :

**Tableau n°5 - Rapprochement des dépenses du bordereau de développement des dépenses avec celles du compte général de l'administration des finances (CGAF)**

(en millions de francs)

n° ordre	Intitulé	Montant		Ecart
		BDD	CGAF	
1	Dépenses ordinaires (montant ordonnancé et accepté)	471 668	500 106	-28 438
2	Dépense en Capital montant ordonnancé et accepté)	132 152	132 152	0
3	OP non régularisé	5 562		5 562
	MP3 et CD2	28 344		28 344
	Crédits délégués exécutés	86		86
	Frais de tenue de compte et télex	8		8
	Total	637 820	632 258	5 562

Sources : BDD et CGAF 2008

elon le BDD, le montant total des dépenses y compris les dépenses exécutées par OP et non régularisées est de 637.820 millions. Quant au CGAF, il n'a pas tenu compte des dépenses OP non régularisées et a arrêté le montant total des dépenses à 632.258 millions. Le CGAF a également pris en comptes les dépenses MP3 et CD2, les dépenses exécutées par crédits délégués et les frais de tenue de compte dans le total des dépenses ordinaires.

Il y a donc concordance entre les deux documents pour un montant total de dépenses arrêté à 632.258 millions.

**Rapprochement des dépenses du bordereau de développement des dépenses avec celles du projet de loi de règlement.**

Le rapprochement est présenté dans le tableau n°6 ci-après :

**Tableau n°6 - Rapprochement des dépenses du bordereau de développement des dépenses (BDD) avec celles du projet de loi de règlement (PLR).**

(en millions de francs)

n° ordre	Intitulé	Montant		Ecart
		BDD	PLR	
1	Dépenses ordinaires (montant ordonnancé et accepté)	471 668	467 397	4 271
2	Dépense en Capital montant ordonnancé et accepté)	132 152	132 152	0
3	OP non régularisé	5 562		5 562
	MP3 et CD2	28 344		28 344

	Crédits délégués exécutés	86		86
	Frais de tenue de compte et téléx	8		8
	Total	637 820	599 549	38 271

Sources : BDD et PLR 2008

Le rapprochement entre le PLR et le BDD fait apparaître une différence de 38.271 millions qui se justifie par le montant de la variation nette des arriérés (32.709 millions) et le montant des dépenses exécutées par OP et non régularisées (5.562 millions).

En retranchant du BDD (637.820 millions), le montant des OP non régularisés (5.562 millions), on obtient 632.820 millions. De même, en ajoutant au montant du PLR (599.549 millions) la variation nette des arriérés (32.709 millions), on retrouve le même montant (632.820 millions) qui est celui porté à l'article 14 du PLR au titre des dépenses définitives du budget général de l'Etat.

### **III- RAPPROCHEMENT ENTRE LES COMPTES DE L'AGENT COMPTABLE DU BUDGET ANNEXE DU FONDS NATIONAL DES RETRAITES DU BENIN AVEC LES COMPTES DE L'ORDONNATEUR DU MEME BUDGET POUR LA GESTION 2008**

Pour la gestion 2008, les documents produits à la Juridiction pour rendre compte de l'exécution du budget du Fonds National des Retraites du Bénin sont :

- le compte administratif gestion 2008;
- le bordereau de développement des dépenses du FNRB ;
- le bordereau sommaire d'état de rapprochement des dépenses ordonnancées et acceptées du FNRB ;
- l'état des ordres de paiement non régularisés ;
- le bordereau détaillé, des émissions, recouvrements et des RAR des recettes du FNRB ;
- l'état détaillé des RAR.

#### **A- Recettes**

Le montant total des recettes du FNRB inscrit dans le bordereau détaillé des prévisions, des émissions, des recouvrements et des reste à recouvrer du Fonds National des Retraites du Bénin s'élève à 11.837 millions pour une prévision de 15.966 millions. Ce montant est conforme à celui inscrit dans le CGAF et le PLR.

#### **B- Dépenses**

Dans le bordereau sommaire d'état de rapprochement des dépenses ordonnancées et acceptées, signé du comptable et du directeur des pensions et rentes viagères le montant total des dépenses ordonnancées et acceptées s'élève à 30.960 millions

contre une prévision de 30.831 millions. Ce montant est conforme à celui inscrit dans le CGAF et le PLR.

### C- Solde de l'exécution du budget du FNRB

Les réalisations de recettes du FNRB étant de 11.837 millions alors que les dépenses se sont élevées à 30.959 millions, l'exécution du budget du Fond National des Retraites du Bénin s'est soldée par un déficit de 19.122 millions contre 18.200 millions en 2007 et 13.955 millions en 2006.

## IV- TRANSPORT AU COMPTE PERMANENT DES DECOUVERTS DU TRESOR

Suivant les montants figurant aux articles 4, 6, 9 et 14 du projet de loi de règlement, le solde à transporter au compte permanent des découverts du Trésor s'établit à 18.728 millions détaillés ainsi qu'il suit dans le tableau n°7 ci-après.

**Tableau n°7 - Solde à transporter au compte permanent des découverts du Trésor**

*(en millions de francs)*

Rubrique	Recettes	Dépenses	Ecart
BIM	669 578	599 549	70 029
FNRB	11 837	30 960	-19 121
Variation nette arriérés	-	32 709	-32 709
Total	681 415	663 218	18 197
<b>Solde à transporter</b>			<b>18 197</b>

Source : CGAF 2008

Le solde à transporter au compte permanent des découverts du Trésor est de 18.198 millions conformément à l'article 23 du PLR.

Au total, pour le compte de l'Etat gestion 2008, les recettes totales effectives réalisées par les régies financières s'élèvent à 669.578 millions de francs selon le PLR et le CGAF. Ce montant n'est pas conforme, à celui inscrit au BSR qui affiche un montant total de 655.150 millions.

Il se dégage un écart de 14.428 millions qu'il convient de justifier.

Les dépenses quant à elles s'élèvent, dans le bordereau de développement des dépenses du Receveur Général des Finances, à 632.258 millions de francs y compris la variation nette des arriérés et non compris les OP non régularisés.

Dans le projet de loi de règlement elles ont été arrêtées à la somme de 599.549 millions hors variation nette des arriérés. En prenant en compte le montant de la



variation nette des arriérés, les dépenses définitives se sont élevées à 632.258 millions.

En ce qui concerne le FNRB, ses recettes se sont élevées à 11.837 millions et les dépenses à 30.960 millions.

En conséquence, après avoir entendu monsieur Benoît AZODJILANDE, Conseiller Rapporteur, en son rapport, et sous réserve des observations formulées dans la présente Déclaration, des erreurs et irrégularités pouvant être relevées ultérieurement lors de l'apurement juridictionnel, la Cour déclare ce qui suit :

1°) le compte de l'Ordonnateur gestion 2008 est en accord avec le compte de gestion du Receveur Général des Finances, Comptable Principal de l'Etat pour la même gestion ;

2°) Les opérations de recettes et de dépenses du budget annexe du Fonds National des Retraites du Bénin arrêtées à 11.837 millions pour les recettes contre 30.960 millions pour les dépenses dans le compte de l'ordonnateur sont conformes à celles du compte du comptable ;

3°) conformément à l'article 23 du projet de règlement, le solde des opérations du budget des institutions et ministères et du budget du Fonds National des Retraites à transporter au compte permanent des découverts du Trésor est de 18.198 millions.

La présente déclaration a été prononcée par la Cour suprême dix huit juin deux mil douze.

Etaient présents : madame Jocelyne ABOH-KPADE ; Président de la Chambre des Comptes; monsieur Benoît AZODJILANDE, Conseiller rapporteur général ; messieurs Assomption O. ADJIBODOU ; Maxime Bruno AKAKPO. Ismath BIO TCHANE ; Conseillers; monsieur Raoul OUEINDO, Avocat Général et Maître Cyr M. KPATINVOH, greffier.

Etait également présent monsieur Antoine Délé AMOUSSOU, Conseiller.



Jocelyne ABOH KPADE

Ont signé,

Benoît AZODJILANDE

Cyr M. KPATINVOH

*ANNEXES*

**Annexe n°1: Point des arrêtés de fonds de concours** *(en millions de francs)*

N°	Références des arrêtés	Objet	Montant
1	n°138/MEF/DC/SGM/DGB/DD C/SPB du 25/02/2008	Dons Pays-Bas – Programme Pluriannuel d'Appui au secteur de l'Eau et d'Assainissement (PPEA)	11
2	n°139/MEF/DC/SGM/DGB/DDC /SPB du 25/02/2008	Dons Pays-Bas – Programme Pluriannuel d'Appui au secteur de l'Eau et d'Assainissement (PPEA)	38
3	n°151/MEF/DC/SGM/DGB/DDC /SPB du 12/08/2008	Dons Pays-Bas – Projet Interconnexion Départements- MEF	150
4	n°140/MEF/DC/SGM/DGB/DDC /SPB du 25/02/2008	Dons Pays-Bas – Programme Pluriannuel d'Appui au secteur de l'Eau et d'Assainissement (PPEA)	605
5	n°141/MEF/DC/SGM/DGB/DDC /SPB du 25/02/2008	Dons Pays-Bas – Programme Pluriannuel d'Appui au secteur de l'Eau et d'Assainissement (PPEA)	76
6	n°142/MEF/DC/SGM/DGB/DDC /SPB du 25/02/2008	Dons Pays-Bas – Programme Pluriannuel d'Appui au secteur de l'Eau et d'Assainissement (PPEA)	6 081
7	n°1353/MEF/DC/SGM/DGB/DD C/SPB du 22/09/2008	Dons SAD - Programme d'Assistance au Développement du Secteur Alimentation en Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural  Dons –KFW – Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural	2 164
8	n°281/MEF/DC/SGM/DGB/DDC /SPB du 17/03/2008	Emprunt BID – Projet de Construction de Deux Ecoles de Formation Professionnelle à Porto Novo et à Parakou  Emprunt BID – Projet de Construction de Trois Etablissements d'ETFP à Adjahounme, Banikoara et Bopa	1 937
9	n°286/MEF/DC/SGM/DGB/DDC /SPB du 17/03/2008	Emprunt IDA- Projet de Diffusion du Riz Nerica	430
10	n°288/MEF/DC/SGM/DGB/DDC /SPB du 17/03/2008	Emprunt IDA- Projet d'Appui à la Réforme de la Filière Coton	1 168
11	n°702/MEF/DC/SGM/DGB/DDC /SPB du 16/05/2008	Emprunt FIDA et BOAD – Programme de Développement des Plantes à Racines et Tubercules	600
12	n°781/MEF/DC/SGM/DGB/DDC /SPB du 09/05/2008	Emprunt FIDA – Projet d'Appui au Développement Rural (PADER)	193
13	n°1298/MEF/DC/SGM/DGB/DD C/SPB du 15/09/2008	Don Belge – Appui au Développement des Filières Halieutiques du Bénin	824
14	n°1185/MEF/DC/SGM/DGB/DD C/SPB du 22/08/2008	Don Chinois – Appui au secteur coton	783
15	n°739/MEF/DC/SGM/DGB/DDC /SPB du 29/05/2008	Dons FED – Appui au Fonds Routier pour Entretien Périodique de Routes en Terre  Dons FED – Appui au Fonds Routier pour Entretien Périodique de Routes Revêtues	1 113
16	n°1373/MEF/DC/SGM/DGB/DD C/SPB du 29/09/2008	Emprunts BADEA – Projet d'Aménagement et de Bitumage de la Route Comè – Possotomè	2 950
17	n°1139/MEF/DC/SGM/DGB/DD C/SPB du 13/10/2008	Emprunts – Aménagement des Voies d'accès et de traversée de Cotonou, section Akossombo – Place du Souvenir	2 230
18	n°1438/MEF/DC/SGM/DGB/DD C/SPB du 13/10/2008	Emprunt BOAD – Programme de Développement du Secteur de l'Artisanat au Bénin (PDSA-B)	630
	TOTAL		21 983

Source : CA 2008

**Annexe 2 : Dépassements sur crédits provisionnels**

( en millions de francs)

Sections	Mères et Institutions	Chapitres Budgetaires	Crédits ouverts	Montants ordonn et acceptés	en valeur
10	Ass Nat				
		101100111100	4 035	4 049	-14
	<b>sous total</b>		<b>4 035</b>	<b>4 049</b>	<b>-14</b>
20	PR				
		201100112100	479	683	-204
		203200735500	14	29	-15
		201200112200	23	57	-34
		203200231200	30	92	-62
	<b>sous-total</b>		<b>546</b>	<b>861</b>	<b>-315</b>
22	MDN				
		222100121100	10	26	-16
		222200426100	5 143	6 000	-857
		222200122100	12 664	13 260	-596
		222602421111	0	1	-1
		222602421111	0	1	-1
		222600121211	0	8	-8
		222602722811	0	1	-1
		222603221211	0	10	-10
	<b>sous-total</b>		<b>17 817</b>	<b>19 307</b>	<b>-1 490</b>
25	MEF				
		253100131100	375	781	-406
		253400134800	13	38	-25
		253600835511	0	1	-1
		253100332700	147	193	-46
		259000392102	30 783	42 853	-12 070
		259000694102	17 000	25 264	-8 264
		253200234400	18	141	-123
		253200532300	1 049	1 063	-14
		253200632500	280	500	-220
		253100232700	101	297	-196
		253603632311	0	2	-2
		253603732411	0	4	-4
		253603532100	8	12	-4
		253100431200	28	92	-64
	<b>sous-total</b>		<b>49 802</b>	<b>71 241</b>	<b>-21 439</b>
26	MJLDH				
		262607728311	0	5	-5
		262607528411	0	7	-7
		262100128100	431	826	-395
		262200228200	171	187	-16
		262200128100	56	72	-16
		263204031100	28	36	-8
		262100228100	54	102	-48
		262607228111	0	44	-44
		262606528111	0	1	-1
		262200328200	940	1 980	-1 040
	<b>sous-total</b>		<b>1 680</b>	<b>3 260</b>	<b>-1 580</b>

28	MCRI				
		283602435700	1	3	-2
		281100116100	97	674	-577
	<b>sous-total</b>		<b>98</b>	<b>677</b>	<b>-579</b>
32	MDPRCTIC				
		327608078100	5	43	-38
		325100151100	76	480	-404
		323607735700	10	32	-22
		323608335700	10	49	-39
		325608653100	15	31	-16
	<b>sous-total</b>		<b>116</b>	<b>635</b>	<b>-519</b>
36	MS				
		366300463100	595	752	-157
		366300963100	530	671	-141
		366301263100	551	688	-137
		367200471100	68	207	-139
		366202062300	42	163	-121
		363200131100	46	167	-121
		363200833100	42	670	-628
		366610862311	0	14	-14
		366602363511	0	2	-2
		366610564911	0	2	-2
		366605861111	0	83	-83
	<b>sous-total</b>		<b>1 874</b>	<b>3 419</b>	<b>-1 545</b>
37	MEE				
		377201675100	16	69	-53
		377100176100	147	276	-129
		373201033100	11	171	-160
		373629132711	0	1	-1
	<b>sous-total</b>		<b>174</b>	<b>517</b>	<b>-343</b>
38	MCAT				
		388100181100	135	385	-250
		388400288300	6	11	-5
		388301081100	15	25	-10
		388301281100	7	18	-11
		383206533100	15	33	-18
		385200452200	90	92	-2
		388200888300	37	225	-188
		388608788300	3	11	-8
		385608052100	20	79	-59
		383100331200	43	263	-220
	<b>sous-total</b>		<b>371</b>	<b>1 142</b>	<b>-771</b>
39	MAEP				
		398613982211	0	1	-1
		393603035711	0	4	-4
		398612785511	0	3	-3
		398607582200	7	11	-4
		398606982411	0	1	-1
		398100182100	166	616	-450
		398301682700	255	811	-556
		398301882700	307	399	-92
		398200682500	100	113	-13
		398200785100	320	624	-304
		398200985700	150	193	-43

		398200582200	153	160	-7
		398614187411	0	3	-3
		394201147300	748	1 541	-793
		398612282100	20	70	-50
		398612282111	0	92	-92
		397600177211	0	1	-1
		398611784200	3	7	-4
		398613883111	0	2	-2
		398613385211	0	35	-35
		398612983211	0	4	-4
		398613283611	0	3	-3
		393612334111	0	32	-32
		398614282211	0	1	-1
	<b>sous-total</b>		<b>2 229</b>	<b>4 727</b>	<b>-2 498</b>
40	<b>MJSL</b>				
		405607754511	0	2	-2
		405202654200	6	66	-60
		405200351100	7	45	-38
		405601154500	0	2	-2
		405600154111	0	36	-36
	<b>sous-total</b>		<b>13</b>	<b>151</b>	<b>-138</b>
41	<b>MFSN</b>				
		416100166100	46	68	-22
		416203866200	8	13	-5
		413100231200	9	21	-12
		416300266100	13	31	-18
		416300966100	12	17	-5
		416301266100	15	33	-18
		416200367100	9	43	-34
	<b>sous-total</b>		<b>112</b>	<b>226</b>	<b>-114</b>
44	<b>MESRS</b>				
		444100141100	119	610	-491
		444200941100	19	53	-34
		443200531100	68	205	-137
		444400246400	17	31	-14
		444611947200	1	3	-2
		444400146300	3 780	4 505	-725
	<b>sous-total</b>		<b>4 004</b>	<b>5 407</b>	<b>-1 403</b>
49	<b>MMEJF</b>				
		498201181800	0	6	-6
		498200481500	11	40	-29
		493201333100	6	19	-13
		493400234800	4	31	-27
	<b>sous-total</b>		<b>21</b>	<b>96</b>	<b>-75</b>
51	<b>MDPRCTTTATP</b>				
		517606777211	0	4	-4
		517617977200	0	2	-2
		517622477211	0	4	-4
		517618077211	0	1	-1
		517608877211	0	2	-2
		517606177211	0	4	-4
		517622277211	0	3	-3
		517100171100	46	126	-80
		517400277300	35	66	-31

		513200134400	17	119	-102
		514200347200	15	58	-43
		513200231100	23	68	-45
		513200333100	14	60	-46
		517301377200	28	381	-353
		517603077211	0	5	-5
		517609377211	0	5	-5
		517618977211	0	3	-3
		517620377211	0	1	-1
		517602477200	0	1	-1
		517615172611	0	4	-4
		517606977211	0	5	-5
		517620477211	0	6	-6
		517622077211	0	5	-5
		517620977211	0	5	-5
	<b>sous-total</b>		<b>178</b>	<b>938</b>	<b>-760</b>
52	<b>MTFP</b>				
		523100133100	167	377	-210
		523300233100	26	60	-34
		523300333100	28	41	-13
		523202933800	39	332	-293
		523203433400	91	94	-3
	<b>sous-total</b>		<b>351</b>	<b>904</b>	<b>-553</b>
53	<b>MRAI</b>				
		533200433300	5	47	-42
	<b>sous-total</b>		<b>5</b>	<b>47</b>	<b>-42</b>
54	<b>MIC</b>				
		548201287400	7	28	-21
		548400181400	6	11	-5
		548400187500	7	31	-24
		548300281500	10	29	-19
		548300481500	8	23	-15
		548200387200	13	119	-106
	<b>sous-total</b>		<b>51</b>	<b>241</b>	<b>-190</b>
55	<b>MEPN</b>				
		557100172100	26	161	-135
		557300372100	3	22	-19
		557301072100	4	10	-6
		557301272100	4	12	-8
		557300272100	4	5	-1
		557300472100	3	11	-8
		557300972100	4	15	-11
		553200333100	3	5	-2
		558607884211	0	6	-6
		558613084211	0	6	-6
	<b>sous-total</b>		<b>51</b>	<b>253</b>	<b>-202</b>
59	<b>MUHRFLEC</b>				
		597200472300	92	178	-86
		597600172611	0	4	-4
		597200872700	41	65	-24
		597601472411	0	5	-5
		597603374111	0	2	-2
	<b>sous-total</b>		<b>133</b>	<b>254</b>	<b>-121</b>
60	<b>MISP</b>				

		603100136100	39	204	-165
		602200327100	19	24	-5
		602200425200	3 988	4 196	-208
	<b>sous-total</b>		<b>4 046</b>	<b>4 424</b>	<b>-378</b>
61	<b>MDGLAAT</b>				0
		617200572200	34	44	-10
		613200136100	640	829	-189
		613600436311	0	2	-2
	<b>sous-total</b>		<b>674</b>	<b>875</b>	<b>-201</b>
62	<b>MEMP</b>				
		624612843111	0	1	-1
		624611741111	0	52	-52
		624100141100	47	55	-8
		625201052100	24	30	-6
		624200442300	71	31 258	-31 187
		624610241111	0	4	-4
		624613242311	0	2	-2
		624607042311	0	3	-3
		624611542311	0	1	-1
		624612142311	0	4	-4
		624611641111	0	1	-1
		624607641111	0	1	-1
		624607841211	0	2	-2
		624604842311	0	1	-1
		624607142311	0	4	-4
		624608041211	0	1	-1
	<b>sous-total</b>		<b>142</b>	<b>31 420</b>	<b>-31 278</b>
63	<b>MESFTP</b>				
		634200543100	115	8 846	-8 731
		634200644100	50	1 076	-1 026
		634200644100	50	1 076	-1 026
		634602645211	0	4	-4
		634606844211	0	2	-2
		634600342311	0	2	-2
	<b>sous-total</b>		<b>215</b>	<b>11 006</b>	<b>-10 791</b>
64	<b>MAEIAFBE</b>				
		641303016500	117	285	-168
		641301716500	82	110	-28
		641303016500	117	285	-168
		641301716500	82	110	-28
		641302216500	118	264	-146
		641300116500	91	191	-100
		641302616500	272	277	-5
		641300216500	291	508	-217
		641303416500	312	368	-56
		641300416500	594	602	-8
		641302916500	311	326	-15
		641300616500	55	136	-80
		641300816500	85	105	-20
		641300916500	326	391	-65
		641301116500	35	61	-26
		641301216500	130	249	-119
		641301316500	591	715	-124
		641302016500	197	313	-116

4 B<sup>99</sup>



		641301816500	249		260	-11
		641302516500	195		232	-37
		641301516500	247		450	-203
		641301616500	405		513	-108
		641303116500	109		387	-278
		<b>sous-total</b>	<b>5 012</b>		<b>7 138</b>	<b>-2 126</b>
65		<b>MPDEAP</b>				
		653100131100	11		21	-10
		653301034100	17		20	-3
		653301234100	<b>13</b>		<b>19</b>	<b>-6</b>
		653300934100	<b>10</b>		<b>20</b>	<b>-10</b>
		653300234100	12		13	-1
		653203234400	13		68	-55
		653300234100	<b>12</b>		<b>13</b>	<b>-1</b>
		653203134400	13		<b>68</b>	<b>-55</b>
		653608634411	0		5	-5
		653200234200	87		134	-47
		656611566111	0		1	-1
		653610331111	0		4	-4
		653609834411	0		1	-1
		653600534311	0		17	-17
		653612234111	0		1	-1
		653100431200	9		11	-2
		<b>sous-total</b>	<b>197</b>		<b>416</b>	<b>-219</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>94 065</b>		<b>173 855</b>	<b>-79 790</b>

Annexe 3- Dépassements sur crédits limitatifs

(en millions de francs)

Sections	Mères et Institutions	Chapitres	Crédits ouverts	Montants ordonnancés et acceptés	Dépassements En Valeur
10	Ass Nat				
		101100111100	1 322	1 386	-64
		101000111100	1 274	1 320	-46
		101000111100	176	183	-7
	sous-total		2 772	2 889	-117
12	Cour Suprême				
		121600813211	0	638	638
		121600813211	0	97	-97
	sous-total		0	735	-735
13	CES				
		131600514111	0	2	-2
	sous-total		0	2	-2
14	HAAC				
		141600615111	0	37	-37
	sous-total		0	37	-37
15	HCJ				
		151600113311	0	3	-3
		151600313311	0	5	-5
	sous-total		0	8	-8
20	PR				
		201602612111	0	1 204	-1 204
		203201834311	0	38	-38
		207601971411	0	6	-6
		201602312111	0	1	-1
		201602312111	0	5	-5
		201000212111	0	96	-96
		207601678411	0	80	-80
		203601135511	0	49	-49
	sous-total		0	1 479	-1 479
22	MDN				
		222000121111	0	145	-145
		222000121111	0	48	-48
		222200324100	71	72	-1
		222600826111	0	2	-2
		224601143211	0	163	-163
		224601143211	0	13	-13
		224601143211	0	5	-5
		222200426100	319	324	-5
		222000221100	0	36	-36
		222000221111	0	1 604	-1 604
		222200122111	0	24	-24
		226603364711	0	364	-364
		226603364711	0	20	-20
		222602421111	0	130	-130
		222602421111	0	7	-7
		222602022811	0	25	-25

		222602022811	0	2	-2
		222600121211	0	196	-196
		222600121211	0	216	-216
		228602884211	0	2	-2
		222602722811	0	39	-39
		225603052511	0	7	-7
		222603221211	0	1 895	-1 895
		222603221211	0	10	-10
		<b>sous-total</b>	<b>390</b>	<b>5 349</b>	<b>-4 959</b>
25	<b>MEF</b>				
		253600132300	-2	54	-56
		253600132311	0	11	-11
		253600132311	0	82	-82
		253600732111	0	1 475	-1 475
		253600732111	0	610	-610
		253600632311	0	56	-56
		253600835511	0	20	-20
		253600835511	0	171	-171
		253602132211	0	40	-40
		253100332700	7	8	-1
		259000592311	0	241	-241
		259000592311	0	710	-710
		259000492211	0	1 429	-1 429
		253200234400	4	5	-1
		253200935700	11	12	-1
		253000231111	0	2 730	-2 730
		253600932411	0	87	-87
		253600932411	0	11	-11
		257614171500	0	10	-10
		253604632100	1 069	1 930	-861
		253601532111	0	26	-26
		257608471411	0	45	-45
		257608471411	0	1	-1
		253603632311	0	91	-91
		253603632311	0	198	-198
		253603632311	0	170	-170
		253603832211	0	116	-116
		253603732411	0	235	-235
		253603732411	0	1	-1
		253603532100	8	61	-53
		253603932111	0	79	-79
		253610235711	0	232	-232
		<b>sous-total</b>	<b>1 097</b>	<b>10 947</b>	<b>-9 850</b>
26	<b>MJLDH</b>				
		262607628411	0	9	-9
		262607628411	0	13	-13
		262607728311	0	18	-18
		262607528411	0	64	-64
		262607528411	0	88	-88
		262607528411	0	8	-8
		264202946411	0	13	-13
		262607228111	0	8	-8
		262201828411	0	215	-215
		262606528111	0	2	-2

		222602022811	0	2	-2
		222600121211	0	196	-196
		222600121211	0	216	-216
		228602884211	0	2	-2
		222602722811	0	39	-39
		225603052511	0	7	-7
		222603221211	0	1 895	-1 895
		222603221211	0	10	-10
		<b>sous-total</b>	<b>390</b>	<b>5 349</b>	<b>-4 959</b>
25	<b>MEF</b>				
		253600132300	-2	54	-56
		253600132311	0	11	-11
		253600132311	0	82	-82
		253600732111	0	1 475	-1 475
		253600732111	0	610	-610
		253600632311	0	56	-56
		253600835511	0	20	-20
		253600835511	0	171	-171
		253602132211	0	40	-40
		253100332700	7	8	-1
		259000592311	0	241	-241
		259000592311	0	710	-710
		259000492211	0	1 429	-1 429
		253200234400	4	5	-1
		253200935700	11	12	-1
		253000231111	0	2 730	-2 730
		253600932411	0	87	-87
		253600932411	0	11	-11
		257614171500	0	10	-10
		253604632100	1 069	1 930	-861
		253601532111	0	26	-26
		257608471411	0	45	-45
		257608471411	0	1	-1
		253603632311	0	91	-91
		253603632311	0	198	-198
		253603632311	0	170	-170
		253603832211	0	116	-116
		253603732411	0	235	-235
		253603732411	0	1	-1
		253603532100	8	61	-53
		253603932111	0	79	-79
		253610235711	0	232	-232
		<b>sous-total</b>	<b>1 097</b>	<b>10 947</b>	<b>-9 850</b>
26	<b>MJLDH</b>				
		262607628411	0	9	-9
		262607628411	0	13	-13
		262607728311	0	18	-18
		262607528411	0	64	-64
		262607528411	0	88	-88
		262607528411	0	8	-8
		264202946411	0	13	-13
		262607228111	0	8	-8
		262201828411	0	215	-215
		262606528111	0	2	-2

		262607128311	0	16	-16
		262607128311	0	1	-1
		266600168711	0	10	-10
		266600168711	0	19	-19
		266600168711	0	21	-21
		262204328111	0	15	-15
		262203728200	7	8	-1
		262607428111	0	40	-40
		262607428111	0	41	-41
		283602435700	0	10	-10
		<b>sous-total</b>	<b>7</b>	<b>619</b>	<b>-612</b>
28	<b>MCRI</b>				
		283602435700	0	10	-10
		281000116111	0	55	-55
		281600212300	0	3	-3
		285602154411	0	52	-52
		281601216111	0	28	-28
		<b>sous-total</b>	<b>0</b>	<b>148</b>	<b>-148</b>
32	<b>MDPRCCTIC</b>				
		325000251111	0	29	-29
		325602653311	0	491	-491
		325607553211	0	34	-34
		325607553211	0	1	-1
		325607553211	0	109	-109
		325607653311	0	9	-9
		325607653311	0	55	-55
		325607653311	0	603	-603
		327605178311	0	2	-2
		327605178311	0	2	-2
		327607278111	0	97	-97
		327607371511	0	15	-15
		<b>sous-total</b>	<b>0</b>	<b>1 447</b>	<b>-1 447</b>
36	<b>MS</b>				
		366607461211	0	5	-5
		366607461211	0	8	-8
		366607461211	0	36	-36
		366201365111	0	113	-113
		366000161100	0	920	-920
		366604862511	0	159	-159
		366604862511	0	1	-1
		366200461111	0	373	-373
		366201161211	0	182	-182
		366606763211	0	2	-2
		366606763211	0	7	-7
		366603062511	0	29	-29
		366203161111	0	46	-46
		366600861200	5	8	-3
		366600861211	0	16	-16
		366606662211	0	9	-9
		366610862311	0	20	-20
		366610862311	0	14	-14
		366610862311	0	1 419	-1 419
		366610862311	0	1 968	-1 968
		366602661211	0	31	-31

		366602661211	0	4	-4
		366602363511	0	5	-5
		366601164511	0	35	-35
		366601164511	0	5	-5
		366610564911	0	45	-45
		366610564911	0	17	-17
		366610763911	0	14	-14
		366610763911	0	21	-21
		366610663311	0	772	-772
		366610663311	0	190	-190
		366610663311	0	3	-3
		367603371111	0	34	-34
		367603371111	0	9	-9
		366609463311	0	10	-10
		366609463311	0	1	-1
		366610362511	0	39	-39
		366610063311	0	2	-2
		366610063311	0	7	-7
		366609063311	0	22	-22
		366608662211	0	1	-1
		366608662211	0	18	-18
		366609764511	0	15	-15
		366605861111	0	152	-152
		366605861111	0	2	-2
		366607261211	0	27	-27
		366607261211	0	2	-2
		366608162411	0	4	-4
		366608162411	0	47	-47
		366607061911	0	7	-7
		366607862311	0	472	-472
		366607862311	0	121	-121
		366201261211	0	255	-255
		366201261211	0	5	-5
		<b>sous-total</b>	<b>5</b>	<b>7 724</b>	<b>-7 719</b>
37	<b>MEE</b>				
		377629576200	100	661	-561
		377600376311	0	31	-31
		377600473311	0	62	-62
		376605266111	0	4	-4
		377602973311	0	1	-1
		377602973311	0	561	-561
		377602973300	170	176	-6
		377612473111	0	74	-74
		377605577111	0	14	-14
		377603876100	0	70	-70
		378629186211	0	90	-90
		378629186211	0	63	-63
		377000276111	0	26	-26
		373629132700	7	9	-2
		373629132711	0	10	-10
		373629132711	0	3	-3
		377602173511	0	1	-1
		377629276111	0	202	-202
		373607234400	5	9	-4
		377629376511	0	9	-9

		377628376311	0	15	-15
		377628376311	0	91	-91
		378629486211	0	78	-78
		378601186311	0	19	-19
		378601186311	0	16	-16
		377600773911	0	48	-48
		377600773911	0	40	-40
		377606174311	0	13	-13
		377606174311	0	1	-1
		377300273100	7	8	-1
		377300473100	6	8	-2
		377300673100	4	5	-1
	<b>sous-total</b>		<b>299</b>	<b>2 418</b>	<b>-2 119</b>
38	<b>MCAT</b>				
		388601088211	0	50	-50
		388601088211	0	27	-27
		388603988211	0	6	-6
		388603988211	0	2	-2
		388603988211	0	19	-19
		388600388211	0	2	-2
		388600388211	0	15	-15
		385607252100	32	50	-18
		385607252111	0	27	-27
		385607252111	0	17	-17
		385607252111	0	22	-22
		388607488311	0	8	-8
		385603752811	0	27	-27
		385603752811	0	22	-22
		388608188211	0	10	-10
		388607588211	0	2	-2
		388607588211	0	1	-1
		385602052311	0	5	-5
		385607851100	22	42	-20
		385607851111	0	61	-61
		385000252111	0	48	-48
		385606252211	0	33	-33
		387206571411	0	13	-13
		388600488211	0	44	-44
		388608288111	0	7	-7
		388208588311	0	130	-130
		385607452211	0	10	-10
		388627888211	0	29	-29
		388607788211	0	2	-2
		388607788211	0	2	-2
		385607952311	0	2	-2
		385607952311	0	15	-15
	<b>sous-total</b>		<b>54</b>	<b>750</b>	<b>-696</b>
39	<b>MAEP</b>				
		398612382511	0	11	-11
		398612382511	0	43	-43
		398612382511	0	9	-9
		397601073511	0	42	-42
		397601073511	0	9	-9
		397601073511	0	7	-7

	398613982211	0	8	-8
	398613982211	0	30	-30
	393602833111	0	48	-48
	393602833111	0	41	-41
	398610382911	0	10	-10
	398610382911	0	116	-116
	398610382911	0	62	-62
	393603035711	0	87	-87
	393603035711	0	10	-10
	398613485711	0	11	-11
	398613485711	0	4	-4
	398612785500	0	7	-7
	398612785500	20	23	-3
	398612785511	0	24	-24
	398607985711	0	6	-6
	398607985700	1	13	-12
	398607582211	0	4	-4
	398607582200	3	16	-13
	398606982400	4	7	-3
	398606982411	0	24	-24
	398606982411	0	20	-20
	398606982411	0	5	-5
	398614187400	42	722	-680
	398614187411	0	150	-150
	398614187411	0	2	-2
	398614187411	0	12	-12
	394201147300	0	1	-1
	398612282100	0	153	-153
	398612282100	20	70	-50
	398612282100	30	77	-47
	398612282100	50	743	-693
	398612282111	0	532	-532
	398612282111	0	140	-140
	398612282111	0	150	-150
	398203582111	0	59	-59
	397600177211	0	2	-2
	397600177241	0	33	-33
	397600177211	0	2	-2
	398610982500	50	350	-300
	398610982511	0	148	-148
	398610982511	0	451	-451
	398610982511	0	28	-28
	398610982511	0	430	-430
	398605683711	0	5	-5
	398605683711	0	6	-6
	398613883100	70	653	-583
	398613883111	0	8	-8
	398613883111	0	46	-46
	398613883111	0	5	-5
	394604947311	0	13	-13
	394604947311	0	6	-6
	394604947311	0	9	-9

*Handwritten marks and signatures at the bottom right of the page.*



		397606473511	0	7	-7
		397606473511	0	6	-6
		397606473511	0	16	-16
		397606473511	0	108	-108
		398603582211	0	28	-28
		398601483511	0	71	-71
		398601483511	0	2	-2
		398609083411	0	20	-20
		398613783911	0	9	-9
		398613783911	0	5	-5
		398613783911	0	5	-5
		398613385211	0	5	-5
		398613385211	0	51	-51
		398612983211	0	15	-15
		398612983211	0	32	-32
		398612983211	0	13	-13
		398603182700	0	5	-5
		398603182711	0	25	-25
		398603182711	0	15	-15
		398612682611	0	10	-10
		393612334100	50	339	-289
		393612334111	0	43	-43
		393612334111	0	167	-167
		398614282211	0	10	-10
		398614282211	0	10	-10
		398614282211	0	15	-15
		398614282211	0	49	-49
	<b>sous-total</b>		<b>340</b>	<b>6 784</b>	<b>-6 444</b>
40	<b>MJLS</b>				
		405606854200	85	109	-24
		405606854211	0	19	-19
		405608054100	7	58	-51
		405607054511	0	10	-10
		405607054511	0	24	-24
		405607054511	0	19	-19
		405607754511	0	17	-17
		405601154511	0	124	-124
		405607554511	0	15	-15
		405607554511	0	35	-35
		405600154111	0	27	-27
	<b>sous-total</b>		<b>92</b>	<b>457</b>	<b>-365</b>
41	<b>MFSN</b>				
		416204966111	0	18	-18
		416602467611	0	16	-16
		416602066311	0	8	-8
		416603166211	0	84	-84
	<b>sous-total</b>		<b>0</b>	<b>126</b>	<b>-126</b>
44	<b>MESRS</b>				
		444611446311	0	59	-59
		444603446311	0	20	-20

		443202532611	0	12	-12
		444202441411	0	46	-46
		444400846200	1 825	1930	-105
		444601346311	0	35	-35
		444607046311	0	13	-13
		444611747211	0	6	-6
		444100245111	0	56	-56
		444606141111	0	22	-22
		444606246311	0	171	-171
		444606246311	0	1	-1
		444604746311	0	21	-21
		444604746311	0	9	-9
		444604746300	184	206	-22
		444611846311	0	201	-201
		444611846311	0	3	-3
		444611541111	0	6	-6
		444612641111	0	3	-3
		444612641111	0	7	-7
		444612641111	0	24	-24
		444606646411	0	43	-43
		444611647211	0	65	-65
		<b>sous-total</b>	<b>2 009</b>	<b>2 959</b>	<b>-950</b>
49	<b>MMEJF</b>				
		493600231111	0	10	-10
		498602181511	0	3	-3
		498602181511	0	310	-310
		496605168211	0	11	-11
		<b>sous-total</b>	<b>0</b>	<b>334</b>	<b>-334</b>
51	<b>MDPRCTTTATP</b>				
		517606777211	0	333	-333
		517606777211	0	5	-5
		517606777211	0	100	-100
		517606777211	0	7	-7
		517601777211	0	3	-3
		517618077211	0	122	-122
		517618077211	0	1	-1
		517609477200	941	951	-10
		517609477211	0	1 639	-1 639
		517619574211	0	16	-16
		517608877211	0	124	-124
		517608877211	0	150	-150
		517606177211	0	526	-526
		517606177211	0	6	-6
		517606177211	0	103	-103
		517622277211	0	481	-481
		517622277211	0	2	-2
		517617277111	0	8	-8
		517610377900	15	67	-52
		517000177111	0	132	-132
		517600977211	0	28	-28
		517620877211	0	19	-19
		517000277111	0	173	-173
		517610177611	0	57	-57
		517603077211	0	39	-39

*B* *A*

		517603077211	0	3	-3
		517609377211	0	110	-110
		517609377211	0	54	-54
		517618977200	5	34	-29
		517618977211	0	58	-58
		517622777211	0	2	-2
		517613977211	0	4	-4
		517620377211	2	70	-68
		517620377211	0	3	-3
		517623471111	0	30	-30
		517623471111	0	4	-4
		517618271911	0	2	-2
		513620135711	0	6	-6
		517609177211	0	13	-13
		517618677211	0	1	-1
		517621377311	0	10	-10
		517621377311	0	3	-3
		517621377311	0	240	-240
		517621077211	0	240	-240
		517621077211	0	3	-3
		517622877311	0	1	-1
		517602477200	0	2	-2
		517602477211	0	2	-2
		517602777211	0	3	-3
		517604477211	0	212	-212
		517622177211	0	2	-2
		517618577211	0	8	-8
		517623777211	0	170	-170
		517606977211	0	4	-4
		517606977211	0	3	-3
		517616177211	0	79	-79
		517620477211	0	2	-2
		517622077211	0	2	-2
		517620977211	0	961	-961
		517620977211	0	13	-13
		<b>sous-total</b>	<b>963</b>	<b>7 446</b>	<b>-6 483</b>
52		<b>MTFP</b>			
		523000233111	0	114	-114
		523600733111	0	89	-89
		523201733411	0	30	-30
		<b>sous-total</b>	<b>0</b>	<b>233</b>	<b>-233</b>
53		<b>MRAI</b>			
		533614233311	0	4	-4
		533000233111	0	20	-20
		533600233111	0	50	-50
		<b>sous-total</b>	<b>0</b>	<b>74</b>	<b>-74</b>
54		<b>MIC</b>			
		548602881111	0	220	-220
		548602881111	0	40	-40
		548300281500	7	8	-1
		543200533100	8	9	-1
		543100232700	15	17	-2
		548202981400	10	13	-3
		548000281111	0	125	-125

		547618578311	0	29	-29
		547618578311	0	20	-20
		548601781511	0	30	-30
		548601781511	0	23	-23
		548601681511	0	181	-181
		548601681511	0	11	-11
		548618287211	0	906	-906
		548618287211	0	18	-18
		548618287211	0	8	-8
		543100331200	17	18	-1
	<b>sous-total</b>		<b>57</b>	<b>1 676</b>	<b>-1 619</b>
55	<b>MEPN</b>				
		553608735711	0	9	-9
		553608735711	0	1	-1
		557608674911	0	440	-440
		557608674911	0	17	-17
		558610884411	0	42	-42
		558603884411	0	33	-33
		558603884411	0	50	-50
		557604374511	0	38	-38
		557604374511	0	120	-120
		558613084211	0	134	-134
		558613084211	0	91	-91
		557613174311	0	4	-4
		557607574311	0	229	-229
	<b>sous-total</b>		<b>0</b>	<b>1 208</b>	<b>-1 208</b>
59	<b>MUHRFLEC</b>				
		597604672411	0	6	-6
		597620274511	0	75	-75
		591605712111	0	32	-32
		597000177111	0	139	-139
		597620574211	0	5	-5
		597608472711	0	9	-9
		593600536511	0	26	-26
		593600536511	0	6	-6
		597603072711	0	29	-29
		597603072711	0	9	-9
		597623574411	0	47	-47
		597623574411	0	355	-355
		597600172611	0	260	-260
		597621771311	0	32	-32
		597621771311	0	9	-9
		597601472411	0	107	-107
		597601472411	0	2	-2
		597601472411	0	2	-2
		597621872311	0	16	-16
		597608172311	0	11	-11
		597608172311	0	2	-2
		597608572311	0	12	-12
		597619072611	0	38	-38
		597608371111	0	6	-6
		597608371111	0	3	-3
		597605274211	0	90	-90
		597605274211	0	16	-16

		597603374111	0	152	-152
		597623171311	0	1	-1
		597623971300	0	177	-177
		597604971111	0	10	-10
		597604971111	0	2	-2
		597604971111	0	314	-314
		597605372411	0	9	-9
		597607674211	0	398	-398
		597607674211	0	5	-5
		597607872211	0	2	-2
		597607872211	0	3	-3
		597607674200	1 810	2 291	-481
	<b>sous-total</b>		<b>1 810</b>	<b>4 708</b>	<b>-2 898</b>
60	<b>MISP</b>				
		602200327111	0	20	-20
		602201125111	0	371	-371
		602200425211	0	1 366	-1 366
		602200425211	0	133	-133
		608204085911	0	17	-17
		602600225211	0	137	-137
		602600225211	0	3	-3
		606203868411	0	14	-14
		603601236511	0	4	-4
		602602125200	50	71	-21
		602602125211	0	31	-31
		602602125211	0	23	-23
		602602125211	0	2	-2
	<b>sous-total</b>		<b>50</b>	<b>2 192</b>	<b>-2 142</b>
61	<b>MDGLAAT</b>				
		613200136911	0	26	-26
		613600436311	0	9	-9
		613601236511	0	94	-94
		613601236511	0	4	-4
		613601681311	0	3	-3
	<b>sous-total</b>		<b>0</b>	<b>136</b>	<b>-136</b>
62	<b>MEMP</b>				
		624100141100	424	426	-2
		624400542311	0	395	-395
		624000141111	0	3 024	-3 024
		624300241200	60	66	-6
		624610241111	0	3	-3
		624610241111	0	3	-3
		624000241111	0	774	-774
		624600648311	0	15	-15
		624600648311	0	102	-102
		624614242300	0	10	-10
		624613242311	0	2 712	-2 712
		624613242311	0	12	-12
		624613242311	0	13	-13
		624613341111	0	83	-83
		624613341111	0	1	-1
		624613341111	0	12	-12
		624613141211	0	189	-189
		624613141211	0	8	-8

		624613141211	0	36	-36
		624612042111	0	94	-94
		624612042111	0	6	-6
		624610043111	0	38	-38
		624610043111	0	1	-1
		624610043111	0	30	-30
		624613541211	0	85	-85
		624613541211	0	23	-23
		624613541211	0	8	-8
		624607042311	0	3	-3
		624607042311	0	10	-10
		624611542311	0	7	-7
		624612142311	0	20	-20
		624612142311	0	4	-4
		624607743311	0	5	-5
		624604642311	0	2	-2
		624611641111	0	38	-38
		624611641111	0	13	-13
		624612642311	0	40	-40
		624607641111	0	2	-2
		624607442300	0	3	-3
		624607442311	0	13	-13
		624607442311	0	3	-3
		624607841211	0	45	-45
		624607841211	0	3	-3
		624607841211	0	4	-4
		624613641211	0	10	-10
		624604842311	0	1595	-1 595
		624604842311	0	6	-6
		624604842311	0	1	-1
		625612553311	0	14	-14
		625612553311	0	52	-52
		624608041211	0	2	-2
		624202441211	0	36	-36
	<b>sous-total</b>		<b>484</b>	<b>10 100</b>	<b>-9 616</b>
63	<b>MESFTP</b>				
		634612843111	0	38	-38
		634000145100	732	1 007	-275
		634000145111	0	151	-151
		634607541211	0	80	-80
		634607044311	0	46	-46
		634607044311	0	2	-2
		634607044311	0	76	-76
		634300441200	27	31	-4
		634000245111	0	1 239	-1 239
		634202141211	0	75	-75
		634203543111	0	318	-318
		633100232700	20	21	-1
		634613741211	0	118	-118
		634613741211	0	2	-2
		634613741211	0	38	-38
		634612141111	0	32	-32
		634602645211	0	12	-12
		634602645211	0	2	-2

		634606844211	0	40	-40
		634606844211	0	1	-1
		634606844211	0	6	-6
		634612445100	10	23	-13
		634612445111	0	60	-60
		634612741100	14	48	-34
		634612741111	0	20	-20
		634600342311	0	10	-10
		634600342311	0	8	-8
		634612245411	0	14	-14
		634202441211	0	8	-8
	<b>sous-total</b>		<b>803</b>	<b>3 526</b>	<b>-2 723</b>
64	<b>MAEIAFBE</b>				
		641302216500	39	63	-24
		641302616500	62	140	-78
		641302916500	38	110	-72
		641302316500	84	131	-47
		641301216500	74	78	-4
		641302516500	90	169	-79
		641302416500	26	58	-32
		643600134411	0	2	-2
		643600134411	0	4	-4
		641606716111	0	190	-190
		641606716111	0	48	-48
		641303216500	36	78	-42
		641303116500	93	127	-34
		641301416500	82	114	-32
		641607916400	0	10	-10
		641601516511	0	94	-94
		641601516511	0	9	-9
		641601516511	0	5	-5
		641600116500	0	200	-200
		641605616500	0	19	-19
	<b>sous-total</b>		<b>624</b>	<b>1 649</b>	<b>-1 025</b>
65	<b>MPDEAP</b>				
		653612371511	0	9	-9
		653612371511	0	1	-1
		653612931211	0	16	-16
		658600981511	0	10	-10
		653608634411	0	160	-160
		653614334300	0	8	-8
		656611566100	0	14	-14
		656611566111	0	19	-19
		653610532711	0	28	-28
		653610434311	0	6	-6
		653610434311	0	13	-13
		653610434311	0	6	-6
		653610331111	0	1	-1
		653610331111	0	83	-83
		658602082600	25	26	-1
		653603233111	0	63	-63
		653603233111	0	10	-10
		653608534311	0	2	-2
		653609834411	0	2	-2

*B* *R* 

		653609834411	0	8	-8
		653600534311	0	18	-18
		656609663611	0	1	-1
		653601134111	0	24	-24
		653610135711	0	28	-28
		653610135711	0	1	-1
		653612934300	0	10	-10
		653612234111	0	14	-14
		653612234111	0	30	-30
		653613634400	18	28	-10
	<b>sous-total</b>		<b>43</b>	<b>639</b>	<b>-596</b>
58	<b>MAPLN</b>				
		664600148300	0	4	-4
	<b>sous-total</b>		<b>0</b>	<b>4</b>	<b>-4</b>
	<b>Total Général</b>		<b>11 899</b>	<b>78 803</b>	<b>-66 904</b>